



LA GRANDE TRANSFORMATION

Freins, leviers & moteurs



La Grande Transformation

FREINS, LEVIERS & MOTEURS



Directeurs de publication : Bettina Laville et Philippe Dessertine

Auteurs : Bettina Laville et Georges Ribière

Avec l'appui des **membres du Comité de prospective** du Comité 21 (cf. annexe 1)

et de **l'équipe du Comité 21** : Antoine Charlot, Elsa Charon, Sarah Dayan, Christine Delhayé, Caroline Lemarchand, Pierre Talin, Sarah Schönfeld

Réalisation graphique : LaeviaDesigns – Sarah Ballesteros

Imprimerie : Caisse des Dépôts

Avec le soutien de



L'objectif premier de ce rapport prospectif est de mettre en perspective les politiques et les actions actuelles de transition et de Transformation écologiques en regard des mutations socio-économiques et environnementales de notre planète et de nos sociétés pour proposer des leviers d'accélération de ce que nous appelons délibérément la Transformation plutôt que la transition.

Face aux incertitudes de notre époque, la prospective doit en effet nous guider selon différents scénarii, afin de nous aider à explorer les difficultés et les leviers des futurs possibles, préalables à l'élaboration de stratégies ou de politiques adaptées à aujourd'hui. Or, selon l'avis même des prospectivistes, leur spécialité est en pleine interrogation. Si Michel Godet a pu dire il y a plus de 40 ans que la prévision était en crise, mais la prospective en plein essor, il n'en est plus de même. Nous sommes à l'époque des scénarii et des trajectoires rendues incertaines par l'évolution du changement climatique et les conséquences de la pression démographique sur notre siècle.

Cependant, conformément à la vocation du Comité 21, à la fois « Think tank » et « Do tank », cet exercice vise aussi à dégager des pistes concrètes, principalement dans les domaines de la gouvernance, de l'appropriation entre science et technique, de l'engagement, de la finance et des territoires, en adéquation avec le rôle de plateforme multi-acteurs que joue depuis 25 ans le Comité 21, anticipateur et acteur de l'ODD 17.

Il a été préparé à partir des réflexions et des débats des membres du Comité de prospective, de l'apport de diverses personnalités auditionnées, de contributions des équipes du Comité 21 et de recherches académiques propres à ce type d'ouvrage. Ce rapport a été présenté une première fois lors du Forum Change Now le 30 janvier 2020, puis révisé pour tenir compte de la situation provoquée par la crise sanitaire du Covid-19.

Préface

UN MOMENT DE BASCULE

Nous avons publié une première fois ce rapport le 30 janvier 2020, et l'avons ouvert pendant un mois à la consultation de nos membres, et au-delà. Au moment où nous mettions la dernière main à sa version définitive a éclaté la crise du coronavirus, et nous avons suspendu sa publication.

D'abord parce que, comme tout le monde, nous étions « sidérés » par la crise, et le confinement de la moitié de la planète, car, même si nous étions conscients du risque de pandémie (nous l'avions d'ailleurs cité dans le rapport), son ampleur était pour nous comme pour tous, un choc. On attendait une catastrophe climatique, une sixième extinction, un nouveau krach boursier, un accident nucléaire, et c'est d'une autre illustration de la mondialisation qu'est venue la (mauvaise) surprise : une nouvelle crise sanitaire planétaire !

Ensuite, parce que nous savions que cette pandémie ne devait pas occulter, tant s'en faut, la poursuite de la Grande Transformation que nous tentions de décrire, et que se poserait forcément le problème du traitement

difficile de la simultanéité des crises.

Observons d'abord que la pandémie n'était pas dans les risques les plus probables identifiés par les différents instituts ou organisations. Quelques exemples : si, enfin, les risques environnementaux s'étaient installés à la première place de ceux que le Forum de Davos listent chaque année¹, le risque pandémique n'y figurerait qu'allusivement, alors même que la Chine avait confiné depuis un mois la ville de Wuhan ; si l'on examine tous les dangers répertoriés dans la revue Risques éditée par le monde de l'assurance, le risque pandémique n'a pas été traité depuis un numéro de juin 2013² ; le combat contre les risques de pandémie est la troisième cible de ODD 3, « Santé et bien-être », une parmi les 169, mais elle ne vise pas les grippes.

Les liens entre cette pandémie et crise environnementale sont partout largement développés, d'abord à cause de la probable (mais pas démontrée dans le cas du Covid-19) origine du virus : des espèces sauvages prélevées et commercialisées, la déforestation,

1. Global Risks Report 2020.

2. Voir en particulier l'article de Stephen Kramer, directeur de la recherche épidémiologique de Swiss Re, qui décrivait remarquablement les risques grippaux, et la pénurie d'équipements avérée à ce moment-là.

l'urbanisation endémique qui favorise le rapprochement entre espèces sauvages et les hommes. Les échanges intenses de populations rendent évidemment la propagation du virus quasi immédiate, et une étude italienne met en évidence la corrélation entre l'explosion des cas d'infection avec la présence de particules fines dans les villes polluées³.

Évidemment, il est fascinant que le confinement, destiné à protéger les hommes du virus, favorise le retour d'une meilleure vie pour les autres espèces. Au *Printemps silencieux* (*Silent Spring*) de la biologiste Rachel Carlson fait écho le printemps silencieux de 2020, près de 60 ans après. 60 ans pendant lesquels le silence des oiseaux a fini par générer pendant deux mois le silence des hommes, tellement la nature a été malmenée par une espèce qui aujourd'hui se confine. Ces 60 ans ont modifié le monde de manière inédite et tragique. Nous vivons, non pas la première tragédie, mais la première tragédie GLOBALE du XXI^{ème} siècle, où s'entrechoquent tous les excès de la croissance, et tous les méfaits de notre inaction. La ruse de la nature est que cette pandémie « moderne » nous renvoie aux temps historiques des grandes épidémies, comme si,

brusquement, tout notre savoir scientifique et technique ne servait à rien dans un premier temps. Deux mois de confinement nous auront rendu à notre condition humaine ancestrale : la vulnérabilité et l'impérieuse nécessité de l'ancrage territorial.

Car c'est sans nul doute une épreuve d'humanité. Citons une phrase du plus tragiquement actuel roman de cette année alors qu'il date de 1947 : « Tout ce que l'homme pouvait gagner au jeu de la peste et de la vie, c'était la connaissance et la mémoire... mais il est dur de vivre seulement avec ce que l'on sait et ce dont on se souvient, et privé de ce qu'on espère... Il n'y a pas de paix sans espérance »⁴. Côté « connaissance », on apprend et on finira par savoir, comme, semble-t-il, à chaque fois. Côté « mémoire », on se rappelle déjà, surtout les êtres aimés disparus, et nos souvenirs resteront marqués, sans doute à jamais, par cette année 2020. Mais, côté « espérance », nous apparaissions divisés dans cette épreuve.

D'abord les pays ont du mal à s'entendre et résistent mal à la tentation de la fermeture. Chacun, nous réagissons selon nos particularités, nos engagements, nos inclinaisons, nos habitudes : les professionnels de santé

3. Étude dirigée par la Société italienne médicale environnementale en collaboration avec les universités de Bari et de Bologne étudie la concentration de particules fines dans plusieurs villes italiennes, entre le 10 février et le 29 février, soit en pleine épidémie de coronavirus qui a démarré fin janvier dans la Botte. Au terme de leur enquête, les scientifiques ont constaté que les régions les plus touchées par le virus, à l'instar de la vallée de Pô, étaient également les plus polluées.

4. *La peste*, Albert Camus, Editions Gallimard, 1947.

y reconnaissent les conséquences des coupes budgétaires, les écologistes celles du mépris de la nature, les nationalistes celles de la mondialisation, les collapsologues l'expression du premier effondrement, les technicistes l'opportunité de consacrer l'algorithme comme clé de la civilisation, les économistes l'occasion d'effacer les dettes, les tyrans celle de tyranniser, et les démocraties celle de rassembler leurs citoyens.

Pourtant il s'agit bien de la même humanité, dont la communauté de destin est patente, à travers tous les pays, avec la même vulnérabilité, dépendante de l'histoire de chacun, et de la situation sanitaire de son pays.

Il s'agit de l'irruption de la mort au-devant de la scène, alors que nos civilisations la dissimulent ou la nient, et la menace d'une sévère récession, qui va évidemment atteindre les plus faibles.

Cette crise est aussi révélatrice de la manière dont est (et sera) traitée l'urgence, l'exception dans notre siècle. Car nous savons qu'elle ne sera pas la dernière, et que les menaces globales, très identifiées, nous

en provoqueront d'autres. On n'a pas fini d'en tirer des enseignements, mais déjà des constats peuvent être faits : insuffisante préparation des États, sécurité sanitaire défaillante, encadrement juridique de la situation d'exception inexistant (du coup fabriqué « sur le tas »).

Existe aussi le risque de nous voir, en sortie de crise, débordés par la pression économique et sociale, et de réagir comme en 2009, en sacrifiant l'urgence écologique, aussi pressante, mais dont la temporalité est différente. Existe surtout la tentation de la discorde, de la violence, tellement, en France, la

défiance est grande, et le senti-

ment d'anxiété devant

l'incertitude des temps

prégnant. Il s'agit

évidemment de la

défiance politique⁵

mais aussi de la

méfiance générale,

en particulier

envers la science.

Comme le dit Etienne

Klein, « le désir de véra-

cité et la suspicion à l'égard

de la vérité » ont « contribué à

affaiblir le crédit des scientifiques, en

même temps qu'ils ont universalisé

la suspicion à l'endroit de toutes les

formes d'expressions institutionnelles »⁶.

*Nous vivons la
première tragédie
globale du XXI^{ème} siècle
où s'entrechoquent tous les
excès de la croissance et
tous les méfaits de notre
inaction*

5. Pour près des deux tiers des Français (65%), l'exécutif « n'est pas à la hauteur de la situation » depuis le début de la crise sanitaire, le même pourcentage qu'en mars (sondage Odoxa du 28 avril 2020).

6. Etienne Klein, *Je ne suis pas médecin, mais...*, Tract de crise (n°25), Gallimard, 2020.

Cependant, des signes positifs existent, et finalement surprennent.

Le premier est la décision de la plupart des dirigeants de prioriser la santé et la vie des citoyens, à l'économie, « quoiqu'il en coûte ». Nous sommes certains qu'il s'agit d'un tournant majeur depuis les années 80, et qu'il marque la suspension, et peut être la fin du néolibéralisme, comme d'ailleurs beaucoup d'économistes ou intellectuels le suggèrent.

Certes, on peut y voir comme l'historien Olivier Faure⁷, ou le philosophe André Comte-Sponville⁸, une surinterprétation de l'épidémie, illustrant la négation de la mort parmi nos contemporains. Ou bien cette décision ne traduirait que l'absolue nécessité, dans pratiquement tous les pays, de faire face dans l'urgence à la pénurie de matériel sanitaire, dont l'insuffisance est patente pour gérer une telle crise. L'avenir dira si l'appauvrissement économique provoquera plus de décès dans un plus long terme, mais nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une rupture sans précédent, dont les conséquences

dans les politiques publiques seront considérables.

Le deuxième est l'explosion de débats sur le « monde d'après », et il faut évidemment y voir la sensibilisation aux menaces environnementales qui s'est développée ces dernières années : chaque organisation y va de sa plateforme, de son blog, de ses tribunes, appels et articles reflètent l'espoir de construire et espérer un monde meilleur, d'abord au niveau de la santé de chacun, mais aussi, collectivement, pour réorienter un modèle socio-économique qui a atteint ses limites. Il reste maintenant à mettre en œuvre cette espérance. Le Président de la République a d'ailleurs affirmé : « Il nous faudra demain tirer les leçons du moment que nous traversons, interroger le modèle de développement dans lequel s'est engagé notre monde depuis des décennies et qui dévoile ses failles au grand jour », et encore « Le jour d'après, quand nous aurons gagné, ce ne sera pas un retour au jour d'avant »⁹.

Le troisième consiste dans les retrouvailles avec l'essentiel.

7. « Malgré la densité de la population mondiale, pour l'instant on ne voit pas d'explosion massive du Covid-19. C'est une catastrophe, mais la moins pire vécue depuis un siècle. Ce qui est frappant aujourd'hui, ce n'est pas l'intensité du mal, c'est l'intensité de la réaction. Même si c'est inconscient, force est de constater que nous ne tolérons plus la maladie ni, surtout, la mort. On est dans une société qui loue le risque en matière économique, mais qui le refuse par ailleurs. », Olivier Faure, *Retronews*, 17 avril 2020.

8. « Faut-il rappeler qu'il meurt 600.000 personnes par an en France ? Que le cancer, par exemple, toujours en France, tue environ 150.000 personnes chaque année, dont plusieurs milliers d'enfants et d'adolescents ? Pourquoi devrais-je porter le deuil des 14.000 morts du Covid-19, dont la moyenne d'âge est de 81 ans, davantage que celui des 600.000 autres ? Encore ne vous parlais-je là que de la France. À l'échelle du monde, c'est bien pire. La malnutrition tue 9 millions d'êtres humains chaque année, dont 3 millions d'enfants. », André Comte Sponville, *in* site web www.echo.be, 27 avril 2020. Nous noterons juste que le chiffre, au moment où nous écrivons, soit le 3 mai, approche les 27 000, et que 71% des personnes décédées avaient plus de 75 ans.

9. Adresses d'Emmanuel Macron, Président de la République, aux Français, 12 et 16 mars 2020.

L'essen-tiel, dans cette crise, c'est la santé, la sauvegarde de la vie, le maintien des services, justement, « essentiels », l'importance de profiter de la nature, dont beaucoup sont privés, le prix du temps. L'une des constantes observées est d'abord que « la crise sanitaire ne doit pas cacher la crise climatique »¹⁰ et la transition écologique, et que la sauvegarde et la gestion durable des biens communs (santé, alimentation, éducation, recherche¹¹), recouvrant nos « vrais besoins », non réductibles à des biens marchands, deviennent, sous le couvert de l'État, notre priorité, en même temps que la garantie de notre souveraineté. Reste à savoir si cette reconnaissance de l'essentiel survivra à l'époque du confinement, propice à la réflexion, ou si la sobriété, devenue obligée à cause de la crise économique qui s'annonce, sera finalement rejetée. Mais nous parions sur la permanence de l'aspiration à de vrais changements de modes de vie, d'autant que les avant-gardistes de la société les prônaient déjà, ou même les appliquaient. Cette réconciliation avec l'essentiel ne sera possible que si ceux qui ont assuré les fonctions essentielles sont associés à cette reconversion sociétale, et y trouvent leur place. L'avènement du « *care* » doit retrouver les valeurs du partage.

Le quatrième, qui découle des trois premiers, est la volonté de

changer de modèle économique.

Bien sûr, au-delà de cette prise de conscience et de ces espoirs de changement, on ne peut qu'observer que cette crise du Covid-19 de 2020 est loin d'être la première (ni la dernière) manifestation des antagonismes et de la porosité des sociétés humaines entre elles, crises qui, au fil des siècles, se sont manifestées sous des formes différentes, plus ou moins graves : guerres mondiales, bien sûr, au premier chef, crises sanitaires (peste, grippes, SIDA, SRAS, MERS, H1N1...), crises financières (krach de 1929, subprimes et crise bancaire et financière 2007-2008), changement climatique, érosion de la biodiversité et catastrophes naturelles, et qu'au final, elles n'ont pas engendré une inflexion sensible de ce modèle, comme on aurait pu justement l'espérer, voire qu'à coup de plans de relance et d'effets rebond, elles en ont aggravé les conséquences.

Pourtant, dans le cas de la présente crise, on doit parallèlement faire l'incroyable constat que l'arrêt de la majeure partie des activités économiques peut s'assimiler à une « décroissance » forcée, et que « le grand Stop » été possible, même provisoire. Au-delà du fait que beaucoup aimeraient transformer ce grand Stop en Grand Soir, cette « expérimentation » contrainte montre en même temps qu'elle n'est

10. Selon la formule d'Open Diplomacy.

11. Ce que Jacques Attali appelle les « industries de la vie ».

pas une voie viable, ni pérenne, tant ses conséquences socio-économiques sont potentiellement dramatiques¹². Il reste donc à inventer ce fameux nouveau modèle, dont la définition sera forcément enrichie de cette expérience grandeur nature, et devra se mesurer à l'un des plus grands défis de l'après crise : la conscience exacerbée des inégalités, et la révolte contre celles-ci.

Le cinquième signe est l'installation définitive dans le fonctionnement de la société de l'économie numérique.

Le numérique a permis la continuité de l'activité, la permanence (certes inégale) des services éducatifs, le lien entre les êtres, le débat politique et sociétal, et surtout le suivi de l'épidémie, à travers les plateformes de données de santé. Bien sûr s'ouvre un débat très vif sur les risques de ce passage au tout numérique, en particulier sur le risque « Big Brother », soulevé en particulier par les applications de traçage numérique. Mais le télétravail s'est imposé, et restera, dans un premier temps pour accompagner les suites du déconfinement, ensuite, sûrement, par choix des entreprises, des salariés issus d'une découverte d'une efficacité différente et une économie de transports, Reste à faire le bilan écologique, et ergonomique du télétravail, et le champ est immense.

Nous ne parlerons pas d' « opportunité », comme certains, car le « moment planétaire » du Covid-19 a contenu son lot de drames personnels, et nul ne saurait prédire l'avenir à la veille du déconfinement en France, mais la Grande Transformation que nous appelions de nos vœux se présente maintenant sous un jour différent, à la fois plus accessible, et plus hasardeux.

Le Comité 21, comme d'autres, promeut cette Transformation depuis sa création il y a 25 ans, au travers de l'Agenda 21, d'abord, et, aujourd'hui, de l'Agenda 2030 des Nations Unies. A cet égard, il ne peut qu'être douloureusement frappé de l'asynchronisme qu'il constate entre la dimension d'évidence mondiale de cette épidémie et des problèmes qu'elle entraîne, et les réponses très parcellisées, pas seulement liées aux contextes différenciés, qui leur sont données, témoignant une nouvelle fois des insuffisances du multilatéralisme, allant de l'ONU à l'OMS, en passant bien entendu aussi par l'Europe. Ce silence multilatéral, relativement assourdissant, ne présage évidemment rien de bon, une fois la crise passée, quant au retour redouté des égoïsmes personnels et collectifs.

Le présent rapport constituait il y a deux mois la contribution du Comité 21, à travers son Comité de prospective, aux

12. Voir aussi le dialogue entre Agnès Sinäi et Vincent Mignerot « Le Covid-19, un tournant écologique ? » in Philosophie Magazine, avril 2020.

travaux de réflexion liés à l'ensemble des défis planétaires qui justifient une profonde Transformation de notre modèle de développement. Et ce d'autant qu'il a été entrepris voici plus de deux ans, bien avant donc cette crise sanitaire. Cette crise ne rend ces propositions que plus actuelles, car elles constituent un cadrage métaéconomique, au sein duquel peuvent s'insérer des recommandations plus sectorielles et plus opérationnelles.

« Il faut que tout change pour que rien ne change ! »¹³. Cet aphorisme éclairé résume bien la posture de l'homme face au changement depuis un quart de siècle : résistance et stratégie d'évitement, et en même temps acceptation et mouvement proactif. Mais, face à la situation actuelle de notre planète et de ses habitants et à l'impératif de Transformation qui anime ce rapport, cette phrase qui résonne comme une incantation nous interroge doublement : que restera-t-il de la volonté de changement après la crise ?

Rien n'avait-il changé ? Avec d'autres, le Comité de prospective en a fait le constat, malgré la reconnaissance d'une ère nouvelle, l'Anthropocène, et de ses conséquences que nous connaissons tous. Toutes les études tombent d'accord sur le fait que les Transformations se font un peu malgré

nous, assez bien par secteurs, mais n'entraînent pas un changement civilisationnel, alors que nous savons que la planète Terre est atteinte par des choix économiques, à la fois trop consommateurs de ressources et inégalitaires. Et pour tenter de comprendre pourquoi l'objectif de Transformation ne se concrétise pas, ou pas encore suffisamment, donnant ainsi l'impression de faire du surplace depuis une quarantaine d'années, voire de régresser, il a voulu analyser les freins techniques, économiques, sociétaux, politiques qui ont amené à la situation actuelle, entre Transformation en marche et trajectoires insuffisantes. Au vu de cette analyse, on ne peut pas dire que rien n'ait changé, mais les lieux réels de la Transformation sont trop réservés aux pays riches et aux élites, ce qui induit à la fois les immobilismes et les révoltes populaires qui se multiplient.

Tout va-t-il changer ? Pour répondre à cette seconde question, le Comité de prospective avait identifié et développé dans ce rapport les leviers d'une Transformation dont on s'aperçoit qu'elle est déjà à l'œuvre : révolution numérique, évolution de l'entreprise, mutation de la finance, nouvelles citoyennetés, irruptions de nouvelles gouvernances. Si tout n'a pas (encore) radicalement changé, tous les éléments d'un nouveau modèle sont

13. Célèbre réplique du « Guépard », le film de Visconti inspiré du roman posthume de l'écrivain aristocrate italien Giuseppe Tomasi di Lampedusa.

donc en place, avec des incertitudes décisionnelles et démocratiques et une temporalité indéterminée. Et les observations sur les graves lacunes de nos gouvernances nationales et internationales ne font qu'accélérer la mise en place de ces éléments.

Dans le contexte politico-social du « Risorgimento »¹⁴ décrit par Lampedusa, sa fameuse phrase se réfère à la responsabilité des conservateurs qui, pour demeurer dans le monde qu'ils souhaitent sauvegarder, doivent accepter d'inévitables changements et la montée au pouvoir d'une classe nouvelle, la bourgeoisie, « comme c'est, au fond, rien qu'une lente substitution de classes ». Cette constante des révolutions socio-politiques de l'histoire est aussi particulièrement adaptée à la situation d'aujourd'hui en matière de développement durable : on pourrait ainsi apparenter la croissance dite « verte », prônée par la majorité des pouvoirs politiques et financiers en place, à la formule de Lampedusa. Mais, elle aussi, est de l'« ancien monde », qui a montré ses limites environnementales et socio-économiques.

La très grande majorité des rapports qui prônent de nouveaux modèles mettent l'accent sur des

mesures, faibles ou fortes, pour reprendre la phraséologie du développement durable, inflexibles ou radicales, pour réorienter notre modèle de développement¹⁵ : restructuration du tissu industriel et agricole français et européen, relocalisations des productions, investissements massifs dans les infrastructures de transport durable, d'énergie et dans la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, modernisation de la démocratie, remise à niveau des secteurs de la recherche et de l'innovation, des services publics et du système de santé et de sécurité sociale, refonte des règles budgétaires, adaptation des politiques économiques et monétaires, modernisation des indicateurs statistiques et comptables, développement des leviers culturels de communication et de sensibilisation du public via la publicité, l'art et l'éducation...

Or on n'a pas le choix, encore moins maintenant qu'il y a trois mois : il faut essayer de penser un autre futur, même si nous ne l'imaginons pas encore, renouer avec le vivant, réduire les inégalités, stopper dans le siècle le réchauffement climatique et donc investir dans la transition énergétique et écologique, gouverner ensemble autrement.

14. Mot italien signifiant « résurgence » ou « renaissance », relatif à l'unification italienne dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.

15. « Il ne s'agit pas seulement de reprendre ou d'infléchir un système de production, mais de sortir de la production comme principe unique de rapport au monde », Bruno Latour *in* AOC Média, mars 2020. On peut aussi regarder, entre autres, les propositions d'ATTAC, du Réseau Action Climat, de l'I4CE, de la Convention citoyenne pour le climat, de l'IDDRI, de Terra Nova et d'un certain nombre de collectifs d'intellectuels et d'économistes et de députés, tous publiés en mars et avril 2020.

Bien sûr, certains disent que c'est trop tard, malgré la « pause » offerte à la nature, et voient dans la crise une répétition générale de la future apocalypse. D'autres, fidèles à l'idée du Progrès, ont foi dans les capacités humaines à s'adapter, et à inventer des techniques nouvelles pour surmonter ce moment critique de l'humanité. D'autres encore considèrent que les systèmes politiques et économiques actuels sont dans l'incapacité de réaliser les indispensables Transformations, et donnent aux individus, aux « citoyens » la charge de la Transformation et si la Grande Révolution ne vient pas, les « révolutions minuscules » pourront s'y substituer. Les films « Demain » et « Après Demain » symbolisent ce positionnement¹⁶. D'autres enfin se réclament des seules solutions techniques en sous-estimant, parfois jusqu'à frôler le climato-scepticisme, l'ampleur des ébranlements géophysiques de la planète.

Quant aux économistes, qui n'ont intégré que lentement le big bang actuel de la nature¹⁷, ils sont aujourd'hui devant un dilemme immense : il faut qu'ils donnent aux politiques des instruments pour refaire partir la fabrication de richesses avec d'autres concepts, d'autres armes, d'autres buts. Transformer l'actuelle décroissance

(mortifère) en prospérité sobre, et entraîner les investisseurs, dans cette création nouvelle.

Ce rapport veut ainsi refléter à la fois la voix de ceux qui considèrent que l'humanité est menacée par des risques d'effondrements divers, mais que les défis pour surmonter ce moment critique sont à portée de la capacité humaine de Transformation.

Dans l'histoire des révolutions industrielles, ce sont toujours la science et la technologie qui en ont été l'amorce et les moteurs. Grâce à la Transformation engendrée par le digital, nous sommes rentrés dans la « quatrième révolution industrielle ». Et nous sommes à un « moment possible de bascule » de l'histoire de l'environnement où la façon dont nous déployons ces technologies numériques et l'Intelligence artificielle offre la possibilité de mesurer et de protéger notre environnement et de réorienter notre économie – un exploit que nous n'avons justement pas réussi à accomplir au cours des quarante dernières années. En particulier parce que le financement des technologies n'était dirigé que vers la performance scientifique et technique, et pas sur la Transformation globale du modèle économique.

16. « Demain », documentaire de Cyril Dion et Mélanie Laurent, 2015 ; « Après demain », documentaire de Cyril Dion et Laure Noualhat, 2018.

17. Dans un article de septembre 2019 sur le site Internet « Vox », les économistes Andrew Oswald (Université de Warwick) et Nicholas Stern (London School of Economics) estimaient que, sur les 77 000 articles publiés depuis leur création par les neuf revues scientifiques les plus importantes en économie, seuls, 57 portaient sur le changement climatique.

La conscience aujourd'hui de l'ampleur des dégâts de nos modèles économiques est enfin là. Il aura fallu un demi-siècle d'alertes, d'innombrables rapports, la mobilisation des grandes agences internationales, la voix des ONG, celle de grandes figures, mais surtout il aura fallu que les phénomènes extrêmes se multiplient¹⁸. Ce phénomène extrême a pris la figure d'une pandémie, mais il y en aura d'autres. On peut le déplorer (et nous le déplorons), s'en indigner, trouver des boucs émissaires (cela ne manque pas), évoquer la cupidité de la nature humaine, l'indigence des politiques, le cynisme des systèmes économiques, un capitalisme de l'accumulation, l'insuffisance de la régulation... mais nous n'avons que le temps aujourd'hui de trouver les voies de solutions. Car à l'accélération des risques doit répondre l'accélération des solutions.

Hartmut Rosa a récemment¹⁹ mis l'accent sur la force politique qu'il a fallu pour « ralentir le monde jusqu'à le stopper », « en nous faisant prendre conscience que nous, en tant que sujets politiques, sommes capables d'une action politique puissante : le coronavirus est une expérience impressionnante d'auto-efficacité collective. Nous pouvons et devons utiliser cette force pour affronter la crise climatique

– ainsi que toutes les autres formes d'agression ». Il en tire la conclusion que « le moment est venu de changer de paradigme. Les changements de paradigme ne sont possibles que lorsqu'un ancien paradigme entre en situation patente de crise. Car en « temps normal », les institutions et les processus sociaux ne font que suivre les règles et les routines établies, parfois si profondément ancrées que le changement semble impossible. Les sociologues parlent alors de « dépendance au chemin ». Le prix à payer pour changer de voie et inventer quelque chose de nouveau est tout simplement trop élevé, la divergence trop risquée tant que les systèmes sociaux et économiques fonctionnent plus ou moins correctement au quotidien. Mais de temps à autre, au cours de l'histoire, en temps de crise et/ou d'innovation, il y a des moments historiques d'indécision ou de « bifurcation » dans lesquels on ne sait pas comment une communauté ou une société socioculturelle va continuer. Dans de telles situations, les modèles sociologiques ou économiques ne peuvent pas prédire l'avenir, car il est fondamentalement ouvert. Comme nous le rappelle Hannah Arendt, ce sont les moments où quelque chose de nouveau peut naître, où la capacité humaine d'innovation – qu'elle appelle la « natalité » – peut ouvrir une nouvelle

18. Lire l'analyse de la crise du coronavirus par Dominique Strauss-Kahn : « L'être, l'avoir et le pouvoir dans la crise », conférence à la Maison de la philosophie, avril 2020.

19. *Le miracle et le monstre – un regard sociologique sur le Coronavirus*, Hartmut Rosa, philosophe, directeur du Max Weber Kolleg à Erfurt

voie ». Il remarque que ces moments agissent comme des moments de « résonance collective » : « Les acteurs sociaux se sentent existentiellement touchés et émus par la situation, ils se rendent compte qu'ils sont capables de s'arrêter, d'écouter et de répondre à la situation d'une manière qui les transforme, eux et le monde social qui les entoure. »

Ce rapport, et les propositions qui suivent, veulent proposer des instruments pour cette Transformation.

SOMMAIRE

Préface	7
Introduction	25
01. Les freins et les leviers	35
Les Freins à la Transformation	46
Les freins techniques.....	51
L'impasse économique.....	53
Les freins sociétaux.....	58
Les freins politiques.....	67
Les Leviers de la Transformation	73
Les mutations technologiques et les innovations techniques doivent impérativement viser l'amélioration environnementale et climatique.....	74
Les mutations économiques doivent être guidées par des choix tournés, non plus seulement sur la compétitivité, mais sur la fondation d'une « autre » économie.....	81
Les modes de vie doivent évoluer vers plus de sobriété, qu'il convient par ailleurs de rendre attractive.....	92
Le cadre politique de la gouvernance doit être renouvelé.....	103
02. La force transformatrice des territoires	111
La transversalité de la Transformation à travers la planification territoriale	115
La déclinaison territoriale des ODD	118
La déconcentration et la décentralisation pour laisser s'épanouir les Transformations	120
L'expérimentation pour transformer plus sereinement	124
L'appropriation culturelle	132

03. Les moteurs de la Grande Transformation	137
Science et éducation : mobiliser la sphère ESR.....	151
Renouveler la prospective comme perspective de sens pour tous au lieu des scénarii multiples pour tous les secteurs	159
L'Agenda 2030 pour et par tous	164
Permettre le développement des actions de bien commun pour expérimenter.....	169
Étudier les contours d'un « revenu vital universel »	174
Vers une loi « 5D »	178
Consacrer économiquement et juridiquement la notion d'usage dans une économie dynamique de fonctionnalité.....	182
Investir avec des indicateurs d'impact	187
Compter ce qui compte.....	194
Grande Transformation, grande adaptation	200
Créer une Autorité indépendante de veille des risques globaux.....	204
Œuvrer pour un Conseil de sécurité planétaire.....	208
En guise de conclusion : le récit	213
Annexes	219

Résumé

La Transformation globale de notre économie est au cœur de ce rapport du Comité de prospective du Comité 21. Celui-ci, composé d'une trentaine de chercheurs, d'experts et d'administrateurs et présidé par l'économiste Philippe Dessertine, a travaillé depuis deux ans sur la nécessaire « resocialisation » d'une économie planétaire devenue hors sol, sous l'effet notamment d'une financiarisation excessive, comme en avait fait le constat, il y a 75 ans, l'économiste hongrois Karl Polanyi dans son livre phare « La Grande Transformation ».

La crise systémique que nous traversons actuellement, et qu'on peut qualifier, elle aussi, de « Grande Transformation », résulte de réponses insuffisantes aux effets cumulés de différentes ruptures : technologiques (révolution numérique), socio-économiques (globalisation financière et inégalités), écosystémiques (changement climatique et érosion de la biodiversité), spatio-temporelles (rétrécissement relationnel planétaire et accélération) et même éthologiques (évolution des valeurs et des comportements, quête de sens).

Dans ce contexte d'une nouvelle ère géologique caractérisée par l'empreinte humaine, l'« Anthropocène »,

les communautés humaines réagissent depuis des années aux défis qu'elle leur pose par des démarches transitionnelles, des expériences, des travaux de recherche, l'ensemble suggérant que la Transformation, si elle n'est pas déjà là, a au moins, déjà et en partie, commencé. Mais les trajectoires ne sont toujours pas bonnes et affectent profondément notre monde, au point de provoquer, chez certains, la résurgence du « mythe de l'apocalypse », sous le timbre de l'« effondrement ». À rebours de ce récit, le Comité 21 estime au contraire que les défis pour surmonter ce moment critique sont à portée de la capacité humaine de Transformation.

Face aux incertitudes de notre époque, nous avons besoin d'une boussole pour ne pas perdre la bonne direction d'un monde dont les fondements d'antan sont minés, comme les équilibres climatiques, la diversité de la nature, les populations trop nombreuses et errantes, et dont les perspectives sont vertigineuses, entre la construction d'humanoïdes, possibles rivaux de notre espèce, la conquête de l'univers, et la découverte des mécanismes cachés de l'infiniment petit. Pour cela, la prospective doit nous guider selon différents scénarii, afin de nous aider à explorer les freins et les leviers des futurs possibles,

préalables à l'élaboration de stratégies ou de politiques adaptées à aujourd'hui.

C'est pourquoi le Comité de prospective a souhaité que soient analysées les raisons pour lesquelles cet objectif de Transformation ne se concrétise pas, ou pas encore suffisamment, et que soient étudiés les freins qui ont amené à la situation actuelle, entre Transformation en marche et trajectoires insuffisantes. A côté de deux freins majeurs que constituent le changement d'échelle et la méthodologie de la Transformation, existent différents freins techniques, environnementaux, sociaux, économiques, sociétaux, culturels, politiques.

Si les technologies sont à l'origine des immenses progrès enregistrés par l'humanité depuis des siècles, elles sont parallèlement sources d'incertitudes et de questionnements, liés à leur utilisation : au niveau de la science elle-même, au niveau des freins techniques à lever, au niveau de l'impact de ces technologies sur les ressources et de l'« effet rebond » au niveau des effets pervers de l'intelligence artificielle. Sur le plan économique, on peut considérer deux catégories de freins : l'une quantitative : l'inadéquation des moyens budgétaires et financiers actuels, et l'autre qualitative : l'« imaginaire de la croissance ». Sur le plan sociétal, trois freins principaux sont identifiés : la difficulté à changer de comportements, les freins psychiques la pauvreté et les inégalités. Enfin, dans

le champ politique, trois facteurs principaux rendent difficile la gouvernance de nos sociétés, surtout dans une perspective radicale de « changement de méthode » et de gestion de nos « biens communs » :

- l'instabilité politique externe et interne
- le doute et la défiance
- la question du « récit »

En face de ces freins, le Comité de prospective a ensuite identifié quatre principaux leviers de Transformation : les mutations technologiques et techniques, qui doivent impérativement être mises au service de l'amélioration environnementale et climatique, particulièrement pour la Transformation numérique, l'intelligence artificielle et l'énergie ; les mutations économiques, en émergence ou se manifestant déjà depuis de nombreuses années, dans les domaines suivants : les nouveaux modèles économiques, la Transformation de l'entreprise, l'investissement pour la transition climatique et écologique, la taxation du carbone, la finance durable, la comptabilité publique ; le changement des modes de vie, à travers la citoyenneté écologique, la sobriété, la réduction des inégalités ; une meilleure gouvernance de nos « biens communs », grâce aux Objectifs de développement durable, au nouvel « European green deal », à la gouvernance du développement durable, au « green budgeting ».

Et les territoires constituent eux-mêmes un levier essentiel. Leur force transformatrice se manifeste, en tant que lieux d'expérimentation et de matérialisation des leviers de Transformation, mais, plus encore, comme en étant les agents, sinon les conditions, de leur mise en œuvre. Territoires, villes et régions apparaissent les mieux placés pour s'organiser face aux chocs socio-économiques et environnementaux, à travers la planification territoriale, la déclinaison territoriale des ODD, la déconcentration et la décentralisation, l'expérimentation et l'appropriation culturelle.

L'analyse des freins effectuée détermine plusieurs enjeux à creuser, par rapport à la situation actuelle : la science et la recherche-développement à soutenir ; le type de croissance à privilégier ; les investissements à consentir ; les inégalités à lever ; les comportements à orienter ; la défiance à apaiser et les relationnels partenariaux à intensifier, particulièrement dans les territoires. S'ils sont donc nombreux, ils tiennent moins à des questions techniques et budgétaires, susceptibles d'être résolues avec le temps, qu'à des raisons beaucoup plus incertaines dans leur issue comme la géopolitique mondiale, la gouvernance collective et les comportements individuels.

Face à ces entraves, les leviers identifiés forment un terreau fertile, qu'un certain nombre de moteurs de Transformation proposés par le Comité

de prospective pourraient permettre de cultiver, en considérant leur temporalité, leur nature, leur radicalité, leur démocratie :

- la mobilisation de la sphère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- la mesure de l'impact
- la Transformation de l'Agenda 2030
- la prospective et le temps long
- la société du bien commun
- la mise en chantier d'une loi 5D
- un revenu vital universel
- le prix du carbone
- l'investissement avec des indicateurs d'impact
- la comptabilité patrimoniale
- la gestion des risques
- la sécurité planétaire

Le Comité de prospective s'est emparé de la question du « récit » à construire, entre vision préalable élaborée avant de passer à l'action et récit co-construit en chemin en y insérant les premiers enseignements de la crise sanitaire. Sans trancher ce débat récurrent, le trajet faisant partie du projet, il estime cependant, du point de vue institutionnel, que l'« Agenda 2030 » incarne ce récit vers la Transformation et qu'il faut sans cesse s'y référer, et, du point de vue des rapports de l'homme avec son écosystème, rapports qui constituent la base de la vie sur Terre, qu'un renouvellement de ces rapports basés sur la « co-évolution homme-nature » pourrait le raconter.

LES 12 PROPOSITIONS DU COMITÉ 21

1. Science et éducation : mobiliser la sphère ESR
2. Renouveler la prospective comme perspective de sens pour tous au lieu des scénarii multiples pour tous les secteurs
3. L'Agenda 2030 pour et par tous
4. Permettre le développement des actions de bien commun pour expérimenter
5. Étudier les contours d'un « revenu vital universel »
6. Vers une loi « 5D »
7. Consacrer économiquement et juridiquement la notion d'usage dans une économie dynamique de fonctionnalité
8. Investir avec des indicateurs d'impact
9. Compter ce qui compte
10. Grande Transformation, grande adaptation
11. Créer une Autorité indépendante de veille des risques globaux
12. Œuvrer pour un Conseil de sécurité planétaire



Introduction

CE RAPPORT N'EST PAS UN RAPPORT DE PROSPECTIVE, MAIS UN RAPPORT PROSPECTIF...

L'ONU, espace principal de l'élaboration des politiques publiques nous fournit depuis cinquante ans d'innombrables plans, agendas et stratégies pour orienter le monde vers un « avenir durable ». Aux niveaux européen et national, nous disposons de multiples documents de stratégies sur à peu près tous les sujets de politiques publiques. Les grands plans, tels qu'ils ont fleuri au XX^{ème} siècle sont morts, mais jamais nous n'avons disposé d'autant de plans sectoriels. Les élus territoriaux s'en plaignent régulièrement.

Les acteurs publics essaient de proposer des scénarii. Ainsi l'ONU enjoint les États à atteindre 17 Objectifs de développement durable (ODD) en

2030. La France, par la voix de France Stratégie, s'est essayée par deux fois dernièrement de tracer des perspectives : en 2015, « Quelle France dans dix ans ? » et en 2017 « 2017-2027, enjeux d'une décennie ». On est toutefois loin des perspectives jusqu'à 2100 de Thierry Gaudin. La prospective semble en crise, à cause de la multiplicité des projections, des indicateurs, des signaux forts et faibles, et, avant tout de l'incertitude du socle de déploiement des activités de l'humanité, la planète Terre. Plus globalement, l'accélération du rythme des Transformations dont nous semblons spectateurs plus qu'acteurs, et l'accroissement spectaculaire des risques, rendent aujourd'hui l'art de la

prospective de plus en plus complexe. « L'avenir n'est pas seulement à prédire, mais aussi à construire. Il n'y a pas un seul avenir dont on puisse anticiper les contours avec suffisamment de certitude, mais plusieurs futurs possibles, souhaitables ou pas, à préparer »²⁰.

Pour autant, nous avons besoin d'une boussole. Pour ne pas perdre la bonne direction d'un monde dont les fondements d'antan sont minés, comme les équilibres climatiques, la diversité de la nature, les populations nombreuses et errantes, sans oublier les enjeux sanitaires, et dont les perspectives sont vertigineuses, la construction d'humanoïdes, possibles rivaux de notre espèce, la conquête de l'univers, et la découverte des mécanismes cachés de l'infiniment petit.

Mais aujourd'hui, nous vivons un paradoxe : les évolutions scientifiques nous font mieux connaître l'avenir, grâce notamment aux travaux du GIEC pour ce qui concerne les changements climatiques, mais l'humanité comme sujet agissant semble être paralysée par l'ampleur des phénomènes. Il en est de même pour les crises sanitaires à répétition et pour les révolutions dues à l'intelligence artificielle, dont les extrapolations sont plus souvent

vécues comme de la science-fiction, que comme des objets de pure prospective, alors qu'elles régissent déjà nos vies...

En même temps, les dirigeants du secteur privé sont demandeurs de cette boussole indispensable pour leurs stratégies et ne trouvent plus dans le secteur public, soumis à des injonctions contradictoires, les clés qu'ils pouvaient trouver auparavant. Même leurs stratégies doivent viser des durées correspondant à des investissements portant parfois sur plus de 20 ans. Durée que les dirigeants du secteur public n'osent plus aborder...

Nous avons besoin d'une boussole

Pour toutes ces raisons, le Comité 21 s'est doté depuis une dizaine d'années d'un Comité de prospective, composé d'une trentaine de chercheurs, d'experts et d'administrateurs, aujourd'hui présidé par l'économiste Philippe Dessertine. Au fil des ans, il a produit un grand nombre de notes et d'ouvrages relatifs à la transition et à la Transformation, tous consultables sur le site Internet de l'association et cités en annexe.

Il y a deux ans, il a entrepris d'élaborer le présent rapport sur la « Grande Transformation ».

20. Société française de prospective.

À PROPOS DE CE QUE NOUS APPELONS, APRÈS D'AUTRES, « LA GRANDE TRANSFORMATION »

Le Comité de prospective du Comité 21 a intitulé son rapport « La Grande Transformation ». Il a préféré le terme de « Transformation » à celui de « transition », car la « Transformation » a pour objet de « rendre quelque chose différent, de le faire changer de forme, de modifier ses caractères généraux »²¹, alors que la « transition » désigne « le processus (de Transformation) au cours duquel un système passe d'un régime d'équilibre à un autre »²². Quoique les deux termes soient voisins – on pourrait aussi bien parler de changement, de rupture, d'adaptation, de métamorphose, entre autres –, l'objectif du rapport est donc plutôt de présenter les moyens pour atteindre l'agenda que de décrire le chemin pour y arriver.

Les deux termes sont d'ailleurs également quasi institutionnalisés : le « Mouvement international des villes en transition », depuis 2005²³, la loi « relative à la transition énergétique pour la croissance verte », promulguée en 2015, la « Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (2015-2020) », le « Ministère de

la Transition écologique et solidaire », depuis 2017, à titre d'exemples pour la transition ; le rapport des Nations Unies « Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030 », adopté en septembre 2015, la loi « relative à la croissance et la Transformation des entreprises », en mai 2019, les innombrables ouvrages sur la « Transformation numérique », entre autres pour la Transformation.

Récemment, le premier document de la « Convention sur la diversité biologique »²⁴ dans la perspective de la Conférence de Kunming²⁵ introduit la notion de « changement » d'une manière qui traduit une volonté de rupture avec le rythme d'action précédent, et reprend le terme de Transformation. Cela veut traduire qu'après le récent rapport très alarmant de l'IPBES²⁶, le secrétariat de la Convention veut proposer aux gouvernements une accélération significative.

Nous sommes conscients que la frontière entre « grande transition » et « Grande Transformation » est mince, et nous voudrions évidemment saluer le livre paru

21. Dictionnaire Larousse. Ou, étymologiquement du latin : « au-delà de la forme, de l'autre côté, d'une autre façon ».

22. *La transition : analyse d'un concept*, MTES/CGDD, Collection Théma, juin 2017.

23. Créé au Royaume Uni par Rob Hopkins, enseignant en permaculture.

24. *Convention sur la diversité biologique*, CBD/WG 2020/2.3.

25. La 15^{ème} Conférence des Parties (COP 15) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) devait se tenir en octobre 2020 à Kunming en Chine, mais a été repoussée à début 2021.

26. Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques.

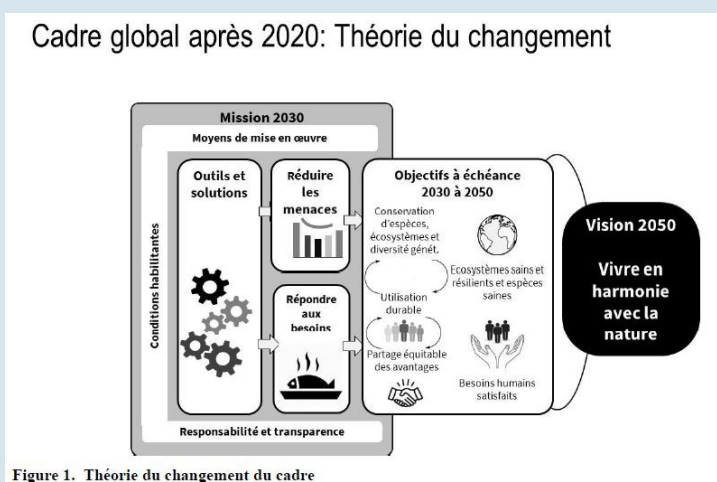
Avant-projet du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 : théorie du changement²⁷

Article 5. Le cadre est articulé autour d'une « théorie du changement » (voir figure ci-dessous) qui reconnaît que des mesures politiques d'urgence à l'échelle mondiale, régionale et nationale sont nécessaires pour transformer les modèles économiques, sociaux et financiers afin que les tendances qui ont aggravé la perte de biodiversité se stabilisent au cours des 10 prochaines années (d'ici à 2030) et permettent le rétablissement des écosystèmes naturels pendant les 20 années suivantes, avec une nette amélioration d'ici à 2050 pour réaliser la vision de la Convention de « vivre en harmonie avec la nature d'ici à 2050 ». Il suppose aussi qu'une approche associant tout le Gouvernement et toute la société est essentielle pour susciter les changements nécessaires au cours des 10 prochaines années, comme étape vers la réalisation de la « Vision 2050 ». Ainsi, les Gouvernements et la société doivent établir des priorités et allouer des ressources financières et autres ressources, internaliser la valeur de la nature et reconnaître le coût de l'inaction.

Article 6. La théorie du changement du cadre part de l'hypothèse que des mesures transformatrices sont prises afin de :

- a) mettre en place des outils et des solutions pour la mise en œuvre et l'intégration
- b) réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité
- c) s'assurer que la biodiversité est utilisée de manière durable afin de répondre aux besoins des populations et que ces mesures sont soutenues par i) des conditions habilitantes, ii) des moyens de mise en œuvre adéquats, y compris les ressources financières, les capacités et la technologie, et d) que l'état d'avancement est suivi de manière transparente et responsable, accompagné d'un bilan adéquat pour garantir que d'ici à 2030, le monde est sur la bonne voie pour atteindre la Vision 2050 pour la biodiversité.

Article 8. La théorie du changement complète et appuie le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle prend aussi en compte les stratégies et les objectifs à long terme d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, notamment les conventions relatives à la biodiversité et les conventions de Rio, afin d'assurer la réalisation synergique d'avantages de tous les accords, pour la planète et la population.



27. *Convention sur la diversité biologique, CBD/WG 2020/2.3.*

sous l'égide de la Société de prospective, et intitulé « La grande transition de l'humanité ». Les auteurs rappelaient que le concept de « Grande Transition » a été introduit par le sociologue Pitirim Sorokin dans les années 1930, puis par Kenneth Boulding dans les années 1960, qui a considéré que cette transition était un phénomène global et systémique. Le livre, selon les différents auteurs, retient que le futur de la planète serait mobilisé pour son développement « durable », ou bien par le changement technique. Il esquisse des solutions sur lesquelles nous reviendrons²⁸.

Le Comité de prospective a surtout voulu se référer au livre phare de l'économiste hongrois Karl Polanyi, « La Grande Transformation »²⁹, et ainsi lui rendre hommage, tant le contexte qu'il décrit, en 1944, est proche du nôtre, 75 ans plus tard. Polanyi nous montre en effet qu'historiquement l'économie de marché libre n'est apparue qu'au début du XIX^{ème} siècle avec la première révolution industrielle et qu'elle n'était en aucun cas inhérente à l'organisation sociale de l'époque, *a fortiori* à la nature humaine. Ce libéralisme économique

était une innovation du monde occidental : « jusque-là élément secondaire de la vie économique, le marché s'était rendu indépendant des autres fonctions sociales (terre, travail, argent) et posé en système « autorégulateur », engendrant la « désocialisation » progressive de l'économie. L'auteur indique que la grande crise des années trente imposa alors au monde une « resocialisation » de l'économie.

La prospective a été le fil rouge de l'exercice « 2100 », piloté par Thierry Gaudin, qui a réalisé une prospective mondiale à cent ans, la dernière du genre. Une enquête auprès de 1 200 experts de toutes les professions a été réalisée sur ce qui était en train de se transformer. Thierry Gaudin expliquait qu'il existait peu de documents sur la manière dont les choses se transforment et que 2100 s'était interrogé sur la rapidité probable du changement à venir : comprendre s'il serait plus rapide que les précédents, comparé à la révolution industrielle du XIX^{ème} siècle ou la révolution agraire du XII^{ème}. Leur diagnostic a été que ce qui définit la vitesse de la Transformation, ce n'est pas la technique, mais le temps que met l'être humain à se l'approprier³⁰.

28. *La Grande Transition de l'humanité. De Sapiens à Deus*, ouvrage collectif sous la direction de Christine Friat et Jacques Theys, avec la contribution de Thierry Gaudin, Patrick Viveret, Fabienne Goux-Baudiment, Francis Jutand, Yannick Blanc, Jean-Eric Aubert, Patricia Auroy, Jean-Jacques Ballan, Rémi Barré, Pascal Chabot, Dominique Christian, Jean-Christophe Lipovac, FYP Éditions, octobre 2018.

29. *La Grande Transformation*, Karl Polanyi, 1944, Éditions Gallimard. À noter que d'autres auteurs ont, eux aussi, utilisé cette terminologie : « Welt im Wandel: Gesellschaftsvertrag für eine Große Transformation », synthèse de *World in transition. A social contract for sustainability*, Conseil consultatif scientifique sur le changement planétaire (WBGU), 2011 ; *Le capitalisme cognitif : la nouvelle grande transformation*, Yann Moulier-Boutang, mars 2018, Éditions Amsterdam ; « La grande transformation écologique : un projet républicain », Bernard Cazeneuve, in *Le débat*, n° 206, 2019/4.

30. ITW de Thierry Gaudin in *L'Express*, *L'Expansion*, 20 décembre 2001.

C'est dans cet esprit de « Transformation » que s'inscrit le Comité 21, qui a été l'organe associatif qui a promu depuis la Conférence de Rio en 1992, les fameux trois piliers du développement durable, soit la recherche d'un équilibre entre l'économique, le social et l'environnemental. Or, Polanyi a le premier affirmé après une grande crise la primauté du « social » et du « sociétal » sur les phénomènes économiques.

Il faut ici se rappeler la citation d'Aristote que cite Polanyi : « Aristote avait raison : l'homme n'est pas un être économique, mais un être social. Il ne cherche pas à sauvegarder ses intérêts individuels dans l'acquisition de biens matériels, mais plutôt à garantir sa position sociale, ses droits sociaux, ses avantages sociaux »³¹. Polanyi a développé la thèse de l'« embeddedness »³² et de l'économie dans les liens sociaux. Le Comité 21 se réclame de son œuvre et c'est d'ailleurs pourquoi il a ouvert son Conseil d'administration à des citoyens.

Bien sûr, le milieu du XX^{ème} siècle

n'en était pas à l'identification du « troisième pilier » environnemental, mais comment ne pas être frappé aujourd'hui par la similitude de son analyse avec l'actualité de notre monde globalisé où le néolibéralisme règne, et vit une crise socio-économique, puis environnementale, annoncée et révélée à partir des années 70 : deux rapports, parmi d'autres, ont marqué cette époque, le Rapport Meadows et le Rapport Brundtland.

Leur diagnostic a été que ce qui définit la vitesse de la transformation, ce n'est pas la technique, mais le temps que met l'être humain à se l'approprier

Le « Rapport Meadows »³³ est un rapport demandé à des chercheurs du Massachusetts Institute of Technology (MIT) par le Club de Rome en 1970, publié en 1972. Il a été, l'un des premiers, à mettre en avant

le danger pour l'environnement planétaire de la croissance démographique et économique de l'humanité, et ses hypothèses se sont en partie vérifiées. Près de 50 ans plus tard, dans ses interventions récentes, il s'interroge aujourd'hui sur les mérites comparés entre la démocratie et l'autoritarisme pour résoudre les crises.

31. *On Belief in Economic Determism*, Karl Polanyi in *The Sociological Review* (39), 2 - page 64, 1947.

32. « Embeddedness » : encastrement ou intégration. En économie et en sociologie économique, l'encastrement fait référence au degré auquel l'activité économique est limitée par des institutions non économiques.

33. *The limits of growth*, Rapport de Donella et Dennis Meadows pour le Club de Rome, 1972.

Quinze ans plus tard, le « Rapport Brundtland » constitue en quelque sorte une réponse pré-opérationnelle au précédent, et utilise pour la première fois l'expression de « *sustainable development* », traduit en français par « développement durable » et lui donne une définition : « Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »³⁴. Il sera comme base du Sommet de la Terre de 1992 à Rio.

C'est donc cette analogie entre constats passés et évolutions récentes qui a amené le Comité de prospective à adopter pour son rapport la perspective d'une nouvelle « Grande Transformation ».

Nous l'avions d'ailleurs déjà tenté en proposant une explication de la crise de 2009, en disant : « Cette note adhère à la thèse de la « Transformation » et soutient que celle-ci devra être substantielle. Il ne s'agit pas seulement d'amender notre mode de développement, mais de faire un nouveau choix global d'organisation humaine, sociale. Ce n'est pas simplement le capitalisme qu'il faut refonder, mais le fonctionnement entier de nos sociétés. « Stimuler »

et « sauvegarder » l'économie, comme on l'entend actuellement, revient trop souvent à repousser l'échéance du changement requis, pour être contraint finalement à le laisser se produire sans contrôle le nécessaire processus de « destruction créatrice »³⁵.

S'il en était besoin, la crise du coronavirus de 2020 ne fait qu'accentuer cette exigence de Transformation.

34. *Notre avenir à tous (Our Common Future)*, rédigée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, présidée par la Première ministre norvégienne Gro Harlem Brundtland.

35. *Temps de crise financière, économique, écologique, sociale : enjeux, contradictions, opportunités*, note du Comité de prospective du Comité 21, 2009, page 7.

L' « ANTHROPOCÈNE »

Cette crise qu'on peut qualifier, elle aussi, de « Grande Transformation » résulte de réponses insuffisantes aux effets cumulés de différentes ruptures : technologiques (révolution numérique), socio-économiques (globalisation financière et inégalités), écosystémiques (changement climatique et biodiversité), spatio-temporelles (rétrécissement relationnel planétaire et accélération) et même éthologiques (évolution des valeurs et des comportements, quête de sens).

Elle a engendré, surtout depuis une cinquantaine d'années, de graves conséquences, sans préjudice de celles liées à la croissance démographique. Mais c'est une Grande Transformation la plupart du temps « subie » alors que l'objectif de ce rapport est de proposer une Grande Transformation « choisie ».

La planète fait face à un paradoxe vertigineux. Alors qu'une étude récente a montré que les 7,6 milliards d'êtres humains ne représentent que 0,01% de tous les êtres vivants³⁶ – les plantes en constituant 82% –, on peut en même

temps constater que le « génie » des hommes a progressivement engendré un impact sans commune mesure avec leur poids réel dans la biosphère, et une modification profonde de leurs rapports avec la nature.

À l'échelle des ères géologiques de la Terre, l'« Holocène », époque s'étendant sur les 10 000 dernières années, était jusqu'ici marquée par une relative stabilité qui a permis « la croissance et le développement de la civilisation humaine »³⁷. Le changement global en cours depuis la Révolution industrielle a progressivement amené les scientifiques à lui substituer le terme d'« Anthropocène »³⁸, en tant que nouvelle ère géologique caractérisée par l'empreinte humaine³⁹.

À côté de son impact propre, et en regard de l'« histoire longue de la Terre », ce qui marque aussi l'évolution de cette empreinte, c'est sa temporalité, que certains ont qualifié de « Grande Accélération »⁴⁰. Elle a ainsi été mesurée depuis 1987 dans le cadre du « Programme international

36. *The biomass distribution on Earth*, Study of Proceedings of the National Academy of Science (PNAS) of the USA, Yinon M. Bar-On, Rob Phillips, and Ron Milo, juin 2018.

37. Préface du géologue britannique Jan Zalasiewicz à l'*Atlas de l'anthropocène*, François Gémene, Aleksandar Rankovic, SciencesPo Les Presses, juillet 2019.

38. Mot imaginé en 2000 par Paul Crutzen, prix Nobel de chimie néerlandais.

39. Parmi les travaux sur l'anthropocène, on peut citer : *Man's role in changing the face of the earth*, Actes de la Conférence internationale de Princeton, 1955 ; *L'événement Anthropocène. La Terre, l'histoire et nous*, C. Bonneuil et JB. Fressoz, Seuil, 2013 ; « The human epoch », *Revue Nature*, mars 2015 ; « The anthropocene », Jan Zalasiewicz, Colin Waters, Colin Summerhayes, Mark Williams, in « *Geology today* », sept./oct. 2018 ; « L'anthropocène – l'époque humaine », Film de Jennifer Baichwal, Nicholas De Prencier, Edward Burtynsky, novembre 2019.

40. Terme proposé en 2005 par les climatologues Will Steffen, Paul Crutzen et par l'historien John McNeill.

géosphère-biosphère »⁴¹ : à titre d'illustration, si on découpe l'histoire de la Terre en 24 heures, et que la création débute à 0 heure, la vie n'apparaît qu'à 5 heures du matin, et les mollusques ne se forment qu'à 20 heures. Les dinosaures se lèvent à 23 heures et l'espèce humaine à 23 heures 55. *Homo sapiens* s'éveille à 23 heures 59, et c'est pendant l'ultime seconde que naît la Révolution industrielle et ses conséquences⁴² !

On retrouve d'ailleurs ce même enjeu de la temporalité à l'échelle de nos courtes vies modernes⁴³ où « tout devient toujours plus rapide », où « l'idée même de durée semble d'une autre époque » : accélération technique (transports, communication...), accélération sociale (styles de vie, structures familiales...), accélération des rythmes de vie (stress, manque de temps...).

Un autre exemple en est donné chaque année par un indicateur qui mesure « l'écart entre ce que la nature peut régénérer et ce qui est requis pour alimenter l'activité humaine » : ce « jour du dépassement » est intervenu en

2019 le 29 juillet, alors qu'il était arrivé le 18 août 10 ans plus tôt et le 29 octobre il y a quarante ans⁴⁴.

*« Plus une espèce
a du succès, plus elle
doit s'adapter à ses
conséquences »*

Il résulte de ces deux phénomènes simultanés, impact et accélération, une véritable « course de vitesse » entre dégradation et réparation, entre freins et leviers de Transformation, comme l'a déclaré fin juin 2019 le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, rappelant que « *le dérèglement climatique progresse plus vite que ce que prévoient les meilleurs scientifiques mondiaux* », et qu'il « *devance nos efforts pour lutter contre lui* ».

Ce défi historique peut altérer notre capacité à se (re)construire : tentative de précipitation au détriment de l'objectivation des priorités, sentiment d'impuissance, désynchronisation des réactions, dissolutions identitaires, sur-attente dans l'action publique..., mais il peut, il doit, aussi nous stimuler et nous faire réagir, et il a commencé à le faire !

Autrement dit, « Plus une espèce a du succès, plus elle doit s'adapter à ses conséquences »⁴⁵ !

41. International Geosphere-Biosphere Programme (IGBP).

42. D'après l'*Atlas de l'anthropocène*, déjà cité.

43. *Accélération, une critique sociale du temps*, Hartmut Rosa, Éditions La Découverte, 2010.

44. D'après l'ONG canadienne « Global footprint network » et le Think tank anglais « New economic foundation ».

45. Pascal Picq, paléoanthropologue, novembre 2019.



Les freins et les leviers

01

Le présent rapport, comme d'autres, s'inscrit dans un contexte socio-économique préoccupant qui ne manquera pas d'imprégner sa mise en œuvre. Au-delà des faits et des prévisions, sa caractéristique majeure est **l'incertitude**, qui peut, comme écrit *supra* pour l'anthropocène et l'accélération, affecter nos capacités de réaction, ou, au contraire, les stimuler.

Au plan international, les tensions commerciales et les conséquences du Brexit, la faible hausse de la productivité, l'endettement public et privé⁴⁶, le ralentissement en Chine et dans toute l'Asie du Sud Est, la démographie vieillissante dans les économies avancées, notamment, contribuent à un fléchissement marqué de l'expansion mondiale : le FMI abaisse ainsi sa prévision de croissance en zone euro pour 2020 à 1,4%, et l'OCDE indique qu'il existe « un risque de ralentissement structurel »⁴⁷. Mais les craintes d'une récession, voire d'une nouvelle crise financière mondiale, si elles sont souvent évoquées⁴⁸, semblent pour l'instant repoussées, grâce à l'activation de politiques monétaires et budgétaires adaptées⁴⁹. Mais ce climat d'incertitude peut inciter les différents acteurs,

comme les entreprises, à différer leurs investissements, notamment en matière de transition énergétique et écologique.

Au plan national, l'INSEE confirme un essoufflement parallèle de l'économie française : le produit intérieur brut (PIB) devrait ainsi s'établir à 1,3% en 2019 (1,7% en 2018 et 2,4% en 2017). L'Institut, ainsi que la Banque de France, relèvent cependant une certaine capacité de résistance, liée à la demande intérieure, avec une croissance restant stable, mais faible.

La crise du coronavirus a évidemment considérablement modifié ces tendances, avec des chiffres astronomiques de creusement de la dette mondiale, l'effondrement du PIB autour de 10% cette année, des perspectives sombres sur les années suivantes, sans qu'on sache à quel point cette « pause », qui n'affecte pas les appareils productifs, sera un bouleversement social, économique, financier et géopolitique.

De sombres tendances subsistaient avant la crise : ascenseur social en panne, précarisation des emplois, insuffisance de l'effort de recherche, hausse

46. Le montant cumulé dans le monde de toutes les dettes (230 000 milliards d'euros) représente près de 3 fois la somme totale de l'ensemble des richesses créées chaque année sur la planète ! – Standard & Poor's.

47. Laurence Boone, cheffe économiste de l'OCDE, septembre 2019.

48. *Ceci n'est pas une crise - juste la fin d'un monde*, Philippe Dessertine, Anne Carrière Éditions, février 2009 ; *Tout va basculer !*, François Lenglet, Éditions Albin Michel, mars 2019 ; « Cette crise qui vient », Magazine L'Express, avril 2019.

49. *Perspectives économiques 2019-2020 : une croissance mondiale à bas régime*, Centre de Recherche pour l'Expansion de l'Économie et le Développement des Entreprises (Rexecode), septembre 2019 ; *L'économie mondiale 2020*, Centre de recherche et d'expertise sur l'économie mondiale » (CEPII), septembre 2019 ; *Perspectives de l'économie mondiale*, Fonds monétaire international, octobre 2019.

de l'empreinte carbone⁵⁰... Et, ce que l'on appelle ici l'« archipelisation » constitue une menace dont on voit depuis plus d'un an les conséquences : mouvement des Gilets jaunes, longueur des conflits sociaux, montée de manifestations haineuses⁵¹.

Enfin, ce contexte incertain ne peut non plus ignorer, même si on a du mal à les mesurer, les impacts socio-économiques des basculements géopolitiques de ces dernières années, et surtout de ceux à venir, de notre civilisation européenne et occidentale (pour y inclure les États Unis) vers le nouveau centre de gravité allant de la péninsule arabique à la Chine, en passant par le sous-continent indien et une part de la Russie⁵². Il faut en particulier noter l'augmentation quantitative au niveau mondial des « classes moyennes », multipliées par 4 dans les cinquante dernières années, notamment en Asie, et dont l'impact consumériste considérable ne peut être éludé.

Ce contexte ne peut non plus passer sous silence les risques d'accumulation des guerres localisées, voire pire.

La Transformation a déjà commencé...

Dans ce contexte, et face aux défis posés par l'anthropocène, on peut considérer quatre catégories de réactions de la part des communautés humaines : des travaux de recherche et de propositions d'actions (1), des réalisations effectives (2), des expériences en cours (3), des signaux faibles (4), l'ensemble suggérant que la Transformation, si elle n'est pas déjà là, a au moins, déjà et en partie, commencé.

C'est ainsi que de nombreux **travaux**, émanant depuis des années des autorités publiques et des parties prenantes, privées et individuelles – gouvernements, collectivités territoriales, ONG, économistes, think tank, chercheurs, prospectivistes, philosophes... – ont traité, pour le monde et pour la France, de la « Transformation » ou de la « Transition », sous formes de rapports, de notes, de blogs, de livres, de colloques – en faisant une mention particulière à l'Agenda 2030 et aux Objectifs de développement durable adoptés par l'ONU en 2015 –, démontrant la prise de conscience, les capacités de résilience et les volontés d'actions des hommes et des territoires face à l'anthropocène. Il n'est ici, ni possible, ni nécessaire de tous les mentionner. Notons en

50. *Cohésion et Transitions : Agir autrement, Rapport annuel sur l'état de la France 2019*, CESE, septembre 2019 ; *Point de conjoncture*, INSEE, octobre 2019.

51. *L'archipel français*, Jérôme Fourquet, Seuil, mars 2019.

52. *Les nouvelles routes de la soie*, Peter Frankopan, Éditions Nevicata, novembre 2018.

particulier pour la France le projet de modification de la Constitution prévoyant un « Conseil de la participation citoyenne », l'ajout à l'article 1^{er} de la Constitution de l'action en faveur de la préservation de l'environnement, de la diversité biologique et contre le réchauffement climatique, la modification de l'article 34 de la Constitution en faveur des principes fondamentaux du « droit » de l'environnement, qui veulent être les traductions juridiques de ces Transformations, tout comme la mention de l' « urgence écologique et climatique » à l'article 1^{er} de la récente Loi climat énergie de novembre 2019.

Le mouvement très important, en plein « confinement », des réflexions sur le monde « d'après » laisse présager un besoin intense de renouveau civilisationnel, reste à savoir s'il s'exprimera par la réforme ou la violence, et même s'il ne sera pas balayé par de dures réalités économiques.

Concernant les **réalisations** effectives, la communauté internationale, notamment depuis 1972, date de la Conférence de Stockholm – dont on célébrera le cinquantenaire dans deux ans –, et l'ensemble des acteurs ont répondu par d'innombrables « démarches de développement durable » et stratégies d'atténuation, d'adaptation et de résilience, mises en

œuvre à tous les niveaux de la planète : conventions internationales sur l'environnement, responsabilité sociale et engagement sociétal des entreprises, nouveaux process de production, Agenda 21, mobilités douces, observatoires, indicateurs et évaluation, management, éducation et formation, instances de concertation...

D'autres initiatives, dont certaines, tout ou partie, se traduisent déjà en actions concrètes, constituent des **signaux forts** de Transformation : abandon progressif des énergies fossiles, montée en puissance d'une énergie « verte » et des énergies renouvelables, loi sur le « devoir de vigilance » et prise de conscience des risques assurantiels liés au climat, avènement d'une certaine « économie verte », émergence de la « finance durable », progression du commerce équitable et de l'alimentation « bio », nouvelles pratiques consuméristes, circuits courts, « éco-villages », « économie circulaire », mouvement « Colibris », « Territoires zéro chômeurs de longue durée »... le « new Deal » européen présenté par la nouvelle Présidente de la Commission étant une synthèse de ces initiatives, proposée aux Chefs d'État comme la nouvelle « raison d'être » européenne⁵³.

53. Et l'on voit que la crise du Covid-19 a transformé la proposition de « green deal » en étendard des partisans de la relance verte (voir préface).

Une quatrième catégorie rassemble des **signaux faibles** ou plutôt émergents, qui se révèlent à travers des expérimentations et des attitudes : les « solutions fondées sur la nature », le « biomimétisme » et les « services écosystémiques », l'érosion des hiérarchies traditionnelles, la quête de sens et d'éthique dans de nombreuses activités⁵⁴, le refus d'exercer des fonctions professionnelles en contradiction avec ses convictions⁵⁵, la progression du droit de la nature et de celui des animaux, la force collective des réseaux sociaux, la recherche de « sobriété » et les mouvements « slow » (dont le « slow wear »), la prévention vis à vis du numérique, le renoncement à prendre l'avion...⁵⁶

Et la mobilisation des jeunes générations, emmenée par la suédoise Greta Thunberg⁵⁷, à travers leurs manifestations, leurs marches, leurs grèves, est un signal assurément plus fort que faible, sous réserve qu'elle soit suivie d'effet par les différents acteurs publics et privés et d'abord par les intéressés eux-mêmes, même si les contraintes de leur vie future peuvent contredire, à leur corps défendant, leurs engagements d'aujourd'hui⁵⁸.

Et, pourtant, malgré tous ces faits et tous ces signaux, force est de constater que ces actions sont encore insuffisantes pour infléchir les tendances très préoccupantes révélées par les trajectoires actuelles.

...mais les trajectoires ne sont toujours pas bonnes

En effet, le « Rapport quadriennal d'évaluation des ODD (GDSR) »⁵⁹, élaboré par un « Groupe de scientifiques indépendants (IGS) », mandatés par l'ONU en 2016, et présenté lors de l'Assemblée générale de l'ONU de septembre 2019, souligne que quatre dimensions de l'Agenda 2030 ne progressent pas dans la bonne direction : les inégalités, le changement climatique, la biodiversité et les déchets.

De son côté, le rapport annuel de l'OCDE de mai dernier sur la « mesure de la distance restant à parcourir pour atteindre les cibles de l'Agenda 2030 »⁶⁰ des Nations Unies indique que les pays membres doivent encore fournir des efforts supplémentaires, en particulier sur la lutte contre la pauvreté, l'emploi des jeunes, l'éducation et la formation,

54. Note de travail sur Hans Jonas, Pierre-Antoine Chardelet, chercheur, membre du Comité de prospective du Comité 21 ; *L'éthique dans tous ses états*, Axel Kahn, Éditions de l'Aube, février 2019.

55. Par exemple dans les énergies fossiles, pour le Mouvement australien « Engineers Declare », octobre 2019.

56. Attitude venue de Suède : le « flygskam » (« Honte de prendre l'avion »).

57. Choisie « personnalité de l'année 2019 » par le magazine Time.

58. « Manifeste étudiant pour un réveil écologique », signé par plus de 30000 étudiants de Grandes Ecoles, oct. 2018.

59. *The Global Sustainable Development Report 2019 (GSDR)* - septembre 2019.

60. *Measuring Distance to the SDG Targets 2019 : An Assessment of Where OECD Countries Stand*.

l'égalité femmes-hommes. Et Eurostat estime que « la hausse des inégalités représente le point le plus faible de l'Union européenne sur l'ensemble des 17 ODD »⁶¹.

Au niveau du climat, selon le rapport du GIEC d'octobre 2018, la température s'est déjà réchauffée d'1°C environ en moyenne par rapport à l'ère préindustrielle et pourrait atteindre 1,5°C entre 2030 et 2050, puis 3°C d'ici 2100, voire plus⁶², tandis que l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a constaté, à l'occasion de la publication de son bulletin annuel 2019, une concentration record de gaz à effet de serre en 2018 et « aucun signe de ralentissement ». La fonte de la banquise de l'Arctique est plus rapide que prévu⁶³, celle de l'Antarctique s'accélère, même si elle est encore incertaine à terme, et les estimations de montée du niveau de la mer ont été révisées à la hausse. Sans parler, plus près de nous, de la fonte accélérée de nos glaciers de montagne.

D'autres études montrent que tous

les secteurs sont touchés par le changement climatique (décès, famines, pénuries d'eau, migrations...), avec des effets cumulatifs⁶⁴ et des pertes économiques considérables⁶⁵, dues en particulier aux catastrophes en cascade (incendies, sécheresses, inondations, vagues de chaleur...), même si toutes ne lui sont pas imputables.

Quatre dimensions de l'Agenda 2030 ne progressent pas dans la bonne direction : les inégalités, le changement climatique, la biodiversité et les déchets

Du côté des ressources naturelles et de la biodiversité, l'IPBES, dans son rapport de mai 2019, estime qu'environ 1 million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, notamment au cours des prochaines décennies, ce qui n'a jamais eu lieu auparavant dans l'histoire de l'humanité. On découvre aussi que la biomasse d'arthropodes, dont les insectes, a chuté de 67 % au cours de la dernière décennie⁶⁶.

Et pour les terres, un rapport spécial du GIEC sur le changement climatique et les sols confirme un précédent rapport mettant en relief leur dégradation massive à l'échelle planétaire, lui-même consolidant les données de

61. *Sustainable Development in the European Union* - Eurostat, édition 2018.

62. Près de 7°C d'après des modèles développés par Nasa/GISS - Hadley/CRU - NOAA - Berkeley - GIEC.
63. *Arctic Report Card 2019* - Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique (NOAA), déc. 2019.

64. Notamment « Nature climate change », Revue scientifique britannique, novembre 2018.

65. L'ONG britannique « Christian Aid » a estimé leur coût à 80 Mds€ en 2018.

66. Revue britannique « Nature » 574, octobre 2019.

la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification⁶⁷.

La France n'est pas épargnée par ces mauvaises trajectoires, tant au niveau du climat et de la biodiversité, que pour les inégalités, notamment issues du décrochage éducationnel. Elle peut néanmoins s'honorer d'une certaine amélioration de la qualité de son air et de son eau, malgré certaines réserves (eaux souterraines, assainissement)⁶⁸.

Ces trajectoires affectent profondément notre monde, au point de provoquer, chez certains, la résurgence du « mythe de l'apocalypse », mais sous un timbre moins teinté de religion qu'au paravant : celui de l'« effondrement ».

Vers l'effondrement ?

L'« effondrement », au sens de la fin de notre civilisation (occidentale), n'est pas une utopie nouvelle ou un cauchemar de Cassandre. Ce terme qui fait florès aujourd'hui est inscrit dans l'histoire⁶⁹. Avant même qu'on parle de changement climatique et de révolution numérique, a fortiori d'« anthropocène », donc de « Transformation » dans le sens de ce rapport, des sociétés

passées, et non des moindres, ont en effet connu leur « fin du monde », en épuisant leur environnement naturel ou/et minées par des conflits religieux, économiques ou politiques : chute de l'Empire romain, déclin des cités Mayas au Yucatan, disparition des Vikings au Groënland, chute de l'empire akkadien en Mésopotamie, effondrement de l'empire khmer au XV^{ème} siècle, abandon de l'île de Pâques, disparition des Anasazis d'Amérique du Nord...

On peut l'illustrer par cette image traumatisante de Claude Lévi-Strauss : *« J'imagine que l'humanité n'est pas entièrement différente des vers de farine qui se développent à l'intérieur d'un sac et qui commencent à s'empoisonner par leurs propres toxines bien avant que la nourriture ou même l'espace physique ne leur manque. Nous sommes habitués par toutes nos traditions intellectuelles à une échelle de rapports entre l'humanité et la planète qui est en train de se transformer de manière radicale et je ne suis pas du tout persuadé que nous soyons moralement, psychologiquement, peut-être même physiquement, équipés pour y résister »*⁷⁰.

Dans tous les cas, il s'agit de processus graduels, avec des seuils plus

67. *Changement climatique et terres émergées*, GIEC, août 2019 ; *Atlas mondial de la désertification*, Centre commun de recherche de la Commission européenne, juin 2018.

68. *L'environnement en France - Édition 2019*, Ministère de la transition écologique et solidaire, octobre 2019.

69. Et l'extraordinaire épisode épidémiologique que traverse le monde entier en cette année 2020 en est l'ultime, certainement pas la dernière, illustration.

70. « Claude Lévi-Strauss par lui-même », documentaire de Pierre-André Boutang et Annie Chevalay, 2008.

ou moins brutaux, et non d'évènements aussi soudains qu'inattendus, de type « astéroïde », comme on le lit et le voit dans les romans d'anticipation et les films catastrophes hollywoodiens. Pour autant, la réalité historique se combine avec les trajectoires évoquées *supra* pour considérer, avec un certain nombre d'auteurs et de structures⁷¹, que cet « effondrement » a, dans notre cas d'espèce, sans doute déjà commencé, et qu'il se produirait, selon certains d'entre eux vers 2050, c'est-à-dire demain !

Par homothétie, on peut penser que le « non effondrement » est, lui aussi, progressif et qu'il est, lui aussi, déjà à l'œuvre, comme on l'a également vu *supra*, et qu'on assiste bien à une course poursuite entre l'accélération du monde et notre résilience incrémentale.

Il serait d'ailleurs certainement vain, si on voulait éviter ce risque d'effondrement, de chercher à retrouver l'évolution « naturelle » originelle des choses, compte tenu de la croissance démographique de la planète et de la puissance des révolutions industrielles qui se sont succédées, et de celles qui viennent, et qui excluent *a priori* tout retour en arrière, sans préjudice des

bienfaits de tous ordres qu'elles ont en même temps procurées..

Sauf à adopter un repli individualiste et unilatéral et/ou une décroissance collective planétaire, ce qui ne semble ni possible, ni sans doute souhaitable. D'autant que toute tentative, volontaire ou subie, de remise en cause des avancées techniques, au nom de la « Transformation », risque d'amener autant d'« effondrement » que la tendance actuelle, du fait de la nécessité de continuer à faire vivre 7,5 et bientôt 11 milliards d'humains⁷².

... Ou vers la durabilité ?

Même si l'accumulation des catastrophes en constitue les prémisses et s'il n'est évidemment pas question de nier les facteurs de risque, cette perspective d'un « effondrement » est parallèlement, et heureusement, contrebalancée, comme on l'a vu depuis des années, par la mise en œuvre, sous différentes formes, d'actions de transition écologique et énergétique pouvant aboutir à une vraie « Transformation » de notre modèle socio-économique : « Coexistent aujourd'hui et l'angoisse des catastrophes et la ferveur des

71. Quelques titres : *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Jared Diamond, Gallimard, 2006 ; *Comment tout peut s'effondrer. Petit manuel de survie à l'usage des générations présentes*, Pablo Servigne, Raphaël Stevens, Seuil, 2015 ; « Et si tout s'effondrait ? », Revue *Socialter* Hors-Série, janvier 2019 ; *Devant l'effondrement – Essai de collapsologie*, Yves Cochet, Éditions Les liens qui libèrent, septembre 2019 ; *La terre inhabitable*, David Wallace-Wells, Éditions Robert Laffont, novembre 2019 ; Voir aussi les travaux de l'« Institut Momentum ».

72. « L'humanité piégée ? », interview de Vincent Mignerot in *Socialter*, janvier 2019.

explorateurs »⁷³.

En allant plus loin, on pourrait même espérer que ces dynamiques de Transformation soient suffisantes pour faire passer, dans les toutes prochaines années, l'« effondrement » de son côté

négatif à son inverse :

l'« effondrement »

de l'exploitation des

énergies fossiles,

du pillage des

ressources naturelles

ou des inégalités...

Jérémy Rifkin⁷⁴ estime

ainsi que le basculement

aura lieu le jour où 14% de l'électri-

cité mondiale sera fournie par le soleil

ou le vent – nous en sommes à 3% – et

annonce l'« effondrement » de la

société des combustibles pour 2028 !

Quant au catastrophisme, même « éclairé », ou à l'« heuristique de la peur », il n'est pas la solution, car il peut s'avérer, tout comme le climatoscepticisme, contre-productif, en étant « profondément démobilisateur ».

Et en ne tenant pas compte de la capacité des hommes à innover et à coopérer » : paralysie et vertige devant les montagnes à gravir, dépression et « aquabonisme »,

culpabilisation, isolationnisme et « survivalisme », jusqu'au syndrome de l'« enfantement dans un monde saturé »

– ce qui constitue la négation ultime de la vie, et le triomphe de la mort (« A quoi

bon vivre puisque nous devons

mourir ? »⁷⁵). En définitive, la

communication catas-

trophiste augmente la

prise de conscience,

mais pourrait dimi-

nuer l'engagement

comportemental.

L'histoire montre

par ailleurs que rien

n'est inéluctable, si on se

réfère, sans se cacher la différence

d'impact et de moment géopolitique, à

la « réparation » du trou de la couche

d'ozone engagée dans les années 90,

aux dépollutions de grands fleuves ou

aux réintroductions d'espèces dispa-

raes dans certains territoires, et que des

« renaissances », sous d'autres formes,

ont souvent suivi les disparitions ou les

« effondrements » évoqués *supra*.

La perspective « apocalyptique »,

outre la prise de conscience qu'elle

permet en montrant qu'il n'existe pas

de « planète B », permet de dégager

de nouveaux horizons, de chercher des

marges de manoeuvre et d'imaginer

des innovations : « L'effondrement n'est

*Jérémy
Rifkin annonce
l'« effondrement »
de la société des
combustibles pour
2028*

73. « Comment l'apocalypse peut-elle nous rendre heureux ? », Bettina Laville, in *Nouveaux mythes, nouveaux imaginaires pour un monde durable*, Carine Dartiguepeyrou, Gilles Berhault, Éditions Les petits matins, 2015.

74. *Le New Deal Vert mondial*, Jérémy Rifkin, Éditions Les Liens qui libèrent, octobre 2019.

75. Citations de Sylvie Brunel et Marianne Durano, in « Vivre avec la fin du monde » - Le Monde, août 2019.



Jean-Pierre Dupuy a raison de dire que le catastrophisme « éclairé » peut être une arme contre les fléaux que l'espèce humaine a en partie provoqués, mais l'éclairage apocalyptique nous permet d'amarrer les peurs de cette situation inédite, l'accélération des catastrophes, aux grands mythes qui ont porté l'humanité. « Grâce à celui de l'Apocalypse, ces temps de bouleversements ne soulèvent qu'un effroi familier ».

plus un avenir à éviter, mais une période qui s'ouvre, une période à vivre », qui cherche à « (re)trouver un chemin de conscience, de responsabilité individuelle et collective » vers la durabilité.

Qu'il soit permis de citer ici ce qu'écrivait l'actuelle présidente du Comité 21 : « L'Apocalypse peut nous rendre heureux, comme d'ailleurs toutes les ères débutantes. Le moment de la fin des Temps est assez incarné dans notre culture pour que nous puissions avoir le sursaut d'en rejeter l'horreur et inventer la suite de ce temps, comme au Moyen Âge a succédé la Renaissance. Autrement dit, elle est assez repoussante pour être repoussée ».

Et de citer Gunther Anders, qui, en parlant de l'apocalypse nucléaire, soutient la thèse que, par la menace atomique, l'Apocalypse n'a jamais été aussi plausible, comme conséquence de notre état moral, mais « le résultat direct de notre action, c'est nous qui la produirions ». Le temps de la fin est pour lui avéré, mais il croit aussi que nous pouvons « repousser toujours à nouveau la fin devant nous, à gagner toujours à nouveau le combat contre la fin des temps, c'est-à-dire à « rendre infini le temps de la fin ». Il ajoute que nous n'avons plus le temps de reporter cette tâche⁷⁶. On en revient à l'accélération du temps, si souvent dénoncée.

⁷⁶. *Le Temps de la Fin*, Gunther Anders, Éditions l'Herne (pages, 108 117 et 118), 2007.

Le débat sur la Grande Transformation est aujourd'hui, ou d'ordre technique, ou d'ordre « collapso- logique ». Autant le dire, ce rapport s'inscrit dans la pensée de Jean-Pierre Dupuy dont nous pouvons reprendre un propos récent : « Annoncer que la catastrophe est certaine, c'est contribuer à la rendre telle. La passer sous silence ou en minimiser l'importance, à la façon des optimistes béats, conduit au même résultat. Ce qu'il faudrait, c'est combiner les deux démarches : annoncer un avenir destinal qui *superposerait* l'oc- currence de la catastrophe, pour qu'elle puisse faire office de dissuasion, et sa non-occurrence, pour préserver l'es- poir. Dans d'autres disciplines, cette superposition serait la marque d'une *indétermination* ».

On voit que l'indétermination de la catastrophe future n'est pas du tout la même chose que la conviction que son occurrence est certaine : « C'est parce que la catastrophe constitue un destin détestable dont nous devons dire que nous n'en voulons pas, qu'il faut garder les yeux fixés sur elle, sans jamais la perdre de vue »⁷⁷.

77. « Simplismes de l'écologie catastrophiste », Jean-Pierre Dupuy, Site AOC, avril 2019.

LES FREINS À LA TRANSFORMATION

Le Comité de prospective du Comité 21 a souhaité que soient analysées dans le rapport les raisons pour lesquelles cet objectif de Transformation « ne percole pas », « pourquoi on n'y arrive pas », ou pas encore suffisamment, et que soient étudiés les freins qui ont amené à la situation actuelle, entre Transformation en marche et trajectoires insuffisantes⁷⁸.

Dans notre monde interdépendant, la réponse ne peut évidemment être simpliste. On peut risquer une explication, certainement pas la seule : l'insuffisante prise en compte de la complexité des problèmes et de son exigence corollaire de coopération, paradoxalement couplée avec la prise en compte d'un unique indicateur de sortie de crise : le produit intérieur brut (PIB).

Avant d'explorer précisément la nature de ces freins, le Comité de prospective s'est penché sur deux motifs généraux qui pourraient expliquer l'impasse d'aujourd'hui : la difficulté à changer d'échelle et la méthodologie de la Transformation.

La question du « **changement d'échelle** » des initiatives transitionnelles, la plupart du temps isolées les

unes des autres, est récurrente depuis longtemps au sein des acteurs de la sphère du développement durable : comment passer de la petite à la grande échelle et « propulser la myriade d'expériences isolées en principes d'actions collectives »⁷⁹, pouvant amener la massification, la généralisation, la démultiplication de ces expériences ? Malheureusement, en fait, il ne semble pas y avoir de réponse satisfaisante et universelle à cette question, au point de s'interroger sur sa pertinence même, tant les contextes, les acteurs, les solutions sont multiples et différenciées. Comment même simplement transposer une expérience d'ici dans un ailleurs autre ? Cet objectif de changement d'échelle, louable et a priori nécessaire, se heurte donc à une difficulté intrinsèque qui le caractérise comme un « frein » à part entière, difficile à surmonter, sauf à considérer que toutes ces expériences ancrées dans le quotidien suffiront par elles-mêmes à transformer le monde et que le changement d'échelle n'est donc qu'un fantasme.

On voit bien les limites aujourd'hui de ce qui a été très décisif au début de ce siècle, soit le « benchmarking » qui a servi à éclairer et inspirer une sorte

78. Voir aussi « *L'économie du Nouveau Monde* », rapport de Corinne Lepage au Ministre de l'Environnement, 2015.

79. *Les nouvelles formes de l'économie*, Atelier parisien d'urbanisme (APUR), mars 2015.

RAPPORT INTÉGRÉ 2018 DE VEOLIA

Propos d'Antoine Frérot, PDG de Veolia



Court terme, moyen terme, long terme : ainsi s'échelonnent nos activités afin de bâtir des relais de croissance supplémentaires et d'assurer une transition harmonieuse entre les activités qui émergent et celles déjà matures.

Parmi nos différentes activités figurent d'abord celles qui sont les plus répandues et que, en recourant à une métaphore naturelle, je qualifierais de « forêts ». Ce sont nos offres classiques, que nous maîtrisons bien et qui assurent aujourd'hui l'essentiel de notre chiffre d'affaires. Ces « forêts » sont à répliquer, en particulier dans de nouvelles géographies à forte croissance et à solvabilité correcte.

Ensuite viennent des activités plus récentes, que l'on peut appeler « arbres », qui sont à reproduire et à densifier pour les transformer un jour en « forêts ». Ce sont par exemple l'efficacité énergétique, le recyclage des plastiques, la biométhanisation des déchets organiques. Notre objectif est de diffuser de façon plus industrielle, plus systématique et plus massive ces offres prometteuses.

Enfin existe un foisonnement d'activités originales et émergentes. Ce sont les « graines » que nous semons et que nous nous employons à faire grandir pour qu'elles deviennent des « arbres ». Ces jeunes pousses pleines d'avenir, mais encore petites à l'échelle de Véolia, se nomment *microgrids*, agriculture urbaine, qualité de l'air... Toutes ces graines, il nous faut les tester, les sélectionner avec soin, puis les faire croître. Car c'est avec elles que s'invente le futur de Veolia.

d'avant-garde déjà engagée⁸⁰. Mais le changement d'échelle est incontournable à cause de la montée des risques et de l'universalité de ceux-ci. En même temps, les particularismes du monde se sont accentués tant en ce qui concerne les régimes politiques que les appartenances à des ensembles communautaires, ou non. Le monde global est soumis à un nouvel impératif catégorique : le changement d'échelle. Il faut des généralisations, mais adaptées

à chaque pays, à chaque ville, à chaque territoire, à chaque groupe de population. Cela induit une vraie méthodologie.

Quant à la **méthodologie de la Transformation**, et comme les faits le montrent, la transition par « petits pas » ou « incrémentale », si elle est sans doute la plus facile techniquement et politiquement, elle s'est jusqu'ici avérée insatisfaisante et incertaine quant à ses résultats, compte tenu de la gestion

80. « Benchmarking » (en français, parangonnage) : technique de marketing visant pour une entreprise à observer les performances d'une autre entreprise, en vue d'optimiser la conception d'un nouveau produit.

des urgences et de l'accélération des phénomènes. C'est pourtant celle qui prévaut aujourd'hui comme en témoignent les innombrables actions mises en œuvre à tous les niveaux de la planète. Mais, quels que soient ses mérites, sa temporalité peut aussi ouvrir sur des dérives : « business as usual », « greenwashing », inertie, immobilisme, voire inaction.

Si on peut *a minima* intensifier le rythme des réformes pour relever les défis communs, on peut en même temps estimer que cette « méthode » actuelle constitue un véritable « frein » et qu'il faut donc avant tout « changer de méthode »⁸¹ : une Transformation « radicale » est sans doute la seule à même de se révéler plus bénéfique, sous condition que cette radicalité soit définie d'abord, et socialement acceptable et démocratiquement partagée. Et, il ne faut pas négliger non plus le fait que ce changement de méthode nous sera peut-être imposé par l'histoire.

L'Assemblée nationale a livré récemment un très intéressant rapport sur les freins à la transition énergétique, qui détaille, pour chaque secteur de l'énergie, les freins résumés dans l'encadré ci-dessous. Illustrés par les nombreuses auditions d'acteurs de la

transition, ils forment un vrai récit des blocages de notre société sur la transition énergétique, et qui peuvent être révélateurs dans des secteurs environnementaux plus globaux⁸².

À côté des deux « freins » majeurs que constituent le changement d'échelle et la méthodologie de la Transformation, on analyse ici, sans être exhaustif, différents freins techniques, environnementaux, sociaux, économiques, sociétaux, culturels, politiques⁸³.

On les classera dans les quatre catégories que le Comité de prospective a identifiées pour exposer les leviers de Transformation, ceci afin de pouvoir comparer les poids respectifs des uns et des autres :

- **les freins techniques**
- **les freins économiques**
- **les freins sociétaux**
- **les freins politiques**

Tout en gardant à l'esprit que ces freins, s'ils constituent le revers de la médaille, doivent être contrebalancés par les leviers, qui constituent la médaille elle-même.

81. « L'alliance révolutionnaire », note de Raymond van Ermen, European Partners for the Environment, vice-Président du Comité de prospective du Comité 21, mai 2018.

82. *Rapport d'information sur les freins à la transition énergétique*, Julien Dive, Bruno Duvergé, A.N., juin 2019.

83. Pour approfondir cette question des freins, un séminaire pourrait les analyser de manière rétrospective sur les 25 dernières années (suggestion de Philippe Waldteufel, membre associé du Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS)).

Mission parlementaire sur les freins à la transition énergétique

Les freins identifiés (à la transition énergétique) restent néanmoins nombreux. Ils relèvent tant des aspects réglementaires, légaux, fiscaux, financiers, aux niveaux européens comme international, que des contextes sociaux et socio-culturels, qu'il convient de ne jamais perdre de vue. Des leviers puissants existent (le rééquilibrage de la fiscalité carbone, y compris la taxation du kérosène et du fioul lourd, les économies d'énergie dans les bâtiments ou encore la régulation et la réorientation des déplacements). Ils doivent être activés sans attendre.

Quantité d'autres évolutions doivent impérativement être soutenues concomitamment, dans les usages de l'énergie, le financement participatif, l'orientation des choix de déplacements. Les rapporteurs appellent en particulier à un effort accru de quantification de la biomasse, d'orientation des usages des différentes sources d'énergie, et de soutien à l'hydrogène vert.

L'acceptation des changements passe par la construction d'une vision structurée qui manque encore aujourd'hui, par la présentation concrète des alternatives possibles et par la compensation des difficultés, prioritairement du point de vue social, liées à la transition.

Rarement une politique, à l'image peut-être des politiques de reconstruction d'après-guerre, aura eu à « embarquer » autant de secteurs d'activité et autant d'acteurs en si peu de temps.

Afin de mobiliser davantage l'ensemble des acteurs, il est essentiel de disposer d'une vision partagée du monde énergétique de demain et des chemins pour y parvenir. La vision que l'on doit avoir de notre mix énergétique doit reposer sur la complémentarité entre les différentes énergies, la hiérarchisation de leurs usages et une meilleure articulation entre la planification nationale et la planification territoriale.

Le politique prend ici tout son sens, car lui seul est en capacité de définir des choix d'avenir et d'organiser une planification ambitieuse, à la condition d'écouter la société civile et les acteurs de terrain.

Tableau leviers et freins de la transition énergétique par secteur

Secteurs	Leviers	Freins
Bâtiment	Le crédit impôt transition énergétique (CITE, 30% des dépenses engagées dans des travaux d'amélioration des performances énergétiques)	Report de la réforme du CITE pour 2020 : relative incertitude et immobilisme dans le lancement de nouveaux travaux
	Un taux réduit de TVA à 5,5% pour les travaux de rénovation énergétique	Faible lisibilité des travaux concernés par la réduction de TVA
	L'éco-prêt à taux zéro avec objectif l'amélioration des performances énergétique	Instabilité des aides : évolution des taux, modalités d'accès, budgets disponibles
	Les certificats d'économie d'énergie (CEE) : incitation des producteurs à promouvoir l'efficacité énergétique, pour une meilleure maîtrise de la demande	Difficulté d'articulation entre les différentes aides et de lecture des conditions (notamment qualifications RGE)
	Le programme de lutte contre la précarité énergétique « Habiter mieux » mis en œuvre par l'Anah pour les ménages les plus modestes.	Modalité d'accès de l'éco-PTZ jugées trop complexes
Transport	« Forfait mobilités durables » : prise en charge des frais liés à un déplacement alternatif à la voiture, exonéré d'impôt	Inconvénients liés aux véhicules électriques : prix véhicules, autonomie, coût des infrastructures, doute sur l'amplitude de l'impact environnemental positif
	Intensification des recherches dans l'amélioration des carburants alternatifs	Faible développement de véhicules roulant avec des carburants alternatifs (GPL, GNV, biocarburants), notamment du fait du manque d'ambition des constructeurs
	« Objectif CO ₂ » : accompagnement des acteurs avec une Charte de progrès et un label de valorisation des entreprises les plus performantes	Manque de perspective de développement viable des véhicules propres dans le transport de marchandises
Industrie	Une baisse des émissions de GES notamment liée à la substitution de combustibles fossiles par des renouvelables (déchets, biomasse) et l'électricité, la décarbonation des process et un recyclage plus important	Un manque de vision commune des effets bénéfiques de la transition sur l'industrie par les pouvoirs publics
	Le changement des comportements, une meilleure performance des systèmes de production, la récupération de la chaleur fatale, la production énergétique thermique renouvelable et l'effacement industriel comme leviers pour les entreprises	Rigidité et inégalité du système d'exonération fiscale, orienté vers les produit pétroliers
	Dispositif de « compensation carbone » pour les entreprises fortement impactées par les quotas d'émissions fixés par l'UE dans les prix	Manque de soutien aux investissements dans la transition énergétique
	Soutiens publics : dispositif des certificats d'économie d'énergie, le fonds chaleur et le programme d'investissement d'avenir (PIA)	L'importance des coûts énergétiques dans les performances économiques et rigidité des grands groupes industriels

Les freins techniques

Si les technologies sont à l'origine des immenses progrès enregistrés par l'humanité depuis des siècles, elles sont parallèlement sources d'incertitudes et de questionnements, liés à leur utilisation, qui peuvent constituer autant de freins à la Transformation :

- au niveau de la science elle-même
- au niveau des freins techniques à lever
- au niveau de l'impact de ces technologies sur les ressources et de l'« effet rebond »
- au niveau des effets pervers de l'intelligence artificielle

Une première entrave peut venir de la **science** elle-même : en effet il n'est pas inimaginable de penser que les scientifiques aient sous-estimé certains risques planétaires, par omissions, insuffisance de données, complexité, manque d'interdisciplinarité, erreurs de calcul ou manque de temps⁸⁴. Les décideurs ont du mal ainsi à adopter des stratégies au vu des ampleurs des écarts des propositions scientifiques. Notons par exemple que, juste avant

le Sommet Onusien sur le climat en septembre 2019, ont été publiées des études de membres français du GIEC prévoyant un scénario aggravé pour 2100, soit à 7°C de hausse des températures⁸⁵. Autre exemple, les scientifiques avaient envisagé le facteur aggravant de la fonte du permafrost pour la seconde partie de ce siècle, et reconnaissent aujourd'hui des signaux inquiétants pour les années à venir.

Une autre série de **freins techniques**, nombreux ceux-là, peuvent être listés, tout en sachant que leur caractère décélérateur de la Transformation peut être provisoire et se muer en levier, dès que la science et la recherche-développement auront fait suffisamment de progrès pour concrétiser et développer cette mutation. On peut ainsi citer, tirés du rapport d'information parlementaire cité *supra* :

- l'insuffisante diversification actuelle du *mix* de production énergétique ;
- la concurrence entre les usages, en fonction des situations, des productions et des besoins locaux ;
- les obstacles technologiques

84. Jean-Paul Moatti, Président de l'IRD, seul membre français du Groupe de scientifiques indépendants, mandatés par l'ONU pour élaborer le GDSR 2019 (voir Nota 22).

85. *Huit scénarios pour simuler le climat du futur*, *Le Monde*, 19 septembre 2019 : jusqu'à présent, afin de modéliser le climat, les scientifiques utilisaient quatre scénarios d'évolution des concentrations des gaz à effet de serre (les RCP pour Representative Concentration Pathways), classés selon l'amplitude de la perturbation du système énergétique de la Terre qu'ils génèrent à l'horizon 2300. Le moins émetteur était le RCP 2.6 (représentant une perturbation de 2,6 W/m²), le plus émetteur le RCP 8,5. Désormais, les scientifiques ont établi huit trajectoires (les SSP, pour Shared Socio-Economic Pathways) qui couvrent à la fois les perturbations énergétiques, mais également les contextes socio-économiques (comme l'éducation, la démographie ou la coopération entre les pays).

- et économiques spécifiques à chaque filière : éolien terrestre et en mer, hydroélectricité, photovoltaïque, géothermie, biomasse...
- ceux existants dans le bâtiment résidentiel et tertiaire (suivi, outils, conseil) ;
 - ceux existants en matière de mobilité : VP, camions, fret ferroviaire, fer, mer, avion ;
 - ceux existants dans l'industrie : efficacité, économies, substitutions ;
 - ceux liés à la fiscalité dont on parlera plus loin.

Une abondante littérature existe d'ailleurs sur ces freins, beaucoup plus sur la Transformation digitale qu'énergétique.

Une troisième catégorie de limites techniques est liée aux **ressources** et à l'« **effet rebond** ». L'utilisation des techno-sciences ont pendant longtemps donné l'illusion⁸⁶ qu'elles pourraient ralentir l'épuisement des ressources naturelles, les neutraliser, voire les remplacer – pour la géo-ingénierie par exemple –, grâce à de multiples applications, notamment aujourd'hui celles permises par la révolution numérique et par l'intelligence artificielle : énergies renouvelables distribuées par des réseaux intelligents, solutions de mobilité du futur (véhicules électriques,

autonomes, déplacements fluidifiés dans les *smart cities*), optimisation et efficacité dans tous les domaines, économie collaborative et de fonctionnalité via des plateformes d'échanges...

Mais, quels que soient les bénéfices que l'on tire de ces solutions technologiques, il sera difficile d'éviter à terme des « pics » de raréfaction sur certaines ressources nécessaires à leur mise en œuvre, en particulier sur les stocks de métaux stratégiques (cuivre, zinc, or, uranium, terres rares), mais aussi sur l'eau, les écosystèmes ou certaines espèces, voire un « pic généralisé » sur tout (« peak everything ») !

Et par ailleurs, on connaît maintenant les volumes astronomiques d'énergie (à majorité encore fossiles) requise pour les centres de traitement et de stockage des données numériques, à tel point qu'à la « honte de l'avion » pourrait succéder un mouvement de « honte du numérique », si les GAFAM ne prenaient pas suffisamment garde à leur empreinte écologique.

D'autre part, si des solutions techniques, satisfaisantes en soi, ont en effet été trouvées dans certains domaines, l'« effet rebond »⁸⁷ nous en a fait nous éloigner d'autant de leurs avantages, dans la mesure où l'amélioration de la qualité technologique d'un bien a

86. Ce qu'on appelle le « solutionnisme ».

87. *Transition énergétique : le rôle incontournable de l'effet rebond*, Benoît Ploux, Jenny Dujoux, La Fabrique écologique, novembre 2019.

pour conséquence l'augmentation de sa consommation ! Ainsi, l'amélioration des performances des voitures en matière de consommation de carburant n'a pas eu comme conséquence une baisse de cette consommation : « effet rebond » direct. Et les économies faites (sur le carburant ou sur la facture énergétique) libèrent du pouvoir d'achat pour des dépenses d'une autre nature qui peuvent elles aussi altérer les ressources : « effet rebond » indirect.

Cette « insoluble équation », entre ressources finies et progrès technologiques sans fin, ne peut que nous inciter à rechercher une autre croissance qu'une croissance, même dite « verte », qui peut en fait recouvrir une véritable « illusion techniciste », ou encore constituer un « faux-nez » du capitalisme marchand⁸⁸.

Enfin, concernant **l'intelligence artificielle**, au-delà de son intérêt sous de multiples aspects, la question se pose en même temps de savoir jusqu'à quel point elle peut orienter nos gestes, en étant « guidés par des systèmes nous signalant la meilleure action à entreprendre et se présentant comme des administrateurs bien attentionnés de nos existences. C'est le « tournant injonctif » de la technique, la machine devenant donneuse d'ordre, ce qui constitue un

renversement anthropologique et politique décisif »⁸⁹, qu'illustrent à l'extrême les mouvements transhumanistes.

Là encore, pourraient se manifester des réactions civiles et politiques de rejet contre la volonté de tout optimiser, de tout marchandiser et de tout surveiller⁹⁰.

L'impasse économique

Sur le plan économique, on peut considérer deux catégories de freins à la Transformation, constitutifs d'une impasse en la matière :

- l'une quantitative : l'inadéquation des moyens budgétaires et financiers actuels
- et l'autre qualitative : l'« imaginaire de la croissance »

La question de **l'investissement en faveur de la transition climatique et écologique** est centrale et, on l'a vu, rendue difficile par un contexte socio-économique incertain, doublé d'une croissance faible, même si la France fait mieux que d'autres. Il ne s'agit pas ici de porter un jugement sur la politique macro-économique du Gouvernement, ou sur les mérites respectifs des politiques de l'offre et

88. *La grande adaptation – Climat, capitalisme et catastrophe*, Romain Felli, Éditions Seuil, avril 2016.

89. *L'intelligence artificielle ou l'enjeu du siècle*, Éric Sadin, Éditions L'Échappée, octobre 2018 ; *La guerre des intelligences*, Laurent Alexandre, Éditions JC Lattès, octobre 2017.

90. C'est pourquoi Joël de Rosnay préfère parler d'« intelligence auxiliaire ».

de celles de la demande⁹¹, ni sur les débats entre tenants du néolibéralisme et partisans de programmes de soutien à l'activité et à l'emploi, mais simplement d'estimer que la politique actuelle n'intègre pas suffisamment les montants d'investissement nécessaires pour répondre aux défis présentés *supra*, notamment ceux destinés à réduire les émissions de gaz à effet de serre : rénovation thermique des bâtiments, transports collectifs, énergies renouvelables...

Dans le Projet de loi de finances pour 2020, le budget du Ministère de la transition écologique et solidaire se monte globalement à environ 32 milliards d'euros, mais les crédits propres à l'eau, à la biodiversité, à l'énergie et au climat⁹² ne sont que d'environ la moitié. Le « jaune budgétaire » du Gouvernement consacré à cette politique consolide ces crédits budgétaires de l'État et de ses opérateurs avec les efforts consentis par les collectivités et les acteurs économiques privés (ménages et entreprises) et évalue les financements climat à 45,7 milliards d'euros⁹³.

Quant à la fiscalité écologique au sens d'Eurostat, elle est composée de

près de 40 dispositifs liés à l'énergie, aux transports, aux pollutions et aux ressources. Elle représente environ 58 milliards d'euros en 2019, soit plus de 5% des prélèvements obligatoires et 2,3% du PIB. Les recettes sont perçues, selon les cas, par l'État (42%), les collectivités territoriales (31,5%) ou d'autres affectataires (26,5%) agissant en faveur de la transition écologique.

Mais, pour le budget comme pour la fiscalité, il faut encore une fois rappeler qu'existent parallèlement des dépenses défavorables à l'environnement, particulièrement démotivantes⁹⁴ : 1,5 Mds€ pour le budget, principalement dû au fonctionnement des services de l'État, et 15,9 Mds€ pour la fiscalité, du fait d'exonération ou de taux réduits de la TICPE, et qui constituent une perte de recettes estimées à près de 6,6 Mds€ en 2019, et sans préjudice la non-taxation des carburants utilisés pour le transport aérien et maritime et la pêche.

Au total, on arrive à un « frein » de 17,3 Mds€ de dépenses défavorables au climat⁹⁵ ! Sans compter la poursuite du financement des énergies fossiles, notamment le charbon, au détriment des renouvelables par certaines

91. *Changer de modèle*, Cahier 2 du programme de recherche du Comité 21, décembre 2014, disponible sur le site.

92. Avant l'adoption dudit budget en décembre 2019.

93. Rapport sur le *Financement de la transition écologique : les instruments économiques, fiscaux et budgétaires au service de l'environnement et du climat*, PLF 2020 ; *Panorama des financements*, édition 2019, Institut I4CE.

94. « Le risque est qu'une partie de nos concitoyens se détourne de l'action climatique », Géraud Guibert, Président de la Fabrique écologique, membre du Comité de prospective du Comité 21 in *Le Monde*, novembre 2018.

95. *Une évaluation climat à 360° du budget de l'État* - Institut I4CE, oct. 2019 ; *La fiscalité environnementale au défi de l'urgence climatique* - Rapport du Conseil des prélèvements obligatoires (CPO), septembre 2019.

banques françaises⁹⁶, même si d'autres commencent à s'engager à ne plus le faire ou à réduire leurs aides.

Même si ces dépenses d'investissement ont augmenté au cours des trois dernières années, dans un contexte de taux d'intérêt bas et d'une hausse du prix des énergies fossiles et du carbone, elles sont loin d'être à la hauteur des investissements massifs nécessaires, comme on le verra plus loin.

Les difficultés du consentement à l'impôt impactent aussi de manière très dommageable les réformes fiscales. La taxation sur le carbone est devenue une saga malheureuse, et il ne semble pas, à ce jour, que la convention citoyenne le traite de façon satisfaisante, même si les conclusions sont encore loin d'être écrites.

Mais, au-delà de cette question technico-politique, le frein principal sur le plan économique est peut-être plutôt existentiel et culturel : il recouvre notre « **imaginaire de la croissance** », tel qu'il se présente à nous depuis des années. En effet, dans la conversation publique, la nécessité de la croissance écrase toute autre considération et l'offre politique, à quelques exceptions près, ne diverge que sur les moyens

de l'augmenter, ou *a minima* de la contrôler : elle n'est jamais remise en cause en soi, d'autant qu'il faut bien sûr reconnaître tous les bénéfices qu'elle a prodigués.

Or on voit bien où ce « culte de la croissance » nous a conduit : le « projet moderne » de l'accumulation capitaliste⁹⁷, gouvernée par la surconsommation, les intérêts privés, la pression de la compétitivité et la globalisation financière, « a détruit les régulations biogéochimiques et exacerbé les inégalités », et « la mise au point de métriques économiques (le PIB) qui permettent de mesurer cette croissance » en a fait la seule référence pour l'action publique : elle la structure. En fait, nous sommes devenus tributaires des objectifs de croissance et les dispositifs de mesure sont devenus des instruments de gouvernance : « les moyens sont devenus des fins »⁹⁸ !

La meilleure illustration de cette aporie devant un imaginaire dépassant l'impératif de la croissance est la réticence à employer des indicateurs qualitatifs. Les rapports sur ce thème s'accumulent, mais ne dépassent pas la sphère académique ou statistique. Ainsi, aux côtés du plus ancien, né en 1990, l'« Indice de développement humain »

96. « Banques françaises, les fossiles raflent la mise », OXFAM France ; « COP21 + 3, les banques françaises toujours au charbon », Les Amis de la Terre, novembre 2018.

97. *Le monde est clos et le désir infini*, Daniel Cohen, Éditions Albin Michel, 2015.

98. « Au règne de l'histoire et des idéologies a succédé le règne de l'économie, passée au poste de commandé », Pierre Nora, historien et académicien, in *Le Monde* 22 mars 2018 ; On se réfère aussi aux travaux des économistes Michel Aglietta, Alain Grandjean, Jean-Marc Jancovici, entre autres ; et de Pierre Charbonnier, philosophe et chercheur au CNRS et à l'EHESS.

(IDH), mis en place par l'économiste indien Amartya Sen et l'économiste pakistanais Mahbub ul Haq, calcule le PIB par habitant, l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'éducation des enfants de 17 ans et plus. Depuis 2010, il a été ajusté dans le « Rapport sur le développement humain » par l'« Indice de développement humain ajusté selon les inégalités » (IDHI).

L'« Indice de progrès social » (IPS) est probablement l'indice le plus complet qui existe, en raison de la multiplicité d'indicateurs qui mesurent d'une part, le degré de réalisation des besoins humains fondamentaux (nourriture, logement, sécurité des personnes, etc.) et, d'autre part, les fondements du bien-être (accès à l'information et aux communications, santé, qualité de l'environnement, etc.), et un troisième volet d'indicateurs évaluant les opportunités de développement personnel et d'intégration dans une société donnée.

Avec les ODD, on voit se chevaucher l'« Indice de performance environnementale » (EPI, *Environmental Performance Index*) de l'Université de Yale, lancé il y a 15 ans, comprenant 9 domaines avec 20 indicateurs. L'ONU (PNUE) a lancé en 2012, à l'occasion de la conférence Rio+ 20, un nouvel

indice vert mesurant à la fois la richesse économique et le capital naturel (*Inclusive wealth index*, IWI en anglais). On voit aussi poindre en 2018 un « Indice de développement inclusif » (IDI) qui regroupe douze paramètres organisés en trois piliers : la croissance et le développement, l'inclusion et l'équité générationnelle, qui prend en compte le développement durable des ressources naturelles, sans oublier l'« Indice du bonheur national brut » du Bhoutan, ou l'insolite « Indice de positivité », prôné par Jacques Attali... La multiplicité de ces indicateurs illustre à la fois la nécessité de renoncer aux évaluations purement quantitatives, et à l'impossibilité de s'entendre sur des valeurs communes. Elle est un signe certain du balbutiement mondial autour de la construction d'un nouveau modèle.

Par ailleurs, des indicateurs existent dans la sphère administrative et statistique, sans être déclinés par les économistes « *main stream* ». Citons, après les indicateurs proposés par la Commission Stiglitz⁹⁹, la loi sur les « Nouveaux indicateurs de richesse »¹⁰⁰, qui prévoit tous les ans un rapport du Premier Ministre sur ceux de l'année en cours.

99. La Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi a remis en septembre 2009 un rapport sur la mesure de la performance économique et du progrès social et a proposé des indicateurs synthétiques de bien-être plus appropriés que le PIB, ainsi que des tableaux de bord visant à appréhender performance économique et qualité de la vie à travers leurs différentes facettes.

100. Loi n° 2015-411 du 13 avril 2015 visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques.

À l'occasion du rapport 2018, le groupe de travail des ODD au sein du CNIS a proposé d'intégrer, parmi les 98 indicateurs français, les 10 indicateurs de richesse qui ont été jugés pertinents pour le suivi de plusieurs cibles et objectifs de l'Agenda 2030. Mais, outre que ces indicateurs n'en ciblent que deux sur l'environnement, (empreinte carbone et artificialisation des sols), ce rapport annuel se présente comme une nouvelle série statistique, et ne donne lieu à aucun débat sur la qualité de vie de l'année. Il semble d'ailleurs que le Premier Ministre l'ait bien perçu, car, dans sa préface à ce rapport, il fait allusion au « Grand Débat National », en formulant un souhait : « Le Grand Débat National en cours est une opportunité unique de susciter les échanges sur les enjeux en matière de développement durable ». Certes, mais pourquoi rester au seul niveau statistique, et ne pas introduire dans la vie politique courante, et la vie internationale des évaluations de ce type ? JAMAIS, on n'entend dans les débats, les politiques utiliser ces indicateurs, on en reste toujours au PIB et à la croissance, si bien que d'autres évaluations, celles du bien-être se font dans la rue.

Si donc « la croissance à tout prix ne constitue plus une option pertinente »¹⁰¹, faut-il pour autant chercher à

« décroître » et comment ? La « décroissance » propose notamment une réduction de la consommation et de la production : énergies renouvelables, circuits courts, agriculture biologique, mobilité douce, pouvant aller jusqu'à des attitudes radicales : survivalisme, repli sur soi, quête identitaire, voire religieuse, retour à la terre, relocalisation, austérité..., autant de réponses, expérimentées ou à l'œuvre aujourd'hui, qui interpellent la nature de notre croissance actuelle. « Être ou ne pas être à l'intérieur du système », c'est-à-dire de l'économie de marché, est la question que se posent notamment certains jeunes aujourd'hui.

Déjà il y a plus de dix ans, Tim Jackson avait proposé une « prospérité sans croissance », bien différente de la décroissance. Il posait ainsi, avant Daniel Cohen, la question fondamentale : « Comment un système économique en croissance permanente peut-il être compatible avec un système écologique fini ? ». Il relevait que la politique d'incitation à l'endettement avait anéanti des ménages, devenus insolvables en raison de la perte de leur emploi et de la chute de la valeur de leurs actifs immobiliers¹⁰². Il préconisait de s'imprégner du concept de « prospérité », dont l'étymologie l'apparente au bonheur¹⁰³, à la place de

101. Nota 42.

102. On comparera évidemment l'endettement actuel avec celui de 2008.

103. Du latin « prosperare » qui signifie rendre heureux, faire réussir, obtenir le succès.

la croissance. Plus fondamentalement, il condamnait le mythe du « découplage relatif » (accroissement de l'efficacité permettant de produire davantage en utilisant moins de ressources, et de ce fait en réduisant l'impact sur l'environnement) pour préférer le « découplage absolu », c'est-à-dire l'absence d'impact sur les ressources écologiques.

Mais le mot « croissance » est tellement le maître mot de toutes les propositions économiques, et est systémique à un point tel qu'il n'engendre comme alternative que son jumeau repoussant, la décroissance. Repoussant, car, contrairement au développement durable, il est inaudible pour tous les peuples qui aspirent légitimement à plus de richesses, et pour tous les pauvres des pays riches. Il faut réhabiliter la prospérité.

Et il faut ici noter, en regard de la crise sanitaire de 2020, d'une part, que c'est à une « décroissance » de fait qu'ont abouti partout dans le monde les politiques volontaristes de confinement (ce qui montre qu'à défaut d'être souhaitable, elle est techniquement possible), et, qu'en même temps, le confinement en a certainement ruiné l'idée pour longtemps. même si le déconfinement nous donne l'occasion, peut-être unique, d'imaginer une « autre croissance » (voir préface).

Les freins sociétaux

Le « sociétal » est aujourd'hui une composante sociale à la fois évidente et discutée. Évidente, car le champ sociétal a envahi le champ social. Discutée, car de nombreux acteurs considèrent que cette évolution fait passer au second plan en particulier les questions d'inégalités, et qu'elle repousse le débat sur le social dans un champ de frustrations qui peuvent tourner à la violence. Ainsi, le « Panel international sur le progrès social »¹⁰⁴ a produit fin 2018 un rapport voulant réhabiliter le progrès social, couvrant les principales dimensions socioéconomiques, politiques, et culturelles du progrès social¹⁰⁵.

104. PIPS – voir son site Internet .org.

105. *Rethinking Society for the 21st Century* - Report of the International Panel on Social Progress, janvier 2019.

Social ou sociétal, l'hésitation des textes définissant la RSE

La loi Nouvelles Régulations Economiques (NRE) oblige depuis 2001 les sociétés cotées à publier, dans leur rapport de gestion, « *des informations, dont la liste est fixée par décret en Conseil d'État, sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité* ». Cette nouvelle obligation, bien qu'ayant posé les premières balises du mouvement de RSE, ne concerne alors qu'un nombre limité d'entreprises, et son champ d'application est relativement restrictif. Si l'on considère les évolutions réglementaires et les pratiques volontaires qui se sont ensuite développées, ce texte n'invitait pas les entreprises à appréhender leur responsabilité au prisme d'une vision sociétale. Il s'agissait plutôt de les inciter à prendre en compte les effets collatéraux de leur activité définie par leur objet social. Une responsabilité qui serait donc limitée à celui-ci.

La définition proposée en 2011 par la Commission Européenne¹⁰⁶ retient que la RSE désigne la responsabilité *sociale* des entreprises et concerne « *la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société* ». Si l'on s'attarde sur la signification retenue de l'acronyme RSE, on constate que la Commission a fait le choix d'une traduction littérale de l'anglais « Corporate Social Responsibility », mais non consensuelle. Il semble exister un décalage entre cette sémantique et la définition qu'elle propose. Un manque de clarification que note en 2012 le Comité Economique et Social Européen (CESE) dans son avis sur la communication de la Commission Européenne et cette définition de la RSE : « *Le CESE note que la nouvelle proposition étend la définition de la RSE au-delà du cadre existant. Elle laisse toutefois de nombreuses questions sans réponse. Ainsi, elle ne clarifie pas [...] la différence entre la responsabilité sociale et la responsabilité sociétale* ». Dans ses observations particulières, le CESE poursuit : « *Les conséquences sociétales de la crise financière soulignent l'impact plus large des pratiques d'entreprise. Il est légitime que les entreprises soient tenues de répondre des retombées de leurs activités et d'inclure la RSE dans leur stratégie d'entreprise [...]. Néanmoins, il conviendrait de recentrer la RSE, pour mettre l'accent sur l'interdépendance entre les entreprises et la société* »¹⁰⁷.

Pourtant, en 2010, la norme ISO 26000 de l'Organisation mondiale de normalisation avait défini la notion de responsabilité *sociétale* des entreprises (de toutes

106. *Responsabilité sociale des entreprises, une nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014*, Commission Européenne, octobre 2011.

107. Avis du Comité économique et social européen sur la « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — responsabilité sociale des entreprises : une nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014 » - 2012/C 229/15, Journal officiel de l'UE le 31 juillet 2012.

...

taillies et de tous secteurs) et des organisations (publiques également) de manière très complète : « *responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société, prend en compte les attentes des parties prenantes, respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement, est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations* ». Particulièrement attendue, cette norme a progressivement transformé les initiatives RSE des entreprises et des organisations en les accompagnant vers des démarches plus globales et davantage intégrées à leur écosystème.

L'article 225 issu de la loi Grenelle II et le décret de 2012 évoquent finalement le mot « *sociétal* » : les entreprises doivent publier chaque année « *les informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable* ». L'évolution réglementaire est tout à fait significative, puisqu'il ne s'agit plus seulement pour l'entreprise d'identifier et de rendre compte des impacts négatifs de ses activités, mais désormais de contribuer, au titre d'engagements pris, à un tout sociétal, de relations et d'interdépendance.

Notons enfin que dans le décret de 2017, qui vient modifier l'article 225, la « *déclaration de la performance extra-financière* » est incluse dans le « *rapport de gestion* ». Or « *rapporter* », c'est « *rendre compte* » d'un état de fait. Tandis que « *déclarer* » signifie « *faire connaître son engagement* ». Cette évolution traduit la volonté d'encourager les entreprises à définir des « *engagements* » extra-financiers et à les décliner opérationnellement, pour ainsi dépasser le compte-rendu réglementaire.

C'est également un débat de mots que nous avons retrouvé dans les discussions et réflexions autour du projet de loi PACTE, et particulièrement cristallisé sur les modifications à apporter à l'article 1833 du Code Civil. Les partisans d'une modification du Code Civil ont souhaité asseoir dans la loi la responsabilité des entreprises qui ne se limiterait plus à faire du profit et considèrent que le véhicule législatif est indispensable pour amorcer une Transformation durable des pratiques et de la conception de la finalité de l'entreprise. De plus, l'intégration de la notion de « *société à mission* » fait entrer dans le droit l'entreprise alors qu'aujourd'hui, seul, le contrat entre les associés s'y trouve. Par l'évolution de la loi et de la culture, les deux s'influencent mutuellement, on commence donc à considérer l'entreprise pour sa contribution à la société.

Sur le plan sociétal, trois freins principaux peuvent être identifiés :

- la difficulté à changer de comportements
- les freins psychiques
- la pauvreté et les inégalités¹⁰⁸

Concernant les **changements de comportements**, il faut bien reconnaître, au vu de l'expérience de chacun, que « se transformer » soi-même est sans doute encore plus difficile que de transformer la société et qu'on ne fera en tout cas pas l'un sans l'autre : il est plus simple de continuer à faire ce qu'on a déjà fait et de poursuivre dans une voie ouverte dans le passé. C'est vrai, comme on le voit de plus en plus au fil des ans, toute Transformation est jugée à l'aune d'une équité qui ne fait pas consensus¹⁰⁹.

Le principal frein dans ce domaine est le problème de l'acceptabilité sociale : si la transition écologique dispose d'une image positive auprès de l'opinion publique et devient un sujet déterminant des différentes échéances électorales, un nombre croissant de projets font aujourd'hui l'objet de réticences, voire d'une opposition de plus en plus structurée. Il est impératif de comprendre la question des résistances aux changements afin de comprendre ces contradictions entre souhaits et mise en œuvre.

Le dialogue réciproque entre le monde politique, les experts et la société civile est insuffisant, ou mal agencé. Il peine à dépasser les résistances liées à des questions de légitimité environnementale ou d'opportunité (« qu'est-ce que j'ai à y gagner ? »), ainsi qu'au phénomène NIMBY (« quel impact personnel ? »).

Le Rapport de l'Assemblée nationale cité *supra* y fait allusion de nombreuses fois. Ainsi, il souligne que les freins au développement de l'éolien restent essentiellement liés à un manque d'acceptabilité sociale, à cause d'une vraie saturation, par exemple dans les Hauts-de-France. Il remarque les contradictions dans ce domaine, car, selon l'ADEME, 75% des Français seraient favorables aux éoliennes. Pour France Énergie Éolienne, « *les peurs tendent à se dissiper lorsque l'éolien devient réalité et la dynamique d'acceptabilité est positive* ».

Pour l'éolien en mer, l'appropriation sociale des projets reste parfois compliquée, note le rapport : « *Sur le terrain en effet, les associations et la population ont le plus souvent le sentiment que les projets éoliens en mer sont le résultat d'un processus très centralisé, voire sont parachutés dans les territoires* » a indiqué le représentant de France Nature Environnement lors de son audition.

108. « Are not poverty and need the greatest polluters ? », Indira Gandhi, Stockholm speech, 1972.

109. Comme le montre l'expérience temporaire du confinement de l'année 2020.



déliçates à gérer de « dissonance cognitive » lorsque le comportement de l'un entre en contradiction avec ses convictions, amenant alors à rechercher une cohérence personnelle ou à adopter des stratégies d'évitement¹¹¹.

Certes, une multitude d'initiatives existent en matière d'information, d'éducation, de formation, de culture, de « citoyenneté écologique », de renforcement des capacités, d'engagements personnel et collectif, de prise de responsabilité sociale et sociétale...

L'inertie, symbolisée par la formule consacrée du « business as usual », s'applique d'ailleurs aussi bien aux individus qu'aux organisations. Et elle est susceptible d'être aggravée par des attitudes et des pratiques qui démotivent et peuvent annihiler les changements de fond attendus : les débats perçus comme biaisés, la défiance vis à vis des décideurs et des entreprises, l'absence de corps intermédiaires, le délitement des valeurs¹¹⁰. D'autant que tenter de se transformer peut ouvrir la voie à des attitudes

Mais les résistances sont telles qu'elles non pas jusqu'ici réussi à inverser les trajectoires présentées *supra*. À tel point qu' « au plan historique, on n'a jamais scientifiquement observé que des Transformations massives partant de prises de conscience ou de mouvements de type religieux ou autre, aient modifié les comportements humains fondamentaux »¹¹². Dans le cas de la crise du Covid-19, on espérera cependant que les comportements « vertueux », mais imposés, *volens*

110. Les « invaleurs », selon l'expression de Julie Chabaud, coordinatrice du Labo'M21 au Conseil départemental de la Gironde, in le Cahier 30 des « Entretiens Albert Kahn », décembre 2017.

111. *A theory of cognitive dissonance*, Léon Festinger, Stanford university press, 1957.

112. Jean-Claude Ruano-Borbalan, historien au CNAM Labo HT2S, colloque « Crises et transformation », octobre, 2019.

volens, par la contrainte du confinement (sobriété consumériste, altruisme, care...) se poursuivent spontanément...

Et il faut aussi ne pas trop s'illusionner sur la réalité de l'impact des comportements individuels (gestes et investissements) : ils ont été évalués à 20% de l'empreinte carbone personnelle, ce qui est déjà bien, « mais ne représente que le quart des efforts nécessaires pour parvenir à l'objectif 2°C »¹¹³. D'autant que la permanence de la publicité exacerbe la (sur) consommation¹¹⁴.

Quant aux **freins psychiques**, ils commencent enfin à être étudiés. Les États-Unis et d'autres pays ont été en avance sur ces études, en psychologie sociale et en neuro-psychiatrie. Pour le psychologue norvégien Per Espen Stocknes, cinq « arrières mentales » entravent, à partir de la prise de conscience du danger, le passage à l'action.

La première d'entre elles est la « distance » : le danger est trop loin géographiquement (pauvres ours polaires) et temporellement (le coup

de chaud sera pour nos petits-enfants). « *Cela semble extérieur à mon cercle d'influence, donc je me sens impuissant* », mais on peut rétorquer que les médias rapprochent les géographies, et que les choses s'accélèrent... ».

La deuxième barrière est la « lassitude de l'apocalypse (« *collapse porn* »), à partir d'une répétition médiatique de la proximité de la fin du monde.

Les freins au développement de l'éolien restent essentiellement liés à un manque d'acceptabilité sociale

Viendraient ensuite les barrières de la « dissonance cognitive » et du « déni », alimentée aussi par les disparités. C'est pourquoi, dans l'analyse de la Transformation, la théorie de l'installation est très précieuse : il s'agit d'une « approche nouvelle du mécanisme de construction sociale du monde, dans laquelle les représentations et les objets sont pris dans un cycle de coévolution, dans lequel les humains construisent les uns à partir des autres et réciproquement. [...] Ces objets et ces représentations guident les comportements individuels au quotidien : les sujets essaient de se construire des trajets dans le Monde pour passer de leur situation présente à une situation future représentée (le

113. D'après une étude du cabinet-conseil « Carbone 4 », juin 2019.

114. On reçoit entre 500 et 3000 messages publicitaires par jour ! Mission sur le « rôle de la publicité dans la transition écologique » confiée à Thierry Libaert et Géraud Guibert par le MTES en octobre 2019.

but) qui satisfasse leurs motifs. Ce trajet se fait sous la forme d'un déplacement dans le Monde et d'un réaménagement des objets par le sujet. Ce réaménagement se fait à la fois en ré-agençant les objets et leurs représentations »¹¹⁵. Ce réaménagement ne se fait pas encore.

La cinquième résistance est d'ordre plus politique, car l'acclimatation au changement exige un brutal changement de valeurs, trop contradictoire avec les faits (« *identity trumps truth* »).

La pauvreté et les inégalités constituent aussi bien évidemment des freins majeurs à la Transformation :

- en ce sens que la gestion des urgences quotidiennes peut entraver toute autre considération pour la pauvreté,
- et que l'augmentation des inégalités mine, surtout dans une société fragmentée comme la nôtre, la cohésion sociale et le « vivre ensemble » nécessaires à la mobilisation collective, pour les inégalités.

La France comptait en 2016 près de 9 millions de personnes qualifiées de « pauvres », soit environ 14% de

la population¹¹⁶. Même si la France fait mieux que ses voisins européens grâce à ses politiques d'amortissement, l'INSEE indique que ce taux aurait augmenté en 2018.

Les résultats relatifs aux inégalités ne sont guère meilleurs : les disparités de niveau de vie mesurées par le rapport interdécile seraient stables entre 2016 et 2017, tandis que le coefficient de Gini¹¹⁷ augmenterait très légèrement, traduisant ainsi une « moindre efficacité de la redistribution ». Et il faut souligner que, si « les émissions carbone sont fortement concentrées parmi les plus riches », les comportements sociaux des classes moyennes et populaires les incitent légitimement elles aussi vers toujours plus de consumérisme – comme les pays émergents vis à vis des pays riches –, ce qui justifie, s'il était nécessaire, les propositions de certains de compression des inégalités sociales issues des revenus et du patrimoine entre les uns et les autres¹¹⁸.

115. Saadi Lahtou, *L'installation du Monde : de la représentativité à l'activité de la situation*, Université de Provence, 2008

116. Depuis 2008, l'INSEE présente le plus souvent la définition européenne de la pauvreté, c'est-à-dire le seuil à 60 % du niveau de vie médian (soit 1026 euros par mois pour une personne seule en 2016). Au seuil à 50 % du niveau de vie médian - seuil d'avant 2008 -, le nombre de pauvres est ramené à 5 millions.

117. Le « coefficient de Gini » mesure le niveau d'inégalité de la répartition d'une variable dans la population.

118. Rapport 2019 du « Haut Conseil pour le climat », juin 2019 ; 1%. *Reprendre le pouvoir face à la toute puissance des riches* - Vandana Shiva - Éditions Rue de l'Échiquier, août 2019 ; *Capital et idéologie* - Thomas Piketty - Éditions Seuil, septembre 2019.

Les tribulations de la taxe carbone depuis 20 ans

Un premier projet de taxe carbone proposé par Lionel Jospin est censuré par le Conseil Constitutionnel

L'article 37 du projet de loi de finances rectificative pour 2000 tendait à étendre la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) à l'électricité et aux produits énergétiques fossiles. Des parlementaires de l'opposition de droite, saisissent le Conseil Constitutionnel de ces dispositions sur le fondement du principe d'égalité devant l'impôt. La décision rendue le 28 décembre 2000 déclare contraire à la constitution la disposition, sur la base du principe de l'égalité devant l'impôt et de la non-adéquation avec l'objectif assigné par le législateur.

36. « Considérant, d'une part, que les modalités de calcul de la taxe arrêtées par l'article 37 pourraient conduire à ce qu'une entreprise soit taxée plus fortement qu'une entreprise analogue, alors même qu'elle aurait contribué de façon moindre au rejet de gaz carbonique dans l'atmosphère » ;

37. « Considérant, d'autre part, qu'il est prévu de soumettre l'électricité à la taxe, alors pourtant qu'en raison de la nature des sources de production de l'électricité en France, la consommation d'électricité contribue très faiblement au rejet de gaz carbonique et permet, par substitution à celle des produits énergétiques fossiles, de lutter contre l'effet de serre ».

Un deuxième projet, initié par le Gouvernement Fillon en 2009, connaît le même sort

C'était sans doute la première fois qu'une ONG est à l'origine d'un impôt. En effet, la « contribution climat-énergie » est, dans le processus du Grenelle de l'environnement, une revendication de la Fondation Nicolas Hulot, inscrite dans le discours de conclusion du Grenelle par le Président de la République, et figurant dans la loi du 3 août 2009 dite Grenelle I.

Le gouvernement, qui sentait bien la difficulté d'un nouvel impôt en temps de crise, d'autant qu'il serait principalement supporté par les ménages, avait demandé à une personnalité d'opposition, mais consensuelle, Michel Rocard, de lui remettre un rapport sur cette question. Cela fut fait en août 2009, avec la proposition d'une taxation à 32 € la tonne, calculée selon les estimations du Rapport Quinet, lequel préconisait un prix de 100 € la tonne en 2030 pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

...

...

Las... levée de boucliers parmi les politiques de gauche et de droite, d'ailleurs divisés au sein même de leur parti respectif, et flambée d'un débat sociétal sur la compatibilité entre la justice sociale et la responsabilité écologique : en effet les ménages les plus pauvres sont ceux qui habitent loin de leur travail, et qui sont dépendants de leur voiture personnelle, laquelle est rarement au top des innovations écologiquement vertueuses ; ou ceux, qui, isolés dans les zones rurales, ne peuvent sans leur voiture avoir une vie active... Bref, on découvrait que le développement durable doit résoudre les contradictions de notre société !

L'arbitrage du Gouvernement pour la loi de finance tentait de concilier les fameux deux piliers du développement durable, le social et l'écologique : un prix moindre, 17\$ par tonne de carbone, mais une progressivité inscrite dans la loi pour donner un signal comportemental écologiquement vertueux dans la durée, un chèque de remboursement du surcoût pour les ménages défavorisés et qui auraient été, du coup, doublement pénalisés. Le Sénat rebaptisait la taxe « contribution carbone », laquelle était finalement votée, mais, déférée cette fois au Conseil Constitutionnel par les socialistes, encore annulée, les Sages estimant que la loi crée trop d'exemptions, ce qui est « contraire à l'objectif de lutte contre le réchauffement climatique » et crée « une rupture d'égalité devant les charges publiques ». L'argument d'efficacité est repris, car, selon eux, « moins de la moitié des émissions de gaz à effet de serre aurait été soumise à la contribution carbone », en raison de ces multiples exemptions, selon les juges constitutionnels. 93% des émissions d'origine industrielle, hors carburant, en auraient été exonérées.

La contribution climat-énergie voit le jour sous le Gouvernement Ayrault

Préparée par le Comité pour la fiscalité écologique, la mise en place d'une « contribution climat énergie » (CCE) est annoncée le 21 septembre 2013 et promulguée le 29 décembre 2013 dans le cadre de la loi de finances pour 2014 (article 32) et entre en vigueur le 1er avril 2014. Il s'agit de la « composante carbone » dans la « Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques » (TICPE, anciennement TIPP pour les produits pétroliers, la TICGN pour le gaz naturel et la TICC pour le charbon).

Pour calculer le montant des augmentations, une trajectoire de référence du prix du carbone a été indiquée dans la LTECV de 2015. Partant de 7 €/tCO₂ en 2014, ce prix est programmé à 44,6 €/tCO₂ en 2018, après deux révisions successives en 2015 et 2017. Les revenus totaux associés à la composante carbone sont

...

...

estimés à 6,4 Mds € en 2017 et à 9,2 Mds € en 2018. La trajectoire annoncée par le Gouvernement devait continuer sa hausse et atteindre 86,2 €/tCO₂ en 2022.

L'accélération et l'arrêt de l'accélération

Dans la présentation du plan climat le 7 juillet 2017, Nicolas Hulot annonce une « accélération », et en juillet 2017, le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, précise la trajectoire qui sera inscrite au projet de loi de finances 2018 : 44,6 € en 2018 et 86,2 € en 2022. Mais, à la suite du mouvement des Gilets jaunes, la Présidence de la République annonce que la hausse des taxes ne figurera pas dans le projet de loi de finances pour 2019 et la loi de finances 2019 promulguée le 28 décembre 2018 supprime du Code des Douanes les tarifs des taxes intérieures de consommation prévus par la loi de finances 2018 pour les années 2019 à 2022.

La hausse jusqu'à 100 euros en 2030, considérée comme indispensable pour atteindre les objectifs français décidés au niveau européen suite à l'Accord de Paris, est donc aujourd'hui dans l'attente d'un moyen miracle que devrait proposer la « Convention citoyenne pour le climat ».

Les freins politiques

Aux vecteurs globaux d'incertitude présentés *supra*, s'ajoutent, dans le champ politique, trois facteurs principaux qui rendent difficile la gouvernance de nos sociétés, surtout dans une perspective radicale de « changement de méthode » et de gestion de nos « biens communs » :

- l'instabilité politique externe et interne ;
- le doute et la défiance ;
- la question du « récit ».

L'**instabilité externe** est d'abord illustrée par les mouvements oscillatoires entre multilatéralisme et souveraineté étatique qui parasitent la gouvernance mondiale et européenne, et partant, nationale. La gouvernance climatique¹¹⁹, déjà en soi complexe et multiscalaire, en est un exemple : échec de Copenhague en 2009 et de Madrid en 2019 ; retrait des États-Unis de l'Accord de Paris en 2017 ; recul du Brésil en 2019 ; lignes de fracture entre États développés, pays en développement et économies émergentes. Les logiques clivantes et les coalitions d'intérêt n'ont pas disparu, y compris

119. *Gouverner le climat ? Vingt ans de négociations internationales*, Amy Dahan, S. C. Aykut, Sciences Po, 2015.

au sein de l'Europe des 27, comme on le voit depuis quelque temps pour les ressources énergétiques.

Même si les adoptions unanimes de l'Agenda 2030 et de l'Accord de Paris en 2015 constituent d'indéniables victoires sur le climatoscepticisme et l'isolationnisme de certains États, il faut aussitôt les contrebalancer par des contre-exemples : l'impossibilité actuelle d'instaurer une taxe carbone à l'échelle mondiale ; l'échec du « Pacte mondial pour l'environnement »¹²⁰ lié à l'inadéquation juridique de la méthode onusienne du consensus ; le débat de l'été 2019 sur la forêt amazonienne qui n'a pas abouti au « statut international » potentiel de ce patrimoine de l'humanité.

Cette instabilité est ensuite accentuée par les migrations internationales, non pas évidemment qu'elles soient problématiques en soi – composantes de la nature humaine et de l'équilibre des sociétés, elles existent depuis la nuit des temps –, mais en raison des réactions qu'elles entraînent aujourd'hui, qu'il s'agisse de réfugiés politiques ou climatiques ou de migrants économiques. Il faut rappeler en effet que notre démocratie est confrontée à la montée des intégrismes et des populismes, comme le montre le vote populiste en Europe,

passé de 5% en 2000 à 26% aujourd'hui¹²¹, proportion correspondant peu ou prou à celle des élections européennes de 2019.

Mentionnons aussi la croissance démographique continue de notre monde¹²², mais, contrairement à ce qu'on peut penser, ces évolutions démographiques sont moins influencées par la migration internationale que par le nombre de naissances et le taux de mortalité, surtout en Afrique.

Comme le montrent les débats actuels récurrents au sein de nos gouvernants, de nos partis politiques et de la société civile, en France comme dans la plupart des autres pays, ces phénomènes influent *volens nolens* sur les décisions pour notre avenir et celui de la planète, en constituant malheureusement plus des freins que des leviers, du fait notamment de déficits d'éducation et de formation, et de « corps intermédiaires » insuffisants¹²³.

Ces influences exogènes sont doublées d'une **instabilité interne**, liée à la temporalité et aux institutions du pays. En premier lieu, il existe en effet une discordance temporelle entre le rythme électoral et la prise en compte du long terme dans la sphère publique (Gouvernement, Parlement et élus

120. Résolution A/72/L.51 des Nations Unies du 10 mai 2018 « Vers un Pacte mondial pour l'environnement ».

121. *Le peuple contre la démocratie*, Yascha Mounk, Éditions de l'Observatoire, août 2018.

122. Selon les projections de l'ONU, la population mondiale passera de 7,6 milliards actuellement à 9,7 milliards en 2050. Elle pourrait atteindre un nombre proche de 11 milliards d'individus vers l'an 2100.

123. Rappelons aussi que ces débats ne datent pas d'hier : le livre prémonitoire de Bernard Stasi *L'immigration une chance pour la France* date de 1984 !

locaux), qu'on peut rapprocher de la formule de « tragédie des horizons », employée pour le climat¹²⁴, mais qui s'applique en fait à tout ce qui concerne la nature humaine, « prise en tenaille » entre son présent et les générations futures.

Si le service public, quel que soit son niveau et son échelle, a vocation à rééquilibrer ce décalage grâce à la continuité qu'il est censé assurer, il n'en est pas moins sous l'autorité du politique, déployant alors selon, ou sa diligence, ou son inertie.

Parallèlement, les différents niveaux institutionnels, quels que soient leurs bien-fondés, engendrent une discordance territoriale, assez logique vu le « millefeuille » qu'ils constituent, qu'essayent de compenser les documents et schémas intercommunaux, interdépartementaux et interrégionaux, les nombreuses conventions et contrats partenariaux et les multiples alliances, formalisées ou non, entre les acteurs concernés, mais qui n'empêchent ni la concurrence, assumée ou larvée, entre certains territoires, ni la complexité de montage de ces partenariats.

Plus grave sans doute encore que cette instabilité, liée à des considérations extérieures et institutionnelles, **le doute et la défiance** se sont installés au cœur de la société française, et européenne, dans les relations entre les décideurs politiques et la société civile, et handicapent la prise de décision politique, surtout dans une perspective de long terme. Cette défiance a plusieurs origines :

- « l'augmentation tendancielle du niveau d'éducation de la population qui s'accompagne d'un développement de l'esprit critique. Instruits, les citoyens s'intéressent davantage aux débats publics, avec parfois une bonne dose de remise en cause »¹²⁵ ;
- le décalage entre les promesses et les résultats, les scandales sanitaires, les affaires de conflits d'intérêt et de corruption, entretenant des constats d'inefficacité, voire des soupçons d'incompétence¹²⁶ ;
- le fossé entre les alertes répétées du monde scientifique et les inactions des décideurs politiques ;
- l'insécurité et la précarité économiques, elles-mêmes dues aux crises financières, à l'austérité et à la mondialisation, sources

124. « Breaking the Tragedy of the Horizon – climate change and financial stability » - Discours de Mark Carney, Gouverneur de la Banque d'Angleterre, septembre 2015.

125. *Expertise et démocratie. Faire avec la défiance* - Rapport de France Stratégie, décembre 2018.

126. Déjà en 1987, Jacques Dutronc chantait « Qui se soucie de nous ? ».

principales en France du mouvement des « Gilets jaunes » ou de leurs équivalents dans d'autres pays :

- « l'avènement des réseaux sociaux, et des *fake news*, comme nouveau canal d'information¹²⁷ qui signe d'évidence une crise d'autorité des institutions et des médias traditionnels », qui interpelle démocratie représentative, syndicats et partis politiques ;
- l'émergence induite d'une société de surveillance, d'hyper-contrôle, et finalement de conformisme.

Et elle a pour conséquence la montée en puissance des populismes de tous ordres, qu'ils soient économiques ou politiques¹²⁸.

Au-delà des critiques politiques qu'on peut lui appliquer, ou au contraire d'une compréhension devant ce qu'on identifie comme une réaction contre les élites, on peut aussi l'interpréter comme une revendication populaire du court

Le doute et la défiance se sont installés au cœur de la société française, et européenne, dans les relations entre les décideurs politiques et la société civile

terme, alors que les solutions de long terme lui échappent complètement, et dans le temps, et dans la faisabilité. Non seulement les lendemains ne veulent plus « chanter », mais ils se taisent devant ce qu'on dit être une possible « fin du monde » : comment s'étonner alors de l'exigence impatiente des résultats du présent, « now » ?

Enfin, le sentiment récurrent d'un « **déficit de récit** » pour la société française et son avenir semble également constitutif d'un frein politique à la Transformation¹²⁹. Attendu comme une sorte de préalable, ou *a minima* d'accompagnement, au projet politique et aux propositions techniques, la question fait cependant débat.

À condition de ne pas le confondre avec un rêve¹³⁰, il ne faut sans doute pas renoncer au principe d'un « récit » à raconter, sans préjudice de la difficulté à l'édifier et connaissant les complexités de toute démarche prospective, mais il est aussi important de

127. Sur les 1,7 milliard d'abonnés Facebook en 2016, 44 % l'utilisent d'abord pour s'informer, selon le Pew Research Center, think tank américain sur le journalisme et les médias.

128. *Le siècle du populisme*, Pierre Rosavallon, Éditions Seuil, janvier 2020 ; *Les origines du populisme*, Yann Algan, Elisabeth Beasley, Daniel Cohen, Martial Foucault, Éditions Seuil, août 2019 ; *No society*, Christophe Guilluy, Éditions Flammarion, octobre 2018 ; *La mondialisation sur la sellette*, Dani Rodrik, Éditions de Boeck, 2018.

129. « On a perdu le sens du futur », Jean Viard, in « L'implosion démocratique », Éditions de l'Aube, avril 2019.

130. « 2038 : la France a réussi sa transition écologique » - Marie-Monique Robin, blogueuse, août 2018.

s'attacher à sa (co)construction, au « chemin » pour y arriver, qu'à en écrire un dessein préalable qui ne pourrait peut-être s'avérer qu'orienté et partiel.

La question a été excellemment posée : « Construire un récit positif pour les sociétés industrialisées sans retour de la croissance forte n'est pas chose impossible, certains auteurs mettant en évidence que bonheur subjectif et PIB y sont décorrélés depuis longtemps. De même, les liens entre croissance d'une part, réduction des inégalités ou emploi d'autre part ne sont pas aussi solides que l'on peut généralement le penser. C'est surtout pour les États-providence que la perspective d'une croissance faible maintenue doit interpeller, dans un contexte marqué par le vieillissement de leur population ou le développement du secteur de la santé. Pour l'avenir, c'est aussi un débat pour le présent »¹³¹.

Il est en tout cas nécessaire de donner « un cap », en s'appuyant sur une réflexion collective, si possible consensuelle ou au moins majoritaire,

de ce que pourrait être une société « transformée » dans l'espace national, dans l'espace européen et dans l'espace mondial. « La difficulté pour les responsables politiques est dès lors d'assumer les contradictions et le temps long, et de proposer, étant donné les incertitudes sur l'avenir de la croissance, un « récit positif » pour notre société, un nouvel idéal de progrès qui ne soit pas construit sur des espoirs de croissance démesurés. C'est leur responsabilité ».

L' « Agenda 2030 » constitue sans doute de précieuses prémices pour ce nouveau « narratif », autour d'un ensemble de valeurs et de droits, autour des notions de « communs » et de « monde viable ». Mais la difficulté de se l'approprier justement pour les politiques pose problème, particulièrement en France où le Ministre, responsable à l'époque de cet Agenda, l'a superbement ignoré, ce qui a fait prendre à notre pays deux ans de retard, et où le premier discours public complet sur les ODD « à la française » date de septembre 2019.¹³²

*L' « Agenda 2030 »
constitue sans doute de
précieuses prémices pour
ce nouveau « narratif »*

131. « Croissance verte VS. décroissance : sortir d'un débat stérile », Damien Demailly, IDDRI, décembre 2013.

132. Elisabeth Borne, lors du quatrième anniversaire des ODD et de la présentation de la « Feuille de route nationale de mise en œuvre des ODD », septembre 2019

Au-delà de ces circonstances particulières, il faut s'interroger sur la capacité de la société à s'identifier dans un document « universaliste », écrit en style Onusien, qui décline les grands concepts fondateurs de l'ONU, augmentés de l'apport des textes internationaux environnementaux, alors que toute tentative de stratégie nationale globale a été abandonnée, puisque France Stratégie, lointain héritier du Plan, propose des analyses thématiques, et a globalement renoncé à faire de la prospective.

En cela le choix du Gouvernement de sélectionner les priorités nationales a été judicieux, mais reste aux citoyens de s'y reconnaître ! La question est aussi de savoir si, au fil de leur quotidien, de leur « ressenti », les peuples peuvent encore se projeter dans des idéaux dont ils constatent plus l'irréalisation que la proximité.

Soyons donc conscients que les différents ensembles politiques de la planète ont des visions bien différentes de l'avenir, par rapport à leur histoire, leurs cultures, leur niveau et leurs perspectives de développement, et qu'il ne saurait donc y avoir une seule voie, universelle et partagée, pour la Transformation. Il existe des itinéraires divergents pour y arriver, dépendant du contexte, des valeurs propres à une

société et des options politiques choisies, avec combinaison des approches « bottom up » et « top down ». « *En perspective internationale, la transformation dépend des options politiques : il y a des itinéraires très divergents pour y arriver* »¹³³.

133. Daniel Baumgarten, directeur développement durable de Sécché Environnement, auditionné par le Comité de prospective.



LES LEVIERS DE LA TRANSFORMATION

L'analyse des freins effectuée par le Comité de prospective détermine plusieurs enjeux à creuser, par rapport à la situation actuelle : la science et la recherche-développement à soutenir ; le type de croissance à privilégier ; les investissements à consentir ; les inégalités à lever ; les comportements à orienter ; la défiance à apaiser et les relationnels partenariaux à intensifier, particulièrement dans les territoires.

Mais si, en surmontant ces freins, on peut espérer que la crise soit salvatrice, il faut bien admettre qu'elle « ne

génère pas d'elle-même un changement de société »¹³⁴ ! Il est vital, et pour l'homme, et pour la nature, de définir les leviers transitionnels et structurels les plus pertinents et les plus socialement acceptables pour parvenir à une juste adaptation de l'homme à la nature et à une nouvelle régulation de leurs rapports. Relever ce défi permettra de trouver la voie médiane qui permette d'éviter l'« effondrement » annoncé, et de passer d'une « Transformation subie » à une « Transformation choisie », à une révolution « naturelle »¹³⁵.

134. « Pas de transition écologique sans mouvements sociaux », Geoffrey Pleyers in *The conversation*, mars 2016.

135. Selon l'expression de Denis Couvet, professeur au Museum national d'histoire naturelle, membre du Comité de prospective du Comité 21.

Le Comité de prospective du Comité 21 a ainsi identifié quatre principaux vecteurs de Transformation :

- **les mutations technologiques et techniques**
- **les mutations économiques, l'économie et la production**
- **le changement des modes de vie, le citoyen et la consommation**
- **la gouvernance de la transition et le politique**

Les mutations technologiques et les innovations techniques doivent impérativement viser l'amélioration environnementale et climatique

L'analyse de certains freins, bien réels, à la Transformation dans le domaine des technologies ne doit pas masquer les immenses potentialités de progrès qu'offrent tout un ensemble d'innovations radicales : intelligence artificielle, biologie de synthèse, nouveaux matériaux, robotique, impression 3D, Internet des objets, chaînes de blocs, technologies avancées de production et de stockage énergétique, technologies

spatiales... Mais, plus encore aujourd'hui, elles doivent impérativement être mises au service de l'amélioration environnementale et climatique, particulièrement pour :

- la Transformation numérique ;
- l'intelligence artificielle ;
- l'énergie et la neutralité carbone.

La **Transformation numérique**, marquée par une informatique et des données ubiquitaires¹³⁶, modèle peu à peu les économies et les sociétés dans des secteurs aussi divers que l'énergie, le commerce, les transports, la banque, l'éducation, l'édition, les médias ou la santé... et nous n'en voyons encore que les prémices¹³⁷. Les technologies numériques stimulent l'innovation et génèrent des gains d'efficacité et des baisses de coûts. En ouvrant la voie à une connectivité sans cesse croissante, elles contribuent à l'accès aux biens et services, notamment des administrations publiques, et à leur amélioration. Elles favorisent l'engagement civique et élargissent l'offre des consommateurs. Dans les entreprises, elles provoquent la réorganisation des processus de

136. Parmi les ouvrages sur le digital : *Développement durable 2*, Gilles Berhault, Éditions de l'Aube, 2009 ; *Le développement informatique durable*, Frédéric Bordage, Éditions Hermes Science/Lavoisier, 2009 ; *La métamorphose numérique*, sous la direction de Francis Jutand, Éditions Alternatives, 2013 ; *La transformation numérique pour les Nuls*, Éditions Mitel ; *La transformation digitale*, Gilles Babinet, Éditions Le Passeur, décembre 2016 ; *La face cachée du numérique*, Fabrice Flipo, Éditions L'Échappée ; *La fulgurante création et La transition fulgurante*, Pierre Giorgini, Éditions Bayard, 2015/2017 ; *L'entreprise à l'heure du digital*, Jean-Pierre Bouchez, Éditions Deboeck, février 2017.

137. *Perspectives de l'économie numérique de l'OCDE 2017*. Selon l'OCDE, à l'échelle mondiale, près de la moitié de la population disposait en juin 2017 d'un accès à Internet contre 4% il y a 20 ans, tandis que la pénétration du haut débit mobile dans la zone OCDE à cette même date était déjà complète (100 abonnements pour 100 habitants) !

production, avec des répercussions économiques et sociales sur la productivité et le travail.

Encore faut-il que cette Transformation numérique serve croissance durable et bien-être social, en s'efforçant de réduire les inégalités exacerbées par les progrès technologiques, en maîtrisant ses effets sociétaux (ségrégation, enfermement, addiction aux écrans, harcèlement...), en régulant ses conséquences sur le marché du travail (concurrence, protection des consommateurs, normes pour les entreprises, inclusion digitale des populations fragiles ou déconnectées,...), en optimisant les ressources qu'elle utilise et en couplant ces usages avec des politiques de sobriété¹³⁸.

Or, contrairement aux critiques et aux doutes formulés à leur encontre, les technologies numériques offrent un choix immense, et encore insuffisamment exploité, de leviers susceptibles de contribuer à l'amélioration environnementale et climatique et à la mise en œuvre les Objectifs de développement durable¹³⁹. On peut citer notamment :

Les technologies numériques stimulent l'innovation et génèrent des gains d'efficience et des baisses de coûts.

réduction des risques de catastrophe ; agriculture durable de précision ; génomique ; technologies de purification de l'eau et d'économies d'eau ; modélisations épidémiologiques ; technologies de sécurité et de bien-être au travail ; technologies avancées pour l'industrie ; matériaux bio-sourcés ; systèmes de transports durables ; outils de suivi de la pollution de l'air ; outils numériques de planification urbaine ; solutions numériques contre le gaspillage alimentaire ; technologies d'adaptation au changement climatique ; technologies de dépollution marine ; prévention de la pollution plastique dans les océans ; outils de protection et de restauration de la biodiversité et des systèmes côtiers ; observation des écosystèmes terrestres et de la faune sauvage ; bio-informatique ; observation satellite pour protéger les droits humains ; inclusion financière grâce aux paiements mobiles ; réseaux sociaux et plateformes collaboratives, etc. « *Le numérique est une chance pour l'écologie, notamment grâce aux modes de production et aux réseaux qu'il suscite* »¹⁴⁰.

138. « L'avenir sera Low Tech », *Socialter hors-série*, mai-juin 2019.

139. *Vers le numérique : forger des politiques au service de vies meilleures*, rapport de l'OCDE, mars 2017 ; *Aux frontières de l'Impact Tech*, rapport de l'agence « Good Tech Lab », octobre 2019.

140. Valérie Charolles, philosophe, chercheuse au CNRS/EHESS, auditionnée par le Comité de prospective.

« **L'intelligence artificielle** (AI) est un ensemble de théories, de techniques et de procédés qui permettent à des algorithmes et des logiciels de répondre à des problématiques complexes », mises en œuvre en vue de réaliser des « machines capables de simuler l'intelligence ». Elle permet, grâce aux technologies numériques, d'offrir des fonctions de recherche, d'information, d'échanges et de traitement des données¹⁴¹.

Même si l'AI fait l'objet de débats multiples sur ses avantages, et surtout sur ses inconvénients et ses dangers, réels ou fantasmés, allant jusqu'aux extrêmes de la robotisation du monde, de la « singularité » et du « transhumanisme »¹⁴², il faut d'abord observer qu'un algorithme n'est qu'une « production humaine qui ne menace personne en soi et que la technique ne peut être jugée ». Seuls, peuvent l'être ceux qui la développent ou la détournent pour des motifs financiers, de pouvoir ou autres¹⁴³.

C'est en matière de santé et d'environnement que l'intelligence artificielle propose le plus de leviers¹⁴⁴, dès lors que son usage reste strictement encadré, et notamment : traitement d'images satellites et aériennes ; nouveaux modes

de stockage des données ; mesures et suivis de la biodiversité et des services écosystémiques ; accès aux données du climat, prises de mesures, corrélations, projections et prévention des risques ; modélisations épidémiologiques ; réduction des consommations énergétiques par automatisation de l'analyse des consommations ; diagnostics thermiques¹⁴⁵ ; gestion des déchets ; cartographie et innovations agricoles pour l'irrigation ; surveillance des pratiques illégales ; outils d'information sur les données écologiques aux fins d'éducation, de formation et d'engagement, etc.

S'il fallait ne retenir qu'un seul champ à transformer par le déploiement des plateformes de données que permet l'Intelligence artificielle, on prendrait celui dont tout simplement notre survie dépend : l'impérieuse nécessité de réussir la transition écologique. Or nous savons qu'il existe, entre autres, deux leviers puissants dans la lutte contre le changement climatique. Tout d'abord, l'efficacité énergétique (grâce à la rénovation du parc immobilier) et le développement des énergies renouvelables. Récemment, le Premier Ministre a judicieusement ajouté la rénovation

141. *Donner un sens à l'intelligence artificielle*, rapport de Cédric Villani au Gouvernement, mars 2018.

142. *Droit des robots*, Alain Bensoussan, Éditions Larcier, juin 2015 ; *Le mythe de la singularité : faut-il craindre l'intelligence artificielle ?*, Jean-Gabriel Ganascia, Éditions Seuil, février 2017 ; *Le transhumanisme* - Christian Araud, Éditions Libre et Solidaire, mai 2019.

143. « L'intelligence artificielle n'existe pas », Luc Julia, First Éditions, janvier 2019.

144. « Sommets mondiaux sur l'intelligence artificielle au service du bien social », organisés par l'Union internationale des télécommunications, la Fondation Xprize et de nombreuses agences des Nations Unies.

145. Comme par exemple le diagnostic thermique des toits de Paris par la start-up française Nam'R.

thermique et énergétique des bâtiments à la liste des sujets sur lesquels des solutions territoriales doivent être trouvées le plus rapidement possible, étant donné l'accélération du réchauffement climatique.

Concernant **l'énergie et la neutralité carbone**, et en dehors de ce qui a été présenté précédemment, l'intelligence artificielle constitue aussi un important levier pour contribuer à la mise en œuvre d'une énergie décarbonée : remplacement des carburants fossiles par des énergies propres ; développement du stockage, notamment pour les véhicules électriques ; équilibrage et flexibilité du réseau (batteries, ultra-condensateurs, *power-to-gas*, stockage thermique et stockage mécanique) ; réduction des émissions des centrales fossiles existantes ; réseaux intelligents et systèmes de périphérie de réseau pour accroître l'efficacité énergétique et mobiliser au mieux les ressources énergétiques distribuées. L'IA peut aussi permettre de trouver des solutions à la précarité énergétique, et, pour les populations rurales du Sud, de favoriser l'accès à l'énergie : énergie solaire avec paiement à l'usage, mini-réseaux électriques et fourneaux améliorés.

Le potentiel des applications de l'intelligence artificielle pour le développement des énergies renouvelables, notamment décentralisées, est également immense, grâce à

l'apprentissage automatique, aux algorithmes, aux modèles prédictifs. On peut citer comme énergies renouvelables avancées : les cellules photovoltaïques plus performantes ; les turbines éoliennes et marines améliorées ; les systèmes géothermiques optimisés ; les carburants durables (hydrogène propre, biomasse de nouvelle génération, combustibles solaires) ; les systèmes de prévision des vents pour l'énergie éolienne ; l'étude des surfaces photovoltaïques ; la mise au point d'indices de pluviosité pour l'énergie hydroélectrique, etc.

Enfin, il convient de souligner le potentiel transformatif de la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019. En effet, il s'agit maintenant (sans l'abandonner) de dépasser l'objectif d'efficacité énergétique lié au facteur 4 pour aller vers un facteur 6 qui ne pourra être atteint que par abandon progressif des énergies fossiles, pouvant permettre la neutralité carbone en 2050.

Rapport de l'OPECST sur la fin des véhicules thermiques (mars 2019)

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) estime réalisable l'objectif de mettre un terme à la vente de véhicules thermiques en 2040, que prévoit le Plan climat de juillet 2017¹⁴⁶.

Trois scénarios ont été retenus : un médian, un pro-batteries et un pro-hydrogène. « Les évolutions du parc des véhicules thermiques sont similaires dans les trois scénarios, avec une disparition totale des véhicules thermiques non hybrides en 2040, et un volant résiduel de véhicules hybrides non rechargeables à peu près équivalent », indiquent les auteurs.

Les scénarios médian et pro-batteries parviennent à des résultats similaires sur le développement des véhicules électriques, avec quelques années de différence puisque le deuxième scénario fait le pari de progrès technologiques plus rapides. « Le scénario pro-hydrogène démontre que cette technologie pourrait jouer un rôle important, si deux conditions sont réunies : des progrès techniques beaucoup plus rapides que prévus, permettant une baisse accélérée des prix, et un fort soutien public (l'aide à l'achat retenue est de 10.000 € jusqu'en 2040) ».

Les rapporteurs ne sont pas favorables à un soutien aux biocarburants. Ils estiment que « la piste du biogaz semble plus opérationnelle dans le contexte d'une forte baisse des besoins d'hydrocarbures pour la mobilité ». Les Parlementaires concluent que les pouvoirs publics doivent miser sur la neutralité technologique pour laisser faire le marché, en maintenant des aides à l'achat importantes pour soutenir la demande.

Le coût de cette transition est évalué à près de 500 Mds€ sur vingt ans. « L'impact le plus important est lié à la disparition progressive de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) qui devrait atteindre 37,7 Mds€ en 2019, 45 % revenant au budget général de l'État, et 33 % aux collectivités territoriales ». Les infrastructures nécessaires (bornes de recharge et stations hydrogène) devraient coûter entre 30,7 et 108 Mds€.

Cependant, rappelle l'un des co-rapporteurs, cette transition devrait conduire à des gains environnementaux, déjà chiffrés par d'autres études, concernant la lutte contre le changement climatique ou encore l'amélioration de la qualité de l'air.

146. Les scénarios technologiques permettant d'atteindre l'objectif d'un arrêt de la commercialisation des véhicules thermiques en 2040, rapport d'Huguette Tiegna et Stéphane Piednoir, OPECST, mars 2019.

« La géo-ingénierie du climat : fuite en avant ou solution d'avenir en réponse au problème du réchauffement climatique »¹⁴⁷

Jusqu'à quel point peut-on contrôler le climat ? L'objectif de l'« ingénierie du climat » est de manipuler le climat pour qu'il ressemble au climat pré-industriel, au climat actuel ou à un climat jugé optimal pour l'humanité et les écosystèmes dont nous dépendons. Mais il est illusoire de vouloir compenser de manière exacte le changement climatique induit par l'effet de serre par une augmentation de l'albédo¹⁴⁸ de la planète. Même si la planète gardait la même température moyenne par le biais d'une compensation entre augmentation de l'effet de serre et augmentation artificielle de la réflectivité de la planète, certaines régions se réchaufferaient et d'autres se refroidiraient.

La gestion du rayonnement atmosphérique présente deux autres inconvénients de taille. D'une part, elle ne résout en rien le problème de l'acidification des océans due à l'augmentation de la concentration en CO₂. D'autre part, elle doit se prolonger tant que les concentrations de CO₂ ne sont pas redescendues à un niveau acceptable, ce qui prendrait des siècles même au prix de réductions importantes des émissions futures. Une interruption brutale de l'ingénierie du climat provoquerait un réchauffement rapide auquel il serait sans doute difficile de s'adapter. À l'inverse, des techniques d'extraction du CO₂, le coût opérationnel de la gestion du rayonnement solaire est relativement faible, si bien qu'on peut imaginer un scénario où un pays décide de déployer de l'ingénierie du climat de manière unilatérale. Mais il faut s'attendre à ce que les impacts, quant à eux, traversent les frontières.

En conclusion, on peut affirmer que les recherches effectuées jusqu'à maintenant indiquent que les techniques de captage du CO₂ atmosphérique ont un potentiel limité ou, dans le cas contraire, comportent des risques importants. La gestion du rayonnement solaire, quant à elle, n'offre pas pour le moment une alternative sûre aux efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle ne résout en rien le problème de l'acidification des océans induit par l'augmentation de la concentration atmosphérique en CO₂. L'ingénierie du climat, on l'a vu, est particulièrement risquée : conséquences inattendues et indésirables sur le climat, confiance démesurée dans la disponibilité future de technologies hypothétiques, changement climatique rapide lié à un arrêt brutal des techniques de gestion du rayonnement solaire, impacts climatiques d'une éruption volcanique majeure qui s'ajouterait à une injection continue d'aérosols stratosphériques... Un programme de recherche *a minima* sur l'ingénierie du climat est néanmoins nécessaire pour évaluer les avantages, les désavantages et les risques de ces méthodes de la manière la plus objective qui soit, dans le cas indésirable, mais pas impossible, où l'humanité en aurait besoin dans le futur.

147. Article d'Olivier Bouchet in « Quelles solutions face au changement climatique », sous la direction de Bettina Laville, Stéphanie Thiébaud, Agathe Euzen, COMITE21/ CNRS, CNRS Editions, novembre 2015.

148. L'albédo, ou albedo, est le pouvoir réfléchissant d'une surface, c'est-à-dire le rapport de l'énergie lumineuse réfléchie à l'énergie lumineuse incidente.

Proposition du « Rapport Villani »¹⁴⁹ : mettre en place une plateforme au service de la mesure de l'impact environnemental des solutions numériques intelligentes

Il n'existe pas aujourd'hui de politique claire en faveur de l'évaluation écologique des solutions numériques. De tels dispositifs expérimentaux d'évaluation sont déjà en cours¹³. L'ADEME pourrait être l'acteur en charge de leur analyse et de leur extension afin de créer une base nationale permettant de généraliser ce type d'évaluations. Cette base pourrait notamment utilement s'appuyer sur une incitation à la mise en *open data* des spécifications techniques normées des produits concernés.

Une fois la base constituée, il s'agit de penser un outil simple permettant à tout citoyen de prendre conscience de ces enjeux. Un site Internet pourrait être créé, qui permettrait de comparer l'impact écologique des différents produits et services, logiciels, hardware, impliqués dans la chaîne de valeur du numérique. Ce site devra s'appuyer sur une base de données permettant d'évaluer l'impact environnemental de tous les aspects de la dématérialisation à l'œuvre *via* le numérique, tant pour les particuliers (impact de la recommandation personnalisée, des *chat-bots*, des techniques de reconnaissance d'image...) que pour les entreprises, afin de leur permettre d'évaluer leurs fournisseurs numériques.

Ce portail pourrait mettre en avant des procédés simples permettant de minimiser l'impact écologique du numérique. À titre d'inspiration, « GreenIT.fr » et le collectif « Conception Numérique Responsable », notamment, développent une méthodologie et des outils d'écoconception qui ont déjà permis de diviser par trois l'empreinte d'un service numérique, tout en améliorant l'expérience des utilisateurs. Il pourra s'accompagner d'une incitation à la mise en *open data* des caractéristiques techniques des produits concernés. Cette démarche comparative pourrait permettre de mettre en avant de plus petits acteurs que les solutions et services les plus utilisés, de nouveaux modèles d'affaires.

Au-delà de cette plateforme et de ce site, une action plus large d'encouragement des entreprises à l'écoconception pourrait être mise en place. L'ADEME pourrait également avoir un rôle de conception et de diffusion de référentiels d'évaluation et de conception écologique des innovations numériques intelligentes.

149. Donner un sens à l'intelligence artificielle, rapport de Cédric Villani, mars 2018.

Les mutations économiques doivent être guidées par des choix tournés, non plus seulement sur la compétitivité, mais sur la fondation d'une « autre » économie

Les évolutions technologiques contribuent, pour une grande partie d'entre elles, à l'avènement de mutations socio-économiques considérables, susceptibles de constituer de puissants leviers de Transformation. Elles sont en émergence ou se manifestent déjà¹⁵⁰ depuis de nombreuses années, notamment dans les domaines suivants :

- les nouveaux modèles économiques
- la Transformation de l'entreprise
- l'investissement pour la transition climatique et écologique
- la taxation du carbone
- la finance durable
- la comptabilité publique

Ce qu'on appelle les « **nouveaux modèles économiques** »¹⁵¹ – les économies « collaborative », « du partage », « contributive », « horizontale », « quaternaire », « open source », « symbiotique », « bio-mimétique », « positive », de « fonctionnalité » –, ne sont en fait pas vraiment « nouveaux » !

La mutualisation des ressources a toujours existé, des biens communaux aux coopératives en passant par l'économie « sociale et solidaire (ESS) » ; la récupération et la réutilisation ont précédé l'analyse du cycle de vie ; les vide-greniers existaient avant les plate-formes de ventes d'occasion et les jardins ouvriers avant la distribution alimentaire connectée...

Mais leur apparition concomitante, et leur essor rapide depuis une dizaine d'années, sont avant tout liés aux effets conjugués des difficultés économiques et de l'explosion des flux numériques. Ces deux contraintes ont fait changer d'échelle et de nature les nouveaux modèles économiques. Au-delà, ils sont sous-tendus par des facteurs sociétaux qui les inscrivent dans le mouvement de fond de la Transformation, du fait de la progression des préoccupations environnementales, sociales et éthiques et du contexte de défiance envers les acteurs institutionnels du système capitaliste et financier classique.

Pourtant le fait d'appeler « nouveau modèle » ce vaste champ de pratiques n'implique aucunement qu'il soit en marge de l'économie traditionnelle de marché, en tout cas pour certaines de ces économies. Par contre, leur mise en œuvre opérationnelle suppose un

150. Voir notamment les innovations citoyennes remarquables répertoriées depuis 2011 par l'association Innovation citoyenne et développement durable (ICDD).

151. *Les nouveaux modèles économiques*, publication du CERDD des Hauts-de-France, juillet 2016 ; *L'innovation par les nouveaux modèles économiques*, publication d'Utopies, novembre 2015 ; Association OuiShare.

véritable basculement du mode de fonctionnement de l'entreprise et de l'organisation du travail, qui justifie alors le terme « nouveau » et les inscrit comme levier participant à la Transformation, via un possible nouveau « contrat social » entre capitalisme de marché (capital) et coopération collaborative (travail).

En fait, tous ces modèles sont des produits de la société de l'information et de son « nouveau modèle économique » fondateur que constituent, depuis les années 90, l'économie du savoir, l'économie de la connaissance, l'économie de l'immatériel ou encore le capitalisme cognitif¹⁵².

La **Transformation de l'entreprise** est à l'œuvre depuis longtemps et s'est accélérée du fait de la digitalisation progressive de la production et de l'organisation : elle s'exprime à deux niveaux, technique et managérial.

En termes de nouvelles applications techniques (nouveaux processus de production, économie circulaire, « reverse innovation »¹⁵³, « ecology by design »¹⁵⁴...), on peut dire que « La

transformation, c'est le changement des modes de production »¹⁵⁵. Mais, même si l'innovation technique est quelquefois la condition de la Transformation, son aspect disruptif quand il existe, ou censé l'être, n'en est pas une garantie, contrairement à ce qu'on pourrait croire *a priori*, à la fois parce que le caractère prédictif d'une innovation « radicale » est faible et parce qu'elle est finalement assez restrictive¹⁵⁶. Pour qu'elle soit un facteur de pleine réussite pour une entreprise, elle doit remplir de nombreuses conditions liées à sa nature et aux modalités de son fonctionnement¹⁵⁷.

En termes de nouvelles formes de management (responsabilité sociétale des entreprises)¹⁵⁸, investissements ISR, attention nouvelle portée à la biodiversité¹⁵⁹, matérialité, agilité...), et, au-delà de la conformité aux exigences réglementaires et aux sollicitations des agences de notation extra-financière, ces changements traduisent l'évolution de l'entreprise, consacrée en France par la loi de mai 2019 relative à la croissance et la Transformation des entreprises (PACTE), et impulsée en interne par les

152. *The production and distribution of knowledge in the United States*, Fritz Machlup, 1962 ; *L'informatisation de la société*, Simon Nora, Alain Minc, Rapport officiel, Documentation française, 1978.

153. « Reverse Innovation », Vijay Govindarajan et Chris Trimbl, Harvard Business Review, septembre 2012.

154. « Ecology by design », Cahier d'exploration, FING et CIGREF, mai 2016.

155. Alain Marty, Directeur développement durable d'Enedis, auditionné par le Comité de prospective.

156. *The Innovator's Dilemma*, Clayton Christensen, HBR Press, 1997.

157. « La disruption, obsession stérile des grandes entreprises », Harvard Business Review, Bernard Buisson, Nabyla Daidj, mars 2017.

158. Se référer aux travaux de la plateforme nationale d'actions pour la responsabilité sociétale des entreprises (Plateforme RSE), près France Stratégie, et de l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE).

159. « Initiatives de prise en compte de la biodiversité dans les entreprises », Plateforme Act4Nature France, décembre 2019.

Les accélérateurs de Bpifrance

Depuis mars 2018, l'entreprise ALTYOR a intégré l'accélérateur « Créer les ETI de demain », subventionné par la Banque publique d'investissement (Bpifrance). Intégrer l'accélérateur, c'est participer à des séminaires pendant 2 ans sur des sujets stratégiques (marketing, international, innovation, financement...), des analyses 360° personnalisées sur l'entreprise par des experts consultants, des modules approfondies avec des plans d'actions à déployer.

Une cinquantaine de PME triées sur le volet, aux profils communs, se retrouvent autour de problématiques similaires : organisation de la stratégie commerciale, gestion de la *supply chain* et ressources humaines, etc. Des entreprises en croissance et qui ont fait leurs preuves, mais qui ont besoin de davantage de structuration pour passer au niveau supérieur.

Cette marche peut être franchise grâce au recul apporté par la Bpifrance. En effet, des constats sont formalisés après une évaluation poussée de chaque accéléré. Chez ALTYOR, des décisions et des actions ont suivi rapidement : stratégie commerciale restructurée, marque employeur explicitée...

« Les retombées de l'accélérateur ? Nous les voyons déjà : des retombées commerciales avec des grands groupes rassurés et qui comprennent notre positionnement unique. Des retombées aussi sur les salariés avec une dynamique de partage pour améliorer le quotidien de chacun ».

Sur certains sujets, ALTYOR était déjà dans la « bonne » démarche, notamment sur les opportunités offertes à l'international (VIE, collaboration multi-sites...). Sur d'autres, l'accélérateur a été un vrai *boost*. La marque employeur a été un des thèmes centraux. La raison d'être d'une entreprise est souvent sous-entendue et non-explicite ce qui freine une adhésion globale. Ce travail a permis de renforcer le sentiment d'appartenance au sein d'ALTYOR. Malgré tout, un des constats, avec près de 240 salariés, est que l'implication est disparate. C'est une chose que le faiseur d'Internet des objets (IoT) souhaite faire évoluer : casser le modèle « employé/employeur » pour que chacun se sente épanoui dans sa fonction et sur son lieu de travail.

Pour faire ce type d'accélérateur, il faut être prêt à se remettre en question et ne pas avoir peur de se confronter à ses erreurs de management ou ses erreurs de stratégie. Mais aussi se rendre compte de ses réussites et des pépites que possède l'entreprise.

En bref, l'accélérateur de la Bpifrance, ce sont des moments riches d'échanges pour partager ses bonnes pratiques et s'améliorer dans les petites choses comme dans les grandes pour le bien-être de tous et la croissance de son entreprise.

« Entrepreneur, si tu es champion, mise sur l'accélération ! ». *Les entrepreneurs qui ont mis les bouchées doubles prennent la parole et témoignent de leur aventure au sein de l'Accélérateur Bpifrance via une série d'articles. L'« Accélérateur » un programme d'accompagnement complet et personnalisé destiné à répondre aux besoins d'entreprises dynamiques et ambitieuses dans leur parcours.*



Transformation. Intégrée dans la loi relative à la transition écologique d'août 2015, puis portée par l'Union européenne en 2018 dans le cadre de son « paquet économie circulaire », elle fait l'objet d'une « Feuille de route » spécifique préparée par l'État et l'ensemble des parties prenantes¹⁶¹, complétée par les éléments du « projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire ».

Les méthodologies de la Transformation dans les entreprises pour faire face aux mutations sociétales s'attachent à mettre en œuvre différents aspects : la vision et la « raison d'être », la Transformation des métiers, la responsabilité sociétale, les nouvelles méthodes de management et de pilotage, la prise en compte des enjeux intergénérationnels, la gestion des données, le besoin permanent de formation, la mobilité, les technologies, l'appropriation par les utilisateurs, le développement de la redevabilité pour améliorer son attractivité et sa réputation, etc.¹⁶²

responsables
développement
durable, quand ils existent¹⁶⁰.

L'« économie circulaire » qui consiste à « transformer les déchets en matière première qui sera réutilisée pour l'« éco-conception » des produits ou pour d'autres utilisations », et donc à substituer au schéma traditionnel linéaire une production en boucle ou cyclique, est emblématique de cette

160. *La vague responsable : le nouveau défi des entreprises françaises* - Étude du Boston Consulting Group, novembre 2019 ; Tribune des PDG de treize grandes entreprises en faveur d'une « économie plus inclusive », novembre 2018. Voir aussi le Collège des directeurs du développement durable (C3D).

161. Définition de l'Institut de l'économie circulaire. Voir aussi la Fondation Ellen Mac Arthur (dont son « Engagement mondial de la nouvelle économie des plastiques ») et l'association Orée.

162. *Le guide de la transformation digitale* - Vincent Ducrey, Emmanuel Vivier - Éditions Eyrolles, janvier 2019 ; *Valeur économique des projets de transformation numérique des entreprises* - Rapport du CIGREF (Association de grandes entreprises et administrations publiques pour réussir le numérique), mars 2018.

La raison d'être des entreprises

La raison d'être peut-être un levier puissant de Transformation de l'entreprise et de la société, mais à certaines conditions.

En mai 2019, la loi PACTE a introduit dans le Code Civil la notion de raison d'être, « constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité » (article 1835). Outre Atlantique, l'année 2019 a été marquée par des déclarations, dont il faudra suivre les engagements, du PDG du fond d'investissement BlackRock et de la Business Roundtable (un lobby de grandes entreprises américaines), très favorables à la définition du « purpose », la raison d'être des entreprises. En suscitant un vif intérêt dans les plus hautes sphères, la raison d'être est devenue un des sujets clés des conseils d'administration des grandes entreprises françaises pour l'année 2020, une opportunité à saisir donc.

Définir sa raison d'être est loin d'être un projet anecdotique pour une entreprise. Cette raison d'être a été laissée libre de définition par le législateur, mais, en s'appuyant sur les premières raisons d'être rendues publiques et les débats qui ont lieu en France depuis la publication de la loi, on pourrait compléter cette définition ainsi : « la raison d'être vient préciser la valeur ajoutée de l'entreprise pour la société, et par conséquent l'invite à établir le lien entre son activité et les attentes sociétales »¹⁶³. De manière plus informelle et plus directe, nous pourrions dire que la raison d'être décrit ce qu'il manquerait au monde si l'entreprise n'existait pas. Et dans un monde qui doit se transformer, la raison d'être de l'entreprise revient à traduire comment elle se transforme elle-même et, de fait, comment elle contribue à la « Grande Transformation ». Ainsi peut-on initier la réflexion autour de la définition de sa raison d'être, mais de nombreux garde fous doivent être mis en place par les acteurs à l'œuvre pour ne pas dévier de cette ambitieuse volonté de (se) transformer.

La nécessaire incarnation de la raison d'être enclenche un processus de Transformation de l'entreprise. Il s'agit en effet de transformer progressivement ses activités non durables en activités durables, et non pas de changer radicalement de métier du jour au lendemain, chose impossible par ailleurs. Comme en politique, il existe en entreprise une discordance temporelle entre les enjeux de court terme et ceux de long terme. La raison d'être peut permettre de réconcilier ces deux temporalités en définissant le cap d'une nouvelle trajectoire fondée sur une volonté de changer de paradigme à un moment précis.

163. *Engagement sociétal des entreprises : de la RSE vers une stratégie de transformation à la hauteur des enjeux sociétaux du 21^{ème} siècle* – Note d'analyse du Comité 21, mars 2019

...

L'entreprise transformée et transformatrice est une entreprise légitime et transparente. Définir une raison d'être, c'est jouer le jeu de l'engagement et de la transparence, deux attentes sociétales fortes vis-à-vis des entreprises. Mais pour cela, il faut créer les conditions pour en être redevable. On peut considérer que la redevabilité commence en l'exposant car, à la différence d'un rapport extra-financier, la raison d'être est plus accessible au grand public et donc plus risquée en matière d'image. Ensuite, la redevabilité peut s'accroître en l'inscrivant dans les statuts, en mettant en place un comité de suivi et des indicateurs, en se faisant auditer par un tiers. Ces derniers critères sont les conditions pour accéder au statut de « société à mission », permis par la loi PACTE.

L'« entreprise à mission » serait donc l'« entreprise de la Transformation ».

À côté des problèmes difficiles d'emploi, de formation et de précarité l'évolution du travail est en effet marquée par une Transformation permanente des métiers, liée à l'essor du numérique, qui s'accompagne d'une recherche d'autonomie, de reconnaissance et de sens, en correspondance avec l'évolution actuelle de l'entreprise, appelée *supra*. La résistance, l'hésitation, voire le refus d'exercer des fonctions professionnelles en contradiction avec leurs convictions illustrent cette évolution, notamment chez certains jeunes¹⁶⁴.

En matière de management, si le modèle d'organisation hiérarchique semble avoir vécu et ne plus être le plus efficace, en tout cas dans certains types d'entreprises, la dynamique alternative, ou complémentaire, de l'« intelligence

collective », adoptant une dimension collaborative et transverse où chacun place son action dans un récit collectif, n'est pas non plus exempte de travers : dilution des responsabilités et perte d'autonomie des collaborateurs, coût financier du processus, déficit de vision définie par la Direction. Le leadership est toujours un levier essentiel pour une « holocratie » partagée et transparente, et cette évolution de l'entreprise est clairement liée à celle de la communauté socio-économique¹⁶⁵ : « *Dans une entreprise, le leadership est essentiel pour conduire la transformation* »¹⁶⁶.

Pour l'entreprise, l'enjeu est aujourd'hui de dépasser la seule « responsabilité » sociétale pour transformer son cœur de métier et sa culture et dessiner les contours de politiques

164. Se référer entre autres à la Communauté Make sense et aux articles du Monde Campus.

165. « Pourquoi l'intelligence collective ne suffit pas » - Bernard-Marie Chiquet in Harvard Business Review, mars 2019.

166. Hélène Valade, ancienne directrice développement durable de Suez, membre du Comité de prospective.

d' « engagement » sociétal plus efficaces pour résister aux épreuves du futur.

De nombreux travaux se sont penchés sur le retour sur investissement (ROI) de ces engagements en matière de rentabilité : même si la relation est complexe à établir, ils montrent une relation « positive et statistiquement significative » entre la performance sociale et environnementale et l'amélioration de la rentabilité économique (réputation, fidélisation des collaborateurs, attractivité des ressources humaines, relationnel avec la communauté)¹⁶⁷.

« Si le rôle de l'entreprise tend à dépasser la seule recherche de profit, l'engagement sociétal n'a pas vocation à déconnecter celle-ci de son nécessaire besoin de rentabilité et de viabilité économique. L'enjeu réside donc dans la capacité de l'entreprise à identifier, par les choix qu'elle opère, comment ses activités peuvent créer de la valeur et des bénéfices, non seulement pour elle, mais quelle partagera avec son territoire et ses parties prenantes »¹⁶⁸.

Ce nouvel objectif est confirmé au plus haut niveau d'entrepreneuriat dans le « Manifeste de Davos »¹⁶⁹ présenté au Forum économique mondial de janvier 2020. Toutes ces évolutions montrent que l'entreprise est désormais « le lieu central du politique »¹⁷⁰.

Mais, sous couvert de Transformation, on peut aussi considérer que ces efforts transitionnels sont teintés de « greenwashing »¹⁷¹ et qu'« en réalité ces entreprises défendent avant tout leurs intérêts économiques ». Certes, mais il paraît difficile de leur reprocher, même si la « raison d'être » d'une entreprise se doit en même temps d'élargir cet objectif à ses devoirs moraux envers la société et de combiner leur exigence de survie avec l'intérêt collectif, mais à des proportions différenciées.

On peut alors parler d'« altruisme intéressé »¹⁷². Face aux défis à relever, le pragmatisme et la bienveillance incitent à faire crédit à ces entreprises, qu'elles soient contraintes, intéressées ou volontaires, et à les accompagner vers la durabilité¹⁷³.

167. « Revisiter la question « Does it pay to be good ? » dans le contexte européen », Mohammed Benlemlih – Jonathan Peillex, in *Revue Recherches en sciences de gestion*, janvier 2019.

168. *L'entreprise post-RSE*, Félix Torres, Institut de l'entreprise, novembre 2018 ; *Engagement sociétal des entreprises : de la RSE vers une stratégie de transformation à la hauteur des enjeux sociétaux du 21^{ème} siècle* - Comité 21, mars 2019 ; *Mutations sociétales & nouvelles compétences : quels impacts sur les organisations ?*, rapport conjoint du Comité 21, de la Conférence des Grandes Ecoles et de la Conférence des Présidents d'Université, octobre 2019.

169. Se référer au site weforum.org.

170. Pierre Musso, professeur à Télécom Paris, et Cynthia Fleury, philosophe.

171. « Le développement durable, c'est comment polluer un peu moins pour pouvoir polluer plus longtemps », Paul Ariès, politologue.

172. Selon la formule de Jacques Attali, « Pour une économie positive », Fayard/La documentation française, 2013.

173. « Le greenwashing est devenu un lieu commun trop facile », J. Courcier, expert à l'ORSE, in *Le Monde*, octobre 2019.

« La Poste 2020 : conquérir l'avenir » : Transformer en profondeur le Groupe La Poste

Dans une société en constante mutation, le Groupe La Poste anticipe les besoins de demain, avec l'ambition de devenir leader des services de proximité humaine, à travers ses cinq branches d'activité : les services Courrier Colis (logistique, e-commerce, livraison et services de proximité), Géo Post (livraison express de colis à l'international), la Banque Postale, le Réseau La Poste (avec 17000 points de contact), la branche numérique (levier de la Transformation).

La proximité est au cœur de la Transformation du Groupe : présence dans les territoires (missions de service public), création de services adaptés et accessibles, banque assurance proche des gens, nouveaux usages, démocratisation de l'innovation numérique, expérimentations proposées par les postiers eux-mêmes...

Au-delà de son développement, de ses missions et de sa recherche de performance, La Poste, notamment à travers sa Direction de l'engagement sociétal, cherche à construire et négocier un Pacte social pour développer la cohésion sociale et territoriale et contribuer au développement local, favoriser l'émergence d'un numérique éthique, responsable et de confiance, accélérer les transitions écologiques, énergétiques et circulaires.

« Engage 2025 », le nouveau Plan stratégique d'Orange

« Engage 2025 », le nouveau Plan stratégique d'Orange, se repositionne sur un modèle d'entreprise engagée et responsable vis à vis de ses collaborateurs, de ses clients et de l'ensemble de la Société. Deux axes sont particulièrement visés par cet engagement : l'inclusion pour que chacun puisse bénéficier de la révolution digitale (formation des exclus du numérique, nouvelles offres territoriales) ; le défi climatique, avec un objectif de neutralité carbone en 2040 et un effort important d'efficacité énergétique.

Ce Plan porte quatre ambitions : la réinvention de son métier d'opérateur (à travers des connectivités fixes et mobiles accrues – notamment avec la 5G – et l'optimisation de ses infrastructures) ; l'accélération de son développement à l'étranger (Afrique, Moyen Orient, services B2B et services financiers) ; la Transformation digitale (à travers l'IA et la Data comme cœurs d'innovation) ; le développement des compétences et reconversions professionnelles.

L'investissement en faveur de la transition climatique et écologique, déjà abordé dans la partie consacrée aux freins de la Transformation, est sans doute le levier le plus important à favoriser et il devra être massif. En effet, il devrait se situer, selon les experts¹⁷⁴, entre 55 à 85 Mds€ annuels pour la France, à concurrence de 3000 Mds€ comme objectif final, soit 2 à 3% du PIB par an. Le besoin est donc de 10 à 20 Mds€ par an de plus qu'aujourd'hui, à financer sans bien évidemment réduire les dépenses publiques et sociales, ni le déficit public, ce qui ne peut se faire qu'en réorientant l'épargne à travers de nouveaux canaux financiers que les suites de la crise du coronavirus pourraient faciliter, surtout si ces chiffres doivent être réévalués. Il faut noter qu'il y a 4000 milliards d'épargne en France. Cet impératif sera abordé dans la deuxième partie.

La **taxation du carbone**, soit donner un prix au carbone, semble incontournable. Nous avons examiné les difficultés de cette taxation, et espérons que la « Convention citoyenne pour le climat » n'enterrera pas cette mesure clé pour atteindre la neutralité climatique en 2050. Des aménagements peuvent la rendre supportable pour nos concitoyens.

La **finance durable** désigne « des pratiques de la finance qui prennent en compte des critères extra-financiers comme l'environnement ou le social. Il s'agit d'un levier pour la Transformation des sociétés et de l'économie vers une économie plus durable »¹⁷⁵, qui devra accompagner la réorientation des financements évoqués *supra*. Elle regroupe :

- *L'Investissement Socialement Responsable (ISR)*, mis en œuvre selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ;
- *L'Investissement Vert* (dont les « Green bonds (obligations vertes) » et les fonds verts, permettant la « décarbonisation » des portefeuilles des investisseurs ;
- la *Finance Solidaire* (« social business »), constituée des placements d'épargne sur des produits financiers solidaires, sous 3 formes principales : le « micro crédit », l'« impact investing » (investissement à impact social), les « social impact bonds » (obligations à impact social) : elle représente près de 10 milliards d'€ en France en 2016 et apporte des fonds aux projets qui n'entrent pas dans les circuits financiers classiques, comme les activités d'insertion liées à l'emploi (28%), au social et

174. Les économistes Philippe Dessertine, Alain Grandjean, Gaël Giraud s'accordent à peu près sur ces chiffres.

175. Proposition de l'Agence Novethic, filiale de la Caisse des dépôts, expert de l'économie responsable.

au logement (31%), à la solidarité internationale (5%) et à l'environnement (36%).

Ce qu'on appelle la « finance collaborative » s'inscrit dans ces catégories et recouvre des systèmes de financement, prêts ou investissements, en dehors des cadres institutionnels : le crowdfunding (KissKissBankBank), *Lending club*, les monnaies alternatives et locales, le compte Nickel, etc.

Les financeurs peuvent être des épargnants individuels, des entreprises, des fonds d'investissement, institutionnels ou privés, des fonds de pension, des banques privées gestionnaires de fortune. La finance durable repose sur une vision éthique à long terme de l'investissement financier. Elle cherche à concilier performance économique et impacts sociaux et environnementaux positifs, en finançant des entreprises qui contribuent activement au développement durable. C'est pourquoi l'un de ses principaux enjeux est de contribuer à la bascule du « marron » (les investissements fossiles) au « vert » (les investissements décarbonés).

Au cours des 30 prochaines années, plus de 30 000 milliards de dollars de capitaux seront transférés des

baby-boomers et de la « génération X » à celle des « millennials »¹⁷⁶, qui manifeste une volonté forte d'avoir un impact sociétal positif par le biais de leurs investissements : les « millennials » seraient 17% à souhaiter investir dans des entreprises respectant de hauts standards ESG, contre 9% des générations plus âgées¹⁷⁷. La demande de produits financiers verts ne peut donc a priori que s'accélérer !

Signe de la Transformation en cours, cette finance durable monte en puissance depuis plus d'une vingtaine d'années : c'est le Protocole de Kyoto qui, en 1995, a donné naissance aux mécanismes financiers liés à la réduction des émissions de carbone. En 2006, les Nations Unies ont mis en place une association pour inciter le secteur financier à intégrer les critères ESG à leurs pratiques¹⁷⁸. En 2014, des banques d'investissement ont établi la liste des bonnes pratiques pour les obligations vertes¹⁷⁹ et un « Réseau international des centres financiers pour la durabilité » (FC4S installé à Genève) a été créé en 2017.

De son côté, la Commission européenne a publié les premières lignes d'un futur « Plan d'action sur la finance

176. « Génération X », née entre le milieu des années 60 et la fin des années 70 ; « Génération Y » ou « millennials », née entre le début des années 80 et le milieu des années 90.

177. Selon le cabinet international d'audit financier et de conseil EY.

178. « United Nations principles for responsible investment » (UNPRI).

179. « Green bonds principles », mis à jour chaque année par l'« International Capital Market Association » (ICMA).

durable »¹⁸⁰. Pour la France, pionnière en la matière, dans la foulée de la loi d'août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et de son article 173, « Paris Europlace » a lancé l'initiative « Finance for Tomorrow » en juin 2017, pour promouvoir la finance durable en France et à l'international. Celle-ci contribue à réorienter les flux financiers (« *Shift the Trillions* ») vers une économie bas carbone et inclusive, en cohérence avec l'Accord de Paris et l'Agenda 2030. Chaque année, les acteurs financiers se réunissent lors du « Climate Finance Day » pour faire le bilan de l'avancée du secteur au niveau international, présenter leurs projets innovants et prendre des engagements pour le développement de la finance durable¹⁸¹.

Ce mouvement a donc progressé sensiblement ces dernières années, puisque l'encours de la gestion Investissement Responsable en France s'établissait fin 2018 à 1 458 Mds€ (ISR et autres approches ESG). À périmètre constant, les encours IR ont progressé de 40% sur un an¹⁸².

Cependant, ils sont encore minoritaires par rapport aux encours globaux gérés par les sociétés de gestion de portefeuille françaises (3 674 Mds€). D'autre part, « les outils déployés (labels, notations, rapports, taxonomie, etc.) n'ont pas encore toujours la qualité et la fiabilité nécessaires pour donner confiance aux épargnants et aux acteurs financiers. De plus, si des progrès significatifs sont enregistrés du côté de la finance verte, la prise en compte des problématiques sociales, sociétales et de gouvernance semble peu avancée »¹⁸³. Enfin, c'est actuellement plutôt un marché d'offres et l'enjeu des années à venir est surtout de stimuler la demande : il pourrait s'agir de réorienter l'épargne vers des investissements socialement responsables de long-terme, via notamment des avantages fiscaux accordés aux produits labellisés ISR, ou le soutien au financement ISR de projets territoriaux et des PME »¹⁸⁴.

La réorientation de la finance en faveur d'une « autre » économie doit s'accompagner d'une véritable Transformation de la **comptabilité publique**.

180. Deuxième Conférence de haut niveau organisée par la Commission Européenne sur la finance durable, mars 2019.

181. Voir aussi l'édition 2019 du *Panorama des financements climat* de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE).

182. Source : Association Française de la Gestion financière (AFG), en collaboration avec le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR).

183. *Demain, la finance durable : comment accélérer la mutation du secteur financier vers une plus grande responsabilité sociale et environnementale ?*, rapport du CESE, janvier 2019.

184. Les suites de la crise du coronavirus constitueront bien évidemment un enjeu majeur pour la finance durable : « Lorsque nous sortons de cette crise, le monde sera différent. La psychologie des investisseurs va changer. La façon de faire des affaires va changer. Tout comme notre consommation. » (Larry Fink, patron de BlackRock, dans sa lettre aux actionnaires du 29 mars 2020).

Pour « sortir de la croissance »¹⁸⁵, ou aller vers une croissance plus qualitative, il faut sans doute en effet commencer par passer de la « comptabilité nationale » traditionnelle à une véritable « comptabilité patrimoniale », prenant en compte les externalités négatives et positives, et les dettes de tous ordres laissées à nos enfants, à travers de nouveaux indicateurs de qualité de vie et de bien-être (santé, éducation, environnement, biodiversité, climat, inégalités, confiance...).

L'élargissement de la nature des indicateurs par rapport à l'évaluation traditionnelle du PIB est aujourd'hui, non seulement une exigence reconnue quand on parle de développement durable et un facteur de cohérence entre objectifs élargis et résultats globaux. Elle constitue aussi, peut-être surtout, l'amorce d'un questionnement sur la nature de nos véritables besoins, condition sans doute *sine qua non* d'une véritable Transformation.

Ce levier stratégique très difficile à mettre en œuvre, techniquement et politiquement, sera approfondi dans la troisième partie de ce rapport.

Les modes de vie doivent évoluer vers plus de sobriété, qu'il convient par ailleurs de rendre attractive

La neutralisation de l'anthropocène, la co-gestion de nos « biens communs », la prise en compte des générations futures, l'évolution vers plus de responsabilité et de sobriété peuvent résulter de la mise en œuvre des nombreux leviers technologiques et économiques présentés *supra*, mais ils dépendent aussi, peut-être surtout, de nos modes de vie¹⁸⁶, à travers :

- la citoyenneté écologique
- la sobriété
- la réduction des inégalités

La citoyenneté écologique

La **citoyenneté écologique**, volontaire ou inconsciente, concept encore peu utilisé, constitue un reflet révélateur de l'évolution de nos modes de vie et un levier incontournable de la Transformation. Les enjeux comportementaux sont au cœur de la plupart des travaux sur la transition écologique : ils mettent l'accent sur l'importance du capital humain, sur le consensus social, sur les réseaux, et sur une conception

185. *Vingt propositions pour réformer le capitalisme*, Gaël Giraud, Cécile Rénouard, Flammarion, 2009 ; *Adieu à la croissance*, Jean Gadrey, Les petits matins, 2011 ; *Une autre voie est possible*, Dominique Méda, Eric Heyer, Pascal Lokiec, Flammarion, septembre 2018 ; *Sortir de la croissance. Mode d'emploi*, Eloi Laurent, Editions Les liens qui libèrent, octobre 2019 ; *Peuple, pouvoir et profits. Le capitalisme à l'heure de l'exaspération sociale*, Joseph E. Stiglitz, Editions Les liens qui libèrent, septembre 2019.

186. En 1996, l'historien allemand Lüdtké les définit comme les « habitudes régulières de comportement, qui reflètent des situations structurelles en même temps qu'un comportement habituel et des affinités sociales ».

du développement humain et sociétal comme un investissement, au même titre que celui de l'appareil productif¹⁸⁷.

Ainsi, le rapport de l'Assemblée nationale précitée¹⁸⁸ consacre un chapitre entier au rôle des citoyens, en rappelant d'ailleurs que ce rapport a mis en place une consultation citoyenne. Ouverte du 6 mars au 17 avril 2019, soit sur une durée totale de six semaines, la consultation a recueilli plus de 5 000 contributions écrites et plus de 20 000 votes. Cette consultation numérique a permis d'étendre le recueil d'idées, de solutions et de points de vigilance à l'expertise d'usage des citoyens et des acteurs professionnels.

La « citoyenneté écologique » comprend de nombreux aspects : information, communication, transparence, éducation, formation, débat public, participation, appel à projets, engagement... Elle constitue un préalable à l'acceptation d'un diagnostic partagé et au consentement collectif à la mise en œuvre de solutions adaptées de Transformation¹⁸⁹.

Cette nouvelle citoyenneté est en fait déjà une réalité, dans la mesure où nos préoccupations et nos comportements au quotidien sont déjà marqués par des évolutions significatives, notamment en matière de transition environnementale proprement dite (climat, biodiversité, air, eau...) ¹⁹⁰. Comme ce sont les plus anciens, même s'ils sont difficiles à mesurer, ils continuent d'évoluer favorablement : tri du verre, du papier, des emballages et plus globalement des déchets ; consommation attentionnée de l'eau et préférence à l'eau du robinet ; mise en veille des appareils électroniques ; attention portée à l'obsolescence programmée et à la durée de vie des produits ¹⁹¹ ; extinction des lumières et prévention de la pollution lumineuse ; lutte contre les nuisances sonores ; attention portée aux écolabels ; sensibilisation et prévention vis à vis des polluants chimiques et vigilance en matière de santé-environnement ; montée en puissance du respect des intérêts de la nature et du « droit des animaux » ; hausse de la fréquentation des espaces naturels et forestiers et des sports de nature ; croissance du jardinage, etc. ¹⁹².

187. *Petit manuel de résistance contemporaine*, Cyril Dion, Éditions Actes Sud, mai 2018.

188. Voir nota 80.

189. Se référer aux deux colloques sur la citoyenneté écologique organisés par le Comité 21 en 2018 et 2019.

190. « L'environnement et le climat sont en tête des préoccupations des Français avant le pouvoir d'achat », sondage IPSOS pour *Les Échos*, décembre 2019.

191. Campagne de sensibilisation « longuevieauxobjets.gouv.fr », novembre 2019.

192. *Visions énergie climat 2030/2050 : quels modes de vie pour demain ?*, étude prospective de l'ADEME, 2014 ; *Représentations sociales de l'effet de serre et du réchauffement climatique*, enquête annuelle de l'ADEME, Daniel Boy ; *Modes de vie et pratiques environnementales des Français*, MTES/CGDD, collection Théma, avril 2018 ; « Modes de vie 2050 », Association 4D.

Sans oublier, plus globalement, la mobilisation de la jeunesse¹⁹³ ; les progrès de la parité ; la multiplication des débats, grands et petits, du dialogue parties prenantes, de la concertation et de la participation ; l'institutionnalisation de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) ; le rôle des lanceurs d'alerte ; les réactions à la surconsommation (« Green Friday ») ; le bénévolat (« Giving Tuesday ») et le don, etc.

La citoyenneté écologique transparaît aussi dans le cadre de nouvelles **pratiques collaboratives**, en grande partie rendues possibles techniquement par la révolution numérique, et devenues attractives par leur facilité d'utilisation, le confort qu'elles procurent et les économies qu'elles nous font faire, mais aussi par leur adéquation avec les convictions liées à la protection de la planète qu'elles sont supposées soutenir, qu'elles rentrent ou non dans l'économie de marché. Ainsi :

- La « production collaborative » concerne des groupes et réseaux d'individus qui collaborent pour produire ou distribuer des biens : les « makers », des communautés comme Do It Yourself, Open street map, les AMAP, la « Ruche qui dit oui », les Fablabs, etc.

- La « consommation collaborative » permet l'accès aux biens et services, via trois principales pratiques : la redistribution (troc, location, échange ou revente : eBay, le Bon Coin, Blablacar, Vélib, l'auto-partage, Airbnb, Uber, etc.) ; la transformation de produits en services, via des plateformes d'usage de biens (Accorderies, Recycleries...) ; les styles de vie pour partager temps, espace ou compétences (co-location, « couchsurfing », « coworking », etc.).
- L'« apprentissage collaboratif » permet l'apprentissage de tous par le partage des connaissances : les MOOC, les Repair cafés, Wikipédia, etc.

Beaucoup sont sous-tendues par la pratique préférentielle de l'« usage » d'un bien ou d'un service, quelquefois partagé, via l'offre ou la vente, plutôt que la possession du bien lui-même, ce qui favoriserait un moindre gaspillage des ressources naturelles et un plus grand bien-être¹⁹⁴.

L'impact environnemental de la consommation collaborative est une question complexe dont la réponse n'est ni évidente, ni systématiquement positive (désresponsabilisation vis à vis

193. A laquelle participent les médias, la presse et des supports didactiques de toute nature, comme par exemple le magazine *Plum*, revue jeunesse autour de l'écologie et du bien-être.

194. *Développement durable des territoires : la voie de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération*, étude de l'ADEME, janvier 2019.

du produit, coût environnemental de la logistique, effet rebond, incitation à l'hyperconsommation)¹⁹⁵. « L'essentiel réside sans doute dans les valeurs réformistes promues par le mouvement collaboratif (achat de biens plus durables et incitation à fabriquer des produits d'une durée de vie longue), et dans la capacité à mettre le collaboratif au service de l'économie circulaire ».

Et, du point de vue social, l'évolution du travail et la Transformation des emplois que ces nouvelles économies suscitent peuvent aussi bien servir l'autonomie, la responsabilisation et la participation de ceux qui les occupent qu'entraîner la précarité ou l'aggravation des conditions de travail. Du point de vue environnemental comme du point de vue social, l'économie collaborative n'est ni dommageable, ni bénéfique intrinsèquement : elle est-ce qu'en font les acteurs publics et privés.

Si elles sont loin de constituer des pratiques nouvelles, l'économie sociale et solidaire, le soin ou « care », l'entraide



intergénérationnelle, le bénévolat, en particulier humanitaire, la coopération, notamment décentralisée, constituent des pratiques toujours robustes.

Elles s'ajoutent à certains de ces nouveaux modes collaboratifs pour stimuler et concrétiser le « vivre ensemble », servir la santé et le « vieillir ensemble » et consolider la solidarité et la cohésion sociale. En réalité, nos modes de vie font une part plus large de ce qu'on pourrait penser de prime abord à ces valeurs altruistes, qui sont aussi de véritables leviers transformatifs¹⁹⁶ et qui émergent clairement de la crise du Covid-19.

195. *Économie du partage : enjeux et opportunités pour la transition écologique - Impacts environnementaux de l'économie collaborative*, notes de l'IDDRI, 2014/2015.

196. *L'entraide, l'autre loi de la jungle*, Pablo Servigne, Gauthier Chapelle, Éditions Les liens qui libèrent, octobre 2017.

Par ailleurs, les études récentes sur les secteurs économiques les plus impactants pour le réchauffement climatique en France montrent la prédominance des transports, première source de GES (près de 30%), suivi de l'industrie et du tertiaire (25% environ), de l'agriculture (près de 20%), des activités domestiques (presque 12%) et de l'énergie (11%), particuliers et entreprises se partageant le fardeau¹⁹⁷. Et en matière de ressources naturelles, de biodiversité et de terres, les constats scientifiques doivent amener, eux aussi, des changements fonctionnels.

C'est donc logiquement et principalement à partir de ces chiffres et dans ces quatre secteurs que les pratiques évoluent, et doivent encore évoluer, dans des cadres partenariaux, de coalitions et d'alliances favorisés par la Transformation numérique, les corps intermédiaires, les réseaux sociaux, et en particulier aux niveaux territoriaux et locaux.

Concernant les **transports**, il s'avère que ce sont les voitures particulières qui polluent le plus, et notamment plus que les poids lourds (près d'un sixième des émissions de GES, contre 6%). Aidés par les pouvoirs politiques, les réglementations et les incitations fiscales

et budgétaires, émanant de plusieurs niveaux décisionnels¹⁹⁸, les modes de déplacements des Français évoluent sensiblement et se diversifient : véhicules de tourisme avec chauffeur (VTC), covoiturage, autopartage, trottinettes, vélos¹⁹⁹, véhicules autonomes..., sans compter les possibilités accrues d'utilisation des transports collectifs dans les grandes villes ou le développement du télétravail, la question restant entière dans les territoires ruraux. Pour le changement climatique comme pour l'aménagement des territoires, c'est l'enjeu des « non-déplacements quotidiens » qui se pose encore à nos modes de vie.

En matière **d'agriculture, de pêche et d'alimentation**, le changement du modèle agro-alimentaire passe par la promotion de l'« **agroécologie** » qui cherche à concevoir des systèmes de production agricole, axés sur la qualité et s'appuyant sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes²⁰⁰, et par une juste rémunération des services économiques et sociétaux rendus par les agriculteurs, les pêcheurs, les forestiers et les éleveurs, ce qui est encore loin d'être le cas aujourd'hui²⁰¹.

Quant aux consommateurs, leurs modes de vie ont quelque peu évolué

197. Source : CITEPA/format SECTEN, avril 2019.

198. Dont la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 26 décembre 2019.

199. En moyenne, selon la Mairie de Paris, la pratique du vélo dans Paris a augmenté de 54% en un an sur les axes où se trouvent des compteurs, octobre 2019.

200. Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, octobre 2014.

201. Malgré la nouvelle « loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (loi EGalim) » de novembre 2018.

ces dernières années, même s'ils restent encore avant tout dépendants des prix de vente des produits : restauration rapide, achat de fruits et légumes de saison, circuits courts (vente à la ferme, vente collective, vente sur les marchés ou à domicile, vente par correspondance, vente organisée à l'avance – notamment la livraison à domicile en ville) –, production et consommation locales, bio, essor de la distribution en vrac, montée en puissance du végétarisme, prévention du gaspillage alimentaire, modifications croissantes des habitudes alimentaires (du fait des inquiétudes pour la santé, de la sensibilisation à l'impact sur l'environnement et au bien-être animal, offre correspondant moins aux attentes des nouvelles générations). À elle seule, la consommation de viande a baissé de 12 % en dix ans, pour des raisons autant économiques qu'écologiques et éthiques²⁰². Rappelons aussi que l'élevage bovin représente plus du tiers des émissions du secteur agricole.

Le secteur du **bâtiment et du logement** est le domaine où la convergence des intérêts sociaux et écologiques est la plus évidente, et la rénovation est l'un des chantiers de transition les plus importants et les plus difficiles compte tenu de la multiplicité des décideurs impliqués.

La question des « passoires thermiques » est en particulier un enjeu essentiel : en effet, sur un parc de 35 millions de logements, la France compte 7,5 millions de « passoires » – étiquetés F ou G, soit les moins bonnes notes du diagnostic énergétique. Or les bâtiments représentent 45 % de la consommation d'énergie et un quart des émissions de GES, dont à peu près un quart pour le secteur résidentiel (chauffage, peinture, aérosols, réfrigérateurs, etc.).

Mais c'est un secteur coûteux et capitalistique pour les acteurs publics et les investisseurs privés, qui développent des solutions innovantes : qualité architecturale, d'usage et de confort, modalités de gestion, excellence énergétique, performance environnementale, efficience économique et sociale. Mais comme c'est celui qui pèse le plus lourd financièrement pour les classes moyennes et défavorisées, les modes de vie dépendent en partie des situations sociales et évoluent lentement : co-location en ville, contraintes pour la décohabitation, freins à la mobilité sociale et spatiale, précarité temporelle, insalubrité dans certains quartiers urbains ou à la campagne, etc.

Mais toutes ces initiatives ne garantissent pas à elles seules un

²⁰². *Les nouvelles générations transforment la consommation de viande*, étude du CREDOC, septembre 2018.

changement significatif à la hauteur des enjeux transformatifs²⁰³. Même si chacun « fait sa part » ne suffit pas²⁰⁴, elles n'en sont pas moins un vecteur incontournable, techniquement, socialement et politiquement.

C'est pourquoi ces comportements vertueux déjà avérés font encore partie des pistes de mesures prioritaires pour l'avenir, notamment l'éducation et le recyclage, proposées au Gouvernement par la « Convention citoyenne pour le climat ».

C'est aussi pourquoi on assiste, de la part d'une minorité, discrète, résignée ou agissante, à des comportements alternatifs qui combinent la résistance et les luttes, le non-consentement aux process non durables et la construction de pratiques autour du soin et de la solidarité²⁰⁵.

Mais on voit aussi des comportements plus radicaux, prônant le survivalisme, le « retour à la terre » nourricière et à la nature (hippies, survivalistes, zadistes) et pouvant être teintés de religion, voire de replis réactionnaires et identitaires. Leurs modes de vie s'inscrivent alors dans une volonté de s'émanciper d'un système de

consommation poussé à l'extrême, et qui tend à montrer de plus en plus de failles. Certains d'entre eux adoptent « au quotidien un mode de vie visant à acquérir une autonomie partielle ou totale vis-à-vis du système et à rechercher l'autosuffisance alimentaire et énergétique ». D'autres « évoluent dans le même état d'esprit, en entretenant une relation plus étroite avec la nature »²⁰⁶. Même si ces comportements très minoritaires apparaissent décalés pour le plus grand nombre, notamment les habitants urbains, ils n'en constituent pas moins des signaux faibles de nos dysfonctionnements, et à ce titre méritent attention.

Quoiqu'il en soit, certains espèrent qu'un « point de bascule » des comportements, qu'ils viennent des entreprises ou de la société civile, arrivera en s'étant rassemblé en nombre avoisinant les 10% d'une population, pouvant alors « changer la norme sociale et entraîner dans son sillage la majorité silencieuse »²⁰⁷.

203. « La transformation comportementale est encore limitée », Cynthia Fleury, *in* « La (très) longue marche », *Les Echos*, décembre 2019.

204. Précepte du « Mouvement Colibris », créé en 2006 par Pierre Rabhi : basé sur l'« empowerment », il encourage chacun à « faire sa part » pour contribuer à la transition écologique et sociétale.

205. « Le catastrophisme a échoué, il faut s'organiser et lutter » *in* Reporterre.net, novembre 2018.

206. D'après le magazine en ligne Slate.fr, les premiers sont les « Preppers » (de l'anglais « prepping » : se préparer) et les seconds les « Bushcrafters » (habilité à vivre dans les broussailles ou en forêt).

207. *The Tipping Point* - Malcolm Gladwell - Little, Brown and Company, mars 2000 ; Tribune d'Élizabeth Laville, Utopies ; Initiative reprise par Christophe Itier, Commissaire à l'économie sociale et, solidaire, mai 2019.

Les Forums du Comité 21 sur la citoyenneté écologique

Le Comité 21 a initié deux Forums sur un nouveau concept, la « citoyenneté écologique », en janvier 2018 à l'AFD et en avril 2019 à l'OCDE.

Si la citoyenneté en général est le « lien social qui réunit une personne et l'État et qui permet à cette personne de bénéficier de ses droits et d'accomplir ses devoirs civiques et politiques », la citoyenneté « écologique » élargit cette définition en estimant que c'est à partir des questions de proximité et d'engagement environnementaux que ce concept de citoyenneté s'est développé et permet à chacun d'entre nous de relire notre rapport au monde et à son développement.

À partir d'un certain nombre de textes officiels récents sur la participation du public, sur la réforme de la CNDP, sur l'action de groupe, sur le devoir de vigilance, et, dans les territoires, de débats citoyens autour de projets nationaux ou locaux, le premier Forum s'est notamment demandé pourquoi, avec tellement d'instruments participatifs en France, les citoyens ont encore le sentiment de ne pas être consultés. Or, on n'est plus uniquement dans le sujet de la concertation. Ce monde nouveau qui demande des inventeurs est celui de la co-construction, avec les habitants, avec les salariés, passant d'une relation verticale à une approche horizontale. On ne réussira donc pas à co-construire l'Agenda 2030 si on ne se sent pas citoyen du monde, et cette citoyenneté écologique paraît être le support des ODD.

Le second Forum était consacré à la dimension européenne de cette citoyenneté écologique et aux différentes initiatives en Europe, dans un contexte marqué par les nombreuses actions de la société civile : l'action en justice, dite « Affaire du siècle », les Marches pour le climat, les Grèves des lycéens chaque vendredi...et, en France, par le « Grand débat national ». L'une des questions est de savoir s'il peut y avoir changement de comportements sans contraintes et nouvelles réglementations, ou si la mobilisation citoyenne peut aboutir à des comportements transformatifs, et sous quelles conditions. En tout cas, « la citoyenneté déclarative, c'est fini » : il ne faut plus simplement des études, des enquêtes ou des débats citoyens, mais une citoyenneté d'action, qui promet qu'on peut agir autrement et plus vite.

La sobriété

Selon une récente étude sur les « perspectives utopiques » qui façonnent les aspirations et les imaginaires des citoyens et des consommateurs, c'est l'« utopie écologique » qui dépeint une organisation de l'économie et de la société tendue vers la sobriété, qui est privilégiée, plutôt qu'une « utopie techno-libérale », empreinte de croissance forte tirée par la science et la technologie, ou qu'une « utopie sécuritaire », soucieuse avant tout d'indépendance économique et d'identité²⁰⁸. Et aussi plutôt que d'opter pour une « décroissance » clivante et par certains côtés irréalistes.

L'objectif serait à terme de « dénaturiser » la croissance, de changer sa nature pour aller vers ce que certains chercheurs nomment la « post-croissance » (*post-growth*)²⁰⁹, mais qu'on peut aussi appeler « sobriété heureuse », « innovation frugale », « prospérité sans croissance » ou « mouvement slow », tels que l'ont théorisé et proposé de nombreux auteurs²¹⁰.

Nous sommes d'ailleurs déjà rentrés, *volens nolens*, dans une nouvelle ère de sobriété : à défaut de croissance

forte dans les économies avancées, c'est la qualité de la croissance qui peut être prioritairement recherchée²¹¹. Ainsi, au niveau des entreprises, des facteurs qualitatifs complémentaires d'évolution de la croissance émergent depuis plusieurs années, notamment :

- l'optimisation performancielle des entreprises et des organisations ;
- les facteurs de compétitivité hors coût ou hors-prix : performance environnementale et énergétique, relations sociales, gouvernance, engagement sociétal, en particulier dans le domaine de la RSE, qualité des produits, innovation, design, image de marque, développement des réseaux de distribution, etc. ;
- la Transformation financière des entreprises et des organisations : notations extra-financières, facilitation à l'accès au capital pour financer l'économie réelle, orientation des flux d'épargne vers des entreprises aux comportements responsables, investissement socialement responsable – ISR –, respectant les critères ESG ;
- l'évolution même des entreprises

208. Étude de l'Observatoire Société et Consommation (ObSoCo), réalisée en lien avec l'ADEME, BPI France et ESCP Europe, octobre 2019.

209. Voir l'ONG américaine « Post Growth Institute » (PGI).

210. *Vivre mieux sans croissance*, Pierre Rabhi, Juliette Duquesne, Presses du Châtelet, novembre 2019 ; *Sobriété énergétique*, publication du Laboratoire de l'ESS, octobre 2018 ; *L'âge des low tech*, Philippe Bihouix, Seuil, avril 2014 ; *Prospérité sans croissance*, Tim Jackson, Editions de Boeck, août 2017 ; *L'innovation frugale*, Navi Radjou, Editions Diatino, mars 2015 ; *De la décroissance à la gratuité : moins de biens, plus de liens* - Paul Ariès - Editions Goliath, avril 2010 ; *Vers la sobriété heureuse*, Pierre Rabhi, Actes Sud, avril 2010.

211. On verra dans les mois ou les années qui viennent comment évoluera l'acceptation de cette notion de sobriété, au regard des conséquences de la crise sanitaire.

(loi PACTE)²¹² ;

- l'économie sociale et solidaire.

Ce concept de sobriété possède une connotation moins négative que celui de décroissance, et peut entraîner une évolution des valeurs pour orienter les modes de vie vers un nouveau paradigme. Mais, pour être socialement accepté, il devra passer d'une acception essentiellement liée aux comportements individuels à une dimension politique collective.

C'est pourquoi son attractivité doit être questionnée, au-delà des éco-gestes, à travers différents instruments : information, sensibilisation, affichage, étiquetage et labels, concours et comparaisons, marketing, nouveaux systèmes technologiques, innovations sociales, contrôle et régulation, etc.²¹³. « *Il faut passer par les technologies pour rendre la sobriété attractive, surtout en direction des jeunes* »²¹⁴.

Mais, surtout, la sobriété ouvre la voie à une relecture de nos besoins : face aux choix à faire, aujourd'hui et demain,

entre *business as usual*, sobriété ou décroissance pour *a minima* contenir un développement économique conçu comme « objectif politique cardinal », sans doute faut-il d'abord que chacun procède à une véritable relecture de ses besoins. Si ceux, classiques, exposés depuis bien longtemps par la « Pyramide de Maslow » (besoins physiologiques, besoins de sécurité, besoins d'appartenance et d'amour, besoins d'estime, besoins d'accomplissement de soi)²¹⁵ sont à actualiser, sans obligatoirement les hiérarchiser, cette recherche des vrais besoins va de pair avec celle d'une « autre » économie. Elle en est peut-être même la condition.

« **Fin du monde,
fin du mois, même
combat** » : ce slogan est désormais associé au
*Mouvement des Gilets
Jaunes*

La réduction des inégalités

« Fin du monde, fin du mois, même combat » : ce slogan, désormais associé au Mouvement des Gilets Jaunes, n'a pas comme moindre mérite de faire converger opportunément défense de la planète et justice sociale comme les « deux faces d'une même pièce », il

212. Étude ZEN (zéro émission nette) 2050, Entreprises pour l'environnement (EPE), mai 2019.

213. Sur le chemin de la sobriété énergétique, étude du CREDOC, janvier 2014 ; « Comment aller vers la sobriété énergétique », Université Négawatt, avril 2013.

214. Muriel Barnéoud, Directrice de l'engagement sociétal à La Poste, auditionnée par le Comité de prospective.

215. *A Theory of Human Motivation*, Abraham Maslow, 1943.



Pour que nos comportements et nos pratiques constituent de véritables leviers transformatifs, exercés de façon volontariste et enthousiaste, pour nos sociétés et pour conjurer le déclin du « vivre ensemble », on ne peut pas ne pas considérer la réduction des inégalités comme un impératif en soi pour la Grande Transformation : « survivre » permet-il vraiment de « vivre » ?

exprime en même temps le caractère insupportable, d'abord ressenti par les intéressés, mais aussi par une majorité d'entre nous, des inégalités en augmentation constante depuis des années.

Rappelons une nouvelle fois que, globalement, les 20% de la population mondiale dans les pays les plus riches représentent 86% du total des dépenses de consommation privées, alors qu'inversement, les plus pauvres, soit les autres 20%, n'en consomment que 1,3% de ce total !²¹⁶

D'autant que les inégalités ne concernent pas seulement les revenus et le pouvoir d'achat, mais aussi l'éducation (ascenseur social et assignation à résidence), le logement, la santé, les territoires, l'environnement, le genre, le handicap, les minorités, les réfugiés, les conditions de vie, la culture, les loisirs...²¹⁷ et leur permanence d'aujourd'hui hypothèque leur résolution pour les générations futures. C'est donc la totalité des politiques publiques qui sont impliquées pour transformer ces freins socio-économiques en leviers.

216. Source : World Bank Development Indicators, 2008.

217. Observatoire des inégalités.

Le cadre politique de la gouvernance doit être renouvelé

Face à l'instabilité politique externe et interne, au doute et à la défiance, au déficit de vision partagée, les autorités politiques, en association avec l'ensemble des parties prenantes, disposent de plusieurs leviers pour une meilleure gouvernance de nos « biens communs » :

- Les Objectifs de développement durable
- L'« European green deal »
- La gouvernance du développement durable
- Le « green budgeting »

L'avènement des **Objectifs de développement durable** et l'Accord de Paris sur le climat en 2015 constituent des réponses potentielles et pro-actives aux opportunités comme aux risques encourus par la situation actuelle. On peut d'abord noter que, si on parle souvent d'une certaine crise du multilatéralisme, de la montée des protectionnismes et de replis nationaux et identitaires, et si c'est manifestement encore vrai dans les domaines économiques (droits de douanes, normes, quotas...) et sociaux (dumping social, migrations...), il est trois secteurs qui nous

montrent que le multilatéralisme existe encore : la lutte contre le terrorisme, la recherche contre les épidémies et en matière de santé, et l'environnement, comme en témoignent les nombreux succès de la diplomatie dans ce domaine²¹⁸.

La novation « radicale » de l'Agenda 2030 (« Transformer notre monde ») est d'offrir aux acteurs non-étatiques et aux corps intermédiaires voix au chapitre, ce qui peut enclencher la mobilisation collective nécessaire. « Plusieurs formes de capital peuvent en effet permettre d'innover en matière de gouvernance : le capital humain, le capital savoir, le capital naturel, le capital financier, et le « capital civique », c'est-à-dire la capacité d'une communauté humaine à être solidaire, créative et respectueuse des règles ».

Certains pays réussiront mieux que d'autres parce que leur capital civique est plus grand : « Le polylatéralisme va se substituer au multilatéralisme au sens de l'intervention d'une plus grande variété de parties prenantes »²¹⁹. Il est alors un facteur de lisibilité publique et politique, de l'exigence de Transformation permettant un certain consensus social.

218. On peut notamment citer, depuis les années 1970, les conventions sur les zones humides (Ramsar, 1971), sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées (CITES, 1973), sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (Paris, UNESCO, 1972), sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Berne, 1979), puis le Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone (mars 1985), les trois Conventions signées à Rio sur les changements climatiques, sur la diversité biologique, sur la lutte contre la désertification (1992/1994).

219. *Où va le monde ?*, Pascal Lamy et Nicole Gnesotto, Éditions Odile Jacob, 2017.

Il peut constituer un « accélérateur de la transition », qu'elle soit disruptive ou incrémentale : face au contraste criant entre l'esprit des ODD et l'état actuel du monde, la mise en œuvre de l'Agenda 2030 est sans doute l'unique « récit », partagé par la communauté internationale, vers une mondialisation « humaniste » et « lumineuse »²²⁰.

Toutefois, il est indispensable de veiller à ce que sa mise en œuvre soit véritablement « transformatrice » et se distingue clairement des exercices de reporting annuel aux « Forums politiques de haut niveau (FPHN) » devant l'ONU, et, quelles que soient leurs mérites, des très consensuelles « Stratégies nationales de développement durable », devenues « Feuilles de route nationale de mise en œuvre des ODD » : « C'est le dilemme des ODD, rejetés, par les uns, pour sa rupture trop radicale avec des approches précédentes et, par les autres, pour une rupture pas encore assez nette avec le modèle de développement prédominant »²²¹.

Trouver un équilibre entre la promesse de flexibilité des ODD et celle d'un projet véritablement transformatif passe sans doute en développant la pratique plus globale de décisions stratégiques prises en faveur du développement durable, et par des

approches et des pratiques innovantes, en matière socio-économique, financière, sociétale.

On rêverait évidemment que la trajectoire des ODD soit ce récit !

L' « European green deal »

À côté des politiques de protection de l'environnement, déjà anciennes, le « paquet énergie-climat 2030 » constitue la politique européenne la plus importante en matière de lutte contre le dérèglement climatique, lancée en 2014 par la précédente Commission européenne « Juncker » 2014/2019, et consistant en un ensemble de directives, règlements et décisions fixant des objectifs à horizon 2030, dont la réduction des émissions de GES de l'Union de 40% par rapport à 1990.

Mais cet engagement politique des États membres est resté cantonné au climat. Car, malgré l'adoption en cours de mandat des Objectifs de développement durable, le constat a été fait d'une insuffisante prise en compte de l'Agenda 2030 dans les politiques de l'UE : il y a eu une certaine progression dans la réalisation des ODD, mais elle a été inégalement répartie entre eux.

C'est pourquoi, parallèlement aux efforts de l'État français pour mobiliser

220. Bettina Laville, Présidente du Comité 21 *in* « ODD : vers une nouvelle mondialisation ? », note du Comité 21, 2018.

221. *Premier bilan et conditions de succès de l'Agenda 2030 pour le développement durable*, IDDRI, octobre 2019.

le niveau européen, un groupe d'ONG, intitulé « Europe Ambition 2030 », s'est constitué en 2016 pour impulser l'intégration des ODD à travers conférences et plaidoyers, et dessiner les contours d'un « partenariat renforcé » basé sur les innovations sociétales entre les États et la société civile²²².

Ce déficit de prise en compte, la mobilisation d'une partie des jeunes pour le climat, les débats autour des questions énergétiques et du bien-être animal, et la prégnance politique des enjeux environnementaux, ont induit une poussée des partis écologistes qui sont passés, lors des élections européennes de mai 2019, de 52 députés pendant la mandature 2014/2019 à 69 aujourd'hui, dont un doublement des députés français (de 6 à 12), mais avec un équilibre global du nouveau Parlement européen relativement inchangé.

Malgré le Brexit et la montée en puissance de certains gouvernements eurosceptiques et isolationnistes, le débat qui commence sur les priorités européennes post-2020 proposées par la nouvelle Commission « Von der Leyen » 2019/2024 laisse présager une inflexion sensible de la politique européenne en faveur d'une Europe plus « verte », plus durable et plus

solidaire²²³, d'autant que « *la redynamisation de l'Europe est une garantie de démondialisation* »²²⁴.

En effet, 70 ans après la Déclaration Schuman axée sur le charbon et l'acier, l'Accord du 12 décembre 2019 du Conseil Européen sur la neutralité carbone a envoyé un signal très puissant, qui pourrait être comparé à la signature d'un « Traité de Paix avec la Nature et la Planète », équivalent du « Traité de Rome ».

Dans un premier temps, a été nommé un vice-Président exécutif dédié, chargé d'un nouveau projet, le « Green Deal », qui supervisera directement la DG Climat (Direction Générale du climat à Bruxelles) et coordonnera les travaux de cinq autres Commissaires : énergie, transports, agriculture, environnement et océans et santé²²⁵.

Ce « Pacte vert », ou « Green deal », d'un montant d'investissements de 1000 Mds€ sur dix ans, vise une Europe neutre en carbone à l'horizon 2050, à travers un ensemble de mesures relatives au climat (cf. « loi climat » en 2020), à l'énergie, au numérique, à l'économie circulaire, au bâtiment, au transport, aux produits chimiques et à la santé, à la biodiversité et à l'environnement parmi

222. Membres d'« Europe Ambition 2030 » : European Partners for the Environment (EPE), Alliance Italienne pour le Développement Durable (Asvis), Fondation Conama (Espagne), Comité 21 (France), Hungarian Business Leaders Forum (Hongrie), Conseil italien du Mouvement européen, CEE Gender Network.

223. *Union européenne : cinq ans pour mettre en œuvre le Green Deal*, note de l'IDDRI, octobre 2019.

224. Amy Dahan, directrice de recherche émérite au CNRS, membre du Comité de prospective.

225. « Une planète propre pour tous : une vision stratégique européenne à long terme pour une économie neutre climatiquement, compétitive, moderne et prospère », Frans Timmermans, Green Deal.

d'autres²²⁶, ainsi qu'à la cohérence avec la PAC²²⁷.

Par ailleurs, la communication de la Commission européenne sur cet « European Green Deal » insiste sur le fait que « la participation active du public et la confiance dans la transition sont primordiales. Il doit mettre les gens au premier plan et prêter attention aux régions, aux industries et aux travailleurs qui seront confrontés aux plus grands défis. Les citoyens sont et doivent pouvoir rester un moteur de la transition, car les politiques qui changent la donne fonctionnent si les citoyens sont pleinement impliqués ».

La gouvernance du développement durable

Face à l'instabilité, aux doutes et à la défiance, en France comme dans d'autres pays européens, tout indique le besoin profond de renouvellement démocratique d'un modèle (le nôtre) « qui ne fait plus société » : crise de la représentation politique, désyndicalisation, mouvements protestataires (comme celui des Gilets Jaunes), montée des populismes et du communautarisme, creusement des fossés

entre les classes sociales, précarité des jeunes, atomisation des relations sociales, syndromes sécuritaires... Ce renouvellement nécessaire constitue un levier, sinon préalable, au moins d'accompagnement, indispensable à la Transformation.

De très nombreux rapports et propositions ont été depuis longtemps écrits et formulés pour revivifier la démocratie, inventer un nouveau « contrat social »²²⁸ et entrer dans une « ingénierie de la reconstruction démocratique », répondre à la demande de singularité des citoyens, ou encore retrouver l'esprit fondamental du débat : en somme, créer une société qui délibère et discute en permanence »²²⁹, sans préjudice du renouvellement générationnel et genré de la classe politique et des réformes constitutionnelles²³⁰.

Par là même, il s'agit de renouveler la gouvernance du développement durable, à travers notamment la définition d'une feuille de route, l'affirmation de sa transversalité, le renforcement de la participation citoyenne, la mise en place d'alliances et de coalitions, la création d'instances indépendantes, le développement d'espaces de savoir et de recherche, la mise au point de

226. *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – Le pacte vert pour l'Europe*, 11 décembre 2019.

227. *Faire de la PAC un levier de la transition agroécologique*, rapport de France Stratégie, octobre 2019.

228. « Coopérer pour changer d'échelle », colloque du Comité 21 Grand Ouest, Antoine Charlot, mars 2019.

229. Citation et ouvrages de Pierre Rosanvallon, dont *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, 2007, Éditions Seuil.

230. Se référer entre autres à la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

systèmes d'évaluation commun à l'ensemble des acteurs, l'adoption de nouveaux indicateurs, l'inscription dans une politique de transparence, ainsi que le renforcement de la décentralisation²³¹.

C'est l'Objectif 17 de l'Agenda 2030 (« Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement et le revitaliser ») qui doit servir de levier et guider cette gouvernance renouvelée au service de l'intérêt général et des « biens communs ». Ces derniers se définissent comme des biens nécessaires qui échappent, tout ou partie, à la propriété privée et qui relèvent d'une gestion commune : ressources (eau, air, climat, terre...), culture et patrimoines, données numériques et personnelles que nous produisons sans qu'elles ne nous appartiennent vraiment.

Ces biens communs s'identifient aussi par la participation et la co-construction, à travers la « trilogie de la gouvernance qui peut associer, et associe déjà, des ONG – lanceurs

d'alerte, témoins de la pertinence des actions entreprises –, des responsables d'État et d'agences internationales, qui ont orienté durablement des politiques publiques, et enfin des entreprises, qui ont mis leurs capacités de financement et d'innovation au service de l'intérêt général »²³². Cela se traduit par trois étapes : « le partage d'une vision, l'action collective, la gestion régulatrice »²³³.

La mise en œuvre de l'ODD 17 est en cours, comme le montrent de nombreux exemples, notamment dans les territoires : l'élaboration collaborative de la « Feuille de route nationale de mise en œuvre de l'Agenda 2030 » ; la Transformation des anciens Agenda 21 en Agenda 2030 locaux ; la réforme à venir du CESE et des CESER ; la nouvelle étape en projet de décentralisation/déconcentration ; certaines expérimentations territoriales (les « révolutions minuscules ») ; la création d'activités économiques locales pour faire face à la mondialisation, etc.

Cependant, si l'association des

Le constat a été fait d'une insuffisante prise en compte de l'Agenda 2030 dans les politiques de l'UE

231. « Vers un contrat d'engagement national pour le développement durable », Comité 21 in *Revue Vraiment Durable*, 2013 ; *Refaire la démocratie*, rapport de l'Assemblée nationale, 2015.

232. « Écologie, climat : l'effondrement n'est pas inéluctable », tribune de six chercheurs, in *Le Monde*, novembre 2019.

233. Charles-Benoît Heidsieck, Président de l'Association Le Rameau. Voir aussi la « mallette de la co-construction ».

citoyens aux décisions, via la démocratie participative, les différentes Commissions – comme la « Convention citoyenne pour le climat », les Observatoires, les « Hauts Conseils », les Agences –, a pour objectif de renouer les liens distendus et de compléter notre gouvernance centralisée et descendante « du haut » (« top down ») par une approche décentralisée et ascendante « du bas » (« bottom up »), elle n'en constitue nullement une garantie suffisante à la levée du doute, dans la mesure où le défaut de confiance dans les institutions peut se propager aux démarches participatives qu'elles proposent.

Le Comité de prospective est en définitive partagé entre les tenants de ces deux mouvements, ascendants et descendants, notamment au niveau des entreprises « sans leadership, pas d'avancées ». Cette affirmation (nuancée) ne semble pas cependant une scorie du centralisme étatique français dans la mesure où cette gouvernance est en même temps affirmée comme devant être partagée entre les différentes échelles et avec les parties prenantes et la société civile.

Cela est d'autant plus vrai qu'est soulignée l'inadaptation croissante de la gouvernance descendante, notamment au niveau international, avec les interdépendances du village planétaire. À ce titre, la transversalité et l'horizontalité constituent le principal facteur disruptif

de la mise en œuvre des ODD, avec les partenariats multi-acteurs de l'ODD 17.

Cette gouvernance publique ou privée est étroitement associée aux comportements et aux modes de vie, qui n'interviennent ni avant, ni après, mais parallèlement : ils ont déjà beaucoup changé, ce qui prouve qu'ils peuvent encore le faire. La gouvernance centralisée n'est pas rejetée, bien au contraire en cas de combinaison entre la réglementation (« la Transformation sous contrainte ») et l'approche volontaire (« la Transformation par promesse positive »).

À tout le moins, il faut alors considérer que la condition première réside dans la volonté politique des responsables, qui doivent donner « un cap ».

Le « green budgeting »

L'enjeu du financement des investissements pour la transition énergétique et écologique se pose pour la sphère publique comme pour la sphère privée. Pour celle-ci, on relève des initiatives prises depuis plusieurs années en faveur d'une finance plus durable, notamment par les banques, les assureurs et les entreprises.

Concernant la sphère publique, lors du « One Planet Summit » de décembre 2017 à Paris, le Secrétaire Général de l'OCDE a annoncé le lancement du « Paris Collaborative on Green

Budgeting » (« Collaboratif de Paris sur les Budgets Verts »). Il s'agit d'une initiative stratégique pour évaluer et piloter l'alignement des processus budgétaires nationaux sur l'Accord de Paris et d'autres objectifs environnementaux, notamment approuvée par la France et le Mexique²³⁴.

Pour la France, la première étape a consisté, à travers un rapport spécifique, à recenser au sein du budget les dépenses et les recettes ayant un impact significatif, positif ou négatif, dans le but ensuite d'en évaluer les effets²³⁵. La mise en œuvre progressive de cet engagement inscrit bien le budget comme levier de Transformation de notre gouvernance.

234. « OECD, France and Mexico launch "Paris Collaborative on Green Budgeting" at One Planet Summit »

235. *Green budgeting : Proposition de méthode pour une budgétisation environnementale*, Rapport conjoint IGF/CGEDD, septembre 2019



La force transformatrice des territoires

Un consensus manifeste existe pour valoriser la place des territoires, à la fois comme lieux d'expérimentation et de matérialisation des leviers de Transformation, mais, plus encore, comme en étant les agents, sinon les conditions, de leur mise en œuvre. Il a fallu que le président de la République le réaffirme : « C'est bien dans les territoires et par les communes que la transition se fait concrètement : la protection des espaces et de la biodiversité, la lutte contre la pollution, la décarbonation des transports, la rénovation des logements, la baisse des émissions de GES, c'est vous »²³⁶.

La notion de territoire prend en compte l'espace géographique, ainsi que les réalités politiques, économiques, sociales et culturelles des gens qui y vivent : elles forment ainsi des « communautés de destin ». Comme a pu le dire un rapport de la Plateforme RSE : « Le territoire n'est pas simplement un espace géographique, comme l'a bien établi la littérature en sciences sociales (géographie, économie, sociologie, psychologie, gestion...), c'est une réalité sociale qui n'existe qu'en référence à des groupes humains faisant société ». De même, « territorial » et « local » ne sont pas synonymes, même si cette confusion est fréquente. Le local renvoie à une dimension géographique, ce qui

ne définit pas un territoire. Cependant, une proximité physique peut renforcer la qualité du lien social qui fait exister un territoire.

C'est pourquoi les territoires, les villes et les régions, en liaison et partenariat avec les entreprises et les associations, apparaissent les mieux placés pour s'organiser face aux chocs socio-économiques et environnementaux, notamment en faveur des jeunes, des populations défavorisées, des PME et des chercheurs. Ils sont également les plus pertinents pour repositionner les politiques publiques locales et régionales en donnant plus de pouvoir aux individus ou aux groupes et pour agir sur les conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques qu'ils subissent²³⁷.

Au-delà de leur capacité de résilience, les collectivités sont co-responsables de la gestion des « biens publics » traditionnels, mais aussi de plus en plus des « biens communs », naturels et sociétaux, d'intérêt général²³⁸, dans le cadre de leur périmètre. Elles le sont également de réseaux, de « plateformes », de « tiers lieux », d'espaces associatifs, de coalitions d'acteurs, de nouveaux modèles économiques territoriaux, d'écosystèmes de coopération, d'intelligence et d'innovation territoriales,

236. Discours du président de la République au Congrès des maires, 20 novembre 2019.

237. Voir contribution de Philippe Thillay, *Associations et Territoires Normandie*, février 2020.

238. Schématiquement, on peut distinguer les « biens publics », définis par la voirie, l'éclairage public, la défense nationale, etc. des « biens communs » qui comprennent l'air, l'eau, la biodiversité, la santé, etc.

de « *communautés agissantes connectées au global* »²³⁹, etc.

Cette conception du territoire comme acteur majeur du développement durable s'est affirmée depuis 30 ans, et n'a cessé de se renforcer. Sur un plan historique, avec l'expression « penser global, agir local », Aurélien Boutaud et Christian Brodhag faisaient remarquer dès 2006 que « l'organisation des collectivités locales au sein d'un réseau mondialisé²⁴⁰ avait permis dès le premier Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, de clairement souligner le rôle fondamental des acteurs publics locaux dans le processus de mise en œuvre du développement durable »²⁴¹. Cela permettait également de rappeler que le chapitre 28 de l'Agenda 21 des Nations Unies invitait les collectivités locales à mettre en place, au plus tard en 1996, des stratégies de développement durable à l'échelle de leur territoire après un processus de consultation.

Néanmoins on constate lors du second Sommet de la Terre en 2002, à Johannesburg, que les objectifs proposés à Rio étaient loin d'avoir été

respectés en la matière. Ainsi, en France, ce n'est qu'en 2003 qu'une « Stratégie nationale du développement durable » (SNDD) est adoptée et que des engagements explicites sont pris en la matière.

Mais la mobilisation des territoires s'effectue peu à peu, et a été impulsée et accompagnée par le Comité 21 dès le début, à travers de nombreux programmes, notamment la promotion de l'« **Agenda 21 local** », rentrant dans le cadre d'application du chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio²⁴². Il existe aujourd'hui en France plus de mille Agenda 21 ou autres démarches territoriales similaires marqués par une grande diversité thématique et partenariale, associant aux collectivités les acteurs économiques et la société civile.

L'action des collectivités évolue depuis 10 ans d'abord selon les modifications des compétences territoriales et les différents « schémas » qu'elles doivent produire, et bien sûr aussi au gré des priorités qui se dessinent, en particulier climatiques.

239. Pierre Giorgini, Président-Recteur de l'Université Catholique de Lille, auditionné par le Comité de prospective.

240. ICLEI (International Council for Local Environmental Initiatives).

241. « Le développement durable, du global au local. Une analyse des outils d'évaluation des acteurs publics locaux », Aurélien Boutaud et Christian Brodhag, *in Revue Nature*, Sciences Sociétés 2006/2.

242. Rappelons que le Comité 21 a lancé dès 1996, le guide « *Bien gérer votre commune pour le 21^{ème} siècle* » avec l'AMF, puis en 2000, « *L'Agenda 21 local en question* ». En 2002, trois publications « Territoires et développement durable » participent aussi à cette acculturation, en réunissant plus de quatre-vingts retours d'expériences. L'année suivante, paraît un autre guide « *Agir ensemble pour des territoires durables* ». Puis, de 2003 à 2015, les « Rubans du développement durable » contribuent à la mise en valeur des communes qui s'engagent pour le développement durable, ainsi que le site-portal sur les Agenda 21 locaux, avec le soutien du Ministère de l'environnement, de l'ADEME et de la Fondation de France, ainsi que la participation d'autres réseaux associatifs.

La Commune

La transition écologique repose en grande partie sur les actions du bloc communal puisque c'est à cet échelon que les compétences opérationnelles se situent. Les deux lois dites « Grenelle », celle du 3 août 2009 et celle du 12 juillet 2010 ont étendu le champ de compétences des communes dans le domaine de la politique énergétique, en leur permettant de développer des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et d'intervenir dans le domaine de la production utilisant des sources d'énergies renouvelables. Les EPCI, lorsqu'ils ont adopté un plan climat-air-énergie territorial (PCAET), « sont les coordinateurs de la transition énergétique. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du plan climat-air-énergie territorial et avec le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire ». La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 8 août 2015 a rendu obligatoire l'élaboration et l'adoption d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) pour toutes les intercommunalités à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants existant au 1^{er} janvier 2017. Le PCAET, comme son prédécesseur le PCET, est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Il doit également prendre en compte dans son élaboration le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) permettant ainsi d'intégrer les dispositions relatives à l'urbanisme (mobilités, consommation d'espace, respect de l'armature urbaine, etc.). La loi TECV a donc simplifié le paysage de la planification puisque seules les intercommunalités en ont désormais la charge au sein du bloc communal.

Cependant, « si les trois quarts des PCAET obligatoires sont en cours d'élaboration, leur mise en œuvre concrète reste soumise à la capacité des intercommunalités à financer les actions prévues. L'absence de ressources spécifiques allouées à ces démarches risque de laisser les PCAET à l'état d'intention ».

Le Département

Le département ne dispose pas de nombreuses compétences en matière d'environnement. Une de ses compétences obligatoires est la gestion des « Espaces naturels sensibles » (ENS). Il agit également essentiellement dans le domaine des déchets. À côté de ces compétences, le Conseil départemental peut aussi agir via des actions volontaires dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Celles-ci sont de plus en plus nombreuses, comme l'eau ou les PCAET.

243. « La commune dans la nouvelle organisation territoriale », rapport parlementaire de Rémy Rebeyrotte et Arnaud Viala, juillet 2019.

... La Région

En plus de la compétence transports, la région a comme compétence l'aménagement du territoire et l'environnement (gestion des déchets, parcs naturels régionaux, développement rural et urbain, plan régional pour la qualité de l'air...). La région est aussi en charge du « Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires » (SRADDET). Celui-ci fixe les objectifs en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports.

La transversalité de la Transformation à travers la planification territoriale

À la lecture de ces compétences, on voit à la fois leur importance et leur enchevêtrement. De plus, avec la multiplication récente des dispositifs (comme les nouvelles dispositions réglementaires pour les PCAET, ou les appels à projets thématiques comme les TEPCV²⁴⁴, ZDZG²⁴⁵, Villes respirables, etc.), les projets et actions sont rentrés dans des silos tout en se technicisant, au détriment de la vision globale stratégique d'un projet de territoire qui pose un cap à suivre pour toutes les politiques menées. Le vocable de « transition » aurait paradoxalement gommé au niveau local l'approche globale du développement durable et « réduit cette perspective aux enjeux écologiques et énergétiques ». Or, la Transformation appelle une vision globale, tandis que la transition est sectorielle. D'où, d'ailleurs, on le verra ci-dessous, le renouveau de

sens que peut provoquer la déclinaison locale des ODD.

Les « Contrats de Transition Ecologique » (CTES) lancés par le Gouvernement en 2017 cherchent à répondre à ce malaise, auquel une réponse devra être proposée dans la future loi intitulée « 3D » – décentralisation, différenciation et déconcentration. Selon le Ministère, ils constituent « une démarche innovante pour accompagner et soutenir la Transformation écologique des territoires ». Ils illustrent la méthode souhaitée par le Gouvernement pour accompagner les collectivités locales : une « co-construction » avec les territoires d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales. Les projets sont concrets, au service du quotidien des habitants et des salariés, en participant à l'évolution des collectivités locales, des associations et des entreprises. Ils devront être au nombre de 80 fin 2020. On remarquera que ces contrats dits de

244. TEPCV : territoire à énergie positive pour la croissance verte.

245. ZDZG : territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

transition appellent dans leur présentation à la Transformation.

Cet objectif de transversalité est d'ailleurs endossé actuellement par un certain nombre de régions, dans le prolongement de démarches initiées dès les années 2010 par la région des Hauts-de-France, avec la « Troisième révolution industrielle » (« TRI » devenue « Rev3 »), imaginée par Jérémy Rifkin, et par la région des Pays de la Loire, avec sa « Troisième révolution industrielle et agricole » (« TRIA »). Deux autres initiatives régionales ont été récemment lancées et témoignent de dynamiques transformatrices territoriales, en liaison avec l'élaboration de leur « Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires » (SRADDET).

Ces initiatives se rapprochent de la feuille de route de la Commission européenne, intitulée « Green deal » ou « Pacte vert », présentée en décembre 2019, dont l'objectif est d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, grâce à la mise en place d'un bouquet de mesures sur le climat, l'énergie, l'économie circulaire, le bâtiment, les transports, l'agriculture et l'alimentation, la biodiversité, notamment, et dotées d'un plan d'investissements de 1 000 milliards d'€ sur dix ans.

Ainsi, « **Néo Terra** » constitue la feuille de route régionale dédiée à la transition énergétique et écologique

en Nouvelle-Aquitaine. En juin 2018, cette Région devenait la première région française à publier une évaluation du risque climatique, avec le projet « AcclimaTerra », alors présenté comme une déclinaison régionale du rapport du GIEC.

En janvier 2017, le Conseil régional avait déjà lancé des travaux équivalents sur la biodiversité, dont un premier chapitre, relatif aux plaines et aux grandes cultures, publié en juin 2018. Dénommé « Écobiose », ce projet était le fruit d'une collaboration de 150 chercheurs qui avaient mené une analyse de la littérature scientifique sous la direction de Vincent Bretagnolle, directeur de recherches au Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC, CNRS/ Université de la Rochelle), dans les Deux-Sèvres. Comme AcclimaTerra, il se veut la déclinaison régionale d'un rapport mondial, en l'occurrence celui de l'IPBES publié début mai 2019.

Après AcclimaTerra et Écobiose, le Conseil régional a publié une « feuille de route » visant à traduire ces deux études territoriales en projets politiques fixés et ambitieux. Dénommée « Néo Terra », celle-ci reprend les conclusions principales des deux rapports scientifiques et permet une appropriation par les collectivités des données par une application politique pertinente pour les acteurs régionaux. La volonté de mettre cette feuille de route sous le signe de la Transformation est claire, comme il est

dit dans son propos introductif : « L'enjeu est un changement profond de mentalité et d'organisation collective, pour aller vers la reconnaissance de « biens communs », à considérer, à préserver, à transmettre, selon un contrat autant naturel que social, qui oblige chacun-e à assumer ses responsabilités ».

Plus précisément, il s'agit, d'une part, d'un rapport scientifique régional dressant un bilan des éléments prospectifs concernant les impacts du changement climatique et de la perte de biodiversité en région Nouvelle-Aquitaine, et qui offre, d'autre part, une vision plus politique en fournissant des clés de résolution des problématiques évoquées dans la première partie. Cette feuille de route met de plus en évidence les forces et les faiblesses de la Nouvelle-Aquitaine dans ses démarches de développement durable et ses réponses face au réchauffement climatique, et dresse ainsi 11 ambitions au travers desquels la Région peut « transformer des risques en opportunités », accompagnées d'engagements chiffrés et d'actions concrètes : l'engagement citoyen, la transition agro-écologique, la mutation des entreprises, les mobilités propres, un urbanisme durable et résilient, un nouveau mix énergétique, le traitement des déchets, la préservation de la biodiversité, la préservation de la ressource en eau, la sanctuarisation des terres agricoles et forestières, l'administration exemplaire.

On remarquera que l'engagement citoyen est la première action choisie dans la feuille de route, ce qui constitue un vrai tournant, et illustre la conviction que les citoyens sont le socle de cette Transformation.

Ces différents documents constituent de surcroît une stratégie intégrée par la volonté sous-jacente de constituer un programme cohérent basé sur des axes prioritaires liés aux enjeux régionaux des 4 ODD : énergie (transport, résidentiel, tertiaire), émissions de GES (transport, agriculture, etc.), biodiversité (artificialisation, agriculture, etc.) et lutte contre le changement climatique (pollution, submersion, canicules, etc.).

On peut citer un autre exemple de « Green deal régional » : la « BreizhCop » en Bretagne qui s'inspire de la méthode et du fonctionnement des COP internationales. La Région s'investit dans un grand chantier pour construire un nouveau projet de territoire pour la Bretagne en association avec tous les partenaires institutionnels, acteurs socio-économiques et citoyens pour maîtriser et accélérer la mise en œuvre de toutes les transitions : écologique, climatique, économique, sociétale, mais aussi méthodologique, avec des objectifs chiffrés, un principe de responsabilité commune mais différenciée ainsi que des dispositifs de solidarité à l'égard des acteurs les plus vulnérables.



La déclinaison territoriale des ODD

La déclinaison des ODD au niveau local peut, dans un premier temps, paraître compliquée. C'est pourquoi le Comité 21 a élaboré un guide permettant aux collectivités d'utiliser les ODD comme cadre de référence et de projection²⁴⁷. Ainsi le chapitre 2 de ce guide propose une analyse croisée entre les compétences des 4 niveaux de collectivités territoriales qui existent en France et les enjeux de l'Agenda 2030 pour faire ressortir les « ODD

cœurs de métiers » des communes, communautés de communes, départements et régions.

En effet, un certain nombre de documents obligatoires de planification du développement des territoires recoupe les ODD, sans pour autant les embrasser dans leur globalité : SRADDET, PLU, PLUI, SCoT, PCAET... Le premier intérêt de « scanner » ces politiques publiques et documents de planification à l'aune des ODD est de construire une stratégie globale de développement durable, qui n'omette aucun des enjeux sociaux, économiques et environnementaux. On voit ici l'intérêt immédiat des ODD en ce qu'ils construisent le lien et les interactions entre chaque document de planification, dans la même philosophie intégratrice et englobante que celle du SRADDET.

Au-delà de ces deux premiers points d'intérêt (la construction d'une stratégie globale, cohérente et inter-reliée d'une part et l'identification immédiate des sujets manquants d'autre part), l'utilisation du cadre Agenda 2030 revêt un intérêt politique majeur : celui de relier ses politiques locales aux stratégies internationales

²⁴⁷ Pour l'appropriation des ODD par les collectivités territoriales françaises, guide pratique du Comité 21, novembre 2019.

« Ma Région 2050 » : L'exercice prospectif de la région Pays de la Loire

Avec ses 800 000 habitants supplémentaires d'ici à 2050, l'importance des enjeux climatiques et énergétiques, l'allongement de la durée de la vie ou encore le développement de l'intelligence artificielle, notamment, il est important que chacun puisse apporter ses idées et proposer des pistes pour préparer l'avenir. Telle est l'ambition du projet « Ma région 2050 », une démarche prospective proposée par le Conseil régional, qui permettra en particulier d'élaborer, d'ici à 2020, le « Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire » (SRADDET).

Le CESER des Pays de la Loire, saisi par la Région, a apporté en juin 2019 une importante contribution²⁴⁶ à ce chantier prospectif, qui poursuit trois objectifs principaux : anticiper les mutations, pour ne pas les subir et permettre à l'action publique de mieux comprendre les évolutions de la société ; mobiliser les acteurs du territoire, pour construire une vision positive de l'avenir et imaginer les futurs souhaitables ; prioriser les actions et les investissements, pour délibérer collectivement sur les arbitrages à effectuer et les options à retenir.

Cette contribution invite à définir des scénarios désirables, dont certains peuvent être en rupture totale avec les choix passés, et à « mettre en récit » le territoire à partir d'une construction narrative des scénarios. Le rapport fait ainsi un certain nombre de propositions et invite à la participation citoyenne, sur la neutralité carbone, sur des transports plus diversifiés, sur la biodiversité, le littoral et les déchets, sur l'éducation et les compétences, sur le logement, la santé et la culture, sur l'industrie et l'agriculture, sur le numérique, sur les coopérations intra et inter régionales.

et leur donner à la fois du sens et une nouvelle dimension. « Territorialiser l'Agenda 2030 » permet de s'inscrire dans ce nouveau narratif mondial, d'affirmer et de prouver que l'action publique que l'on développe localement fait partie d'une dynamique et d'efforts collectifs globaux.

Car le territoire est l'espace où l'on vit, dans sa « chair territoriale », les risques majeurs de notre époque, où l'anxiété est incarnée dans les changements climatiques, l'effacement des saisons, les inondations, les incendies, la sécheresse, les pertes agricoles, les pollutions, les atteintes à la santé, etc.

246. Contribution d'Antoine Charlot, rapporteur général Plan Schémas Territoires.

Bruno Latour a bien identifié cette peur du « hors sol », au sens propre comme au sens figuré, qui caractérise de plus en plus notre époque. À la « nostalgie » dangereuse et menaçante, les collectivités, qui se réclament de la « proximité » avec les citoyens, doivent proposer une Transformation de nos sociétés répondant aux enjeux, soit une Transformation d'ampleur.

Ainsi, un Collectif de Maires et de Présidents d'agglomération vient de lancer un appel pour faire de leurs collectivités les animatrices de dynamiques territoriales pour lutter contre le changement climatique, à travers l'organisation de « COP 26 territoriales » et la création de « GIEC locaux »²⁴⁸.

La déconcentration et la décentralisation pour laisser s'épanouir les Transformations

Au fil des siècles, un phénomène historique de concentration²⁴⁹ s'est produit dans plusieurs domaines, et notamment : concentration urbaine (plus de 80% de la population française vit dans une aire urbaine) ; concentration naturelle de l'économie de marché (en particulier à travers des opérations de fusions-acquisitions) ; concentration financière (en France, les 10% les plus

riches perçoivent un quart des revenus et détiennent la moitié du patrimoine) ; concentration administrative et du pouvoir, particulièrement marquée en France.

Cette inclinaison naturelle a des effets à la fois bénéfiques (économies d'échelle, visibilité et attractivité, mise en commun de moyens, par exemple pour la recherche, intérêt pour le consommateur...), et en même temps négatifs, car, malgré des dispositifs régulateurs, ces impacts positifs se sont progressivement transformés (avènement de monopoles, uniformisation des productions, plans sociaux, hausse des pollutions, pressions sur le pouvoir politique...).

Et elle a engendré une autre concentration : celle des émissions de gaz à effet de serre (GES) : d'après les scientifiques, le dioxyde de carbone (CO₂), qui est associé aux activités humaines et constitue le GES le plus persistant, a battu un nouveau record de concentration en 2018, à 407,8 parties par million (ppm), soit 147% du niveau préindustriel de 1750. C'est en grande partie la concentration qui est à l'origine du dérèglement climatique.

C'est pourquoi, alors que les précédents modèles socio-économiques étaient et sont encore marqués par la concentration de la production, de

248. « Agir face à l'urgence écologique grâce à des COP 26 territoriales » in *Libération*, janvier 2020.

249. Au sens premier, la concentration est l'action qui consiste à tout ramener au centre. Par extension, le mot a pris d'autres significations.

Des plateformes territoriales de développement durable

La coopération, intra- et inter-territoriale est autant un objectif qu'une réalité qui existe depuis longtemps grâce aux nombreux réseaux, initiés par l'État, les élus, les professionnels, les associations : aménagement du territoire et développement local, planification et urbanisme, agriculture et forêt, industrie et artisanat, commerce, culture et numérique, coopération décentralisée et transfrontalière...

« Coopération plutôt que compétition » : produire collectivement et des savoirs partagés ; gérer les biens communs ; privilégier la diversité et la proximité ; considérer que la valeur d'un produit pour le consommateur réside dans les bénéfices qu'il retire de son utilisation et pas seulement dans la possession dudit produit ; s'engager dans la « sobriété » (rompre avec le modèle consumériste, réduire l'empreinte écologique, économiser de la matière...). D'ailleurs, les alliances, même non médiatisées, entre les territoires sont extrêmement nombreuses.

En économie, une « plateforme » est un intermédiaire qui crée un marché et/ou rassemble des groupes d'utilisateurs pour faciliter les échanges économiques et sociaux et ainsi fluidifier la rencontre entre l'offre et la demande. La révolution numérique entraîne ainsi un changement de paradigme complet de notre modèle de société à travers ces « plateformes » qui touchent quasiment tous les aspects de notre quotidien : communication (Gmail, WhatsApp...) ; contenus (Facebook, YouTube...) ; services courants (Uber, Deliveroo, AirBnB, BlaBlaCar...) ; loisirs et divertissement (Netflix, Spotify...) ; paiement (PayPal,...) ; santé (Doctolib, Doctissimo...) ; éducation (Kartable, OpenClassRoom...), et même environnement (Make.org²⁵⁰...).

Ces « plateformes numériques », qui ont mis 20 ans à s'imposer, sur ordinateur ou smartphone, sont ainsi devenues un mode de consommation majeur et posent un nouveau modèle d'organisation et d'entreprises. Leur fonctionnement repose sur l'interaction de ses utilisateurs de manière à créer une valeur globale plus importante. Ces communautés collaboratives peuvent ainsi entraîner un nouveau relationnel entre des groupes d'intérêts parfois divergents, susceptibles d'arbitrer entre ces positions et de définir des règles du jeu pour « faire société »²⁵¹.

Comme on l'a vu *supra*, en matière de développement durable, la rencontre entre la « demande » (entreprise sociétale, citoyenneté écologique, prise de

250. « Agissons ensemble pour l'environnement », Grande cause Make.org, novembre 2019-janvier 2020.

251. *Plateformes*, Christophe Bénavent, professeur à l'Université Paris Nanterre, FYP Éditions, 2016 ; *The economics of Internet markets*, Jonathan Levin, Department of Economics, Stanford University, 2010.

...

conscience planétaire...) et l'« offre » (numérique et AI, investissements, finance et comptabilité...) pourrait être facilitée dans les territoires par ce type de plateformes.

En effet, quand on veut que les choses avancent, il faut que quelqu'un en soit chargé et s'en occupe à plein temps. A côté des échanges et des débats traditionnels entre États, organisations et citoyens, qui ont toujours existé, sous de multiples formes, directes ou indirectes, des « plateformes territoriales de développement durable » pourraient permettre cette rencontre.

À l'heure où les territoires sont reconnus par tous comme l'un des enjeux essentiels de mise en œuvre des leviers techniques, économiques, sociétaux et politiques de la Transformation de notre modèle socio-économique et de son appropriation par les différentes parties prenantes, de nouvelles « plateformes territoriales de développement durable » pourraient ainsi, à l'instar de celles du numérique, fédérer les acteurs (associations, collectivités locales, mais aussi entreprises et société civile) autour d'objectifs communs et d'une identité forte, dessinant les contours de nouveaux modèles territoriaux, sous l'égide de l'ODD 17.

Si des structures de différents formats existent déjà (CESER, Agences régionales de l'énergie et de l'environnement dans certaines régions, ONG et Fondations spécialisées, départements et responsables développement durable des collectivités, des entreprises et des établissements d'enseignement et de recherche, etc.), les perspectives complémentaires ouvertes par le Mouvement des Gilets jaunes et par les débats sociétaux actuels, par la réforme constitutionnelle à venir, par de nouvelles lois de décentralisation en préparation et par les programmes politiques des élections municipales de mars 2020, pourraient être l'occasion de développer les instruments actuels, conforter la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et implémenter tout ou partie de ce rapport.

En tant que réseau et plateforme multi-acteurs, national et territorial, le Comité 21 et son antenne Grand Ouest Centre-Pays de la Loire, pourraient y prendre toute leur part.

la consommation, de la finance et de l'organisation humaine, la Transformation en cours doit se traduire, et se traduit déjà, à l'inverse, par un mouvement tout aussi historique de déconcentration, de relocalisation, de proximité. L'aménagement des territoires peut ainsi permettre de neutraliser les effets négatifs de la concentration, en veillant à en garder les bénéfiques. Il participe ainsi à une certaine « démondialisation » ou, à tout le moins, une « stabilisation de la mondialisation »²⁵².

Pour accroître encore cette déconcentration « spontanée », la mise en avant des collectivités territoriales comme atouts majeurs de la Transformation plaide pour beaucoup en faveur d'une nouvelle étape de décentralisation²⁵³, voire, pour certains, d'un engagement fort vers le fédéralisme. Leur communication publique est également un facteur important d'évolutions structurelles partagées et de mobilisation citoyenne.

Mais, au fur et à mesure des étapes successives de décentralisation engagées depuis les années 80 dans notre pays, force est de constater que la simplification du « mille-feuille » territorial et la clarification de la répartition des compétences entre les

catégories de collectivités territoriales, dont elles se sont réclamées, « n'ont pas atteint leur but, compte tenu de la complexité de l'action publique locale », comme le souligne un récent rapport parlementaire²⁵⁴.

« En privilégiant l'augmentation de la taille de certaines entités territoriales (intercommunalités, régions) et le renforcement de leurs compétences, les réformes territoriales ont entraîné une perte de proximité pour les citoyens et, de manière paradoxale au regard de leurs objectifs, remis en évidence le rôle essentiel de la commune et du département ».

Au moment de l'engagement, de janvier à mai 2020, d'une large concertation sur le futur projet de loi « 3D » – décentralisation, différenciation et déconcentration –, le Comité 21 souligne la pertinence de ces trois termes qui correspond pleinement aux propos de la deuxième partie de ce rapport et qu'il reprend donc à son compte. Les propositions faites par les auteurs du rapport parlementaire mentionné *supra* sont également intéressantes (notamment « la simplification des règles de mutualisation, la valorisation des ententes et des contrats de réciprocité », la mise en œuvre des

252. Sébastien Jean, directeur du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), 2019 ; Arnaud Montebourg, ancien Ministre de l'économie, entretien au *Monde*, septembre 2019.

253. Qui a commencé par la loi du 27 décembre 2019 « relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique » et qui se poursuivra dans le cadre du projet de loi « 3D » : décentralisation, différenciation et déconcentration.

254. *Évaluation de l'impact de la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République* (loi NOTRe), rapport parlementaire de Bruno Questel et Raphaël Schellenberger, décembre 2019.

contrats globaux et pluriannuels entre l'État et les collectivités territoriales sur l'ensemble des politiques publiques, le rétablissement de la clause de compétence générale des régions et des départements...), mais n'intègre pas vraiment les impératifs liés au changement climatique et à la transition écologique.

Dans ce cadre, « inscrire le principe de différenciation des compétences des collectivités territoriales dans la Constitution et définir par la loi organique les conditions de sa mise en œuvre » paraît essentiel, la différenciation et l'expérimentation constituant la nature même de la mise en œuvre du développement durable et de son adaptation à la diversité des contextes et à la variété du vivant.

Cette volonté de décentralisation est aussi visible dans l'ancrage territorial des entreprises, « type de comportement stratégique d'entreprise qui participe de la cohésion sociale d'un territoire, au contraire d'une stratégie qui privilégie une volatilité des localisations productives, des critères de rentabilité à court terme dans le choix des investissements et une aversion au financement des charges communes sur un territoire ». D'ailleurs, la norme ISO 26000 considère que l'ancrage territorial « vise à prévenir et à résoudre les problèmes, à favoriser les partenariats avec des organisations et des parties prenantes locales et à avoir un

comportement citoyen vis-à-vis de la communauté ». Le territoire peut être le lieu où, par la décentralisation, soit la liberté d'action, l'entreprise enrichit les spécificités du territoire alors que celui-ci va abonder les ressources pour forger l'avantage compétitif de cette dernière. La plateforme RSE cite d'ailleurs les « pôles territoriaux de coopération économique » (PTCE), qui, constitués par un ensemble d'acteurs de terrain, s'associent autour d'un projet local afin de favoriser le développement économique territorial. Ces pôles sont définis par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS). Il en existe actuellement environ 160 sur le territoire français.

L'expérimentation pour transformer plus sereinement

Les propositions transformatrices de ce rapport sont à la fois d'obédience nationale (science et recherche, investissements, comptabilité) et de ressort partagé (éducation, engagement, gouvernance). Pour les premières, les territoires ne sont pas directement en première ligne et leurs marges de manœuvre sont réduites, en tout cas au départ, mais leurs déclinaisons peuvent évidemment retomber sur les territoires, particulièrement pour la recherche et les investissements.

Pour les seconds, libre cours est donné aux territoires comme le

montrent *infra*, à travers des retours d'expériences, des expérimentations et des initiatives d' « intelligence territoriale »²⁵⁵. Elles sont d'autant plus diversifiées qu'il n'y a plus, si tant est que cela fut un jour, de « modèle » de développement territorial. La diversité est en fait le seul gage de la résilience. C'est un « relais de croissance », susceptible de construire le « récit » de la politique territoriale française²⁵⁶, autour de la triple typologie : métropoles, villes moyennes et bourgs ruraux « *L'un des principaux leviers de la transformation est l'emboîtement correct des échelles territoriales* »²⁵⁷.

Du reste, pour certains, il s'agit maintenant de passer d'une politique centrée sur les « lieux » (capacités, villes, infrastructures), sous le timbre de « l'égalité des territoires », à une politique centrée sur les « liens » (réseaux, coopération, fédération des moyens)²⁵⁸.

Depuis de nombreuses années, des « démarches territoriales de développement durable » sont engagées, au titre de la différenciation et de l'expérimentation et constituent des illustrations du

chemin vers la Transformation, à travers l'intégration de quatre principales composantes : la soutenabilité, le sens, l'efficacité et la coopération²⁵⁹.

La « **soutenabilité** »²⁶⁰ engage les objectifs de réduction des pressions sur l'environnement, de sauvegarde des écosystèmes et de gouvernance des biens communs à être présents dans les démarches territoriales de développement durable, sans être toujours contraintes par des réglementations, et de façon différenciée en fonction des acteurs et des enjeux, des plus globaux aux plus locaux : changement climatique, énergie, mutations urbaines et mobilités, risques et pollutions, protection de la nature, etc.

Si la soutenabilité concerne plutôt la Planète, le « **sens** » s'adresse d'abord à l'Homme, tous deux également sous pression de la mondialisation : le « sens », le « bon sens », le « sens commun », au péril de la globalisation des échanges (prééminence de la finance sur les autres valeurs), de la course à la rentabilité et aux économies (le syndrome

255. Pour l'appropriation de l'Agenda 2030 par les collectivités françaises, guide pratique du Comité 21, novembre 2019 ; Transformer mon territoire avec les habitants, guide de l'ADEME, novembre 2019 ; Réussir la transition écologique : outils pour agir ensemble, Grégory Derville, Maëlle Le Toquin, Éditions Terre vivante, octobre 2019 ; Ici s'inventent les Pays de la Loire de demain, Antoine Charlot, Guide du Comité 21 Pays de la Loire, édition 2018.

256. Conférences régionales et colloque national sur « les enjeux de la cohésion territoriale », Institut de la recherche de la Caisse des dépôts, novembre 2019.

257. Paul Fattal, vice-président de l'Université de Nantes, membre du Comité de prospective.

258. Objectif stratégique de la nouvelle « Agence nationale de cohésion des territoires » (ANCT), en exercice au 1^{er} janvier 2020.

259. Nouveaux modèles, nouveaux marqueurs, nouveaux territoires, cahier de prospective du Comité 21, juin 2015.

260. De l'anglais *sustainability*, issu du latin *sustinere*, soutenir, empêcher de tomber, porter, supporter. Elle peut être « faible » (il peut y avoir substitution entre capital artificiel et capital naturel), ou « forte » (le stock de capital naturel ne doit pas baisser : capital naturel et capital artificiel sont complémentaires et non substituables).

« burn-out »), de la montée des inégalités (la « dislocation sociale »), de l'accélération du temps (perte des repères historiques et personnels), de la révolution digitale (primauté du virtuel sur le réel)... « Donner un sens » à l'économie, « donner un sens » au travail, « donner un sens » au « vivre ensemble » sont des objectifs qui doivent se retrouver au sein des démarches territoriales de développement durable. Dans la perspective d'une mondialisation croissante, ce « supplément d'âme » peut, plus encore qu'aujourd'hui, apporter une valeur ajoutée marchande à un produit, à un service, à un territoire, et immatérielle et gratifiante à celles et ceux qui les conçoivent et les gèrent.

Troisième composante des démarches territoriales de développement durable, l'« **efficacité** » économique est essentielle, et pas seulement au niveau des entreprises. Sa valeur ajoutée peut concerner l'efficacité énergétique, l'économie de ressources, la consommation d'énergie, la sobriété, la circularité, la finance durable, le capital humain et immatériel, la réputation, etc.

Enfin, la « **coopération** » est intrinsèque aux démarches territoriales. On en parlera plus loin.

En définitive, on voit bien que ce sont les innovations de la société civile sur le terrain (collectivités, entreprises, citoyens), associées aux politiques

gouvernementales et à des ruptures technologiques, comme le numérique aujourd'hui, qui peuvent, par leur « capacité collective à agir », nous faire cheminer vers une société « post-capitaliste » et vers la « resocialisation de l'économie », un des objectifs ultimes de ce rapport.

Compte tenu du nombre et de la diversité des initiatives territoriales et de la pluralité des acteurs concernés, on n'en présentera ici que quelques-unes, à titre d'exemples d'expérimentations.

Perpignan Méditerranée Métropole : transformer par la simplification de la planification et de la gouvernance autour d'un projet territorial commun

Perpignan Méditerranée Métropole a décidé d'élaborer un « macro-programme » donnant une directive commune à la planification des collectivités de son territoire. Ainsi, confortée par le portage politique de l'élu en charge des ODD, la DGDD a décidé en 2018 de fusionner l'Agenda 21 local et le PCAET pour donner naissance à un nouveau programme « Objectifs de développement durable 2018-2024 ». Avec l'obligation de renouveler le PCAET en 2018 et l'expiration de l'Agenda 21 en 2019, il est apparu évident de lancer l'élaboration d'un document unique en incluant la plus-value apportée par les ODD. Territoire reconnu à énergie positive et labellisé Cit'ergie, il intègre

également les éléments de ces labels. L'objectif d'un tel programme est de mener le territoire vers la transition énergétique et écologique, en la couplant avec une Transformation sociale et économique.

Ce plan de développement durable se veut commun pour tous les acteurs du territoire, tous secteurs confondus. Le programme comporte 4 axes principaux, 15 objectifs et 60 actions sur une période de 6 ans (2018-2024), avec des projections à 2030 et 2050. Ce programme a été mené collectivement avec les acteurs locaux, en s'appuyant notamment sur les plateformes existantes comme notamment la plateforme PActes 211. Un programme qui se veut universel à tous les acteurs du territoire, notamment par l'intégration des ODD, langage commun à toutes les organisations et institutions ; ainsi, techniciens, élus, entreprises, associations, etc. sont systématiquement conviés à chaque COPIL de la direction développement durable de Perpignan Métropole, avec pour ordre du jour un ou plusieurs ODD.

Ce document de planification se veut enfin un outil commun pour favoriser la coopération et la convergence des politiques sur un territoire. Son élaboration a permis de faire l'état des lieux de la contribution des organisations du territoire aux 17 ODD, en ciblant ceux qui étaient les plus en retrait et les efforts à produire. Afin d'amener plus de cohérence et d'harmonisation des

politiques menées, et penser « territoires » plus qu' « institutions », Perpignan Métropole Méditerranée accompagne ses communes membres dans l'adoption des ODD et dans la construction d'indicateurs d'évaluation communs, intégrant à la fois ceux des ODD et de la démarche « Cit'ergie ».

« Club climat énergie 77 » : fédérer les acteurs de la transition pour mettre en place des objectifs ambitieux

Identifiant la transition énergétique comme une opportunité d'innovation, de développement et de compétitivité, le département de Seine-et-Marne s'est donné les moyens de ses ambitions en créant en 2013 le « Club climat-énergie 77 », un espace de dialogue et de co-construction multi-acteurs au niveau local. Il est ouvert à tout acteur de la transition énergétique en Seine-et-Marne, quel que soit son statut ou son secteur d'activité : collectivités, entreprises, associations, etc. Un de ses objectifs principaux est de favoriser la diffusion des savoirs et bonnes pratiques, pour lever les freins et accélérer la mise en œuvre opérationnelle de la transition énergétique sur le territoire. Cette plateforme entend favoriser le dialogue, la concertation, la co-construction et la synergie entre les représentants d'acteurs publics (collectivités, services de l'État, universités) et privés (entreprises, fédérations professionnelles).

Afin de définir les travaux à engager de façon prioritaire dans le cadre du « Club climat énergie 77 », les besoins des acteurs du territoire ont été précisés à l'occasion de plusieurs ateliers pour aboutir finalement à une feuille de route adoptée en décembre 2014. Cette feuille de route établit 4 axes au sein desquels se déclinent 16 actions spécifiques fixant les objectifs propres au territoire (et en intégrant ceux fixés par les différents textes de loi), ainsi que les étapes clés de mise en œuvre de ces objectifs. Ce document stratégique se veut un moteur de la Transformation, non seulement en réunissant tous les acteurs locaux, mais également en catalysant tous les éléments pouvant favoriser ou accélérer la transition énergétique sur le territoire (notamment les éléments réglementaires concernant l'aménagement, l'efficacité et la transition énergétique).

Cluster « Eau et Climat » de l'agglomération d'Agen : créer un laboratoire territorial et multi-acteurs au service de la transition

L'agglomération d'Agen, avec la labellisation du Conseil départemental, a mis en place un cluster « eau et climat » qui a pour objectif de renforcer la recherche, l'innovation et l'expertise des acteurs locaux dans le domaine de la gestion de la ressource en eau, mais aussi de favoriser le changement des pratiques et d'encourager les initiatives

territoriales. Il vise également à rattacher un secteur (l'eau) à la problématique de l'atténuation et plus encore de l'adaptation au changement climatique.

Créé en 2014, ce cluster multi-acteurs réunit aujourd'hui 27 entreprises, 6 collectivités ainsi que 6 centres de recherche et de formation afin de développer la filière industrielle de l'eau, dans une optique d'adaptation au changement climatique. Ayant pour objectif de répondre dans un premier temps aux problématiques de disponibilité et de qualité de la ressource en eau, le réseau, en capitalisant sur ses compétences acquises dans la gestion de l'eau, a développé des solutions techniques et durables aux enjeux régionaux dans le domaine de l'agriculture et des besoins énergétiques par exemple, notamment pour la climatisation des villes. Ainsi, le réseau permet de favoriser l'innovation dans de nombreux domaines, transformant les processus productifs vers une meilleure gestion des ressources et une réduction de l'utilisation des énergies fossiles par les acteurs locaux. Dans ce cadre, le projet MART'EAU offre par exemple une solution durable aux problématiques d'irrigation et de climatisation, grâce à une approche intégrée et circulaire de la gestion des eaux usées.

Véritable acteur de la Transformation, le Cluster vise également à encourager et soutenir les pratiques durables au niveau local, avec

des initiatives telles que le label « eau et climat » qui récompense la prise en compte de principes durables basés sur l'eau et le végétal dans des projets d'aménagements publics ou privés et de zones industrielles, et le programme CréaTAG qui a pour but de faire émerger des porteurs de projets sur la base des thématiques eau et adaptation au changement climatique.

Des transports publics gratuits à Dunkerque

La mise en place de transports publics gratuits à Dunkerque est non seulement une révolution écologique pour ce territoire, puisque cette agglomération de 200 000 habitants et 17 communes est devenue, depuis le 1^{er} septembre 2018, la plus grande d'Europe à disposer d'un réseau de transport en commun fiable, efficace et gratuit pour tous, mais c'est aussi un exemple remarquable de redéploiement d'argent public aux fins d'investissements transformatifs.

De 2011 à 2014, la Communauté urbaine de Dunkerque avait épargné 8,9 millions annuels sur le versement transport des entreprises, non pas pour améliorer le transport public, mais pour diminuer la part du budget communautaire dans le financement du réseau de transport collectif. En 2014, il a été décidé de poursuivre cette épargne

pour financer les 65 millions de travaux liés au projet « DK'Plus de mobilité ».

Ajoutée aux économies réalisées par l'abandon du projet d'« Arena » (une grande salle de sport et de spectacle de 10 000 places), cette épargne a ainsi permis de réaliser les travaux de voirie et l'achat de bus nécessaires à la mise en œuvre du nouveau réseau, et ce, sans augmentation des impôts locaux.

Ce bus gratuit pour tous a des résultats très intéressants en termes de fréquentation, très nettement accrue (65% en semaine, 125% le week-end), au niveau du désengorgement du centre-ville de travaux et du réaménagement de l'espace public, et du pouvoir d'achat, et, au-delà, de changement des comportements sociaux en ville et une prise de conscience des enjeux de la transition par la population. « Il s'agit d'un projet politique. La gratuité s'insère dans un projet plus général de réattractivité du centre-ville : c'est une politique urbaine globale »²⁶¹.

L'économie sociale et solidaire en Pays de la Loire

S'il est des acteurs engagés, ce sont bien ceux de l'« économie sociale et solidaire » (ESS), à travers cette branche de l'économie qui regroupe des organisations privées (entreprises, coopératives, associations, mutuelles ou fondations)

²⁶¹. Vivapolis, l'Institut pour la ville durable.

qui cherchent à concilier activité économique et équité sociale. Elle pèse un poids économique important : 10% du PIB réalisés par 200 000 entreprises ; 2 380 000 salariés représentant une masse de 54 milliards d'euros ; 12,7% des emplois privés en métropole et en outre-mer²⁶². Elle concerne aussi bien le niveau national et les grandes villes et métropoles que le reste du territoire.

Ainsi, en Pays de la Loire, de nombreuses initiatives voient le jour et apportent une réponse concrète aux défis sociaux et environnementaux du territoire. Pour récompenser les meilleures d'entre elles, les chambres régionales de l'ESS organisent chaque année un prix et la région des Pays de la Loire y fait figure de bon élève : en 2015, l'ESS comptait près de 165 000 salariés, soit 14% des emplois régionaux ! Contrairement à l'économie verte, ces emplois sont essentiellement féminins (76% en Pays de la Loire). Bien que précaires, ils sont relativement stables, puisque dans les structures de l'économie sociale, l'humain n'est pas considéré comme une variable d'ajustement lorsque l'activité fluctue. Entre 2010 et 2014, l'emploi a augmenté de 2,5% dans l'ESS, contre seulement 1,7% dans le reste de l'économie ligérienne²⁶³.

Quatre domaines sont principalement concernés : l'action

sociale, la santé, l'enseignement et la banque/assurance. L'industrie est également concernée par l'ESS : « Delta Meca » par exemple, entreprise spécialisée dans l'usinage de pièces mécaniques, la chaudronnerie et la mécano-soudure, est depuis 2015 la première Scop d'amorçage de France. Elle a souhaité passer au statut coopératif, et ainsi ouvrir le capital aux salariés, pour anticiper le départ à la retraite des dirigeants. En deux ans seulement, la majorité du capital a basculé en faveur des 40 salariés, la croissance et les résultats de cette PME ayant permis cette accélération ».

La coopérative « Very'Fiable » s'inscrit dans cette même dynamique. Spécialisée dans le nettoyage et les services ménagers, elle rassemble d'anciens salariés du nettoyage, formés et expérimentés. Son équipe mixte pluriculturelle compte 28,6% de seniors et 57,1% de femmes. Elle tire de sa structure atypique et de la diversité de ses membres un grand nombre de valeurs qu'elle véhicule dans ses pratiques. Ses agents s'impliquent dans la vie des entreprises où elles opèrent. Par ailleurs, leur lieu de travail n'est jamais à plus de quinze minutes du domicile en transports afin de ne pas majorer les coûts et limiter l'empreinte carbone.

262. Bercy Infos, chiffres octobre 2016.

263. « Initiatives transitionnelles en Pays de la Loire », Comité 21 Grand Ouest, janvier 2019.

« Ce qui fait richesses » dans les territoires

L'élargissement de la nature des indicateurs par rapport à l'évaluation traditionnelle du PIB est un enjeu qui se pose à tous les niveaux, international, national et local, de même que s'y pose l'usage effectif que l'on en fait à toutes les échelles pour la poursuite concrète d'une transition écologique et sociale.

Il existe ainsi de fait en France une très grande richesse d'expériences régionales²⁶⁴ pour développer de nouveaux indicateurs de soutenabilité aux niveaux territorial et local, susceptibles d'engendrer un changement profond : « Cette diversité d'expériences est une expression du pluralisme des conceptions d'une « vie bonne en société » et, en ce sens, chaque expérience participe au nécessaire débat démocratique qui doit avoir lieu sur ces questions. Elle s'accompagne en outre d'un renouvellement des pratiques »²⁶⁵.

Dans ses travaux de recherche sur « ce qui fait richesses collectives », à côté des indicateurs traditionnels liés à la richesse financière et à la croissance, la région Pays de la Loire a ainsi proposé de « compter ce qui compte » (vraiment) : l'ensemble du lien social et de la solidarité, l'appel au « temps retrouvé » et aux rythmes de vie, le bien-être et la proximité, les transports domicile-travail, les relations inter-sociales, intergénérationnelles, intragénérationnelles et interculturelles, la qualité de l'alimentation et de l'environnement, les activités artisanales, éducatives, rurales, le partage et les valeurs, la quête de sens²⁶⁶.

264. « Vers de nouveaux indicateurs pour le développement humain territorial », Pierre-Jean Lorens, Grégory Marlier, Stéphane Humbert in « Vers l'égalité des territoires : dynamiques, mesures, politiques », rapport dirigé par l'économiste Eloi Laurent, La documentation française, février 2014 ; *Développement durable : la révolution des nouveaux indicateurs*, Association des Régions de France (ARF), janvier 2012 ; « Évaluation des politiques régionales ; L'initiative « Indicateurs 21, enseignement et perspectives », Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Évaluation de l'ancien Conseil régional Nord Pas-de-Calais, 2004.

265. « Indicateurs de bien-être, gouvernance locale et paix économique », Fiona Ottaviani in *The Conversation*, mars 2017.

266. *Nouveaux indicateurs de richesses en Pays de la Loire*, rapport de la Région des Pays de la Loire et de l'Observatoire de la Décision Publique, 2011.

Coopérations décentralisées de Besançon : vers des projets intégrés et réciproques

La ville de Besançon a engagé un vaste programme international depuis 1950, et a intensifié ses actions de coopération décentralisée en 1980. Précurseur en la matière, elle a débuté son programme avec l'Allemagne lors de la réconciliation (1959), puis a progressivement augmenté son budget pour couvrir aujourd'hui 16 pays en totalisant une trentaine de partenariats. La particularité du programme de coopération décentralisée de la ville de Besançon tient au fait, qu'outre son étendue, elle cherche à construire des projets toujours plus intégrés et multisectoriels, tout en favorisant la réciprocité entre les deux pays.

Ainsi, les projets traitent de plusieurs thématiques très diversifiées, avec l'ambition de s'impliquer activement au niveau local tout en favorisant l'acquisition de compétences, afin d'atteindre une réelle appropriation des projets par les acteurs locaux. Cette vision se retrouve entre autres dans les projets d'appui à la gouvernance locale, notamment en Côte d'Ivoire (Man) depuis 1991 ou au Burkina Faso (Douroula) depuis 1985. Le développement d'infrastructures est souvent au centre des projets, tout comme le développement du tourisme afin de renforcer l'attractivité

des territoires. La ville se distingue en effet par sa volonté de considérer un partenariat dans son ensemble et de faire de chaque projet un élément, une étape clé d'un processus intégré de développement économique, social et environnemental local envisagé comme un tout indispensable au bien-être et à l'autonomisation des populations concernées.

Par ailleurs, Besançon envisage aussi la coopération décentralisée comme un échange lui permettant d'améliorer ses propres pratiques : elle a ainsi pu acquérir d'autres compétences dans le domaine de l'eau et l'assainissement en travaillant sur différents projets, et les échanges culturels et universitaires entre les pays partenaires ont pu lui permettre d'enrichir ses différentes politiques.

L'appropriation culturelle

Mais en définitive, la force transformatrice des territoires n'est sans doute ni institutionnelle, ni socio-économique : elle est en grande partie culturelle.

« Un territoire est une appropriation à la fois économique, idéologique et politique (sociale, donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire »²⁶⁷. Cette définition lumineuse, quoique déjà ancienne, éclaire le pourquoi des mouvements

267. *Les territoires du quotidien*, Guy di Méo, collection Géographie sociale, L'Harmattan, 1996.

actuels de « retour au territoire », pour des raisons liées à la fois à notre histoire, à notre géographie et à notre culture, et aux réactions à la globalisation et à ses effets. Finalement, dans l'imaginaire, le territoire serait plutôt le « bassin de vie », soit, selon les définitions de l'INSEE, « le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi ».

Ce « retour au territoire » s'exprime au niveau macro-économique par un retour aux États-nations, espéré par certains, sans considération du fait que ni le climat, ni les migrations, pour ne prendre que ces exemples, ne s'arrêtent aux frontières nationales. Et, au niveau micro-économique, il peut se traduire par un « retour à la terre », également souhaité par d'autres, souvent d'ailleurs les mêmes, avec ses tendances réactionnaires et ses replis identitaires.

En définitive, le territoire, plus qu'un espace, est un marqueur culturel d'appartenance à un lieu, à des conditions de vie, à un tissu social assimilable, à une identité visuelle, tous constitutifs dont il semble que nous ayons grand besoin : « La différenciation identitaire doit remplacer l'égalité uniforme, une mythologie productrice d'inégalités »²⁶⁸.

« Arrêtons un moment de parler d'écologie, de nature, de salut de la planète, qui renvoie à quelque chose d'extérieur que l'on considère comme à travers une vitre. Parlons plutôt de nos territoires, comme étant menacés, et nous serons beaucoup plus motivés pour les défendre ». En effet, « au moment où les gens n'ont plus de monde où être », ou craignent de ne plus en avoir, le territoire permet de « subsister ». Il permet aussi d'« atterrir » pour se sentir rassuré et protégé, pour « retrouver notre assise » dans un monde instable et fragmenté, surtout en France²⁶⁹.

Autrement dit, la formule fameuse d'il y a 30 ans « du global au local », et inversement, s'est déroulée parallèlement à la mondialisation : la globalisation a donc été porteuse de solutions en matière du développement durable, avec de grands accords internationaux et les ODD, mais elle est aussi au bout d'un cycle, car la fragmentation du monde, qui entrave le multilatéralisme, réduit le champ des possibles. La revendication territoriale illustre à la fois le refus, parfois le déni de l'immensité du monde et de l'ampleur de ses changements, l'anxiété des horizons qui se dérobent et la recherche d'une identité protectrice.

268. Jacques Lévy, géographe, École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) – Colloque sur les inégalités territoriales à l'Assemblée Nationale, juin 2019 ; *Territoires, bien-être et politiques publiques*, note 55 du Conseil d'analyse économique (CAE), janvier 2020.

269. *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique* - Bruno Latour, sociologue, anthropologue et philosophe, Editions La Découverte, octobre 2017 ; « Il faut faire coïncider la notion de territoire avec celle de subsistance », interview de Bruno Latour, in *Le Monde*, juillet 2018.

Un livre peut nous éclairer à ce titre²⁷⁰ : le « local » doit se combiner entre les aspirations des populations qui sont comme « assignés à résidence », dans une petite ville ou une région rurale, socialement conservateurs, souvent moins éduqués, et ceux qui pourraient habiter n'importe où, avec des attaches, souvent urbaines, disposant d'une formation universitaire.

Le groupe des « *Somewhere* » se caractérise par un malaise avec le monde moderne, un sentiment nostalgique selon lequel « le changement est une perte », tandis que les « *Anywhere* » sont quant à eux exempts de nostalgie, ont une attitude méritocratique et sont peu attachés « aux identités de groupe plus larges, et valorisent l'autonomie personnelle ».

L'analyse des contributions libres, dont celles des cahiers citoyens, du « Grand débat national » exprime, en plus du sentiment d'urgence écologique, le sentiment d'abandon des territoires ruraux, et le repère qu'ils constituent pour les citoyens. Ainsi, les contributeurs individuels regrettent que l'État et l'administration se soient

progressivement éloignés des citoyens (au sens géographique comme au sens figuré), qu'ils se sont complexifiés et ont également multiplié des réglementations éloignées des réalités du terrain. Ils demandent à l'État de remplir ses missions sur tout le territoire sans peser sur la vie locale et quotidienne.

Un constat principal émerge des courriers et cahiers citoyens : un consensus se dégage autour d'une demande de rapprochement de l'administration et des fonctionnaires de la réalité des territoires. Cette demande représente 49% des idées exprimées. Si on croise ces enseignements (indicatifs)

avec le fait que les thématiques écologiques arrivent en tête des contributions, on voit bien que, comme le dit la synthèse²⁷¹, « changer le monde » n'équivaut pas toujours à « changer mon monde ».

Autrement dit, si les solutions durables ne tiennent pas compte de ces clivages et ne s'ancrent pas dans ceux qui ne sont pas touchés par la sensibilité au « global », le développement durable ne sera qu'une occasion de clivages supplémentaires, malgré le

La fragmentation du monde, qui entrave le multilatéralisme, réduit le champ des possibles

270. *The Road to Somewhere : The New Tribes Shaping British Politics*, David Goodhart, Editions Penguin books, septembre 2017.

271. Analyse des contributions libres : cahiers citoyens, courriers et emails, comptes-rendus des réunions d'initiative locale – site Internet du Grand Débat national.

sentiment qui paraît grandissant de « communauté humaine » globale devant les évolutions planétaires.

C'est pourquoi le projet de loi dit « 3D » apparaissait crucial pour constituer un frein ou un levier pour la Transformation durable des territoires. Ce projet de loi, qui aurait dû être finalisé à la fin du premier semestre 2020 en vue de son adoption avant les élections départementales et régionales de 2021, s'appuie dans son processus même d'élaboration sur une logique ascendante : l'organisation d'une large concertation de janvier à mai 2020 nourrira le prochain texte législatif en faisant émerger des propositions adaptées à chaque territoire. Avec *in fine* trois buts autour de 3D : « décentralisation » (pour rendre plus lisible et plus efficace l'action publique) ; « déconcentration » (pour rendre l'État plus proche du terrain pour mieux adapter les prises de décisions aux réalités locales) ; « différenciation » (pour s'assurer que chaque territoire dispose de lois et règlements adaptés à ses spécificités). Au vu de l'analyse qui précède ce 3^{ème} point sera majeur²⁷². La transition écologique, logement et transports sont trois « politiques de la vie quotidienne » ciblées par le Chef de l'État lors du Congrès des Maires de novembre 2019, et dans lesquelles cette décentralisation aura à s'appliquer en priorité.

Dans l'esprit de la loi, ce serait donc avant tout sur les outils « particuliers » qui pourraient être apportés aux collectivités que la simplification se focaliserait. Mais pourra-t-on se passer d'une refonte de l'architecture institutionnelle locale (fusion de collectivités trop nombreuses ou scission de collectivités trop grandes au titre de la différenciation ?) pour mettre en œuvre cette simplification ?

Nul doute que les querelles entre l'État et le Gouvernement survenues lors de la crise sanitaire changeront profondément la donne de cette réforme, si elle intervient pendant ce quinquennat ; des trois termes « décentralisation », « déconcentration » et « différenciation », c'est sûrement celui de différenciation qui pourrait le plus faire débat, au vu en particulier des inégalités territoriales exacerbées pendant la pandémie.

272. L'expérimentation territoriale permet d'attribuer temporairement une compétence spécifique à une ou plusieurs collectivités, destinée ensuite à être ou abandonnée ou normalisée sur toute la France.



Les moteurs de la Grande Transformation

« On ne résout pas un problème avec les modes de pensée qui l'ont engendré » - Einstein

Comme on l'a vu, les freins à la Transformation sont nombreux, mais tiennent moins à des questions techniques et budgétaires, susceptibles d'être résolues avec le temps, qu'à des raisons beaucoup plus incertaines dans leur issue comme la géopolitique mondiale, la gouvernance collective et les comportements individuels. Il va sans dire que la pandémie ne fait qu'accentuer ces incertitudes.

Face à ces entraves qui sont finalement plus potentielles que dirimantes, les leviers identifiés par le Comité de prospective forment un terreau fertile : leur mise en œuvre pourrait passer par le déploiement de la « demande », ouverte par l'entreprise sociétale, par la citoyenneté écologique et par la prise de conscience planétaire, et qui devrait alors orienter dans le bon sens une « offre » nouvelle dispensée par les instruments du numérique et de l'intelligence artificielle, par les investissements et la finance durable et par une nouvelle comptabilité patrimoniale.

Cependant, l'état actuel du monde relativise l'effectivité réelle de ces leviers dont certains sont mis en œuvre depuis

quelques décennies, d'autant qu'ils ont parfois des logiques contradictoires, et que les potentiels progrès technologiques et socio-politiques pour notre avenir ne sont pour l'instant que des promesses pour demain. Ce constat amène donc à interroger aujourd'hui ces leviers sur quatre de leurs composantes : **leur rythme, leur nature, leur radicalité, leur démocratie.**

Quant à leur **temporalité** (Quel rythme ? Quand commence-t-on ? Que fait-on demain matin ?), la notion de crise paraît ici fondamentale : les changements radicaux arrivent toujours après des crises. Comme nous l'avons développé dans l'introduction, la crise du Covid-19 peut être l'occasion d'un changement, mais aussi d'un retour en arrière si les tensions géopolitiques et européennes s'accroissent, et si les problèmes sociaux emportent le reste. Après la crise financière de 2008, après la crise sanitaire de 2020, nous serions à la veille d'une nouvelle plus forte encore, avec la paix internationale menacée, et la crise écologique avérée. Ne faut-il donc pas agir comme si nous étions déjà en « post-crise »,

et non en « avant-crise » ?, et dès lors tirer les enseignements des politiques passées, hésitant entre incrément et rupture, pour, comme on l'a dit *supra*, « changer de méthode » ?

Si la transition par « rupture » peut se révéler beaucoup plus bénéfique, qu'elle soit d'ordre économique (par exemple, une régulation financière planétaire), technologique (potentiel de certaines technologies) et/ou social/sociétale (réactions collectives brutales à des crises répétées environnementales, sociales ou sanitaires), qu'une transition incrémentale qui atteint ses limites, elle est aussi plus difficile, sinon politiquement impossible, à mettre en œuvre.

Sur le plan strictement politique, au vu de l'expérience, la rupture ne semble en effet guère réaliste. Sinon, en regard des défis à relever, on aurait pu espérer que ces politiques disruptives eussent déjà été mises en place, ce qui n'est pas le cas. Du reste, il faut reconnaître que l'accumulation des freins à la Transformation ne les incite guère à le faire, surtout dans un contexte mondialisé.

La rupture est intervenue, mais pas celle que l'on aurait pu attendre. On voit bien que, dans la crise économique qui s'annonce, les dirigeants politiques et économiques auront du mal

à « tricoter » ensemble deux ruptures, celle, économique et sociale, et l'écologique. Les innombrables tribunes qui ont été publiées sur cette question illustrent bien qu'il y aura hésitation entre « pause écologique » (on pense évidemment à la demande du Président du Medef d'alléger les contraintes environnementales), et « relance verte ».

Il faudra sans doute s'appuyer sur la réflexion des citoyens sur les valeurs essentielles que nous avons décrites en introduction, pour inscrire un certain nombre de garde-fous qui permettront de résister aux tentations de retrouver une croissance telle que le XX^{ème} siècle l'avait construite. C'est peut-être d'ailleurs le grand intérêt de la collapsologie de nous pousser à « reconsidérer nos responsabilités individuelles et collectives pour relire notre rapport au temps, allant du « présent sans présentisme au futur sans futurisme »²⁷³.

Rappelons d'ailleurs que « la politisation des alertes environnementales est très tardive, si on la compare par exemple au mouvement socialiste, c'est-à-dire à l'idée qu'il faut se protéger en tant que société contre les effets de l'économie de marché »²⁷⁴. Lui a eu quasiment deux siècles pour se structurer, pour identifier ses ennemis et apprendre de ses défaites... On pourrait dire que l'écologie, comme le

273. « Un autre rapport au temps », Anne Rumin in Revue Socialter hors-série, janvier 2019 ; *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, François Hertog, Seuil, 2003.

274. Ce qui est exactement la démarche de Karl Polanyi.

socialisme en 1830, se trouve encore dans sa phase infantile, qu'elle a besoin de se structurer idéologiquement et intellectuellement, et cela en dépit des efforts des générations antérieures »²⁷⁵. Nous sommes confrontés à la grande question de l'adaptation humaine, qui a aujourd'hui comme impératif catégorique de s'accommoder d'une nature qu'elle a dérégulée, sans bien connaître les échéances et les seuils des évolutions planétaires.

Mais la mise en œuvre effective des leviers de Transformation n'est pas qu'une question de rythme, c'est aussi une question de **nature** : ils doivent être analysés et mis en œuvre en estimant ceux qui ressortent d'une « simple » adaptation technologico-numérique, encore issue de l'« ancien monde », tout en allant *a minima* vers plus de sobriété, de ceux, de nature véritablement « transformatrice », qui permettent de développer, à partir de critères partagés, un modèle radicalement nouveau, entraînant la création de « valeurs nouvelles », dans tous les sens de ce terme. C'est là que la crise sanitaire est un levier qu'il ne faut pas rater.

Dans ce cadre, la coexistence entre la vieille économie et le monde de demain constitue un enjeu important

(Que faire des vieux outils ? Et des gens qui y sont employés ? Comment éviter le « left behind » ?), qui nécessite des dispositifs d'accompagnement.

Il convient ensuite d'analyser la **radicalité** de ces leviers : aujourd'hui, la prise de conscience des limites actuelles de ce qu'on pourrait appeler une « première phase transitionnelle » est réelle, et le changement de modèle attendu est quasi unanimement affirmé comme devant être « radical », tant par les experts et la société civile que par les politiques, si on se réfère à leurs récentes déclarations²⁷⁶. Toutefois, il est nécessaire de savoir ce qu'elle implique en termes d'acceptabilité sociale et de possibilité de mise en œuvre politique. « La radicalité du changement passe par la redistribution et une meilleure répartition des richesses pour lutter contre les inégalités »²⁷⁷. Gageons que ces inégalités seront encore moins tolérées en sortie de crise.

La « radicalité » est en effet ambivalente :

- D'un côté, on assiste depuis plusieurs années à une « explosion démocratique » (Nuit debout, Gilets jaunes, débats citoyens, zadistes, marches et grèves, recours en justice, etc.), plutôt

275. « L'écologie, c'est réinventer l'idée de progrès social », Pierre Charbonnier, philosophe et chercheur au CNRS et à l'EHESS, *in* revue-ballast.fr, novembre 2018.

276. Par exemple : « L'écologie ne peut être que radicale, et donc ne fait pas consensus » - Parole de « jeune » : Robin Jullian, initiateur avec d'autres des mouvements Fridays For Future et Youth for Climate en France.

277. Pierre Victoria, Directeur développement durable de Véolia, auditionné par le Comité de prospective.

bienvenue en soi. On peut la qualifier de radicale dans la mesure où elle découle d'une certaine inaction politique et de l'érosion de la « politique du compromis », qui a longtemps représenté un idéal démocratique.

- De l'autre, on voit qu'elle fait de plus en plus place à une « politique du conflit », censée permettre de faire des choix entre de « vraies alternatives »²⁷⁸. Cela peut également être bénéfique si on sait sortir du conflit, en trouvant ces alternatives, ce qui rejoint la nature transformative espérée des leviers. Et par ailleurs, on peut convenir que, « si apparaissent, au sein du capitalisme triomphant, de nouvelles formes de pouvoir administrées, la fausse homogénéité de l' « outillage » pouvant donner l'illusion d'une société autoréglée et sans conflit, le rôle de l'intellectuel et du philosophe consiste à réintroduire du conflit, ouvrant sur une critique du technicisme et de l'économisme, cachés derrière les logiques apparemment anonymes de la croissance »²⁷⁹.

Cependant, cette « politique du conflit » peut aussi occasionner des dérives violentes, autoritaires, populistes ou anarchiques, et engendrer la « tentation de la contrainte », règlementaire ou judiciaire, voire de l'extrémisme politique, au détriment de son acceptabilité sociale. Ces dérives ne sont pas complètement virtuelles, car on constate à intervalles réguliers la résurgence d'opinions ou de travaux enclins à des politiques contraignantes, voire autocratiques, considérant le fait que la démocratie aurait échoué à régler la question écologique. D'où les débats récurrents sur l' « écologie punitive »²⁸⁰, poussée par des « khmers verts » ou des « écofascistes », et qui est loin de n'être qu'un débat technico-financier²⁸¹, mais s'avère aussi un enjeu politique et sociétal²⁸².

On voit donc que cette ambivalence de la radicalité ouvre sur la question de la **démocratie**. Dans la première alternative d'une radicalité passant du compromis au conflit (sans violence), on peut dire que « l'écologie fait vivre la démocratie » et, dans la seconde, marquée par la contrainte et l'autoritarisme, l'écologie, devenue « intégrale » ou « profonde », apparaît technocratique

278. *L'illusion du consensus*, Chantal Mouffe, Éditions Albin Michel, avril 2016.

279. « L'éthique, le politique, l'écologie », Entretien avec Paul Ricoeur in *Écologie politique* été 1993.

280. « Il faut en finir avec les mesures impopulaires », Naomi Klein in *Plan B pour la planète : le new deal vert*, Éditions Simon & Schuster, septembre 2019.

281. Et qui ne doit évidemment pas remettre en cause le principe pollueur-payeur.

282. « La démocratie est au cœur du progrès écologique », Valérie Changisaud in *L'Express*, août 2019 ; « L'écologie est-elle autoritaire, voire fasciste ? Ou bien démocratique ? », Dominique Bourg in *La pensée écologique* 2019/2 ; « Climat : sauver la planète en préservant les libertés » in *Le Monde*, janvier 2019 ; *Le nouvel ordre écologique*, Luc Ferry, Éditions Grasset, 1992.

et industrielle, et susceptible de négation sociale.

À côté de ces deux facteurs sociaux, la radicalité peut aussi découler de catastrophes naturelles, sanitaires et technologiques, de désastres socio-économiques ou de conflits armés, ce qui ne peut malheureusement être exclu.

Les seuils de « radicalité », acceptables socialement et politiquement possibles, dépendent en fait de deux facteurs principaux :

- les niveaux : individuel, territorial, national et supra national ;
- les secteurs d'activité : l'agriculture et l'alimentation, les transports, les bâtiments, l'industrie... Une approche secteur économique par secteur économique est sans doute la voie la plus pragmatique pour analyser la radicalité de ces leviers.

Ces seuils de radicalité varient aussi selon que l'on envisage une Transformation « faible », par exemple ce qu'on peut appeler la « sobriété », et une Transformation « forte », pouvant aller jusqu'à la « décroissance », correspondant d'ailleurs aux concepts de durabilité faible et forte.

On prendra aussi en compte l'analyse des « besoins fondamentaux »

comme critère d'une acceptabilité de base, ainsi que celle des économies du partage et de l'usage/fonctionnalité. Pour cela, la crise sanitaire a permis de mettre en lumière, comme nous l'avons dit encore une fois en introduction, les besoins fondamentaux, et surtout ceux qui les rendent accessibles.

La question de la hiérarchisation de ces leviers doit en même temps être posée, par exemple pour savoir, notamment en termes de communication, s'il faut « partir du climat » pour entraîner les autres thématiques environnementales et socio-économiques²⁸³, ou si la globalité s'impose au final, et comment on la concrétise. Même si, dans un souci d'efficacité, il pourrait paraître pertinent de les hiérarchiser les uns par rapport aux autres, leurs interactions sont telles que l'on perdrait en efficacité, car la mise en œuvre de ces facteurs de Transformation ne peut vraisemblablement n'être que globale, ce qui n'est pas la moindre des difficultés.

Le Comité de prospective a donc identifié quinze leviers, répartis en quatre catégories :

- **Au titre des mutations technologiques et techniques :**
 - la Transformation numérique
 - l'intelligence artificielle
 - l'énergie et la neutralité carbone

283. *Le climat qui cache la forêt*, Guillaume Sainteny, Éditions Rue de l'échiquier, 2015.

« Le grand défi de ce siècle, c'est d'imaginer des institutions rendant possible la vie commune entre des collectifs territorialisés relativement autonomes, mais qui respectent tous des devoirs vis-à-vis du système Terre. Nos instruments internationaux ne permettent pas cela, ce sont des systèmes entièrement inter-étatiques. Un gigantesque travail conceptuel et philosophique reste à accomplir, analogue à celui réalisé par les philosophes du XVIII^{ème} siècle et les penseurs socialistes du XIX^{ème} siècle. Face à une situation très dégradée et injuste, de nouvelles formes politiques sont à inventer ».

- **Au titre des mutations économiques :**

- les nouveaux modèles économiques
- la Transformation de l'entreprise
- l'investissement en faveur de la transition
- la finance durable
- la comptabilité publique

- **Au titre du changement des modes de vie :**

- la citoyenneté écologique
- la sobriété
- la réduction des inégalités

- **Au titre de la gouvernance politique :**

- l'Agenda 2030
- le green deal européen
- la gouvernance du développement durable
- le green budgeting

Sous réserve donc de leur mise en œuvre progressive, que celle-ci soit véritablement transformatrice, radicale et surtout démocratique, ces leviers recèlent en eux-mêmes les moteurs que le Comité de prospective juge nécessaires à la Transformation. Nous avons choisi douze moteurs²⁸⁵, d'ailleurs complémentaires à d'autres émanant de différents rapports ou travaux, que le Comité 21 approuve, pour certains d'entre eux. Nous énumérons ici les dix premiers dans les termes où nous les avons présentés le 30 janvier 2020, mais l'on verra dans les développements qui suivent que nous les avons modulés selon les inflexions qu'inspire la crise sanitaire.

- La recherche scientifique et l'éducation permanente des citoyens sont la base de la Transformation et de son acceptabilité : il faut amplifier l'éducation au développement durable et mobiliser les

284. Philippe Descola, entretien dans *Le Monde*, janvier 2019.

285. Le 30 janvier 2020, nous avons identifié dix moteurs, mais nous en avons rajoutés deux supplémentaires, qui nous ont été suggérés par la crise sanitaire.

- acteurs de l'enseignement supérieur (**proposition 1**).
- La prise en compte du long terme est encore insuffisante dans les décisions publiques et privées : il faut renouveler la prospective comme perspective de sens et créer une Chambre du futur (**proposition 2**).
 - L'Agenda 2030 est la feuille de route universelle adoptée par la communauté internationale, mais elle est encore insuffisamment appropriée par les différents acteurs et les citoyens. Cette appropriation est un préalable à l'engagement sociétal de la société civile : il faut l'accompagner (**proposition 3**).
 - La notion d'intérêt général fait progressivement place à celle de bien commun. La constitution de « sociétés de bien commun » permettrait, dans un premier temps à titre expérimental, d'associer des collectivités et des entrepreneurs, autour de projets environnementaux, sociaux, numériques, etc. (**proposition 4**).
 - La lutte contre les inégalités est une priorité pour une véritable Transformation. Il est suggéré de regrouper les aides publiques pour les plus pauvres dans un esprit d'accès à un « Revenu Vital Minimum adapté » (**proposition 5**).
 - Le projet de loi 3D intègre de façon pertinente les trois vecteurs de Transformation que sont, pour les collectivités territoriales, la déconcentration, la décentralisation et la différenciation. Mais il oublie de les placer sous le timbre du développement durable : il faut donc passer d'une loi 3D à une loi 5D (**proposition 6**).
 - L'usage prend progressivement le pas sur la propriété : afin de promouvoir l'économie de fonctionnalité, il est proposé de lui donner un cadre de régulation innovant, et de créer un statut juridique supérieur à la notion d'usage (**proposition 7**).
 - Des investissements massifs sont à faire et leurs choix est lié à la définition préalable d'indicateurs d'impact, scientifiquement fondés : il faut s'engager dans ce processus financier vital et, parallèlement, supprimer toutes les dépenses budgétaires et fiscales défavorables à l'environnement (**proposition 8**).
 - La prise en compte des externalités et du long terme doit entraîner une révision des normes comptables et une nouvelle comptabilité patrimoniale (**proposition 9**).
 - Accélérer la Transformation en adaptant les secteurs qui le peuvent aux nouvelles conditions climatiques annoncées, en mobilisant par une Loi-Cadre sur l'adaptation (**proposition 10**).

Nous avons ajouté deux propositions découlant des observations de la crise sanitaire :

- Créer une Autorité indépendante de veille des risques globaux qui, s'appuyant sur les agences spécialisées, aurait un rôle de veille générale, d'anticipation, d'information des citoyens, et surtout de suivi des mesures de prévention (**proposition 11**).
- Œuvrer au niveau international pour un Conseil de sécurité planétaire apte à prévenir les risques qui menacent l'humanité, qui mettrait en cohérence les orientations des conventions sociales, sanitaires et environnementales avec les agences économiques (**proposition 12**).

Avant d'expliciter ces propositions, qu'il nous soit permis plusieurs remarques :

Notre « communauté » du Comité 21 a été pionnière du travail « multiacteurs » prôné par l'Agenda 21 de Rio en 1992, puis aujourd'hui par les ODD. À ce titre, elle s'inspire, et parfois nous l'espérons, inspire des travaux d'acteurs multiples, qui ont élaboré depuis 25 ans des infléchissements de trajectoires. Nous les retrouvons dans de multiples citations contenues dans ce rapport. En les lisant, on repère combien l'avant-garde de la Transformation est active, imaginative, savante, et souvent généreuse.

Mais elle s'est heurtée aux freins décrits dans la première partie et a identifié les leviers que nous avons décrits. Mais, ici, **nous voudrions affirmer que nos propositions ne sont pas exclusives, et que beaucoup ont été déjà formulées par d'autres, et, malgré leur caractère innovant et transformateur, bien mal concrétisées.** Parfois, elles l'ont été sous forme d'expérimentations, d'aventures locales, de tentatives individuelles, sans que les utopies créatrices de ces révolutions minuscules, ou plus importantes, aient été repérées par les grands décideurs, et « massifiées ». Reconnaissons que cela change, depuis environ cinq ans, et que les collaborations entre États, grandes entreprises, grandes villes avec les différentes communautés d'innovations se sont amplifiées. Contrairement à des idées reçues, l'État mène une Grande Transformation, comme l'illustre le réseau social « #LaCousinade », le rendez-vous de la « grande famille » de la Transformation publique.

Le Gouvernement actuel a fait évoluer les agents publics de manière significative, sans que d'ailleurs la sphère médiatique y ait prêté attention. Par ailleurs, de nombreux bureaux de la Transformation fonctionnent, certes souvent dédiés au digital, mais parfois vont au-delà dans l'organisation.

Par ailleurs, le Comité de prospective du Comité 21 est conscient que des thématiques très importantes

n'ont pas été traitées dans ce rapport, soit que nous ayons considéré qu'elles étaient parfaitement traitées ailleurs, soit que, sectorielles, elles requièrent l'ingéniosité de spécialistes, dont le Comité 21 ne pourrait être qu'un porte-parole secondaire.

Nous disions, le 30 janvier, que nous avions quelques regrets. Nous conservons les mêmes, mais en les affirmant de manière différente.

En premier lieu, concernant l'**Europe**, nous sommes extrêmement concernés, comme nous le mentionnons dans la première partie de ce rapport, par la démarche engagée au niveau européen par la Commission, l'« European green deal », et attentifs à sa future mise en œuvre. Mais il nous paraissait un peu tôt pour évaluer son impact transformatif potentiel, ce qui explique notre hésitation à en faire une proposition en tant que telle dans le cadre de cette troisième partie.

Depuis janvier dernier, la Commission a développé son programme vert, et le Comité 21 y adhère complètement. Nous partageons l'inquiétude de beaucoup de voir certains pays tentés de profiter de la crise sanitaire pour demander sa suspension, après d'ailleurs ne l'avoir approuvé que difficilement. Au jour où nous publions ce rapport, la Présidente de la Commission et le Vice-Président, Timmermans semblent tenir le cap vert et, contrairement à l'après-crise de 2008, une pression véritable s'exerce

en ce sens, avec de nombreuses prises de position, comme la lettre signée par les ministres de l'Environnement de 17 États membres de l'UE et, au Parlement, la constitution de l'Alliance verte pour la relance, qui regroupe 79 députés européens et des dizaines d'associations professionnelles, d'ONG et de groupes de réflexion. Le Comité 21 a contribué à ces appels au sein de la coalition Europe Ambition 2030.

Ensuite, nous ne traitons pas assez dans ce rapport des **mutations agricoles**, et des interférences entre urbanité et ruralité dans le contexte de la Grande Transformation, alors même que l'Union européenne élabore son budget en vue d'une planification pragmatique, moderne et à long terme pour la période 2021-2027. Le Comité 21 a ouvert pour 2020 un chantier sur lequel il s'exprimera, d'autant que l'aspiration aux circuits courts a été heureusement renforcée par la crise sanitaire, et qu'il faut « profiter » de cette aspiration par nos citoyens pour les développer.

Regret moindre, mais réel : nous ne parlons que discrètement du **rôle des villes dans la Grande Transformation**, alors que nos membres y travaillent beaucoup. Ceci a deux raisons : nous nous sommes déjà exprimés sur cet enjeu juste avant la conférence de RIO+20, en publiant « La ville, nouvel écosystème du XXI^{ème} siècle », qui reste d'une grande actualité, et que nous allons rééditer dans le cadre de l'ODD 11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts

à tous, sûrs, résilients et durables ». Nous renvoyons donc à une prochaine publication.

Après la crise du coronavirus, nous voyons combien les politiques urbaines vont être complètement revues à l'aune des risques, cette fois-ci avérés : pollution atmosphérique, approvisionnement, logement, transports, surveillance sanitaire... Nous soulignons en particulier combien le concept d'« urbanisme tactique » peut guider la métamorphose de la ville, dans la ligne des réflexions sur la « ville intelligente ». L'urbanisme tactique est né de la démarche du collectif « REBAR » composé d'artistes et d'activistes de San Francisco à l'origine, depuis 2005, du « Parking Day » (réappropriation des places de stationnement dévolues aux voitures). Depuis, de nombreuses villes s'en inspirent, comme Miami, et aussi Paris. Ce concept s'adapte particulièrement aux mouvements de « *stop and go* » que doivent imprimer les élus à leur ville dans une situation de crise.

Enfin, dans les freins, que nous avons beaucoup approfondis, nous sommes conscients que nous n'avons que trop peu étudié le **frein démographique**. Ceci s'explique : la France à laquelle s'adresse principalement ce rapport n'est pas aux premières lignes dans ce débat.

Le nombre de Français continue d'augmenter, mais cette croissance est moins importante que les années

précédentes. Selon le bilan démographique de l'année 2019 publié en janvier 2020 par l'Insee, la France comptait au 1^{er} janvier 2020 un peu plus de 67 millions d'habitants soit une hausse de 0,3% par rapport à l'année dernière. Mais, en 2018, le solde naturel, c'est-à-dire la différence entre le nombre de naissances et de décès, a continué de baisser du fait de naissances moins nombreuses et d'un plus grand nombre de décès. Ce solde naturel positif reste tout de même le principal facteur de croissance de la population française, le solde migratoire étant estimé en 2019 à + 46 000 personnes. L'indice conjoncturel de fécondité n'a en revanche presque pas bougé, passant de 1,88 enfant à 1,87 enfant par femme. La France demeure la championne européenne de la fécondité, devant la Suède et l'Irlande. Son rôle est donc à observer dans la sphère européenne, surtout par rapport à une génération qui s'interroge sur le sens de faire naître de nouveaux êtres humains sur une Terre, selon certains, peut être vite inhabitable.

Dernière remarque : nous constatons que, depuis les Gilets jaunes, la « **taxation du carbone** » n'est plus au centre du débat comme auparavant. Nous le regrettons, et remarquons que cet instrument n'est pas cité dans le texte soumis à consultation de la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone). En effet, l'instrument fiscal reste une arme de régulation très efficace. Bien sûr, nous notons l'acuité du débat populaire, et

des spécialistes. Récemment l'ADEME a publié une étude²⁸⁶ montrant que la taxe carbone aux frontières aurait un effet plus redistributif que la contribution climat énergie actuelle : la fiscalité carbone associée aux émissions importées serait relativement moins régressive que la taxe carbone domestique, c'est-à-dire qu'elle grève relativement moins le budget des ménages les plus pauvres par rapport à celui des plus riches (avant redistribution). En supposant une imposition des émissions importées hors UE (qui comptent pour 37,6% de l'empreinte carbone totale des ménages français), les auteurs de l'étude observent un **coût moyen d'une fiscalité carbone aux frontières de 87€ par ménage** contre 176€ en moyenne pour l'actuelle taxe carbone en vigueur (contribution climat à l'énergie ou CCE).

Si l'on rapproche les résultats de cette étude des premières réactions des 150 citoyens qui paraissent se défier de la taxation carbone pour les ménages, nous devinons que la trajectoire vers la hausse de la contribution climat énergie est mal partie. Le Comité 21 a donc décidé d'attendre les propositions des 150 citoyens, et la manière dont le Gouvernement les relaiera. La nécessité de la taxe carbone est évidemment modulable selon le volume d'investissements engagés pour la transition énergétique, et on sait que Jérémy Rifkin, par exemple, considère que « nous

avons effectivement besoin d'une taxe carbone, mais pas de la façon dont elle a été mise en œuvre en France. Cette taxe doit augmenter de manière agressive au fil des ans. Elle doit surtout se traduire par une redistribution, chaque mois, de toutes les recettes générées vers les ménages, en fonction de leurs revenus, de manière à ce qu'ils ne soient pas perdants. Laissons le fardeau de cette taxe reposer seulement sur les épaules de l'industrie des énergies fossiles. Ils sont responsables de la situation. C'est donc à eux de payer la facture. En France, cela aurait permis d'éviter le mouvement des « Gilets jaunes »²⁸⁷.

Il ne faudrait pas croire que nous éviterons le signal du coût du carbone pour les citoyens ; nous ne parviendrons pas à la neutralité carbone sans cette taxation, encore plus si la chute spectaculaire du prix du pétrole se poursuivait. Ceci est d'autant plus important après la crise, car la baisse des émissions, certes spectaculaire, 10 fois plus importante qu'en 2009, ne doit pas servir d'alibi pour ralentir les efforts de lutte contre le changement climatique. Pour ce faire, le Comité 21 fait sienne les propositions de Christian de Perthuis, Président de la chaire Economie Climat, dans un article intitulé « Comment le Covid-19 modifie les perspectives de l'économie climatique ».

286. « L'empreinte carbone des ménages français et les effets redistributifs d'une fiscalité carbone aux frontières », étude réalisée pour l'ADEME par l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) et le cabinet de consultants Beyond Ratings, janvier 2020.

287. Interview de Jérémy Rifkin, *La Tribune*, 16 octobre 2019.

Ce que devrait être un « Green Deal » de guerre européen²⁸⁸

L'Union Européenne dispose (pourtant) d'un grand nombre d'atouts pour mettre en œuvre un plan qui concilie le sauvetage des actifs productifs et l'accélération de la transition énergétique.

En premier lieu, il existe déjà un programme d'investissement public. Le projet de Green Deal présenté par la Commission en décembre 2019, en comporte même deux. Le premier vise 1000 milliards d'euros (M€) d'investissement vert, dont un peu plus de la moitié sur fonds communautaires, à réaliser en dix ans. Le second consiste à financer à partir d'un fonds de 100 M€ la reconversion des bassins d'activités dépendant des énergies fossiles. Le calendrier de ces programmes ne répond en aucune manière à l'urgence sanitaire et risque de subir des retards à répétition si on demande à la Commission de plancher par ailleurs sur un nouveau plan de relance.

Pour gagner temps et efficacité face à l'urgence sanitaire, il conviendrait plutôt de transformer ces programmes existants en un « Green Deal de guerre » mettant immédiatement à la disposition des Etats et des régions les sommes promises sur plusieurs années et en assouplissant drastiquement les conditions de leur décaissement. Dans ce cadre, il conviendrait d'élargir massivement les dotations du fonds de 100 milliards, en incluant dans les critères d'éligibilité les bassins économiques les plus affaiblis par la crise sanitaire. [...]

Rapidement, se posera néanmoins la question du financement. Un autre volet du Green Deal devrait dès lors venir en renfort : celui de la tarification carbone. Dans sa version d'avant la crise, le Green Deal prévoyait une double extension de la tarification carbone : un mécanisme d'inclusion au frontière qui risque de ne pas être opérationnel à temps ; un renforcement de cette tarification et sa possible extension au secteur des transport et du bâtiment.

Un tel renforcement permettrait de créer une ressource publique additionnelle de l'ordre de plusieurs dizaines de milliards d'Euros. Non pérenne, cette ressource serait parfaitement adaptée pour financer une partie de l'accroissement temporaire de l'investissement public. L'autre vertu de la mobilisation de cette ressource serait d'envoyer une incitation forte à l'ensemble de acteurs économiques. Elle contribuerait à les détourner des actifs fossiles en contrecarrant les incitations perverses de la baisse du prix des énergies fossiles sur les marchés internationaux.

288. Christian de Perthuis, « Comment le Covid-19 modifie les perspectives de l'économie climatique », *AOC media*, 28 avril 2020.

...

Troisième volet du Green Deal de guerre : le maintien des réglementations environnementales existantes. Comme dans le cas de la Chine pour la production électrique, les acteurs économiques affaiblis par la crise vont multiplier les demandes d'assouplissement des normes environnementales existantes. C'est particulièrement vrai dans le secteur des transports, l'un des plus fortement affecté par le covid-19. Dans le cadre du Green Deal de guerre, il conviendrait de résister à ces assouplissements en cascades et au contraire de subordonner l'accès aux fonds publics au respect de ces normes. Cela devrait s'appliquer en particulier aux normes d'émission de CO2 sur les ventes de véhicules neufs.

Au plan international, il conviendrait également de lutter contre la pression multiforme des compagnies aériennes qui voudront aménager la régulation dite CORSIA concernant l'aviation civile. La crise sanitaire va rendre cette régulation bien plus contraignante qu'il n'était anticipé, car 2020 est pris comme l'année de référence à partir de laquelle les compagnies devront compenser leurs émissions futures. La bonne stratégie serait de subordonner le renflouement des compagnies avec de l'argent public au maintien de cette régulation.

En définitive, le Comité de prospective du Comité 21 considère que ce sont en priorité **la science, l'éducation, la prise en compte du long terme, des biens communs et de la fonctionnalité, la lutte contre les inégalités, la finance et la gouvernance** qui constituent les fondements de la « Grande Transformation ».

Il s'agit de « méta-propositions » sur lesquelles peuvent se fonder des propositions plus opérationnelles, comme le Comité 21, ou d'autres structures, ont pu en formuler par ailleurs, notamment depuis la crise du coronavirus.

Elles doivent permettre de mettre en œuvre les différents leviers de cette Transformation, particulièrement dans les territoires. Elle associera la société civile (collectivités, entreprises, citoyens), à travers ses innovations, aux politiques gouvernementales, et sera soutenue par les dynamiques technologiques, comme le numérique, afin de « cheminer vers une société post-capitaliste »²⁸⁹.

289. *Utopies réelle*, Erik Colin Wright, Éditions La découverte, août 2017.

SCIENCE ET ÉDUCATION : MOBILISER LA SPHÈRE ESR

« Avant de parler des solutions à mettre en œuvre pour traiter d'un sujet, il faut que le sujet existe ! »²⁹⁰. Et pour que le sujet existe, il faut que chacun en ait connaissance et ait appris de quoi il retourne. C'est là où intervient la science : la base scientifique dudit sujet, quel qu'il soit, est la condition de son assimilation, car on peut dès lors se le « représenter », c'est-à-dire le rendre présent, l'avoir devant ses yeux. Cette représentation est essentielle pour comprendre le sujet.

L'évidence scientifique permet en outre d'objectiver le sujet, et de se confronter aux sceptiques de tous poils. Être d'accord sur le constat est la première étape de l'acculturation, la Transformation n'étant pas uniquement technique ou socio-économique, mais aussi « culturelle ». C'est pourquoi la science et la recherche sont les bases politiques du changement de paradigme²⁹¹.

Pour ce qui concerne le changement climatique et la transition écologique, « la science de la durabilité » (« sustainability science ») est devenue une priorité de l'Académie américaine des sciences depuis 1999, de même pour son homologue chinoise

depuis 2009 et, plus récemment, pour l'UNESCO. Ce champ spécifique est monté en puissance au tournant des années 2000, quand la globalisation s'est heurtée aux limites des ressources planétaires. Cette science des interactions entre environnement et sociétés recherche « les moyens de créer un équilibre durable entre santé planétaire et bien-être humain », a ainsi déclaré Jean-Paul Moatti, Président de l'IRD, à l'occasion de la remise à l'ONU du « Rapport quadriennal d'évaluation des ODD » élaboré par un groupe de scientifiques indépendants, dont il faisait partie.

C'est sur ces bases scientifiques que l'éducation à l'environnement et au développement durable doit donner dans chaque pays aux individus les moyens de modifier leur manière de penser et d'agir en faveur d'un avenir durable. Cet objectif éducatif est absolument essentiel car, avec une population mondiale de 7,5 milliards de personnes et des ressources naturelles limitées, nous, individus et sociétés, devons apprendre à vivre ensemble de manière durable. Nous devons prendre nos responsabilités en gardant à l'esprit que ce que nous faisons aujourd'hui peut avoir des répercussions sur les vies des individus et sur la planète dans le futur.

290. Pascal Canfin, député européen, lors d'une conférence à Sciences Po, Paris, septembre 2019.
291. « Remettre la science au cœur des décisions publiques », Revue *Valeurs vertes*, octobre 2019.

Le Programme d'action global de l'UNESCO pour l'EEDD

Chargée de coordonner le « Programme d'action global » pour l'EEDD, l'UNESCO entend améliorer l'accès à une éducation de qualité sur le développement durable à tous les niveaux et dans tous les contextes sociaux. L'objectif est de transformer la société en réorientant l'éducation pour aider les individus à acquérir les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes nécessaires au développement durable, en référence à la cible 4.7 de l'ODD 4 sur l'éducation²⁹².

Ce programme d'action global entend contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030, à travers deux objectifs : d'une part réorienter l'éducation et l'apprentissage de sorte que chacun ait la possibilité de se familiariser avec les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes nécessaires pour avoir les moyens de contribuer au développement durable ; d'autre part accroître la place accordée à l'éducation et à l'apprentissage dans tous les plans d'action, programmes et activités qui visent à promouvoir le développement durable.

Un site Web dédié présente les objectifs et ses stratégies de mise en œuvre, des informations sur ses domaines d'action prioritaires, ses réseaux de partenaires et sa feuille de route.

L'EEDD a pris, et prend, en France plusieurs visages qui vont de la sensibilisation à la recherche, en passant par la formation. Cela peut prendre des formes qu'on peut qualifier de traditionnelles : démarches Agenda 21 scolaires, programme Eco-Ecoles (Teragir), label E3D (établissement en démarche de développement durable) de l'Education nationale, prix « École-verte 2030 », visites de terrain, classes vertes, concours, appels à projets,

festivals, guides, colloques, assises, salons, locaux dédiés. Cela peut également prendre des formes plus actuelles : outils numériques (appareils, leçons multimédia, apprentissage et suivi personnalisé des élèves, plateformes de formation permanente – de type supports de cours mobiles, MOOC²⁹³, applications ludo-éducatives, enseignement à distance, plateformes de mentorat) ; écoles alternatives et « bootcamps » de programmation ;

292. ODD 4 : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

293. L'Université virtuelle Environnement et Développement durable (UVED) a initié en 2018 et 2019 deux sessions d'un MOOC (Massive Open Online Course) entièrement consacré aux ODD, en partenariat avec de nombreux collaborateurs, dont le Comité 21.

nouveaux supports d'apprentissage (réalité virtuelle, « serious games », kits électroniques...).

En outre, au niveau du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et au niveau de celui de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, on remarque que l'éducation au développement durable est pleinement intégrée dans les enseignements tout au long de la scolarité, dans l'offre de formation nationale et académique, dans la production de ressources pédagogiques, dans les

projets d'école et d'établissement, dans des actions éducatives spécifiques, en visant notamment le décroisement des disciplines, la cohérence et la transversalité.

Dans sa récente et importante « Note d'orientations », le Conseil supérieur des programmes fait un certain nombre de propositions, tant au niveau des cursus des cycles 1, 2, 3 et 4, qu'au niveau des différents enseignements visant à mieux acculturer au développement durable²⁹⁴.

Sensibiliser à l'Agenda 2030 grâce au « Tour de France des ODD »

Le « Tour de France des Objectifs de développement durable », initié en 2017 par le Comité 21, propose aux territoires et aux organisations publiques et privées un cadre commun d'appropriation à la mise en œuvre des ODD, à partir des réalisations territoriales innovantes existantes. Il s'agit concrètement de faire monter en compétence les élus et leur collectivité et l'ensemble des parties prenantes du territoire ; de permettre aux acteurs locaux de se rencontrer et de participer à une dynamique collective pour construire une vision territoriale commune et des projets ; de décliner de manière opérationnelle l'ODD 17 consacré aux partenariats en les favorisant, notamment dans le cadre des coopérations internationales ; d'enclencher une dynamique pérenne autour de la mise en œuvre stratégique et opérationnelle des ODD.

Démarré en 2017, le « Tour de France des ODD » s'est déroulé sur 4 premières étapes en France métropolitaine : Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Grand Est. Il se prolonge jusqu'en 2021 par 14 nouvelles étapes, dont trois se sont déroulées en 2019 : Guyane, Normandie, Centre-Val-de-Loire²⁹⁵.

294. *Note d'orientations et de propositions pour le renforcement des enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable*, Conseil supérieur des programmes, décembre 2019.

295. Grâce au soutien de l'Agence française de développement (AFD), du Ministère de la Transition écologique et solidaire, de l'ADEME et de la Banque des territoires au niveau national, mais également grâce au soutien des partenaires locaux.

Dans le cadre d'un rapport prospectif, on s'intéresse plutôt ici aux enjeux de l'**enseignement supérieur**. En effet, comme elles l'expriment de plus en plus ouvertement à travers leurs « marches pour le climat », leurs « grèves de l'école », leurs rassemblements, leurs manifestes, les générations nouvelles ne se sentent pas bien préparées à relever les défis du XXI^{ème} siècle. Aussi bien l'état de la science que les désirs des jeunes générations ainsi que les objectifs gouvernementaux semblent rendre nécessaires et légitimes l'inclusion des enjeux climatiques et énergétiques dans les formations de l'enseignement supérieur²⁹⁶.

Or des dirigeants d'établissements estiment que « la place accordée à l'enseignement des enjeux climatiques et énergétiques dans les formations du supérieur en France reste très insuffisante », tant au niveau des programmes que des moyens : « aucun étudiant ne doit pouvoir valider une formation dans l'enseignement supérieur sans avoir compris les causes et les conséquences du changement climatique et travaillé, à son niveau, à l'identification de solutions possibles »²⁹⁷.

Depuis 2003 et l'adoption de

la « Charte des Grandes Écoles pour le Développement Durable », de nombreux travaux ont cependant été entrepris : groupes de travail, commissions, travaux communs entre la Conférence des Grandes Écoles (CGE) et la Conférence des Présidents d'Université (CPU) pour un référentiel commun, « Plan Vert » finalisé en 2010 et inscrit dans la loi Grenelle en 2009, création du REFEDD, labellisation « DD&RS » d'établissements par le comité de labellisation hébergé par le Circes (Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale et du développement durable dans l'Enseignement Supérieur), expansion de l'interdisciplinarité à travers les « Instituts thématiques interdisciplinaires »²⁹⁸ (ITI)...

Aujourd'hui, sur 250 établissements membres de la Conférence des Grandes Écoles (CGE) et plus de 80 universités, environ un tiers des établissements s'est engagé sérieusement dans une auto-évaluation de leur démarche DD&RS²⁹⁹, mais seulement 31 d'entre eux sont labellisés DD&RS. Cependant, il faut aussi mentionner les engagements et les travaux concrets de certains établissements en faveur de la transition écologique³⁰⁰.

296. Intervention de Valérie Masson-Delmotte lors du colloque « Devenir actrices et acteurs d'un monde qui change », organisé par la CPU, la CGE et le réseau RéUnifEDD, juillet 2019 ; « Assurons à nos lycéens une solide éducation scientifique au climat et à la biodiversité », appel collectif initié par Valérie Masson-Delmotte et Gilles Boëuf, Club Médiapart, décembre 2018.

297. Appel de 80 dirigeants d'établissements du supérieur (HEC, Mines, Essec) et de 1000 enseignants et chercheurs, septembre 2019.

298. Dont 15 projets récemment lancés par l'Université de Strasbourg.

299. DD&RS : développement durable et responsabilité sociétale.

300. « La Catho de Lille vise le zéro carbone en 2021 », *Le Monde*, juin 2019.

Dans ce contexte, la CPU et CGE ont collaboré à la rédaction d'un guide d'aide à la décision, qui décline les ODD pour chaque intervenant du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) : fonctions pédagogiques, direction, achats, ressources humaines, patrimoine, restauration, vie étudiante, hygiène et sécurité, relations internationales, formation, orientation et insertion. De plus, une étude a été élaborée avec le Comité 21 sur les attentes et les recommandations des employeurs vis-à-vis du monde de l'enseignement supérieur³⁰¹.

En outre, de nombreux établissements ont créé des centres de recherche et des cursus spécialisés en environnement, développement durable, RSE, biodiversité et même climat³⁰², mais un inventaire statistique des effectifs indique qu'ils ne dépasseraient pas les 5% de la population universitaire alors même que les jeunes sont de plus en plus en attente.

La proposition suivante nous paraît donc cruciale, et d'autant plus après la crise sanitaire, pour éduquer les jeunes à la compréhension des phénomènes qui vont jalonner leur vie pendant ce siècle ; cette compréhension est d'ailleurs indispensable pour surmonter

l'anxiété qui ne manquera pas d'augmenter au vu des conséquences de la crise du Covid-19. Le Comité 21 a été auditionné par le groupe de travail, créé en janvier 2020, présidé par Jean Jouzel qui réunit plusieurs parties prenantes de l'enseignement supérieur : Conférence des Présidents d'Université, Conférence des Grandes Écoles, Entreprises pour l'Environnement et représentant.e.s étudiant.e.s (la Fage, l'UNEF, le Collectif pour un Réveil Écologique et le REFEDD).

301. « *Mutations sociétales et nouvelles compétences : quels impacts sur les organisations ?* », étude conjointe CPU - CGE - Comité 21, avec le soutien de la Banque des territoires, octobre 2019 ; *Objectifs de développement durable : quelles contributions des métiers de l'enseignement et de la recherche ?*, guide conjoint de la Conférence des Grandes Écoles (CGE) et de la Conférence des Présidents d'Université (CPU), juin 2018 ; et aussi *Mobiliser l'Enseignement Supérieur pour le Climat*, The Shift Project, mars 2019.

302. Par exemple UniLaSalle Rennes - École des Métiers de l'Environnement (EME).

Proposition de loi relative à la généralisation de l'enseignement des enjeux liés à la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et aux changements climatiques dans le cadre des limites planétaires (25 septembre 2019)³⁰³

À l'heure où la jeunesse se mobilise pour le climat, la présente proposition de loi entend traduire sur le plan législatif la volonté, exprimée tant par les étudiants du Manifeste étudiant pour un réveil écologique que par l'appel des enseignants et directeurs d'établissement, que l'enseignement supérieur prépare tous les étudiants aux enjeux vitaux du XXI^{ème} siècle. L'urgence climatique et écologique impose en effet, selon les rapports scientifiques du GIEC et de l'IPBES, des changements rapides et profonds de notre modèle de civilisation.

Faire face aux défis de la sortie des énergies fossiles, de la préservation de la biodiversité, de l'épuisement des ressources et de respect des limites planétaires exige une population certes sensibilisée, mais aussi informée et formée – notamment en tant que futurs élus, lecteurs, parents et professionnels de tous les secteurs (de la santé à l'industrie, en passant par la culture et la fonction publique). Il ne s'agit pas uniquement de préparer aux métiers dits « verts » car, bien qu'à des degrés divers, toutes les fonctions sont concernées. (...)

Le succès de l'Appel « Pour former tous les étudiants du supérieur aux enjeux climatiques et écologiques » publié en juillet 2019, qui a dépassé les 7 400 signataires, dont 80 dirigeants d'établissement, montre que l'enseignement supérieur prend la mesure de l'enjeu, et est prêt à agir, dans le cadre de leur autonomie, avec le soutien et la reconnaissance de l'État. Le Premier ministre a d'ailleurs lui-même indiqué récemment que « la transition écologique n'était pas l'affaire de la seule ministre chargée de cette transition mais bien l'affaire de tous les membres du Gouvernement, qui doivent inscrire leur action dans cet objectif simple mais très ambitieux ». L'enseignement supérieur a bien son rôle à jouer.

Il appartient aux législateurs de donner l'impulsion et de définir le cadre reconnaissant les missions confiées à l'enseignement supérieur dans la transmission des savoirs concernant les enjeux climatiques et écologiques.

La présente proposition de loi propose que les établissements d'enseignement supérieur intègrent systématiquement dans leurs formations l'enseignement des enjeux liés à la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et aux changements climatiques dans le cadre des limites planétaires, et ce, afin que tous les étudiants y soient formés, quelle que soit la filière choisie.

L'article 1^{er} inclut dans les principes généraux de l'éducation, l'enseignement des enjeux liés à la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et aux changements climatiques dans le cadre des limites planétaires.

303. Cette proposition a été présentée par une cinquantaine de députés, dont Delphine Batho, Mathieu Orphelin, Barbara Pompili, Bérangère Abba etc.

...

L'article 2 intègre l'enseignement obligatoire et interdisciplinaire de ces enjeux aux missions de l'enseignement supérieur, à la stratégie nationale de l'enseignement supérieur, et aux responsabilités qui incombent aux établissements, selon une approche interdisciplinaire, en insistant sur la nécessité de s'appuyer sur les constats scientifiques reconnus, et de mettre en évidence et les implications pour les futures carrières des étudiants.

L'article 3 décline cet impératif afin qu'il soit également présent dans les schémas prévisionnels, les schémas régionaux d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, les plans régionaux et la carte des formations supérieures.

L'article 4 dispose que les contrats de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle prévoient parmi leurs objectifs que les enjeux liés à la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et aux changements climatiques dans le cadre des limites planétaires soient effectivement enseignés dans chaque formation professionnelle, ainsi que leurs impacts pour chaque filière professionnelle.

L'article 5 élargit le sujet à toutes les écoles et établissements d'enseignement scolaire public.

L'article 6 précise que soient enseignés aux étudiants à la fois les fondamentaux scientifiques et sociétaux de ces questions, mais aussi les implications pour les différentes filières professionnelles.

L'article 7 donne mandat au conseil académique de veiller à ce que les enjeux susmentionnés soient bien pris en compte dans les programmes de recherche, afin de favoriser leur enseignement par les enseignants-chercheurs.

L'article 8 rend possible la création d'un service commun aux universités pour favoriser l'enseignement interdisciplinaire des enjeux susmentionnés.

L'article 9 prévoit que les contrats pluriannuels d'établissement tiennent compte des objectifs nationaux, en particulier ceux de la Stratégie nationale bas carbone, et prévoient que leurs activités contribuent à les atteindre.

L'article 10 prévoit que les projets éducatifs et les programmes de recherche tiennent compte des objectifs nationaux, en particulier ceux de la Stratégie nationale bas carbone, et prévoient que leurs activités contribuent à les atteindre.

L'article 11 précise que l'enseignement supérieur doit tenir compte des objectifs nationaux, en particulier ceux de la Stratégie nationale bas carbone.

L'article 12 précise que la politique générale de l'établissement doit tenir compte des objectifs nationaux, en particulier ceux de la Stratégie nationale bas carbone, et prévoir que les activités de l'établissement contribuent à les atteindre.

L'article 13 prévoit que le conseil d'administration de l'université élit également un vice-président chargé de la prise en compte des enjeux écologiques, et notamment de leur enseignement à tous les étudiants.

L'article 14 prévoit que des représentants d'associations agréées de protection de l'environnement siègent au conseil.

L'article 15 prévoit que les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation forment aux enjeux liés à la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et aux changements climatiques dans le cadre des limites planétaires.

...

...

L'article 16 procède à une coordination dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, afin de mettre en cohérence la formation de la population française avec les objectifs de transition énergétique nationaux.

L'article 17 remplace la notion de formation aux enjeux du développement durable par celle des enjeux liés à la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et aux changements climatiques dans le cadre des limites planétaires, dans la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

L'article 18 procède à une coordination dans la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, afin de préciser les attentes vis-à-vis des établissements du supérieur en matière de formation aux enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux.

L'article 19 précise les orientations de la recherche en matière de prise en compte des enjeux environnementaux, et prévoit la mise en cohérence de la stratégie nationale de recherche avec les objectifs de la stratégie nationale bas carbone.

L'article 20 prévoit que les fonctionnaires doivent être en mesure de se former aux enjeux de la préservation de l'environnement.

PROPOSITION 1

Le Comité de prospective du Comité 21 appelle aussi à une mobilisation de la sphère Enseignement Supérieur et Recherche (ESR) – étudiants, familles, entreprises, organisations professionnelles et syndicales, associations citoyennes –, et le Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, une mobilisation qui est une véritable condition pour les changements comportementaux et professionnels des prochaines générations.

Il propose de revoir les programmes scolaires et universitaires à l'aune de la défense de l'amélioration de l'état de la planète, véritable tronc commun de l'éducation et appuie la proposition de loi proposée par un groupe de députés le 25 septembre 2019. **Un volume d'heures de cours obligatoire annuel sur les enjeux du développement durable pourrait être enseigné sur toute la scolarité de l'école au campus, au travers des différentes disciplines et formations.**



RENOUVELER LA PROSPECTIVE COMME PERSPECTIVE DE SENS POUR TOUS AU LIEU DES SCENARII MULTIPLES POUR TOUS LES SECTEURS

Nier la possibilité que l'effondrement constitue l'ultime épisode du récit moderne paraît maintenant impossible. Entrer dans l'anthropocène, ce n'est d'ailleurs pas adhérer à ce funeste augure : c'est sortir du monde moderne avant la catastrophe et commencer à écrire le récit de ce qui y succèdera, en faisant territoire.

Certains s'y emploient déjà. Une nébuleuse d'expérimentations à considérer parce que s'y testent des modes de vie alternatifs riches d'enseignements est déjà formée : par exemple, l'engagement de collectifs dans les ZAD et autres lieux de désobéissance civile ; les batailles menées par certains peuples autochtones pour faire valoir

leurs droits et ceux des vivants non humains avec qui ils cohabitent ; les projets locaux visant à mettre en œuvre les principes de frugalité, d'autosuffisance alimentaire et énergétique, d'hospitalité, de gestion des communs, de circuits courts, de « zéro artificialisation », etc.

Malgré leurs limites, leur radicalité, leurs excès, leurs impacts limités, il s'agit des premières esquisses territoriales du grand récit anthropocène à écrire. Comment aller plus loin ? Comment élargir le champ, le nombre et la portée des expérimentations ? Sur la base de quels savoirs et savoir-faire ? Dans quel cadre légal ? Comment appréhender ces enjeux qui engagent le futur des

territoires, comment façonner les nouvelles représentations et visions communes, inventer et partager les nouveaux cadres d'action, imaginer des horizons acceptables, engager les bifurcations vitales ?

Depuis un demi-siècle, une ingénierie particulière s'est instituée et a trouvé place dans les territoires pour remplir cette fonction : la prospective.

La prospective, un moyen de penser les alternatives possibles³⁰⁴

Entrer dans l'anthropocène constitue pour la prospective un formidable terrain en même temps qu'une redoutable épreuve. La prospective, née dans les années 1950, est largement partie prenante du projet moderne et de ses déclinaisons territoriales dont nous anticipons aujourd'hui l'échec. Peut-elle dépasser le paradigme culturel dont elle est issue et complice, pour contribuer à en inventer un nouveau ?

C'est le pari que l'on prend sans être dupe des limites des pratiques passées et de la difficulté de l'exercice. La prospective pour permettre aux territoires d'entrer dans le monde anthropocène va devoir être refondée. Comment ? Voilà une question à laquelle les acteurs qui pratiquent, pensent, développent, enseignent la prospective territoriale ne sauraient échapper.

Nous avons expliqué, dans l'introduction, combien il nous paraissait essentiel de dépasser, pour la bonne compréhension des citoyens, les scénarii multiples qu'imposent les lois dans chaque secteur de la société, et à tous les niveaux des échelons administratifs du pays.

La prospective semble avoir vécu, alors que nous sommes plus que jamais à la recherche du sens de l'avenir. Bien sûr, nous ne sommes plus à l'époque de la prévision, et le Commissariat Général

du Plan a peu à peu disparu après la fin des « 30 Glorieuses ». Mais se sont constitués des pôles de réflexion de prospective : le CNAM pratique un enseignement de la prospective, Futuribles diffuse dans la société et dans l'économie les méthodes de prospective, les équipes de Thierry Gaudin travaillent autour de « Prospective 2100 » et des travaux sont menés dans les Ministères, comme celui de la Transition écologique et solidaire et celui de l'Agriculture. Dans les entreprises et les universités,

304. Site Internet de « Rue 89 Lyon », École urbaine de Lyon, 2019.

des équipes de qualité travaillent sur ces sujets. Ainsi, la Société française de prospective se développe ainsi que le **Collège de prospective**, dirigé par Hugues de Jouvenel.

Le fait que le désir de prospective soit partagé par toute la société, et soit aujourd'hui l'apanage de non spécialistes, entraîne la « science futur » dans des directions plus militantes ou émotionnelles que rationnelles : d'un côté, les collapsologues, qui interprètent les alarmes scientifiques en déniaient les effets de l'intervention humaine correctrice, avec l'effondrement, et de l'autre, les optimistes, « positivistes » qui eux défendent la bonne issue des évolutions, parfois dans le déni des risques.

Les dates de projections de « scenarii » sont différentes, et ne laissent pas de place au long terme. Le dernier quinquennat a suscité un rapport de France Stratégie sur la « France 2025 », qui n'était pas sans arrière-pensées politiques, alors que toutes les projections européennes et internationales retiennent 2030 ou 2050. Cependant, il constitue le dernier rapport global, et on y trouve des scenarii, des trajectoires, tant sur l'économie que le social et les transports.

Cependant, il existe une ébauche de programme du monde : les **Objectifs de développement durable**, dit « **Agenda 2030** ». Les **chefs d'Etat** ont souligné dans la déclaration commune

précédant cet Agenda : « Nous sommes la dernière génération à avoir une chance de sauver la planète ». C'est donc une responsabilité vertigineuse qui incombe au genre humain. L'Agenda 2030 est le langage commun pour un sursaut universel qui peut entraîner tous les pays : sa finalité suprême n'est rien de moins que d'éviter que l'humanité, caractérisée par la multitude, ne s'entretue ou ne disparaisse. Or, nous savons que les trajectoires observées aujourd'hui ne sont pas cohérentes avec ce programme, comme le montrent les difficultés actuelles à endiguer les changements climatiques, la progression des écarts de revenus mettant à mal les cohésions sociales, l'effondrement de la biodiversité, ou encore l'accentuation des migrations de population. **C'est donc d'une Transformation profonde de notre modèle de développement dont a besoin notre civilisation, rompant avec l'actuelle mondialisation qui a entraîné de nombreux aspects destructeurs.**

La France, dans sa « Feuille de route » nationale de mise en œuvre des ODD, publiée en septembre dernier, s'est inscrite dans les efforts de la communauté internationale pour assurer un futur souhaitable à l'humanité et à la planète. Pour atteindre effectivement les ODD, la définition de trajectoires adaptées, localement comme nationalement, est nécessaire, ainsi que la définition de leurs modes

de suivi et d'évaluation afin d'affronter l'incertain et de dépasser les injonctions contradictoires liées aux bouleversements actuels et aux futurs en devenir. Il s'agit de bâtir une « gouvernance d'un nouveau monde », aux niveaux local, national et global. On peut dire que, à l'horizon de 2030, cette feuille de route est une prospective « prédictive » pour les 10 ans à venir. Mais on voit bien qu'elle a été publiée avant l'adoption d'autres stratégies essentielles, comme celle de la stratégie nationale bas carbone, ou celle de la lutte contre la pauvreté, et que s'achève en 2020 la « Stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable », sans que l'on sache si elle sera prolongée d'une autre...

Et ne parlons pas non plus des multiples stratégies dont se dotent les régions sans forcément y appliquer une cohérence pourtant nécessaire avec les stratégies nationales.

En clair, ces politiques doivent, à notre sens, être revisitées, dans un double sens : une plus grande cohérence entre elles, qui induisent évidemment une diminution de leur nombre, une inflexion vers un plus grand partage avec les citoyens, et le choix d'un horizon temporel cohérent avec les projections internationales, en particulier climatiques. Autrement dit,

les incertitudes de notre époque ne doivent pas être aggravées par l'éparpillement des trajectoires publiques proposées au citoyen. « Ne laisser personne de côté », comme le préconise l'Agenda 2030, c'est aussi ne laisser personne sans outils de compréhension du monde.

Pendant la crise du Covid-19, de nombreuses voix se sont élevées pour restaurer ces instruments de prospective. On a pu même penser la planification à la française³⁰⁵. On peut citer aussi le travail lancé par Futuribles, qui a initié un chantier ainsi défini : « Ce document est une réflexion prospective qui se veut simple. Il ne cherche pas à évacuer les incertitudes mais à les encadrer par des hypothèses crédibles. Il s'agit donc de proposer une grille de lecture des événements en cours et du paysage des possibles d'ici le printemps 2021, date à laquelle on estime plausible d'obtenir un vaccin à l'échelle internationale, seule garantie à ce jour de voir un terme à la crise sanitaire. Que peut-on anticiper des évolutions de la situation sanitaire en France et dans le monde au regard des connaissances actuelles ? Quels scénarios pour la vie économique et sociale en France à court et moyen termes (2021-2022) ? »³⁰⁶.

Pour cela, et parce que l'incertain n'exclut pas l'exercice prospectif,

305. Philippe Mioche, *Le Monde*, 17 avril 2020.

306. Futuribles International, *Crise du Covid-19 : esquisse de scénarios à l'horizon 2021-2022*, document de travail, 10 avril 2020.

au-delà de la rationalisation de ces multiples stratégies, et de l'élaboration d'un document national qui rendrait accessible à tous nos perspectives et chances de Transformation, que devrait sûrement coordonner France Stratégie, avec le « Commissariat général du développement durable »³⁰⁷, il paraît essentiel pour le Comité de prospective du Comité 21 de doter le pays d'une « Chambre de l'avenir », à l'instar de la « Chambre du Futur » préconisée par Nicolas Hulot.

La démonstration de la Fondation Nicolas Hulot (FNH), comme quoi aucune institution ne prend en compte les intérêts de l'environnement et du long terme, alors que nous sommes dans une époque humaine inédite, nous semble plus que jamais d'actualité, au vu des alertes des scientifiques sur le climat et la biodiversité parues en 2019.

On ne résoudra pas le problème de la participation citoyenne par un simple toilettage du Conseil économique, social et environnemental (CESE), même s'il accueille, d'ailleurs sans règles prédéfinies par les institutions républicaines, des conférences de Citoyens.

Sans retenir forcément ce qu'avait proposé la FNH, soit le droit de veto suspensif qui a fait tant peur, la création d'une Chambre composée de personnalités qualifiées, dont des scientifiques, et de citoyens tirés au sort, pourrait mettre en lumière pour chaque grande décision de l'exécutif, ou chaque loi, les enjeux de long terme de celles-ci. On connaît assez, et le Conseil d'État l'a assez dénoncé, la pauvreté des études d'impact qui sont jointes aux projets de loi, qui de toutes façons n'incluent jamais les perspectives à long terme et qui visent la plupart du temps les uniques impacts budgétaires.

Le Comité de prospective propose la mise en cohérence des stratégies publiques multiples dans un document prospectif quinquennal, et la création d'une « **Chambre du Futur** » qui mettrait en lumière les impacts de long terme des grandes décisions réglementaires et des lois de la République.

PROPOSITION 2

307. Nous faisons partie de ceux qui considèrent que ces deux administrations devraient être rassemblées, eu égard à l'injonction de « durabilité » pour notre avenir.

L'AGENDA 2030 POUR ET PAR TOUS

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD), adoptés par les Nations Unies en 2015, constituent le nouvel « Agenda » planétaire pour les 15 années à venir : langage commun, solutions inclusives, nouvelles solidarités, gouvernance des communs, coalitions performancielles. Tel peut être résumé leur apport structurel pour une véritable Transformation socio-économique. Cette nouvelle ambition de co-construction et de gouvernance collective de notre avenir amène chacun d'entre nous à relire son rapport au monde et doit permettre de faire émerger une nouvelle citoyenneté, toujours au cœur des débats de la société française.

Chaque pays a été invité à élaborer sa « Feuille de route » nationale de mise en œuvre des ODD : pour la France, celle-ci a été préparée tout au long de l'année 2019 sous l'égide du Ministère de la transition écologique et solidaire, et du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, en partenariat avec des représentants de l'ensemble des parties prenantes de la société civile et des acteurs non-étatiques, pour enfin être présentée à l'ONU en septembre 2019³⁰⁸.

Mais, en-dehors du cercle d'initiés de la sphère publique et privée du développement durable, qui connaît cette feuille de route ? Qui sait même ce que sont les ODD ? Plusieurs enquêtes apportent la réponse : une minorité de Français ! En effet, seuls, 6% d'entre eux déclarent avoir une idée précise de ce qu'ils sont. Et, « en moyenne, un quart des citoyens interrogés en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis, ont entendu parler des ODD, sans vraiment savoir « ce que c'est », tandis qu'une grande majorité déclare les ignorer »³⁰⁹.

Mais il est vrai que, pour les acteurs non-étatiques (entreprises, collectivités territoriales, associations, monde académique, etc.), la mise en œuvre opérationnelle de ces nouveaux objectifs ne va pas de soi, car les ODD veulent tout embrasser et leur caractère non contraignant ne favorisent pas une idée claire de l'action possible de chacun. Or, au-delà de sa dimension internationale et européenne, l'Agenda 2030 ne sera réellement transformatif que s'il est endossé par tous au quotidien. Il est donc indispensable de mobiliser les citoyens autour de cet Agenda³¹⁰.

308. *Agissons pour un monde plus durable et solidaire*, feuille de route pour l'Agenda 2030, septembre 2019.

309. Sondage effectué par l'association Focus 2030, août 2019 ; Sondage IFOP, en partenariat avec 4D et My world 2030, juillet 2018.

310. Contribution de Comité 21 et d'ORÉE au « Grand débat national », mars 2019.

Cette mobilisation est déjà engagée, à la fois par l'État³¹¹ et par les acteurs non-étatiques – on peut citer trois ouvrages du Comité 21 sur l'appropriation des ODD³¹², et, depuis 2017, le « Tour de France des ODD », initié par le Comité 21 avec les parties prenantes des régions où il se déroule. Bien d'autres ONG, des entreprises et des collectivités participent à cette mobilisation.

Quels que soient les instruments de ce mouvement (guides, brochures, formations, colloques...), ils doivent sur le fond valoriser une « trajectoire de sens », permettant aux citoyens une projection dans l'avenir, cohérente avec celui du monde.

« Les ODD doivent être déclinés comme la « face lumineuse de la mondialisation ». Et la feuille de route jalousement respectée, comme un talisman de paix. L'Agenda 2030 est une nouvelle culture commune, basée sur l'identification par les citoyens des enjeux sociétaux, de leur complexité, de leur inclusivité, de leur progressivité et de l'exigence de solidarité qui s'en dégage. En un mot, ils constituent l'expression d'une nouvelle citoyenneté écologique. C'est le dessein d'une ouverture internationale, et européenne, renouvelée, en réaction aux tentations

de la peur et du repli, porteur d'une nouvelle mondialisation vécue, non comme la malédiction du siècle, mais comme sa chance. C'est l'affirmation de notre responsabilité, individuelle et collective, sociale et sociétale, inter-territoriale et inter-générationnelle. C'est enfin une vision partagée, par le dialogue entre les parties prenantes, par la participation, par l'échange entre la science et la société »³¹³.

Tous les échelons sont concernés par cette mobilisation. Les collectivités territoriales, et notamment les régions, devraient adapter la Feuille de route à la région : certaines ont commencé à le faire, en coordination avec l'élaboration des SRADDET, comme on l'a montré dans la deuxième partie de ce rapport. À l'exemple de la Nouvelle-Aquitaine et de la Bretagne, les acteurs territoriaux pourraient aussi se mobiliser autour de l'élaboration collective de « Plans locaux d'adaptation au changement climatique », destinés à contribuer aux efforts des États pour mettre en œuvre l'Accord de Paris.

On a vu dans la première partie le développement de la « citoyenneté écologique » qui doit permettre à chacun de construire son « Agenda 2030 personnel ».

311. Voir le site Internet dédié par le Ministère de la transition écologique et solidaire : « L'Agenda 2030 en France ».

312. *Pour l'appropriation des ODD par les collectivités territoriales françaises*, guide pratique collectif du Comité 21, novembre 2019 ; *L'appropriation des ODD par les acteurs non étatiques français*, rapports collectifs coordonnés par le Comité 21, deux éditions, août 2017 et juillet 2018.

313. Tiré des préfaces de Bettina Laville, Présidente du Comité 21, aux ouvrages cités en nota 165.



Le Comité 21, il y a 20 ans, avait lancé l'idée d'un « écobilan individuel ». Aujourd'hui, on voit que beaucoup veulent s'engager personnellement pour accorder leurs comportements avec les nécessités des temps. La morale nouvelle peut être la « contrainte choisie », dans une société qui de plus en plus traque les contradictions. Selon une enquête de l'Union des banques suisses le succès rencontré par le phénomène dit du « *flygskam* » (selon le terme suédois), ou la « honte de prendre l'avion », se confirme : les prévisions de croissance du trafic aérien devraient être divisées

par deux, et les projets d'agrandissements d'aéroports sont aujourd'hui remis en question par les grands investisseurs. Nous pensons qu'il ne faut pas sous-estimer l'influence de véritables « retournements », plutôt que des changements de comportements, qui ont un impact immédiat, massif et contagieux sur les grands flux économiques. Un cycle de prospective intitulé « Think Small », « prendre au sérieux la puissance transformatrice de la petite échelle », montre bien que, par exemple, les structures étatiques ont besoin de micro-dimensions pour avancer, ainsi les start-ups d'État : une petite équipe avec un objectif clair, affranchie de contraintes organisationnelles³¹⁴.

De son côté, la jeunesse est en train de réinventer les armes du politique, en partant de l'ancrage citoyen, dans sa ville, son terroir, et de l'ébranlement local. Elle renoue en cela, consciemment ou non, avec les injonctions de Rio 92 « du global au local, du local au global ». Et les nouvelles formes d'engagement citoyen, sous réserve qu'elles restent légales et pacifiques,

314. « Think Small », cycle de prospective 2016/2017 de la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING), reprenant en partie la problématique du célèbre recueil *Small Is Beautiful - une société à la mesure de l'homme*, Ernst Friedrich Schumacher, Le Seuil, 1973.

participent pleinement à cette « citoyenneté écologique » : elles font vivre la démocratie et peuvent permettre d'accélérer la Transformation, en insérant les démarches individuelles dans un mouvement collectif qui leur donnent sens et responsabilité. La radicalité de certaines d'entre elles ne doit pas faire obstacle au consensus nécessaire à la co-construction du changement, mais au contraire être porteuse d'idées

nouvelles susceptibles de l'accélérer.

C'est donc pour le Comité 21 une brique intéressante dans le nécessaire équilibre entre démocratie représentative et délibérative, qui cependant, au vu des Transformations à opérer, n'a pas la force des changements que beaucoup proposent, comme, par exemple, la « Chambre du futur », dont il est question dans la proposition 3.2.

La Convention Citoyenne pour le Climat

Il est évidemment difficile de se prononcer sur la Convention Citoyenne pour le Climat avant d'en connaître les résultats et les propositions. La Convention Citoyenne pour le Climat, expérience démocratique inédite en France, a, selon son site officiel, pour vocation de donner la parole aux citoyens et citoyennes pour accélérer la lutte contre le changement climatique. Elle a pour mandat de définir une série de mesures permettant d'atteindre une baisse d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (par rapport à 1990) dans un esprit de justice sociale.

Elle constitue selon nous une expérience intéressante, qui cependant n'est pas inédite, puisque des conférences de citoyens ont été organisées depuis 20 ans, dans le cadre de la CNDP. L'inédit vient de ce que le Président de la République a déclaré qu'il retiendrait leurs propositions « sans filtre », ce qui doit évidemment être compris, pour les propositions de nature législative, avec le filtre « constitutionnel et parlementaire ». Néanmoins l'orientation des débats, en particulier des experts invités, n'est soumis qu'au choix empirique, et forcément subjectif des organisateurs. Nous noterons l'analyse du constitutionnaliste Dominique Rousseau, qui rappelle l'article 6 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 selon lequel « la loi est l'expression de la volonté générale » et que « tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation ».

On voit bien que le foisonnement des propositions citoyennes pendant la crise du Covid-19 n'est pas réductible aux propositions que la Convention a formulées, qui, pour être justes, ne sont que la compilation de toutes les propositions des ONG et Personnalités engagées dans le développement durable.

Mais au-delà de ces actions spontanées et volontaristes de mobilisation, l'Agenda 2030 peut-il porter ses fruits sans être un minimum contraignant – puisqu'on a vu qu'il ne l'était pas –, si on est bien conscient du contraste entre l'esprit dynamique et humaniste des ODD, et l'état actuel préoccupant et profondément inégalitaire du monde ?

Face à l'urgence climatique, l'État et le Parlement sont légitimes par nature à pouvoir inciter par la loi une réelle intégration de l'ODD 13 relatif à la lutte contre le réchauffement climatique de l'Agenda 2030 dans les politiques publiques. Ainsi deux propositions peuvent être formulées en ce sens : « garantir la prise en compte de l'objectif de réduction des émissions de GES dans les lois et dans les investissements publics structurants par une évaluation climatique

des lois »³¹⁵, et « adopter un principe d'irrecevabilité climatique contraignant, permettant de rejeter des lois et des investissements publics incompatibles avec la stratégie nationale bas carbone »³¹⁶. De même, l'alignement du budget sur les Objectifs de développement durable, comme le demande la députée Jennifer de Temmerman, serait une manière efficace et vertueuse de mettre en œuvre l'Agenda 2030.

Nous proposons de lancer entre 2020 et 2021 (selon l'horizon de la crise) une lecture de celle-ci à l'aune des ODD, car l'Agenda 2030 sera modifié par l'année que nous venons de vivre. On peut en particulier ajouter, au moins pour la feuille de route française, des mesures concernant la prévention, et, au niveau international, déployer des efforts pour que les cibles soient révisées.

PROPOSITION 3

Le Comité de prospective du Comité 21 appelle à la poursuite des mobilisations volontaires des acteurs de la société pour **intégrer l'Agenda 2030** dans leurs comportements et leurs pratiques, mais considère qu'il est nécessaire de les infléchir au niveau national selon les enseignements de la crise sanitaire et de les compléter par des incitations législatives et réglementaires contraignantes, à l'instar des propositions du Haut Conseil pour le Climat et d'un certain nombre de parlementaires, propositions qu'il fait sienne.

315. Propositions du « Haut Conseil pour le climat » dans son Rapport annuel, juin 2019, et dans celui de décembre 2019 *Évaluer les lois en cohérence avec les ambitions*.

316. Lettre du 9 janvier 2020 de 46 députés « engagés pour le climat », adressée au Premier ministre et à la Ministre de la transition écologique et solidaire.

PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE BIEN COMMUN POUR EXPÉRIMENTER

La notion d'intérêt général, socle de notre droit, s'essouffle, à la fois dépassée par la défiance ambiante, et le fait qu'elle peine à incarner à la fois la Transformation nécessaire, et l'éradication des injustices et des inégalités. De plus en plus est citée la notion de « bien commun », et cette réflexion a extraordinairement progressé en quelques années, au point d'être incontournable, comme questionnement et voie de solutions dans notre époque faite de transgressions entre les secteurs publics et privés, et de transitions entre des mondes qui disparaissent, et d'autres qui peinent à émerger.

La notion de « bien commun » s'enracine dans une tradition philosophique, aristotélicienne, qui s'adresse au citoyen pour produire, par la délibération et la législation, des mœurs semblables et des règles de vie s'appliquant à tous ceux qui poursuivent une même fin. Une tradition théologique, avec Saint Thomas d'Aquin qui conçoit le bien commun comme un principe d'action universel. Plus tard, au Moyen Âge, le commun des pauvres désigne, dans les pratiques rurales des campagnes européennes, les droits d'usage d'une personne faisant l'objet d'un usage collectif par ceux qui pratiquaient le

commun, par exemple le glanage ou la fumature.

Au XX^{ème} siècle, Noam Chomsky publie un livre d'entretiens qu'il dénomme « le bien commun »³¹⁷, en proposant le principe de participation populaire et les différentes alternatives au capitalisme au nom de la réappropriation du bien commun. Proche de nous, Elinor Ostrom répondant en 1990³¹⁸ à un célèbre article de Garrett Hardin, « The Tragedy of the Commons », publié en 1968, critique les solutions de gestion des biens communs par la privatisation et le recours à l'État et définit les institutions de gestion communautaire d'une ressource comme des arrangements institutionnels localisés créés sur une base volontaire par un groupe d'usagers dépendant, en principe de manière vitale, d'un système de ressource commune en vue d'une gestion aussi durable que possible de cette dernière. Ensuite, le bien commun inspire...

François Flahaut avait, en 2011, publié³¹⁹ « Où sont les biens communs ? » et recommandait une conception renouvelée du bien commun pour que la vie sociale soit reconnue au même titre que la vie individuelle. On peut aussi citer le livre de Benjamin Coriat³²⁰, qui, à

317. *Le Bien commun*, Noam Chomsky, Les Éditions Écosociété, 2013.

318. « The Evolution of Institutions for Collective Action ».

319. *Où est passé le bien commun ?*, François Flahaut, Mille et une nuits, janvier 2011.

320. *Le retour des communs : la crise de l'idéologie propriétaire*, Benjamin Coriat, Les Liens qui Libèrent, 2015.

partir du « Mouvement des économistes atterrés », part du constat de l'extension de la propriété privée à travers l'appropriation de certains communs (algorithme des logiciels, biens culturels via le droit de propriété intellectuelle) et revalorise la redécouverte des communs, notamment via la créativité des acteurs du « logiciel libre ». Dans un courant de pensée proche de l'écologie sociale, Pierre-Antoine Chardel et Bernard Reber³²¹ développent que, les réponses aux problèmes écologiques nécessitent une réforme de nos imaginaires consuméristes, et prônent un nouvel équilibre entre innovation technologique, résilience environnementale, et souci du commun.

Ensuite, a été publié un « Dictionnaire des biens communs »³²², énorme volume de plus de 500 pages, ouvrage universitaire qui explicite toutes les notions ayant trait aux biens communs. Dans la préface, les auteurs expliquent l'actualité de la notion par l'évolution des pratiques sociales : les biens seraient davantage mis en partage, volontairement ou non, et « la notion autorise à penser le changement social sur la base d'un réinvestissement du collectif, des communautés, du partage et de l'usage ».

Jean Tirole, Prix Nobel d'économie, a dénommé son dernier ouvrage économique « Économie du bien commun »³²³ – qu'il définit comme la recherche du bien-être, un bien-être collectif qui admet l'usage privé « mais pas l'abus de cet usage aux dépens des autres ». Pour lui, il existe un bien commun et un seul : **« L'économie est au service du bien commun, elle a pour objet de rendre le monde meilleur. À cette fin, elle identifie les institutions et les politiques qui promouvront l'intérêt général ».**

Si la sphère institutionnelle préfère encore s'inspirer de l'intérêt général, elle est obligée aujourd'hui de traiter, bon gré mal gré, ce concept. Ainsi, même le Vice-Président du Conseil d'État, qui a longtemps cantonné son propos à « l'intérêt général », socle du service public, a reconnu en octobre 2017, en ouvrant le cycle de conférences sur la citoyenneté, que « la citoyenneté française s'est inscrite dans une vision partagée du bien commun et de l'intérêt général »³²⁴. Des colloques³²⁵ sont organisés par les pouvoirs publics, comme celui de l'AFD, fin 2016, sur « Commun et Développement », lors duquel Gaël Giraud, économiste, a placé les biens communs au centre des politiques du développement. Il résumera sa pensée

321. *Écologies sociales : le Souci du commun*, Pierre-Antoine Chardel, Bernard Reber, Éditions. Parangon/Vs, collection Situations & Critiques, 2014.

322. *Dictionnaire des biens communs*, sous la direction de Marie Cornu, Fabienne Orsi et Judith Rochfeld, PUF, 2017.

323. *Économie du bien commun*, Jean Tirole, PUF, 2016.

324. Discours de Jean-Marc Sauvé, ancien vice-Président du Conseil d'Etat, conférence inaugurale du cycle citoyenneté, 18 octobre 2017.

325. Notons, dans les nombreux colloques organisés sur ce thème, celui du Centre de Cerisy, « Vers une république des biens communs » en 2016 ; « L'alternative du commun », toujours à Cerisy en 2017 ; « Le bien commun », colloque des Reclusiennes, en 2017 ; « La nuit des idées », organisée par le journal Le Monde qui a pris pour thème en janvier 2017 « Un monde commun ».

en distinguant le bien commun qu'il assimile à l'intérêt général et les biens communs, « ressource au sujet de laquelle une communauté se met d'accord sur des règles d'usage, de manière à la préserver, voire à la faire prospérer ». Pour la transition écologique, il énumère comme biens communs les ressources naturelles, le travail et la monnaie³²⁶.

Dans le monde des entreprises, le débat sur l'entreprise pourvoyeuse de bien(s) commun(s), ou bien commun elle-même est lancé, dans une acception dont se méfient certains, les syndicats en particulier. Le « Cercle éthique des affaires » traite de la responsabilité des entreprises par rapport aux biens publics mondiaux, « Entreprise et Progrès » a lancé en 2017 des études sur le sujet : « Faire de l'entreprise un bien commun profitable et durable : oui, mais avec quelle gouvernance ? ». Fanny Picard, chef d'entreprise, considère que l'entreprise peut être le nouvel agent du bien commun ; Pierre-André de Chalendar, PDG de Saint Gobain, affirme que l'entreprise contribue de plus en plus à l'intérêt général³²⁷ ; Antoine Frérot, PDG de Véolia, regrette que l'« entreprise ne figure pas dans notre droit. C'est le mot « société ». Je souhaiterais effectivement qu'il soit rappelé quelque part dans la loi tout ce qu'une entreprise apporte, en quoi elle est utile, et que cela soit ancré par un article du Code civil ». Ces débats ont été évidemment

au cœur de la discussion préliminaire à la « Loi Pacte », et il faut remarquer que la mission confiée par le Gouvernement à Nicole Notat et Dominique Sénard, d'abord intitulée « Entreprise et bien commun », a finalement été rebaptisée dans le communiqué de presse officiel « Entreprise et intérêt général ».

Mais, au niveau international, au début de l'année 2018, le PDG de BlackRock, Larry Fink écrit : « La société exige que les entreprises, à la fois publiques et privées, se mettent au service du bien commun. Pour prospérer au fil du temps, toute entreprise doit non seulement produire des résultats financiers, mais également montrer comment elle apporte une contribution positive à la société. Les entreprises doivent bénéficier à l'ensemble de leurs parties prenantes, dont les actionnaires, les salariés, les clients et les communautés dans lesquelles elles opèrent ».

On voit, après ce rapide éclairage, à quel point la notion de bien(s) commun(s) est actuelle, multiple, bien ou mal exploitée. Le champ sémantique et conceptuel semble renfermer tous les débats qui agitent, voire déchirent les sociétés mondialisées. De Naomi Klein, qui parle de la dépossession du bien commun au profit de l'entreprise privée³²⁸, à Nicolas Baverez qui affirme que la banque est un bien public de la mondialisation³²⁹, on voit bien que, pour

326. « Distinguer les biens communs » - Gaël Giraud in revue *Prémices*, n°2.

327. *La Croix*, 16 novembre 2016.

328. *La Stratégie du choc : Montée d'un capitalisme du désastre* [« The Shock Doctrine : The Rise of Disaster Capitalism »] - Actes Sud, coll. « Babel », 2010 (1^{re} éd. 2008).

329. *Le Monde*, 25 novembre 2008.

être utile et opérationnelle, la notion de bien(s) commun(s) doit être revisitée, à l'aune de l'histoire du concept, et de ses déclinaisons dans des sphères multiples du champ intellectuel, économique, et institutionnel.

La crise du Covid-19 a mis en lumière davantage encore la nécessité du bien commun. On a vu s'entrecroiser dans cette crise la lenteur des services publics, l'aspiration à l'efficacité publique, le rejet du recours au secteur privé quand le seul profit le guide, et la reconnaissance de l'efficacité d'un secteur privé autorégulé. Du Président de la République qui a fait allusion dans une de ses interventions à « l'utilité commune », à Hervé Defalvard, maître de conférences d'économie à l'université de Marne-la-Vallée, qui prône « une politique de l'émancipation du bas vers le haut : celle locale des communs auto-gérés, et celle des personnes qui, par ces collectifs, retrouvent la maîtrise de leur vie », l'idée des communs fait son chemin et doit casser les barrières entre les opérateurs privés et publics. A la condition bien sûr que la rémunération du service soit assis sur une évaluation partagée d'un bénéfice juste .

Nous voyons dans cette notion un intérêt majeur : elle introduit ce qui manque aujourd'hui dans nos institutions, soit l'introduction dans le droit des valeurs de partage, d'usage, et traduit l'aspiration à voir certains biens, comme

les biens publics mondiaux, se détacher de la notion de propriété, pour en jouir selon un usage régulé et raisonné. On voit bien d'ailleurs, que dans toutes les innovations du siècle, le droit bute sur l'actuelle notion de propriété du Code Civil.

Le Comité 21 formule ici une proposition qui permettrait, en tout cas dans un premier temps au niveau d'expérimentations locales, ou sectorielles, de « faire commun » en mêlant la richesse de l'initiative privée, et l'intérêt général. Dans son récent rapport sur l'expérimentation, le Conseil d'État³³⁰ propose de susciter des expérimentations des articles 37-1 et 72 en « dérogeant à des dispositions législatives ou réglementaires régissant l'exercice de compétences des collectivités territoriales ». Bien sûr, existent les SCIC, créées par la loi 2001-624 du 17 juillet 2001, qui permettent, autour d'un projet d'intérêt collectif, et dans une philosophie d'économie sociale, d'associer des salariés, des collectivités publiques, et des producteurs de projets, lesquelles sont actuellement à peu près 800 en France, et relèvent de l'économie sociale, souvent constituées à partir d'associations existantes, ou reprise d'entreprises. Mais l'objectif est différent, car il dépasse la sphère de l'économie sociale et doit servir les collectivités locales. Notons que cette proposition est reprise dans le rapport « Accélérer les alliances stratégiques

330. *Les expérimentations : comment innover dans la conduite des politiques publiques ?*, rapport du Conseil d'État, 2019.

entre associations, entreprises & collectivités », qui est le fruit d'une mission confiée à la députée Cathy Racon

Bouzon, et coordonné par Le Rameau, rapport auquel le Comité 21 a participé.

Avant-propos du « Pacte du pouvoir de vivre »

66 propositions pour donner à chacun le pouvoir de vivre : l'urgence d'un pacte social et écologique, CFDT et FNH

« Notre incapacité à agir collectivement vient d'abord de ce que nous avons abandonné l'idée de bien commun. De la galère des « invisibles » à la sécession des plus riches, de la fragmentation sociale et territoriale du pays à la persistance des discriminations et des inégalités environnementales, le sentiment se développe que les différentes catégories sociales n'habitent plus le même monde, ne partagent plus la même réalité. Ce renoncement à ce qui crée du commun et à faire société a généré la tentation du repli sur soi et du sauve-qui-peut individuel. Il est urgent d'inverser cette tendance. Les solutions seront nécessairement collectives. Il nous faut réaffirmer l'objectif d'accès de tous aux droits fondamentaux, de mixité sociale, de solidarité des territoires, et reconstruire même l'idée de fraternité ».

Citons aussi les 15 propositions du Pacte du pouvoir de vivre de l'après crise, auxquelles nous adhérons, en particulier l'organisation en sortie de crise d'une conférence de Transformation écologique et sociale, qui reprend heureusement notre terme de « Transformation ».

Le Comité de prospective du Comité 21 propose la constitution de « **sociétés de bien commun** », qu'on pourrait d'abord lire comme une contradiction, mais qui permettrait au contraire d'associer des collectivités et des entrepreneurs, de façon à permettre de justes rémunérations de deux parties, les une destinées à pousser les collectivités à l'innovation sans risques sur les budgets publics, les autres à travailler de façon rémunératrice (dans des conditions qu'il faudrait définir, afin de respecter l'« esprit de bien commun ») autour de projets environnementaux, sociaux, numériques, etc.

PROPOSITION 4

ÉTUDIER LES CONTOURS D'UN « REVENU VITAL UNIVERSEL »

La révolte contre les inégalités gronde, et depuis 5 ans, des mouvements comme Nuit debout et les Gilets jaunes s'insurgent contre le fait que les plus pauvres soient concernés par les efforts, en particulier fiscaux, demandés dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. C'est dire combien le fameux « pilier social » du développement durable a été négligé, sans que pour autant le pilier environnemental ne soit un socle suffisant pour transformer équitablement notre monde.

Il est inutile d'énumérer l'accroissement des inégalités, encore illustré par les publications de l'ONG Oxfam à la veille du Forum de Davos 2020 : si les dirigeants mondiaux considèrent (d'ailleurs depuis 3 ans) que l'inaction climatique est le risque dont l'impact serait le plus fort, le rapport « Global Risks »³³¹ n'omet pas non plus le risque social³³². Oxfam leur répond que les richesses des 1 % les plus riches de la planète correspondent à plus de deux fois la richesse de 90 % de la population (6,9 milliards de personnes) et qu'en France, 7 milliardaires possèdent

plus que les 30 % les plus pauvres et 10% les plus riches possèdent 50% des richesses. Les économistes les plus réputés, les agences internationales et nationales s'ils ne s'inscrivent pas complètement dans ces chiffres, confirment le danger de ces inégalités, tandis que l'Agenda 2030 nous enjoint de « ne laisser personne de côté ».

À cette injonction, le Gouvernement souhaite donner une première réponse dans l'année : le « revenu universel d'activité ». Ce projet, annoncé par le président de la République en septembre 2018, visant à rassembler plusieurs aides sociales en une allocation unique, entre désormais dans une phase concrète de sa mise en œuvre. Une consultation citoyenne a été lancée le 9 octobre 2019 et a connu un succès certain avec l'ouverture d'une plateforme de consultation en ligne invitant tous les Français à réagir et s'exprimer sur les principes de la réforme, et l'organisation de 6 ateliers citoyens³³³. Selon l'analyse qui en est faite, parmi les atouts du système actuel, les participants auraient identifié celui de constituer un filet de sécurité pour

331. Le « Rapport sur les risques mondiaux » est une étude annuelle publiée par le Forum économique mondial de Davos, quinzième édition en 2020.

332. « Le mécontentement des citoyens s'est durci avec des systèmes qui n'ont pas réussi à favoriser la promotion sociale. La désapprobation de la manière dont les Gouvernements abordent les problèmes économiques et sociaux profonds a déclenché des protestations dans le monde entier, affaiblissant potentiellement la capacité de ces Gouvernements à prendre des mesures décisives en cas de récession ».

333. Selon le Gouvernement, presque 11 000 propositions ont été formulées, 82 000 votes et plus de 76 000 visiteurs ont été enregistrés pour la consultation en ligne. Notons que près de 30 % de citoyens qui ont répondu étaient bénéficiaires des aides sociales concernées. La mobilisation a aussi été au rendez-vous pour les ateliers citoyens : toute une journée durant, ce sont au total près de 500 personnes qui ont participé aux ateliers organisés successivement à Bordeaux, Roubaix, Saint-Étienne, Besançon, Chartres et Avignon d'octobre à décembre.

les citoyens, en cas de difficulté. Mais ils ont relevé plusieurs points faibles : sa complexité, son manque de lisibilité, son incapacité à assurer une vie digne pour tous et à apporter un véritable accompagnement, lorsque cela est nécessaire.

La notion d'équité est au cœur des préoccupations des personnes interrogées. Selon les participants, le « revenu universel d'activité » (RUA) devra être calculé sur la même base de ressource (78%), selon les revenus les plus récents (74%) et devra prendre en compte le fait d'avoir des enfants à charge (70%)³³⁴.

Selon une note du Ministère de la Santé, deux scénarios se dessinent : un RUA que l'on peut qualifier de « basique » qui « fusionnerait » seulement 3 allocations le RSA, les APL et la prime d'activité, ou un RUA qui, au-delà de ces trois aides (RSA, APL, prime d'activité) pourrait agréger d'autres prestations comme l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA, ex-minimum vieillesse).

Au-delà de ce qui sera le centre du débat, à savoir l'harmonisation nécessaire des actuels critères de ressources retenus pour l'attribution des aides sociales, on pourrait imaginer que cette notion de « revenu minimum » soit mise

en perspective avec les risques environnementaux qui toucheront, y compris dans notre pays, les plus pauvres. On commence à aborder le problème, en parlant de vulnérabilité énergétique, ou de non-respect du droit au logement. Ainsi on sait que ce n'est pas « l'accès à l'emploi qui est la principale cause de la grande pauvreté. C'est cette barrière que constitue le mal-logement et le risque de passer du mal-logement à l'extrême mal-logement »³³⁵. On connaît aussi l'influence qu'ont les passoires énergétiques sur les revenus des plus pauvres : il faut reconnaître que les nouvelles conditions d'attribution du chèque énergie et les montants servis ont été modifiés en 2018. Et, caractérisés par l'automatisme de l'attribution du chèque ont en 2019, 5,8 millions de ménages en ont bénéficié, dont 2,2 millions de plus qu'en 2018. Il s'agit de la première grande mesure « sociale énergétique » à notre connaissance.

C'est le moment de passer à l'acte : la crise sanitaire a remis sur la table la nécessité d'un revenu de base, et de multiples voix, françaises et européennes en particulier, se sont élevées pour mettre en lumière sa pertinence au moment où la crise oblige l'Etat à financer un énorme chômage partiel. Comme il est rappelé par Novethic le 31 mars

334. L'appellation de ce revenu est diverse et à débattre : « revenu minimum économique, social et environnemental » (Christian Dubost, CGEDD, membre du Comité de prospective), « revenu universel » (Benoît Hamon), « revenu universel d'activité » (projet actuel du Gouvernement), « revenu de transition écologique »...

335. *Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030*, rapport du CESE, Martine Vignau et Marie-Hélène Boidin-Dubrule, juin 2019.

Un revenu de transition écologique (RTE) pour changer la société³³⁶

Face à la persistance de la pauvreté et du chômage, la question du revenu de base inconditionnel (RBI) refait surface, en France comme à l'international. Il n'est pourtant pas plus aujourd'hui la solution qu'il ne l'était dans les années 1990, à une époque où il constituait déjà une réponse simplifiée à une situation complexe. Aujourd'hui, la situation est encore plus intriquée et les arguments en faveur du RBI n'ont presque pas changé. C'est pourquoi ce livre défend une solution alternative, contemporaine, qui intègre les débats et les critiques dont il a fait l'objet, en proposant un revenu de transition écologique. Le RTE ne découple pas l'activité et les revenus, mais oriente les personnes dans des activités innovantes, liées à la transition écologique. Il tourne le dos à l'imaginaire de la croissance au profit d'un autre imaginaire : celui de la coopération et de la solidarité écologiques. L'idée est de faire jouer des institutions existantes pour mettre en place un véritable dispositif d'aide, à visage humain, afin de développer et d'accompagner des activités à finalité écologique au cœur de la société civile.

La philosophie de base du RTE est plutôt personnaliste et inspirée du « care », entendu comme prendre soin des autres, pas seulement en versant quelque chose, mais en accompagnant et en proposant un réseau. Il s'agit de prôner l'égalité dans la différence, principe du solidarisme remontant aux utopies sociales du 19^{ème} avec Robert Owen en Grande Bretagne ou Charles Fourier en France. La Terre est perçue comme sphère d'appartenance commune, ayant elle-même des droits. Dans le dispositif du RTE, l'éthique environnementale est mise à l'honneur ainsi que la philosophie sociale de la coopération et de l'interdépendance. Le principe premier est moins celui de « je prends les ressources de la terre, car j'y ai droit en tant qu'individu » que : « je respecte les ressources naturelles communes de notre terre en tant que maillon vivant au sein d'une même sphère ».

Il s'agit d'allier deux courants, écologie et économie sociale et solidaire, en misant sur les mouvements citoyens émergents plus que sur des individus isolés : ce sont les mouvements sociaux qui ont permis l'avènement de nos systèmes de protection sociale en Europe.

336. « Pour un revenu de transition écologique », Sophie Swaton, présidente de la Fondation Zoëin, octobre 2019.

dernier dans la bouche de Elena Ambuhl du Mouvement français pour un revenu de base (MRFB) : « Le revenu de base apporterait en effet une sécurité à tous, mais il ne doit pas servir seulement de pansement pour endiguer la crise actuelle. Sa mise en place doit impérativement s'accompagner d'un débat démocratique sur ses conditions de mise en œuvre au regard de la société que l'on souhaite voir émerger. Le contexte actuel est propice pour réfléchir à des modes de vie plus sobres, alliant transition écologique et justice sociale ».

Mais il nous semble qu'on pourrait aller plus loin dans la prise en considération des risques environnementaux courus par les plus pauvres. Le CESE, dans le rapport précité, pointe l'aggravation actuelle des problèmes de santé des plus pauvres, et l'insécurité alimentaire. Il rappelle très justement que, selon la CNDH, « la pauvreté n'est

pas seulement socio-économique, mais aussi liée au manque de relations, de pouvoirs, de participation ou encore de responsabilité réelle de la personne dans la vie publique », et demande de prendre en compte l'accès à la culture pour les plus pauvres.

Ceci est parfaitement judicieux, mais, afin de ne pas laisser ces catégories de population en dehors de la sensibilisation nationale aux bouleversements de l'environnement, et de ne pas les rendre les premières victimes de celles-ci, il nous paraîtrait judicieux de regrouper toutes les aides touchant à la détresse environnementale autour du droit constitutionnellement reconnu à un environnement sain. Le débat sur le RUA pourrait devenir celui sur le « Revenu Vital Universel » (RVA), qui correspond mieux à l'époque à venir. Pour une fois, anticipons au lieu de corriger...

Le Comité de prospective propose, au nom des principes de dignité et de droit à la vie, et du droit à un environnement sain, de regrouper les aides pour les plus pauvres dans un esprit d'accès à un « **Revenu Vital Minimum adapté** » aux conditions climatiques et environnementales du XXI^{ème} siècle.

PROPOSITION 5

VERS UNE LOI « 5D »

Avant la crise sanitaire s'était ouverte une large concertation sur le futur projet de loi « 3D » – décentralisation, différenciation et déconcentration –, le Comité 21 avait souligné en premier lieu la pertinence de ces trois termes qui correspondent pleinement à la « force transformatrice des territoires » telle qu'illustrée dans ce rapport : proximité des réalités territoriales, adaptation aux spécificités locales, transparence de l'action publique.

Et, en même temps, il s'interrogeait sur son efficacité en regard des impératifs liés au changement climatique et à la transition écologique. Le projet de loi ne les aborde qu'en termes institutionnels, par le biais de l'assouplissement des relations entre l'État et les collectivités, à travers le principe de « liberté locale » leur permettant de fixer les conditions de mise en œuvre des « politiques de la vie quotidienne : à savoir la transition écologique, le logement, les transports »³³⁷. Or, les innombrables démarches territoriales de développement durable – dont il est fait état dans ce rapport – montrent bien que cette liberté locale s'exerce déjà, et depuis longtemps, même si certains l'estiment encore bridée. Et, par ailleurs, la

transition écologique ne concerne pas que la « vie quotidienne », mais aussi son rapport avec les enjeux planétaires globaux.

Dès lors, on pourrait espérer que la future loi tire sur le fond les leçons de ces démarches, pour enfin intégrer pleinement, et scellé par l'État, l'urgence climatique et la mise en œuvre locale de l'« Agenda 2030 », aux compétences et aux politiques des collectivités territoriales.

Deux rapports parlementaires récents ont apporté une contribution à la future loi. Le plus récent³³⁸ ne mentionne pas la transition écologique (hors l'eau et l'assainissement), même si son objet était essentiellement institutionnel. Et, de son côté, le second aborde bien cette question, mais en ne se focalisant que sur l'échelon communal³³⁹.

En liaison avec l'AMF, la mission parlementaire propose notamment de « promouvoir et soutenir l'adoption d'une nouvelle génération d'Agenda 21 locaux à l'échelon des communes, en lien avec les intercommunalités ». Cette recommandation qu'embrasse bien entendu le Comité 21, initiateur, avec quelques autres, de la promotion

337. Présentation du projet de loi par le Premier ministre, Édouard Philippe, et la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, Congrès des maires, novembre 2019.

338. *Évaluation de l'impact de la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République* (loi NOTRe) – Rapport parlementaire de Bruno Questel et Raphaël Schellenberger, décembre 2019.

339. *La commune dans la nouvelle organisation territoriale*, rapport parlementaire de Rémy Rebeyrotte et Arnaud Viala, juillet 2019.

La commune et les autres niveaux dans la nouvelle organisation territoriale

Même si le rapport parlementaire Rebeyrotte/Viala n'aborde que la commune puisque telle était la commande, ses propositions pour que la commune réponde aux enjeux des « transitions écologique, numérique et démographique » peuvent aussi s'appliquer aux autres niveaux de collectivités, notamment celles concernant « la simplification des règles de mutualisation, la valorisation des ententes et des contrats de réciprocité, la mise en œuvre des contrats globaux et pluriannuels entre l'État et les collectivités sur toutes les politiques publiques, le rétablissement de la clause de compétence générale des régions et des départements... ».

Les enjeux thématiques sont également analysés dans le cadre de la « nouvelle organisation territoriale » : réduction des émissions de GES, énergie, dont les PCAET, énergies renouvelables, captages d'eau potable... « La préservation des ressources en eau doit ainsi être reliée à la gestion des déchets qui impacte elle-même la qualité de l'air. Il faut construire des logements, lutter contre l'étalement urbain, préserver les espaces agricoles et les ressources en eau, développer les circuits de proximité, l'offre de mobilité, améliorer la qualité de l'air et l'efficacité thermique des bâtiments, développer les énergies renouvelables mais aussi préserver le patrimoine bâti, les paysages, et l'activité économique locale ».

La transversalité du développement durable transparait clairement à travers ses enjeux, qui ne peuvent être mis en œuvre pour la plupart qu'en partenariat entre les niveaux territoriaux et entre les parties prenantes, dans le cadre de ce qu'on pourrait appeler une « catalyse territoriale »³⁴⁰.

des Agenda 21 en France dans les années 90, et partisan depuis l'adoption de l'Agenda 2030 en 2015 de leur mutation en « Agenda 2030 locaux ».

« La transition écologique se fera de plus en plus par les territoires et on ne pourra la réussir qu'en étant au plus près des habitants » déclare la mission,

et, de son côté, Arnaud Leroy, Président de l'ADEME, indique que « c'est à la commune que revient la mission d'aider à changer les comportements, notamment en vue d'atteindre la neutralité carbone et de diffuser l'information à sa population (covoiturage, transports en commun, intermodalité) ».

340. Selon l'expression de l'association « Alliance et Territoires », créée en 2010 et regroupant des entreprises, des grands groupes et des ETI, implantées sur le territoire lyonnais.

Les précédentes étapes de décentralisation ont d'ores et déjà transféré de nombreuses responsabilités aux collectivités en matière d'environnement, au sens traditionnel de ces politiques, mais ne l'ont fait qu'indirectement en matière de développement durable, à travers les compétences partagées d'aménagement du territoire, de développement économique et de cohésion sociale.

Si nous nous félicitons que ce projet de loi était une bonne occasion d'inscrire dans la loi, 3 ans après la COP 21, le croisement entre ODD et Territoires³⁴¹, au moment où, comme on l'a vu dans le rapport, les trajectoires de durabilité ne sont pas bonnes, quelque-soit le niveau où on se trouve, où la plupart des décideurs commencent à s'engager contre le changement climatique et où les territoires sont affirmés comme des clés de la Transformation. L'esprit du texte doit être complètement revu après la crise sanitaire.

Il semble au Comité 21 que traiter, encore plus maintenant, du fonctionnement des collectivités et de l'octroi de leviers d'actions supplémentaires, notamment réglementaires, sans le « fil rouge » de la Transformation, objet de ce rapport, constituerait une réforme purement technocratique, rompant avec les vraies préoccupations des citoyens.

Comme la loi « 3D », avec d'autres,

réformes, a été reportée *sine die*, le temps sera suffisant pour rénover complètement l'articulation des pouvoirs locaux avec le pouvoir central. Non seulement la complexité de l'organisation actuelle entrave la vitalité du « local », mais elle freine l'avènement de la Transformation : ainsi, on peut déplorer que le PCAET peine à mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'objectifs climatiques ambitieux, assortis d'échéances à court, moyen et long terme, sans cohérence avec la neutralité à l'horizon 2050, et que les objectifs affichées dans les PCAET ne sont pas traduits en politiques contractuelles (Contrats de territoires Régions-collectivités, CPER, CTE, etc...). De plus, les tiraillements entre les logiques jacobines et les initiatives régionales ont mis à jour l'épuisement de notre modèle territorial, d'autant que les aspirations des citoyens vont changer (retour aux valeurs rurales, peur des métropoles, désir de maintenir le télétravail etc.). Comme le disent deux chercheurs : « La crise sanitaire majeure que nous traversons est – aussi – le signe qu'il nous faut nous transformer. Et cette Transformation, qui sera institutionnelle, économique, sociale, environnementale, ne peut passer que par une mutation radicale de notre rapport aux métropoles et aux territoires »³⁴².

341. Pour l'appropriation des ODD par les collectivités territoriales françaises, guide du Comité 21, novembre 2019.

342. Anne Albert-Cromarias, Groupe ESC Clermont, Alexandre Asselineau, Burgundy School of Business, « La crise du Covid-19, l'aube d'une nouvelle ère pour les territoires ? », in *The Conversation*, 20 avril 2020.

Le Comité de prospective du Comité 21 réaffirme le rôle transformatif que doivent jouer les collectivités territoriales pour sa mise en œuvre. Il préconise qu'une nouvelle loi d'organisation des collectivités territoriales soit mise en chantier, visant l'articulation des niveaux locaux susceptible d'assurer la Transformation économique, sociale, et écologique (« 5D » : **décentralisation, déconcentration, différenciation, développement, durabilité**).

PROPOSITION 6

CONSACRER ÉCONOMIQUEMENT ET JURIDIQUEMENT LA NOTION D'USAGE DANS UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE DE FONCTIONNALITÉ

Nous sommes dans un système de production où l'accumulation est néfaste pour l'empreinte qu'il laisse sur la planète, et l'impact qu'il fait peser sur le fonctionnement de la biosphère. On peut y remédier en développant l'usage plutôt que la propriété des choses, ce qui forge une économie de la « fonctionnalité ». Sa définition officielle, donnée par le Ministère de la transition écologique et solidaire, affirme qu'elle est un « système privilégiant l'usage plutôt que la vente d'un produit. Elle vise à développer des solutions intégrées de biens et services dans une perspective de développement durable. Ainsi, l'échange économique ne repose plus sur le transfert de propriété de biens, qui restent la propriété du producteur tout au long de son cycle de vie, mais sur le consentement des usagers à payer une valeur d'usage ».

La définition précise aussi que cette économie vise à remplacer la notion de vente du bien par celle de la vente de l'usage du bien, ce qui entraîne le découplage de la valeur ajoutée et de la consommation d'énergie et de matières premières.

C'est justement la difficulté, car le prix de l'usage est encore erratique et reflète bien les difficultés de passage

entre deux systèmes économiques, celui fondé sur la propriété, qui reste une aspiration, en tout cas en ce qui concerne le logement, d'autant que les taux sont bas, et permettent des crédits de longue durée, et celui fondé sur la location, l'usage, la fluidité des objets. Certes, l'économie de la fonctionnalité ne se résume pas à la location. L'acquisition se décline chez les agents économiques, comme la location, suivant les âges, les moments de la vie, les priorités familiales et sociétales qu'ils arbitrent. La location peut correspondre à un moment, à une facilité, et aussi à un engagement. L'usage est donc d'autant plus aléatoire que son prix l'est, suivant un marché mouvant et fluctuant. Les aspects collaboratifs en font aussi un mode de vie attirant chez les citadins, et dans des communautés rurales d'avant-garde.

Quoiqu'il en soit, cette économie de la fonctionnalité va progresser, car elle correspond à la fois à des évolutions sociétales (se délester), économiques (moins d'argent à dépenser et immobiliser), écologiques (lutter contre l'accumulation qui accentue ses impacts).

Évidemment, cette économie de fonctionnalité inverse la rentabilité

pour le loueur : l'objet doit durer pour maximiser le gain, contrairement à la vente, qui pour être rentable, doit être multipliée. La programmation de l'obsolescence doit être remplacée par celle de la résistance au temps, et, là,

on peut parler de « durabilité » au sens premier du terme. Ce mouvement paraît irréversible, correspondant au désir d'autonomie des acteurs, et d'économie des ressources.

Capitalisme : le temps des ruptures³⁴³

La création de valeur dans la globalisation financière se fonde davantage sur la destruction et l'obsolescence programmée que sur la construction durable. Cette logique de destruction créatrice est le véritable moteur des différentes formes du capitalisme, mais prend des proportions de plus en plus dangereuses quand elle s'attaque à des bien non produits comme le vivant ou le progrès des sciences et des arts comme la propriété intellectuelle étendue. Elle est insoutenable et invite à repenser complètement le système productif par la propriété.

La notion de commun apparaît comme une alternative possible à la notion de destruction créatrice.

Les textes qui encadrent l'évolution de cette économie voient le jour, sans pour autant être le levier décisif qu'on pourrait attendre. L'économie circulaire commence à être favorisée, en tant que « système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer les impacts sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus »³⁴⁴

Ainsi la loi d'août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance

verte a en effet introduit les bases de la lutte contre le gaspillage (avec la réduction des déchets à la source) en inscrivant l'objectif de transition vers une économie circulaire. Mais, comme le dit toujours l'ADEME, « l'économie circulaire doit viser globalement à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être ». Il s'agit de « faire plus et mieux avec moins ». C'est le sens

343. *Capitalisme : le temps des ruptures*, Michel Aglietta, Éditions Odile Jacob, novembre 2019.

344. Définition de l'ADEME.

de la « Feuille de route de l'économie circulaire » (FREC) publiée par le Gouvernement en 2018 qui constitue la transition d'une économie linéaire consistant à « fabriquer, consommer, jeter » vers une économie circulaire garante d'une consommation sobre des ressources non renouvelables, où les déchets substituent ces ressources, où les produits ont une durée de vie plus longue, où il est mis fin au gaspillage, où 100% des plastiques sont recyclés. Il s'agit donc de tracer la route vers notre économie du futur.

Le projet de loi voté en janvier 2019 lève beaucoup de freins pesant sur l'avènement de l'économie circulaire, et comporte de nombreuses mesures qui réduiront le gaspillage, et donc, comme il est expliqué dans la présentation, contribueront à la réduction des impacts³⁴⁵. Selon le cabinet McKinsey, l'économie circulaire permettrait de réaliser une économie nette minimale de 380 milliards de dollars par an en matières premières en Europe.

Mais les dispositions de la loi ne jettent pas les fondements d'une économie de l'usage. Mesurer les impacts pour les diminuer ne transforme pas l'économie, elle contribue à rendre l'ancienne économie moins polluante

sans en fonder une nouvelle, même s'il s'agit d'une transition. La « loi sur les mobilités », en revanche, aborde cette question concernant les transports, en facilitant les solutions innovantes : encadrement des données numériques, des plateformes de covoiturage, circulation de navettes autonomes dès 2020, informations rendues publiques pour favoriser des trajets en un seul clic, création d'un cadre de régulation pour les services en *free-floating*, et rééquilibrage des relations entre chauffeurs VTC, livreurs et plateformes. Cette loi constitue un pas en avant considérable pour promouvoir de nouvelles activités économiques autour de l'usage de moyens de transports économes en Co², et réduisant les déplacements individuels en voiture.

Mais les ressources de l'économie de l'usage sont infiniment plus importantes, et mériteraient d'être identifiées, et promues³⁴⁶. On sait ainsi que les trois obstacles majeurs à l'économie de fonctionnalité sont : le manque de « success stories » pour les entreprises ayant déjà mis en place l'économie de fonctionnalité, les coûts trop élevés liés à sa mise en place, le manque de processus métier nécessaire pour utiliser efficacement les données et les technologies existantes³⁴⁷.

345. Projet de loi « relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire », adopté par l'AN le 21 janvier 2020.

346. Les forêts constituent un exemple emblématique et historique d'économie circulaire et d'usage de multiples aménités - voir les structures professionnelles FSC France et PEFC France.

347. « Les obstacles à la mise en place de l'économie de fonctionnalité : le cas du secteur de l'électroménager » in « Questions de management » - 2019/2, N° 24.

Corinne Lepage les avait aussi identifiés dans son rapport sur « l'économie du Nouveau Monde » en 2015. Aujourd'hui, beaucoup de chantiers ont été lancés, sans que l'élan soit suffisant, en particulier pour satisfaire les nouveaux objectifs de la stratégie nationale bas carbone (SNBC). Notons que celle-ci décline les objectifs de décarbonations sans du tout la relier à une vision globale de Transformation de l'économie. Par exemple, lorsqu'il est question de la diversité des options technologiques et comportementales, elle parle de « mobiliser une grande diversité de leviers de l'économie verte et en particulier l'efficacité énergétique et la sobriété dans tous les secteurs, la décarbonations des secteurs énergétiques (abandon quasi-total des énergies fossiles), la réduction des émissions non-énergétiques (élevage, procédés industriels, etc.) et le renforcement des puits de carbone et des productions bio-sourcées ». Elle évoque « la diffusion large des technologies bas-carbone les plus matures, permettant ainsi d'assurer la transition à moindre coût, tout en préparant l'avenir en incitant à l'innovation et au développement des technologies encore à un stade moins avancé ». Elle parle de la promotion des modes de vie et de consommation plus sobres et d'un net renforcement des logiques d'économie circulaire et de réduction des déchets.

Dans cette SNBC, même dans les chapitres sur les investissements, rien sur la Transformation globale de l'économie. Jérémie Rifkin est ignoré, lui qui affirmait en commentant son dernier livre « Le capitalisme est en train de se métamorphoser : **on passe d'un modèle de vendeurs et acheteurs à celui de fournisseurs et d'utilisateurs.** C'est un changement de business model et ceux qui avancent le plus vite sont ceux qui agissent en dehors du monde capitaliste que nous connaissons »³⁴⁸.

L'économie de fonctionnalité vise donc à proposer de nouvelles modalités de création de valeur en substituant la vente de l'usage d'un bien à la vente du bien lui-même. « Souvent associée à un modèle permettant de découpler la réponse aux besoins de l'utilisation de ressources matérielles, mais aussi de re-territorialiser des activités productives déconnectées de leurs espaces géographiques de consommation, cette pratique interroge quant à sa capacité à faire évoluer le paradigme classique de production et de consommation de masse. Est-elle un simple outil organisationnel permettant de limiter les impacts négatifs du système économique sans en modifier les finalités, ou permet-elle au contraire d'en infléchir la trajectoire et de modifier les finalités qu'il poursuit ? »³⁴⁹.

348. *Le new deal vert mondial*, Jérémie Rifkin, Éditions LLL, octobre 2019.

349. Question posée dans une passionnante thèse soutenue par Benjamin Serra : « Perspectives durables et territoriales des économies de fonctionnalité légitimes : une interprétation en termes conventionnalistes » - Économies et Finances. Université Grenoble Alpes, 2018.

Nous considérons, pour notre part, que ce concept va beaucoup plus loin que l'économie circulaire, et qu'il est susceptible de transformer notre système productif en opérant la rupture nécessaire avec les méfaits du capitalisme dévorant les hommes et les ressources. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard que cette économie nouvelle « remonte » du niveau local, mais, pour lui donner plus d'impulsion, et surtout la réguler, il faudrait lui donner une reconnaissance dans le droit économique, ce qu'elle n'a pas aujourd'hui.

La propriété est en effet un des fondements de notre Code Civil, une « masse de granit » napoléonienne

qui scande notre organisation. Ainsi, la notion d'usage n'existe pas. La définition de la propriété est le reflet de la Révolution française, soit, après les soubresauts, la prise de pouvoir par une classe bourgeoise, mais ne favorise pas l'épanouissement de l'économie nouvelle. Ses articles 544 et 546 prévoient qu'elle donne droit sur tout ce qu'elle produit. L'usage n'est pas défini, sauf dans les articles 578 et 815-2, portant sur l'usufruit et l'indivision, qui font partie du chapitre sur la propriété, plus opératoires pour donner un fondement juridique à un nouveau modèle de développement respectueux de l'environnement et assurant l'accès aux services et à la connaissance.

PROPOSITION 7

Promouvoir l'**économie de fonctionnalité** et lui donner un cadre de régulation innovant, et créer un statut juridique supérieur pour la notion d'usage, à l'instar de celle d'usufruit : « l'usufruit est le droit de jouir des choses dont un autre à la propriété, comme le propriétaire lui-même, mais à la charge d'en conserver la substance ».

INVESTIR AVEC DES INDICATEURS D'IMPACT

La Transformation n'est pas uniquement conditionnée par la prise de conscience, par l'engagement, par la durée, par la démocratie, elle exige aussi qu'on y mette les moyens. Comme on l'a dit dans la première partie de ce rapport, l'investissement en faveur de la transition climatique et écologique est sans doute le levier le plus important à favoriser et il devra être massif, comme l'a plusieurs fois souligné le Comité de prospective.

Au plan international, trois ans après la signature du « Programme d'action d'Addis-Abeba »³⁵⁰, qui offre un cadre permettant de financer les ambitions collectives de l'Agenda 2030, en particulier dans les pays en développement, force est de reconnaître que le surcroît de financements dont ces derniers devaient bénéficier ne s'est pas concrétisé : les recettes publiques – qui, à hauteur de 4,3 mille milliards USD, constituent le principal pilier du financement du développement – demeurent en moyenne dans les pays à faibles revenus en-deçà du seuil de 15 % du PIB souvent considéré comme le seuil minimum pour un fonctionnement

efficace de l'État. Il ne s'agit pas seulement de chercher à mobiliser davantage de ressources financières, mais aussi d'en améliorer leur empreinte, en développant une culture de l'évaluation et de l'impact, en réorientant les financements disponibles et assurant une meilleure coordination des acteurs³⁵¹.

Au plan européen, la Commission européenne a lancé en décembre 2019 un grand plan d'investissements de 1000 Mds€ sur dix ans, intitulé « Green deal », susceptible de permettre d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, à travers un ensemble de mesures relatives au climat, à l'énergie, au numérique, à l'économie circulaire, au bâtiment, aux transports, aux produits chimiques et à la santé, à la cohérence avec la PAC, à la biodiversité et à l'environnement...

Au plan national, la volonté politique d'engager la transition écologique est affirmée depuis longtemps : Grenelle de l'environnement (2007), Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (2015), Stratégie Nationale Bas-Carbone (2018). Cependant, malgré de nombreux rapports³⁵², aucun plan d'investissement n'a spécifiquement et

350. Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté par les Nations Unies, à l'issue de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, juillet 2015.

351. *Perspectives mondiales du financement du développement durable 2019* - OCDE, septembre 2019.

352. On citera entre autres : *Adapter la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050 : urgence déclarée*, rapport sénatorial de Ronan Dantec et Jean-Yves Roux, mai 2019 ; *Pacte Finance-Climat*, Anne Hessel, Jean Jouzel, Pierre Larrousurou, octobre 2018 ; *Pour une économie positive*, rapport d'un Groupe de réflexion animé par Jacques Attali au Président de la République, 2013 ; *Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française*, animée par Jacques Attali, janvier 2008.

entièrement visé la transition énergétique et écologique.

Pourtant, plusieurs se sont succédés ces dernières années, intégrant des mesures sur le climat et l'écologie : en novembre 2009, le Rapport Juppé-Rocard au président de la République sur le Grand Emprunt national « Investir dans l'avenir – Engager la transition vers un nouveau modèle de développement » a permis de mettre en œuvre trois « Plans d'Investissement d'Avenir » (PIA) successifs (35 Mds€ en 2010, 12 Mds€ en 2013 et 10 Mds€ en 2015), pour « financer des projets innovants et « transformants », c'est-à-dire des projets de nature à incarner ou à faciliter l'émergence des secteurs de l'économie de demain, compatibles avec les ambitions écologiques ». Il a été suivi en janvier 2017 d'un emprunt de 7 Mds€ en faveur de l'environnement, via une émission d'« obligations vertes ».

En septembre 2017, le « Grand Plan d'investissement 2018-2022 », décidé par le Gouvernement intègre 20% (sur 57 Mds€) de dépenses d'« accélération de la transition vers la neutralité carbone » déclinées en trois volets : rénovation thermique des bâtiments,

transports, énergies renouvelables et innovation environnementale³⁵³.

On a vu que, dans un contexte socio-économique incertain, doublé d'une croissance faible, la politique budgétaire française actuelle n'intègre pas suffisamment les montants d'investissement nécessaires pour répondre aux défis destinés à réduire les émissions de gaz à effet de serre : rénovation thermique des bâtiments, transports collectifs, énergies renouvelables, notamment, et qu'en plus elle comprend d'importantes dépenses nuisibles à l'environnement.

Même si ces dépenses publiques d'investissement ont augmenté au cours des dernières années, elles sont loin d'être à la hauteur des investissements massifs nécessaires, en particulier si on veut respecter cette « Stratégie nationale bas carbone » (SNBC)³⁵⁴.

Le besoin de financement est en effet considérable : 10 à 20 Mds€ par an de plus qu'aujourd'hui, à concurrence de 3.000 Mds€, soit entre 55 à 85 Mds€ annuels représentant 2 à 3% du PIB³⁵⁵.

Pour faire face à ce besoin, la France est lestée du paiement des intérêts de sa dette publique de près

353. *Le grand plan d'investissement 2018-2022*, rapport de Jean Pisani-Ferry au Premier Ministre, septembre 2017.

354. Haut Conseil pour le climat – Rapport annuel, juin 2019 ; « Libérons l'investissement vert ! » - Appel d'un collectif de chercheurs et de scientifiques, septembre 2018.

355. Chiffres concordant dans plusieurs rapports et études : « Financement des politiques climatiques », document de travail, Pacte Finance-Climat, Citoyens Pour Le Climat Hauts-de-France (PFC/CPLC), octobre 2019 ; Think tank I4CE ; Think tank The shift project ; CDC Climat.

de 2.400 Mds€ (qui représente à peu près le montant de son PIB annuel³⁵⁶), soit environ 40 Mds€, et doit s'acquitter de ses fonctions régaliennes (police et sécurité intérieure, droit et justice, sécurité extérieure et défense nationale, souveraineté monétaire et budgétaire), limitant ainsi fortement ses marges de manoeuvre en matière d'intervention économique, même si celle-ci est la plupart du temps partagée avec les collectivités et des partenaires privés. Et elle doit en même temps cesser d'allouer des crédits et de faire des « cadeaux fiscaux » à des activités non durables.

Et il lui faut aussi compter avec les contraintes imposées par les deux règles budgétaires de la zone Euro : le déficit budgétaire ne doit pas dépasser 3% et, tant que la dette publique dépasse 60% du PIB, ce qui est le cas pour la France, le pays doit poursuivre une politique budgétaire restrictive qui conduise à terme au respect de ce deuxième objectif³⁵⁷.

Mais l'environnement a beaucoup changé en Europe et dans le monde avec un coût d'emprunt durablement bas qui, malgré de nombreux débats entre politiques et experts, rend moins pertinents les 3% de déficit et

les 60% d'endettement. Sous réserve de maintenir une politique monétaire accommodante comme actuellement, « réduire la dette au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer sa soutenabilité a un coût » : celui de ralentir la transition écologique et la résorption des inégalités, d'autant que « les restrictions budgétaires des dernières années ont conduit à un effondrement de l'investissement public net et à une détérioration des infrastructures dans de nombreux pays et que l'investissement privé reste atone » : « Si les déficits publics permettent de maintenir un niveau d'activité plus élevé à court terme et sont utilisés pour des dépenses d'investissement ou pour combattre le changement climatique, alors ils sont tout bénéfique »³⁵⁸.

Et pour cela, il faut compenser, en France comme en Europe, le déficit de demande, lié aux 3%, à la financiarisation, au libre-échange, à l'austérité salariale et aux inégalités croissantes, par une nouvelle offre : produits de qualité, revalorisation des emplois industriels, programmes de participation au capital, crédits de la Banque publique d'investissement, restructuration des filières intégrant grandes entreprises et PME...

356. Centre de Documentation Économie Finances (CEDEF). À titre de comparaison, la dette mondiale a dépassé les 230.000 Mds€ en 2019 : elle représente 320% du PIB de la planète (86.000 Mds€) - Chiffres de Institute of International Finance (IIF) !

357. Traité de Maastricht (février 1992) et Pacte de stabilité et de croissance (juin 1997).

358. « Public débat and low interest rates » - Article d'Olivier Blanchard, ancien chef économiste du FMI, janvier 2019.

La gouvernance économique mise en place au début de la décennie pour faire face à la crise financière doit donc s'adapter pour faire face à l'urgence de nouveaux défis dans des circonstances nouvelles. Le recours, sous certaines conditions, à l'endettement pour financer la transition écologique est devenue une option³⁵⁹.

Il sera à combiner avec d'autres sources de financement, provenant notamment du secteur privé : refonte du système fiscal et de la fiscalité du carbone, finance durable : fonds d' « *impact investing* », fonds de

capital-risque, « capital patient » (long terme), structures de fonds alternatives, philanthropie stratégique en phase d'amorçage pour les *start-ups* à impact...³⁶⁰

Financer la Transformation à la hauteur des besoins estimés, et sans réduire les dépenses publiques et sociales, ni le déficit public, ne peut donc se faire qu'en réorientant l'épargne existante à travers de nouveaux canaux financiers : fin 2017, l'encours des principaux placements financiers des ménages français s'élève, en valeur de marché, à 5,014 Mds€, en augmentation.

La gestion d'impact : « aux frontières de l'Impact Tech »³⁶¹

Les auteurs de cette remarquable étude appellent « Impact Tech » « l'usage intentionnel de la science et des technologies pour le bénéfice de l'humanité et de la planète ». Elle se penche notamment sur la question actuellement en débat de concilier mission sociétale et retours financiers pour l'entreprise, en évoquant la stratégie d'un « *business model* » où le profit est corrélé à l'impact positif, évoqué en matière de finance durable par l'*Impact investing*.

Pour cela, la « gestion d'impact », qui recouvre principalement trois enjeux : la stratégie, la mesure et le reporting, est une méthode en cours de développement qui permet de définir les bons indicateurs d'impact, de les mesurer et de suivre leur évolution³⁶².

359. « Appel de 80 économistes pour sortir de l'impasse économique » - Collectif d'économistes, février 2016.

360. *Les outils publics encourageant l'investissement privé dans la transition écologique*, rapport parlementaire de Bénédicte Peyrol et Christophe Bouillon, janvier 2019 ; *Pour la création de France Transition - Des mécanismes de partage des risques pour mobiliser 10 Mds€ d'investissements privés dans la transition écologique*, rapport Canfin-Zaouati, décembre 2018 ; *Mobiliser les financements pour le climat*, rapport au Président de la République de la Commission Canfin-Grandjean, juin 2015.

361. *Aux frontières de l'Impact Tech - Résumé aux décideurs*, rapport de l'agence « Good Tech Lab », octobre 2019.

362. Voir le forum international « Impact Management Project » (IMP).

Mais, du point de vue de la méthode de mobilisation de cette épargne, il faut d'abord définir les objectifs transitionnels à atteindre, puis en estimer les impacts à travers des « indicateurs d'impact », établis sur des bases scientifiques : c'est à partir de ces indicateurs préétablis, et non pas utilisés *a posteriori*, que les investissements à faire doivent être décidés, en tenant compte des spécificités de chaque secteur et de chaque territoire. Ce sont eux qui constitueront « une nouvelle base de la rentabilité des investissements », et qui permettront une création de valeur, susceptible d'aspirer les capitaux disponibles, avec une nouvelle coordination, plus directe, entre les investisseurs. En adoptant la gestion d'impact, les innovateurs et les investisseurs pourront mesurer leur impact, avec l'aide de méthodes agiles (recherche, design, ingénierie, opérations ...), contribuer à la mise au point de pratiques spécialement adaptées aux sciences et à la technologie³⁶³.



« Faire de la croissance soutenable nécessite de revoir toutes les règles de l'économie de marché, mais cela ne peut se faire sans politiques publiques, sans un prix du carbone élevé et sans rénover la force motrice de la finance que représente l'investissement public »³⁶⁴.

« Nous sommes à un tournant prodigieux de l'histoire. Nous allons fonctionner économiquement,

363. *Les investisseurs en quête d'impacts - Stratégies, innovations et défis*, étude Novethic, juillet 2017 ; *Practical guide to venture philanthropy and social impact investment*, European Venture Philanthropy Association, janvier 2016 ; « Gestion du changement : comment mener une analyse d'impact ? », Blog Manager Go !, février 2019.

364. *Capitalisme - Le temps des ruptures*, Michel Aglietta, Éditions Odile Jacob, novembre 2019.

socialement, politiquement de manière différente de tout ce que nous avons connu jusque-là. Nos enfants ne vivront pas du tout de la même manière que nous. La seule comparaison, c'est la première révolution industrielle, lorsque les gens qui avaient cultivé la terre de la même façon que leurs ancêtres depuis 1000 ans, ont vu tout d'un coup arriver les tracteurs mécaniques. La grande différence avec cette période, c'est que cela se fait avec une accélération incroyable depuis 10 ans. Certes la France a du retard, mais la bonne nouvelle, c'est que tout le monde va devoir changer »³⁶⁵.

Cette analyse non seulement reste valide après la crise sanitaire, mais doit être renforcée. D'ailleurs, un grand nombre de voix se sont exprimées en ce sens, comme les entreprises participant à l'initiative Recovery, ou bien les 92 patrons qui ont déclaré dans une tribune du Monde du 3 mai : « Nous gardons nos ambitions collectives en matière de transition écologique, et réaffirmons les engagements pris depuis plusieurs années, la continuité de cet effort est une condition de sa réussite. Pour cela, une large part des moyens financiers qui seront prochainement mobilisés pour la relance économique auraient tout intérêt à l'être dans les directions qui avaient été précédemment identifiées pour accompagner la transition écologique, avec un souci encore plus affirmé de la justice sociale. Nous

croyons qu'il est aujourd'hui possible de faire de ces moyens financiers un accélérateur d'une relance verte et inclusive. Les plans de relance à venir constituent autant d'occasions pour que les investissements nécessaires confortent les trajectoires de transformation ».

Dès le 16 mars 2020, HSBC avait publié une étude en ce sens : « Même si l'attention immédiate des investisseurs se portera sur la volatilité des marchés et que la priorité des entreprises sera la continuité de leurs produits et services, les questions ESG ne disparaissent pas, au contraire elles sont exacerbées par les chocs mondiaux ». Il faudra ainsi s'interroger sur la résilience des entreprises face à de futurs chocs potentiels (virus, climat, autres). « Les investisseurs auront alors sans doute plus de questions à poser aux entreprises et les régulateurs pourraient imposer davantage de transparence ».

Avant la pandémie, la montée des exigences RSE était déjà sensible pour répondre au défi climatique et aux attentes de l'opinion publique internationale. Mais si le montant par exemple des émissions de green bonds était significatif, (257,7 milliards de dollars), il demeurait anecdotique au regard du montant total de la dette mondiale (230 000 milliards de dollars avec une échéance moyenne à 5 ans).

365. Interview de Philippe Dessertine lors de la dixième Université d'été du réseau « Wikane », août 2017.

Le grand changement qu'induit la pandémie et ses conséquences est une accélération extraordinaire du processus de Transformation des produits financiers, leur caractère durable et éthique doit devenir désormais une priorité absolue. Les injections massives de liquidités par les autorités monétaires pour compenser les pertes de chiffres d'affaires, pour assurer le paiement des salariés ou pour éviter les faillites ont un caractère exceptionnel ne tolérant aucun écart dans l'utilisation de ces fonds. La finance est le vecteur de diffusion de ces financements vitaux, elle ne peut s'affranchir de la moindre polémique quant à son fonctionnement.

Au-delà de cette période critique dont la durée pourrait être relativement longue, viendra le temps de

l'investissement. Un certain nombre de fragilités du modèle économique se révèlent dans la crise aigüe, ils s'ajoutent aux attentes des populations d'un vaste changement de modèle pour construire un développement durable. Le financement à mettre en œuvre donne le vertige. Un Green Deal à plus de mille milliards d'euros, proposé par l'Europe quelques jours du début de la pandémie, permet de se faire une idée de l'effort à venir.

La performance qualitative, ouvrant la voie à une autre mesure de la création de richesse, devra être la nouvelle règle. Les indicateurs d'impact seront la pierre angulaire de cette logique de rupture avec les pratiques anciennes.³⁶⁶

Le Comité de prospective propose de réorienter l'épargne et une partie de la dette, sur la base d'« **indicateurs d'impact** », prenant en compte les spécificités de chaque secteur et de chaque territoire. Cette méthodologie sera particulièrement appliquée aux investissements dédiés à la Transformation, en premier lieu pour ceux lancés par l'État, dans le cadre d'un plan de relance afin de faire pencher la « bascule » vers l'économie de fonctionnalité.

PROPOSITION 8

366. Ces trois derniers paragraphes sont tirées d'une analyse de Philippe Desserine.

COMPTER CE QUI COMPTE

Comme on l'a vu dans la première partie, il existe, parmi d'autres, deux types de freins socio-économiques très importants : les dépenses budgétaires et fiscales dommageables à l'environnement, mais aussi la non prise en compte des externalités environnementales négatives dont les coûts ne sont pas inclus dans les coûts de production et dans les marchés, mais incombent uniquement à ceux qui en subissent les conséquences et non aux agents qui en sont responsables (changement climatique, pollutions diverses, dégradation des sols, dommages aux écosystèmes et à la santé humaine...).

Enjeu très connu et récurrent depuis des années, d'abord dans les milieux environnementaux, et de plus en plus, par les responsables politico-économiques, l'« internalisation » de ces coûts se fait progressivement à travers divers instruments : taxes environnementales, permis de pollution monnayables, subventions et amendes, standards et règlements. La reconnaissance nécessaire des externalités négatives, et aussi positives, et des dettes de tous ordres laissées à nos enfants, passe aussi par la comptabilité, qui doit passer de « nationale » à « patrimoniale » : cette révolution conceptuelle dans la comptabilité doit

permettre, à partir des externalités positives et négatives, de déterminer les priorités, la sélection des projets, leurs financements et leur fiscalité. L'absence de prise en compte des externalités positives comme des externalités négatives ne permet en effet pas de mesurer l'écart qu'il y a entre rendement privé et rendement social d'un investissement, ce qui nuit évidemment à la rentabilité des investissements et à la capacité de faire des choix publics corrects.

Cette (r)évolution de la comptabilité tant publique que privée impose donc de prendre en compte le capital naturel et humain dans la comptabilité universelle ; « Il faut sortir d'un système dans lequel l'économie vertueuse n'a aucune valeur »³⁶⁷. « Le point de vue utilitariste, encore ultra dominant, profondément inscrit au sein des normes et des outils comptables conventionnels, et même de la plupart des modèles de comptabilité extra-financière efface la possibilité de traiter les organismes vivants comme partenaires ou entités avec lesquels nous co-évoluons »³⁶⁸.

En effet, « la question centrale de la science économique consiste en la conservation du capital. Cette notion, admise et appliquée de longue

367. in *L'économie du nouveau monde*, rapport de Corinne Lepage, déjà cité.

368. « Pas de transition écologique sans transformation comptable », Dorothee Browaeys, Clément Feger, Jean-Paul Karsenty, Alexandre Rambaud in *Up Magazine*, février 2019.

date en économie et en comptabilité, stipule qu'une organisation ne peut considérer comme un résultat et donc ne peut consommer que les sommes qui subsistent après avoir maintenu son capital intact. Cette considération est cependant assise sur une vision incomplète du capital : le capital est ici appréhendé uniquement à travers sa dimension financière. Or, dans une optique de développement soutenable, le capital doit être considéré comme un **concept systémique** recouvrant à la fois le **capital financier**, le **capital naturel**, et le **capital humain** »³⁶⁹.

C'est pourquoi « en lieu et place d'une économie néo-classique considérée depuis des lustres comme statique, en équilibre, sans monnaie et sans ressources naturelles, il faut réécrire une théorie dynamique, monétaire, où les services écosystémiques jouent un rôle fondamental. Il faut réviser notre cadre analytique et comptable pour adopter un point de vue circulaire et thermodynamique »³⁷⁰, ce qui représente un vrai changement de paradigme.

Au-delà des indicateurs qui peuvent déjà exister et qui structurent le débat public (PIB, taux de chômage...), il convient donc d'en inventer d'autres (indicateurs de qualité de vie et de

bien-être, santé, éducation, environnement, biodiversité, climat, inégalités, confiance...), pour mesurer les progrès accomplis par rapport à l'objectif global, mais également disposer d'outils intermédiaires et mesurables. La plupart de ces indicateurs existent déjà, mais ils ne sont pas mis sur la place publique, et restent confinés à des cercles d'experts.

Et surtout, ils ne structurent pas le débat public. La « loi sur les nouveaux indicateurs de richesse » est un pas positif, mais le plus difficile reste à faire : l'appliquer et faire en sorte que l'ensemble des acteurs économiques et médiatiques utilise ces nouveaux indicateurs, comme ils le font pour le PIB ou le taux de chômage. On complètera ainsi l'indicateur de « flux » qu'est le PIB et qui prend en compte la valeur des échanges marchands, avec des indicateurs qui s'intéressent aux « stocks » dans lesquels puise la croissance.

Cette mesure de la qualité de la croissance, déjà amorcée, constitue une déclinaison naturelle de l'objectif de développement durable des pays : elle doit donc être poursuivie et améliorée, et surtout mieux connectée aux exercices budgétaires annuels, comme cela se fait au Danemark et en Norvège, en particulier. Hors leur légitimité scientifique, leur autre avantage est de

369. *Blueprint for a green economy*, David Pearce, Anil Markandya and Edward B. Barbier, Earthscan, London, 1989.

370. « Une partie des élites est atteinte du syndrome du Titanic », entretien avec Gaël Giraud, chercheur, ancien chef économiste à l'AFD, in *Socialter* hors-série, décembre 2018.

La loi sur les nouveaux indicateurs de richesse

La loi du 13 avril 2015 visant à la « prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques » stipule, dans son premier et unique article, que « le Gouvernement remet annuellement au Parlement, le premier mardi d'octobre, un rapport présentant l'évolution, sur les années passées, de nouveaux indicateurs de richesse, tels que des indicateurs d'inégalités, de qualité de vie et de développement durable, ainsi qu'une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées l'année précédente et l'année en cours et de celles envisagées pour l'année suivante, notamment dans le cadre des lois de finances, au regard de ces indicateurs et de l'évolution du produit intérieur brut. Ce rapport peut faire l'objet d'un débat devant le Parlement ».

France Stratégie et le CESE avaient préalablement mené en 2015 une concertation qui leur a permis de proposer un tableau de bord composé de dix mesures : taux d'emploi, effort de recherche, endettement, espérance de vie sans incapacité, satisfaction dans la vie, inégalités de revenus, pauvreté en conditions de vie, sorties précoces du système scolaire, empreinte carbone, artificialisation des sols. Le Service d'information du gouvernement a publié en octobre 2015 et 2016, et en mars 2018, trois rapports successifs présentant leur évolution, mais il n'y a pas eu de débat parlementaire.

Par ailleurs, en 2018, deux propositions de loi ont été déposées au Sénat afin d'améliorer l'évaluation des politiques publiques en accordant une plus grande place à des indicateurs autres que le produit intérieur brut (PIB) pour mesurer la richesse du pays, dont l'un propose l'instauration d'un « Conseil parlementaire d'évaluation des politiques publiques et du bien-être », assisté d'un Comité scientifique ouvert aux organismes statistiques et aux universités.

s'appuyer sur la démocratie : « Chaque fois qu'une crise environnementale se produit, c'est parce que les différents acteurs n'ont pas pu se manifester librement ou parce que l'un d'entre eux a mobilisé le pouvoir pour le faire pencher en sa faveur »³⁷¹.

Tant qu'il y aura inadéquation entre la langue des politiques, adeptes de l'unique PIB, et des médias qui les relaient, et la langue des experts, adeptes d'une évolution des nouveaux indicateurs de richesse, ceux-ci ne seront pas appropriés, et il risque de ne rien se passer.

À côté de cette loi, la première décision politique relative à cet enjeu de nouvelle « comptabilité patrimoniale », de très nombreux travaux ont été menés ces dernières années³⁷².

De son côté, considérant l'« image infidèle » donnée de nos entreprises par les systèmes comptables, le rapport Notat-Sénard, dans sa recommandation 10, « demande d'engager une étude concertée sur les conditions auxquelles les normes comptables doivent répondre pour servir l'intérêt général et la considération des enjeux

sociaux et environnementaux »³⁷³.

Le Comité 21 avait, quant à lui, formulé des propositions à la Plateforme RSE qui préconisaient que la comptabilité RSE ne doit pas être happée par les Commissaires aux comptes selon une uniformisation de type exclusivement financière. Or, il existe une dérive à partir de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) vers les seuls risques, et donc une mesure des risques calquée uniquement sur les risques financiers. C'est la négation même de l'histoire de la RSE, à partir de la loi NRE, et cela peut enterrer définitivement la promotion de modèles nouveaux.

La France a d'ailleurs une avance en ce domaine avec les modèles « CARE » et « Comptabilité Universelle ». Elle pourrait être à l'origine de cette révolution inévitable du reporting comptable extra-financier en réfléchissant sur l'amortissement, en considérant la norme, non comme une réinterprétation des normes comptables, mais comme le cadre d'un nouveau modèle d'affaires, et en imaginant de donner un rôle aux parties prenantes.

371. « La démocratie est au coeur du progrès écologique », Valérie Changisaud, historienne des sciences in *L'Express*, août 2019.

372. Colloque sur « La comptabilité au service de la transition environnementale et sociale », Assemblée nationale, organisé par François-Michel Lambert et Mohamed Laqhila, 7 février 2019 ; Compter avec le vivant, séminaire Prourable et BioResp, avril 2019 ; « Faudrait-il passer le vivant et la planète en comptabilité », *Up Magazine*, décembre 2018 ; *L'urgence du vivant. Vers une nouvelle économie*, Dorothee Browaeys, Éditions François Bourin, septembre 2018 ; *A la recherche des fondements de la valeur économique et de la richesse*, Jacques Perrin, Éditions Campus ouvert février 2017 ; *Économie et comptabilité de l'immatériel. Enjeux du reporting non financier*, J.C. Dupuis, De Boëck, juillet 2014. *Comptabilité et développement durable*, Jacques Richard, *Economica*, janvier 2012 ; « Indicateurs économiques et développement durable », Valérie Charolles in *Revue Sociétal*, 2010.

373. *L'entreprise, objet d'intérêt collectif*, rapport de Nicole Notat et Jean-Dominique Sénard, mars 2018.

Le rapport sur l'information extra-financière

Un rapport visant la normalisation de l'information extra-financière³⁷⁴ a été récemment remis au Ministre de l'Économie et des Finances. Il précise les principaux référentiels qui définissent la substance de l'information extra-financière : les référentiels à vocation générale, qui s'attachent au fond de l'information extra-financière et qui se basent, entre autres, sur la démarche universelle des Objectifs de développement durable (ODD) ; les référentiels sectoriels, du *Global Reporting Initiative* (GRI) et du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB), dont l'objectif est d'améliorer la comparabilité en mettant l'accent sur la pertinence « métier » ; les référentiels thématiques relatifs au climat, qui sont les plus aboutis du fait de la prise de conscience collective croissante sur ce sujet ; les autres référentiels thématiques concernant l'environnement, moins développés et encore trop généraux ; les référentiels tournés vers l'immatériel, censés rendre compte de sa contribution à la création de valeur et qui sont surtout descriptifs.

Le rapport prône une réforme, qui, pour être technique, peut favoriser l'émergence d'un nouveau modèle : il s'agit de mettre à disposition de toutes les parties prenantes des entreprises une information extra-financière de qualité permettant d'évaluer leur contribution à un développement économique, financier et social durable, par l'établissement d'un reporting complet, fondé sur des indicateurs pérennes et transparents.

Lancée en septembre 2019, pour une durée initiale de cinq ans, une nouvelle Chaire partenariale « Comptabilité écologique », portée par la Fondation AgroParisTech, est un projet visant à développer, expérimenter, et instaurer des systèmes de comptabilité extra-financiers au service d'une transition écologique, pour tous les acteurs.

Par ailleurs, le Ministre de l'économie et des finances a saisi récemment l'Autorité des normes comptables pour

qu'elle produise des pistes de réformes comptables intégrant les dimensions socio-environnementales.

Mais il faudra aussi compter avec une question géopolitique majeure, à savoir « conserver ou non notre souveraineté à propos du sens que nos collectivités nationales et européennes entendent donner à leurs actions socio-économiques ». En effet, la comptabilité financière européenne a déjà été confiée au « Bureau international

³⁷⁴. *Garantir la pertinence et la qualité de l'information extra-financière des entreprises : une ambition et un atout pour une Europe durable*, rapport de Patrick de Cambourg, Président de l'Autorité des normes comptables, mai 2019.

des normes comptables », l'organisme international chargé de l'élaboration des normes comptables internationales, et l'information extra-financière pourrait l'être au profit de l' « Integrated Reporting » (IR)³⁷⁵, dont l'approche est essentiellement financière.

La pandémie ne fait que rendre plus urgente cette modification du compte de « ce qui compte » vraiment, car les français ont dans cette crise, changé leurs valeurs, et supporteront mal la poursuite de critères classant les performances économiques sur le simple profit³⁷⁶.

Le Comité de prospective considère que la **révision des normes comptables** est un enjeu majeur pour la Transformation et propose au Gouvernement, d'une part d'engager un débat parlementaire comme stipulé par la loi Sas sur les nouveaux indicateurs de richesse, et d'autre part de mener une expérimentation de révision normative sur un secteur à enjeu de durabilité.

PROPOSITION 9

375. Voir International Integrated Reporting Council (IIRC).

376. Voir l'analyse du sociologue Serge Guérin qui met l'accent sur un changement de valeurs, même issu de l'égoïsme : « Deux réflexes peuvent dominer. Le premier consiste à revenir très vite à ses habitudes. Le second serait que le choc issu de la pandémie produise une sorte d' « égoïsme solidaire » tel que je qualifie le care - « J'ai tout intérêt que la société prenne en compte toutes les formes de fragilité puisque celles-ci peuvent du jour au lendemain me frapper ». Dans ce cas, nous pourrions espérer une société différente. « Le confinement est une illustration du vœu du *care*, et aussi de cette interdépendance liant le soin de soi au soin de l'autre : en prenant soin de moi, je limite la propagation du virus et donc participe à prendre soin d'autrui » (*La Tribune*, 24 mars 2020).

GRANDE TRANSFORMATION, GRANDE ADAPTATION

Dans les conférences internationales, on a souvent opposé l'atténuation du changement climatique, avec l'adaptation à celui-ci, et considéré que la priorité était évidemment au premier combat. Aujourd'hui, devant l'échec actuel de l'atténuation et l'impossibilité évidente de ce fait, de limiter les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Comme l'esquissait dans son article 2 la Convention sur les changements climatiques, nous avons perdu tout espoir que le rythme du réchauffement nous laisse « un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques ». Il faut donc s'adapter en même temps que de transformer le système économique et les sociétés.

La Transformation et l'adaptation ne sont pas antinomiques, bien au contraire. Citons par exemple l'astrophysicien Vincent Boqueho³⁷⁷ qui considère que le stress environnemental, crucial dans l'évolution des espèces, au sens darwinien du terme, pourrait même avoir contribué à piloter l'évolution humaine jusqu'à aujourd'hui, et générerait les

innovations majeures dans l'histoire de notre espèce. L'adaptation, au vu de l'aggravation de la situation climatique, n'est pas « une tâche sans fin », comme le déplore Clive Hamilton, mais la conjugaison étroite entre les solutions techniques, que nous avons déclinées dans la première partie, et les avancées ontologiques et anthropologiques. Dominique Bourg le dit bien : « là où le développement durable cherchait à prévenir des difficultés lointaines, la transition se veut une adaptation dans l'urgence à la décrue énergétique et au changement climatique en cours et/ou imminents »³⁷⁸. Pour cela, il faut décliner l'adaptation au changement climatique dans les sciences dures et les technologies, mais aussi dans les sciences humaines, comme par exemple la psychologie évolutionniste et les neurosciences.

La France, au niveau national avec le PNACC 2, au niveau territorial, avec les plans régionaux d'adaptation, semble avoir pris la mesure du sujet, mais il nous semble que l'on doit aller beaucoup plus vite dans ce dossier, et considérer que l'adaptation est une urgence climatique au même titre que l'atténuation. Or, l'Accord de Paris ne contient sur

377. *Les civilisations à l'épreuve du climat*, Vincent Boqueho, Éditions Dunod, avril 2012.

378. *L'âge de la transition*, sous la direction de Dominique Bourg, Éditions Les petits matins, octobre 2016.

ce sujet aucune disposition contraignante³⁷⁹, mais, lors de la dernière COP 25, la société civile a semblé s'emparer du sujet. Comme le disent clairement les sénateurs Dantec et Roux, l'adaptation est une urgence déclarée, il faut « envoyer sans tarder un signal politique fort sur le caractère prioritaire de l'adaptation ».

Le portage politique de ce sujet est en effet encore trop timide et insuffisamment inclusif. En particulier, la place du Parlement est trop faible. Ce dernier doit donc s'en saisir de manière globale et fixer un cap clair. L'examen d'un projet de loi-cadre sur la stratégie d'adaptation de notre pays au changement climatique pourrait être l'occasion d'inscrire enfin ce thème primordial au cœur du débat public et d'examiner de façon cohérente tous les aspects d'un sujet foncièrement transversal, mais trop souvent appréhendé de manière sectorielle. De façon plus générale, au-delà du Parlement, il convient de susciter un large débat sociétal et de permettre l'émergence d'une culture commune et d'un consensus national sur les enjeux d'adaptation »³⁸⁰.

On retiendra d'ailleurs de la crise sanitaire les limites et expansions du concept d'adaptation : démonstration a été faite de l'inadaptation de nos

sociétés à de telles crises, puisque le confinement en a été la réponse majeure, soit la même solution que dans les temps les plus reculés, et en même temps de l'extraordinaire capacité de la nature humaine à se plier à des conditions de repli, lorsque la survie est en jeu.

Dans les solutions techniques, dont l'efficacité est immense, mais qui doivent être pensées dans la perspective des changements sociétaux, et que nous avons esquissées dans les propositions précédentes, l'intelligence artificielle joue un rôle considérable dans l'accélération nécessaire de l'adaptation et la Transformation. Dans son rapport sur l'intelligence artificielle, Cédric Villani suggère de promouvoir les plateformes thématiques qui pourraient permettre de créer de nouveaux services innovants, citoyens ou commerciaux, d'ouvrir des champs nouveaux à la prévisibilité ou à la performance, de faciliter de nouveaux usages. Le tout permettant de créer de la valeur, mais aussi de donner de nouveaux leviers à des démarches vertueuses et par là de rapprocher le calcul du PIB des nouveaux indicateurs de richesse, souhaités par l'ONU, inscrits d'ailleurs dans la loi française de 2015.

Ces innovations valent pour tous les domaines, la sécurité, la santé, la

379. Voir le cahier 2 de Climate Chance, en partenariat avec le Comité 21, novembre 2019.

380. *Adaptation de la France aux changements climatiques à l'horizon 2050*, rapport d'information des sénateurs Ronan Dantec et Jean-Yves Roux, mai 2019 ; *Changements climatiques - Mode d'emploi : 12 propositions du Comité 21 pour s'adapter au monde à venir*, note du Comité 21, février 2020.

culture, l'urbanisme, la prévention des catastrophes, la performance des entreprises, et bien d'autres. Mais s'il fallait ne retenir qu'un seul champ à transformer par le déploiement de ces plateformes de données, on prendrait celui dont tout simplement notre survie dépend : l'impérieuse nécessité de réussir la transition écologique.

On a vu que, parmi quelques autres, il existe deux leviers puissants dans la lutte contre le changement climatique : l'efficacité énergétique grâce à la rénovation du parc immobilier, qui est une action d'adaptation à toutes les échelles, et le développement des énergies renouvelables. Or, pour faire face à cette « urgence déclarée », l'un des meilleurs leviers pour agir en ce sens est le développement de plateformes de données. Dans ce secteur qui fait l'objet d'une féroce concurrence, notamment des États-Unis et de la Chine, il n'y a aucune raison de laisser le champ libre aux GAFAs. Ce danger a d'ailleurs été mis en avant par la députée Valéria Faure-Mutin dans son rapport sur « Les données géographiques souveraines ».

Or aujourd'hui, grâce aux ressources de l'État, de 300 collectivités territoriales et d'acteurs privés, les données ouvertes disponibles, dont certaines très anciennes ont été numérisées et que bien des pays peuvent nous envier, sont un extraordinaire levier d'accélération. Si l'on ajoute que l'École française de mathématiciens est

reconnue comme l'une des meilleures du monde, on comprend que notre pays dispose de tous les atouts pour être un fer de lance des plateformes qui produisent des outils d'aide à la décision pour les secteurs, de la Transformation écologique. L'intelligence artificielle, dont on critique la puissance d'accélération, est le résultat du génie humain qui, avec elle, peut être orientée, non vers la destruction, mais vers la reconstruction d'une planète vivante.

La crise sanitaire illustre de manière très forte ces propos. Comme l'a dit Jacques François Marchandise, Président de la Fing : « Nous apprenons en ce moment plus rapidement que jamais, sous la pression de l'urgence : nous développons des usages numériques utiles (ou non), nous rencontrons des difficultés. Pour certains, il y a des besoins impérieux. Des cadres qui n'ont jamais fait de visioconférences s'y mettent. Dans l'enseignement, des usages liés aux ENT (Espaces numériques de travail, *ndlr*) et aux cours en ligne se développent ; on en voit à la fois la pertinence et le caractère incroyablement chronophage ».

Il met bien en lumière les deux aspects de cette accélération du numérique, amortisseur, ou accélérateur de crise, en souhaitant que « face à des situations de crise, avec le risque climatique notamment, le numérique soit plus résilient et réparable, capable de fonctionner de manière dégradée

lorsque des problèmes surviennent ». Il propose une inversion des directions actuelles du numérique, actuellement sous le signe des « toujours plus », adaptés à un monde en croissance éternelle et en ressources infinies. pour privilégier moins d'high tech, de manière plus décentralisée, avec une moindre dépendance au lointain, une relocalisation des savoir-faire.

Mais un énorme débat est né autour du numérique, et plus largement des données, et cette crise aura vu la consécration d'un autre monde, celui

des data, comme solutions opérationnelles à la crise, comme en témoigne le collectif « Codata », militant pour ouvrir plus largement les données en vue de la réussite du déconfinement.

Comme a pu le dire Antoine Reverchon, en temps de crise, « gouverner, c'est mesurer ». La pandémie a ouvert un immense débat sociétal sur l'intelligence artificielle, en particulier sur l'aspect salvateur ou anti-démocratique de la géolocalisation, la crise en ce sens est une étape décisive de l'adaptation numérique.

Accélérer la Transformation en adaptant les secteurs qui le peuvent aux nouvelles conditions climatiques annoncées, en mobilisant par **une Loi-Cadre sur l'adaptation**, comme le proposent les Sénateurs Roux et Dantec, qui contiendrait un volet intelligence artificielle dédié aux plateformes de Transformation énergétique.

PROPOSITION 10

CRÉER UNE AUTORITÉ INDÉPENDANTE DE VEILLE DES RISQUES GLOBAUX

De la gestion de la pandémie, les Français retiendront sans nul doute les pertes humaines, le poids du confinement, l'insuffisance des dotations hospitalières, et, surtout, un certain manque de clarté gouvernementale en ce qui concerne les annonces et décisions, L'affaire des masques étant symbolique.

Au delà de l'aspect politique de cette gestion, nous voyons dans cette crise de confiance un défaut patent de culture scientifique de la population. Faute d'éducation réelle à l'environnement, le pays de Descartes, qui a institué le doute comme pilier philosophique, n'est pas pas familiarisé avec l'incertitude scientifique, et est finalement étranger à la conscience et à la gestion du risque. La démonstration est faite que c'est par négligence du principe de précaution, qui, contrairement à ce qu'on entend parfois, est un principe dynamique, qu'un fléau est effrayant, paralysant, désespérant.

Le traitement en silo des problèmes écologiques a pour conséquences que les liens entre santé et environnement sont méconnus, et peu traités. C'est finalement l'ensemble des risques que l'on traite « au fil de l'eau, à mesure qu'ils surviennent, au lieu de les envisager

à l'avance. On connaît des situations semblables lors des sécheresses, des canicules, des inondations, de la prolifération des espèces invasives... Les risques sont traités par catégories, en négligeant à la fois leur aspect systémique, et aussi le suivi des phénomènes annonciateurs.

La gestion des risques est éclatée entre différentes administrations, selon la catégorie auxquelles ils appartiennent: le ministère de la Transition écologique traite des risques majeurs, l'Agence de la veille sanitaire des risques sanitaires, le ministère de l'Agriculture des calamités agricoles, et, bien sûr, celui de l'Intérieur des risques de crise, avec son service de la planification et de la gestion des risques.

En fait, en France, le traitement du risque s'opère quand il est avéré, mais il est mal repéré. D'ailleurs, un récent rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques mettait en lumière ces lacunes, et formulait des recommandations³⁸¹, en particulier celle de réformer les Agences chargées des risques, et de les faire mieux communiquer entre elles.

381. Voir encadré p. 206

Même au niveau de la gestion de la crise, l'administration utilise mal ses propres recommandations, et il a été justement remarqué que, pour cette crise, l'activation de la cellule interministérielle de crise du ministère de l'Intérieur³⁸² a été tardive : le 17 mars, alors que le centre de crise du ministère de la Santé a été ouvert le 27 septembre. La crise « totale » n'est jamais dans l'imaginaire des décideurs. Ni d'ailleurs l'encadrement politique de la crise, puisqu'il a fallu voter en urgence une loi qui instaure « un état d'urgence sanitaire », qui n'était prévu par aucun texte. Le Conseil d'Etat d'ailleurs, dans son avis publié à l'examen de cette loi jugeait utile un nouveau cadre : « Le Conseil d'Etat souscrit à l'objectif du Gouvernement visant à donner un cadre juridique spécifique aux mesures de police administrative nécessaires en cas de catastrophe sanitaire, notamment d'épidémie. En effet, si la théorie jurisprudentielle des circonstances exceptionnelles a pu fonder le décret n°2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 pris par le Premier ministre sur le fondement de ses pouvoirs de police générale et si l'article L.3131-1 du code de la santé publique a donné leur base juridique aux mesures prises par le ministre de

la santé, comme son arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus, l'existence d'une catastrophe sanitaire rend utile un régime particulier de l'état d'urgence pour disposer d'un cadre organisé et clair d'intervention en pareille hypothèse. » Il ajoutait que « les conditions du déclenchement et de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire - déclaration par décret motivé en conseil des ministres, prorogation au-delà d'un certain délai - par la loi inspirées de la loi du 3 juin 1955, sont adaptées aux situations envisagées, elles-mêmes définies avec une précision suffisante, et à la mise en oeuvre de pouvoirs exceptionnels. »

Le seul secteur qui suit de près les alertes, et prévient les risques de son secteur, est le secteur nucléaire, qui, après une longue bataille administrative et politique de 7 ans (1999-2006), s'est dotée d'une Autorité indépendante, dénommée Autorité indépendante de sûreté nucléaire, laquelle détient des pouvoirs de contrôle et de veille sanitaire. L'ampleur des risques nucléaires a justifié cette Autorité nouvelle, mais l'ampleur, et l'interdépendance des risques nouveaux (technologiques, naturels, climatiques, sanitaires etc.) issus de notre mode de civilisation illustre le bien fondé de la création d'une Autorité indépendante des risques, qui,

382. Selon la circulaire, du 2 janvier 2012, la « CIC doit être activée suffisamment en amont, dès lors que l'extension de la crise à plusieurs secteurs est envisagée, afin de lui permettre de monter en puissance et d'exercer au mieux la capacité d'anticipation.

Les recommandations des rapporteurs du rapport³⁸³ sur l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux par les agences : trouver le chemin de la confiance

Au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (2 mai 2019)

Renforcer les capacités d'évaluation des risques réglementés par les agences

1. Donner aux agences la possibilité de déclencher des études destinées à améliorer la connaissance des dangers et des expositions, à travers un fonds de recherche inter-agences.
2. Mettre en commun dans des systèmes d'information partagés les études et données disponibles sur l'ensemble des produits réglementés.
3. Mieux identifier les effets de perturbation endocrinienne, les effets cancérogènes, mutagènes ou génotoxiques en les quantifiant précisément et en développant des outils de compréhension des risques cumulés.
4. Développer les méthodes alternatives à l'expérimentation animale pour l'identification des risques sanitaires et environnementaux.
5. Encourager la mise à jour régulière des lignes directrices pour ne pas retarder l'adoption de nouvelles méthodes et de tests sensibles et fiables.
6. Développer les instruments de surveillance en situation réelle des effets des produits réglementés : vigilances, biosurveillance, études épidémiologiques.

Améliorer la transparence des travaux d'évaluation

7. Mettre à disposition du public l'intégralité des données figurant dans les dossiers soumis aux agences d'évaluation, afin de permettre une contre-expertise citoyenne.
8. Faire la transparence sur les liens d'intérêt et contrôler les liens d'intérêt déclarés dans le cadre d'obligations déontologiques fortes pesant sur les personnels et experts des agences.

Conforter les agences dans leur rôle d'expertise des risques

9. Renforcer l'attractivité pour les scientifiques de la participation aux travaux d'expertise menés par les agences.
10. Structurer le dialogue entre organes d'évaluation, pour éviter les divergences d'appréciation sur les risques qui perturbent la prise de décision.
11. Donner aux agences des compétences étendues pour l'identification des risques émergents.

Rendre l'évaluation des risques accessible et compréhensible

12. Mieux structurer le débat public sur les risques, en amont des prises de décision.
13. Expliquer et clarifier les résultats des évaluations de risques effectuées par les agences.

383. M. Philippe Bolo, Mme Anne Genetet, députés, MM. Pierre Médevielle et Pierre Ouzoulias, sénateurs

s'appuyant sur les agences spécialisées, aurait un rôle de veille générale, d'anticipation, d'information des citoyens, et surtout de suivi des mesures de prévention. Cette Autorité indépendante, comme l'ASN, rendrait chaque année un rapport au Parlement, qui serait ainsi informé de la progression des risques,

de la probabilité des crises, et du suivi des mesures gouvernementales.

La Grande Transformation passe évidemment par une plus grande prévention, qui doit être indépendante du seul pouvoir exécutif.

Le Comité 21 préconise **la création d'une Autorité indépendante des risques**, qui, s'appuyant sur les agences spécialisées, aurait un rôle de veille générale, d'anticipation, d'information des citoyens, et surtout de suivi des mesures de prévention. Cette Autorité indépendante remettrait chaque année un rapport au Parlement, qui serait ainsi informé de la progression des risques, de la probabilité des crises, et du suivi des mesures gouvernementales.

PROPOSITION 11

ŒUVRER POUR UN CONSEIL DE SÉCURITÉ PLANÉTAIRE

Nous avons dit dans la préface que toute l'humanité avait été touchée par le virus. Est-ce à dire que la communauté humaine sortira, en tant que telle, plus forte qu'auparavant, avec une gouvernance mondiale plus efficace ?

Malheureusement cela risque de ne pas être le cas, et la crise du coronavirus aura été marquée par différents signes de déstabilisation : la mise en cause d'une grande organisation internationale, comme l'OMS, les oppositions grandissantes entre la Chine et les États-Unis, les lenteurs européennes à s'unir pour combattre le virus.

L'OMS, grande organisation internationale née en 1948, a été très critiquée dans sa gestion de la crise sanitaire, notamment par les États-Unis qui lui reprochent une complaisance coupable envers la Chine, à qui l'actuel Directeur Général doit son élection, si bien que Donald Trump a suspendu la contribution américaine (soit 20% de son budget). Politique connue du Président américain qui s'est déjà retiré du Traité de Paris, en baissant considérablement sa contribution à la Convention de lutte contre les changements climatiques. L'OMS, malgré le soutien de l'ONU, sort très affaiblie de cette crise, d'autant que son efficacité avait été déjà mise en doute sur sa gestion du virus H1N1 et

d'Ebola. Le Secrétaire général de l'ONU a fait en sorte, lors du Sommet virtuel du 25 mars 2020, que le mandat de l'OMS soit renforcé dans la coordination de la riposte, et qu'elle soit, avec d'autres organisations, chargée d'évaluer les lacunes dans l'alerte de la pandémie. Mais cela ne suffira pas pour que la confiance revienne.

L'ONU a d'ailleurs elle-même été assez absente de la gestion de la pandémie, ainsi le conseil de Sécurité ne s'est pas réuni. Même si cette crise n'est en rien un conflit mondial, la part de risque géopolitique qu'elle contient aurait pu inciter les membres du Conseil à se réunir. Au Sommet du G20 consacré à la pandémie de Covid-19, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a d'ailleurs réclamé une action internationale concertée pour gagner « la guerre » contre le virus et a insisté sur la solidarité avec les pays les plus vulnérables : « Cette guerre a besoin d'un plan de guerre pour le combattre », et a plaidé une augmentation des ressources au Fonds monétaire international (FMI) et à d'autres institutions financières internationales. Il a réclamé la levée des sanctions qui peuvent saper la capacité des pays à réagir à la pandémie, et a souhaité que l'Agenda 2030 soit le guide de la reprise. Bien sûr, le Conseil de sécurité a une doctrine

très ferme sur le fait de ne pas étendre le concept de sécurité en dehors de la prise en compte de risques de conflits classiques, et l'a réaffirmé encore, pour la quatrième fois, en janvier 2019 en ce qui concerne le lien entre sécurité et changement climatique. Mais on peut se demander si cette doctrine tiendra en face de la multiplication de catastrophes mondiales.

Les tensions entre la Chine et les Etats Unis sont de deux ordres : à travers l'OMS, d'une part, on l'a vu, et le soupçon américain, largement développé par son Président, d'une « échappée » du virus d'un laboratoire de Wuhan. La tension entre les deux pays, déjà forte, a considérablement augmenté pendant la pandémie, et, si Donald Trump était réélu, cette tension deviendrait un facteur de déstabilisation mondiale, en particulier monétaire. En effet, la Chine pourrait menacer de se délester de ses titres de dette américains, (1 000 milliards d'euros). Sur le marché mondial des emprunts américains, la Chine a elle seule a 17% de la dette souveraine américaine détenue par les investisseurs étrangers, mais les deux pays sont dépendants, d'autant que le Président américain fait mine de menacer de réglementer les ventes d'obligations américaines.

Quant à l'Europe, les décisions communes ont tardé à venir, révélant les divisions de l'Union, mais a finalement dégagé plus de 500 milliards

d'euros (240 milliards d'euros de prêt du fonds de secours de la zone euro, un fonds de garantie de 200 milliards d'euros pour les entreprises et jusqu'à 100 milliards pour soutenir le chômage partiel), et « un fonds de relance à venir ». Néanmoins, le souhait de quelques pays, dont les Pays-Bas, de soumettre l'activation du Mécanisme européen de stabilité (MES) à des réformes économiques en Espagne et Italie laissera des traces, et le problème de la mutualisation de la dette, avec l'émission de « coronabonds » sera tranché plus tard. L'Europe paraît divisée en un espace du Sud, comprenant la France, un du Nord, et un autre oriental, qui ne se cache pas de vouloir reporter le Green Deal, réaffirmé cependant par la Présidente de la Commission.

Si on ajoute à ce tableau la situation humanitaire indienne, le confinement ayant touché dangereusement les plus précaires, la situation brésilienne, dont la situation sanitaire est dramatique, la déstabilisation du monde est patente, tant économique que politique. Ce qui a fait dire au ministre des Affaires étrangères : « Je lis et j'entends que le monde d'après n'aurait rien à voir avec le monde d'avant. Je partage ce vœu, mais c'est de l'ordre de la prédiction. Ma crainte, c'est que le monde d'après ressemble furieusement au monde d'avant, mais en pire. Il me semble que nous assistons à une amplification des fractures qui minent l'ordre international depuis des

années. La pandémie est la continuation, par d'autres moyens, de la lutte entre puissances. C'est d'abord la remise en cause déjà ancienne du multilatéralisme. (...) Cette lutte, c'est aussi la systématisation des rapports de force qu'on voyait monter bien avant, avec l'exacerbation de la rivalité sino-américaine. C'est enfin l'extension de la compétition internationale, voire de l'affrontement, à tous les secteurs. Cela se poursuit, dans cette crise, sur le terrain de l'information. Je pense à ce qu'on appelle les « infodémies » et au terrain politique où l'on essaie de comparer les modèles de gestion de crise. »³⁸⁴

Parallèlement, on voit monter dans la société civile un rejet de la mondialisation, qui serait responsable de la rapidité de l'extension du virus, des failles du néolibéralisme dans la production et la distribution d'équipements médicaux, et du tourisme de masse. De très nombreuses tribunes, de très nombreux politiques appellent à la démondialisation, et à la réappropriation au niveau national de la production des biens essentiels³⁸⁵. La mobilité internationale est aussi accusée.

Nul doute que ce rejet subsistera après la crise, et que des relocalisations seront proposées par des politiques. L'attraction pour les circuits courts, favorables à la fois aux petits producteurs et à la maîtrise des transports, sera, et c'est heureux, favorisé. Mais il faut remarquer que des pays très ouverts aux échanges internationaux ont bien résisté à la pandémie (Taiwan, Corée, Allemagne...), et on peut se demander, à l'instar de l'historien Blaise Wilfert si ce n'est pas plutôt l'éclatement industriel qui serait la cause de ces manquements³⁸⁶. Aussi la paix mondiale doit continuer de passer par des échanges mondiaux, mais avec une réorganisation des chaînes de production et des coûts.

Moins de mondialisation désordonnée, plus de maîtrise des services essentiels, plus de coopération internationale... On ne peut s'empêcher de penser que l'Agenda 2030 dessinait déjà ce monde d'après, et qu'il est dommage qu'il ait eu tellement de peine à être diffusé, popularisé, et approprié³⁸⁷. C'est sûrement autour de ces 169 cibles qu'il faut reconstruire la coopération internationale, près de 30 ans après Rio 92. La date du 30^{ème} anniversaire (juin 2022)

384. Voir entretien dans *Le Monde* du 20 avril 2020

385. Voir la note de Hubert Vedrine in Terra Nova « La mondialisation à l'heure des comptes », qui développe que la mondialisation « américaine » a neutralisé toute forme de souveraineté, et a produit « l'impréparation, la multidépendance, l'insécurité financière, la fragilité collective, l'irresponsabilité écologique ». Il propose l'accentuation de l'écologisation, la refonte du système multilatéral, la délocalisation régionale de certaines productions, avec un « PIB écologique », la constitution de réserves nationales de produits stratégiques, la régulation du tourisme de masse, la réévaluation des hiérarchies sociales, en stoppant la décorrélation totale, depuis la mondialisation dérégulée et financiarisée, entre l'utilité, la valeur et la rémunération ».

386. Voir son article dans *Telos*, le 22 avril 2020: « N'en déplaise aux souverainistes, la coopération internationale est le remède contre l'impuissance des États face à la crise. »

387. Voir les 10 productions du Comité 21 sur les ODD depuis 2016, disponibles sur le site du Comité 21.

se profile, et le Comité 21, né à l'occasion de cette Conférence, propose que l'année 2021, qu'on espère « postpandémique » soit consacrée à jeter les fondements d'une nouvelle coopération internationale. Comme les réunions des travaux concernant l'environnement ne reprendront qu'en 2021, il faudra bien plus d'un an pour jeter les bases d'un nouveau multilatéralisme, dans un climat que nous avons décrit comme difficile. Nous ne sommes pas de ceux qui souhaitent la fusion des Conventions traitant du climat, de la biodiversité, et de la désertification, parce que, malgré l'interdépendance des phénomènes écologiques, le temps qu'on mettrait à redéfinir l'organisation administrative et technocratique d'une nouvelle instance

ferait prendre un retard considérable à la prise de nouvelles décisions. On l'a bien vu pendant la durée d'installation de l'Accord de Paris, 5 ans pendant lesquels il ne s'est pas passé grand chose concernant la baisse des émissions, ce qui ne sera masqué que temporairement par la diminution de celles ci due à la pandémie, qui n'auront aucun impact sur le réchauffement climatique. Il est clair cependant qu'il faut créer une instance de coordination de ces conventions, autour de la mise en oeuvre de ODD, dont l'instance de suivi (le Forum politique de Haut niveau) devrait être placé à un niveau plus opérationnel à l'ONU, sous la forme d'une instance de sécurité planétaire, qui ferait le lien entre toutes les réponses aux risques émergents.

Le Comité 21 propose que la France milite pour transformer le 30^{ème} anniversaire de la conférence de Rio 92 en **une conférence fondant un nouveau départ de la vie internationale de la planète**, afin de réordonner les multiples conventions sociales, sanitaires et environnementales, et les instances économiques de développement en un Conseil de sécurité planétaire apte à prévenir les risques qui menacent l'humanité.

PROPOSITION 12



En guise de conclusion : le récit

« Je n'arrive pas à me débarrasser de l'idée que la manière dont nous racontons notre réalité façonne cette même réalité : la manière de raconter crée le monde³⁸⁸ ».

S'il est un plaidoyer pour justifier la pertinence d'un « récit », c'est bien cette intuition lumineuse. Pourtant, la question du « narratif » est discutée : faut-il dessiner une « vision », un « imaginaire », avant de passer à l'action, jusqu'à en constituer un préalable ? Ou est-ce le « chemin » emprunté pour réaliser cette action qui va progressivement dévoiler le « récit » ? L'itération entre les deux paraît en tout cas rationnelle et le bon

sens retient que « le trajet fait partie du projet ».

Aujourd'hui, comme on l'a vu *supra*, notre imaginaire dominant, volens nolens, est essentiellement assis sur la croissance, porteuse de bien-être et, de plus, gage supposé de bonheur, mais qui nous amène à consommer (et sur-consommer), à dépenser, à emprunter, à travailler plus, avec un coût

388. The heartbreak of Wounded Knee, David Treuer, écrivain d'origine amérindienne, Albin Michel, 2019.

Le point de vue de Michel Aglietta³⁸⁹

« Face à ces futurs possibles, dont une bonne part peut-être assimilée à une catastrophe humaine, un nouveau principe de « philosophie politique » s'impose. Ce nouveau principe doit faire pièce de toute prétention à reconstruire des institutions de régulation du capitalisme qui ne prendraient pas en compte (ou seulement à la marge) ces nouveaux biens communs globaux naturels. Il doit résolument s'ancrer sur une notion de justice sociale incorporant l'équité écologique. Pour ne pas rester un vœu pieux, il doit encore acquérir une portée politique très large, et donc s'accompagner de stratégies politiques de transformation sociale adaptées à des sociétés, certes mondialisées, mais culturellement – anthropologiquement – fortement différenciées. Or, les aspirations actuelles à une écologie politique capable de transformer les modes de vie sont pour le moins éparpillées, et les initiatives, certes fourmillantes, demeurent locales. Aucune Nation ne peut véritablement s'ériger modèle de développement et les schémas classiques de classement de la richesse sont bousculés : face à ces nouveaux enjeux, la « capitalocène » nous place tous en situation de développement ».

écologique et social tel qu'il menace notre survie, et qu'il nous impose de relever urgemment les deux principaux défis auxquels l'anthropocène est maintenant confronté : l'adaptation au changement climatique et la régulation de la mondialisation économique³⁹⁰.

En guise de conclusion de ce rapport, on peut ici proposer deux faces complémentaires d'un récit alternatif commun pour l'humanité et la planète, l'un institutionnel (1) et l'autre néo-darwinien (2).

1. Pour faire face à ces défis, la communauté internationale, à travers les Nations Unies, a adopté en septembre 2015 un « nouveau récit » : l'« Agenda 2030. Transformer notre monde », grâce aux ODD (Objectifs de développement durable). Sa grande force est de fonder sa mise en œuvre sur des « principes » : le respect du droit international, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, notamment, et sur des « valeurs » : la dignité humaine, le respect, la liberté, la

389. *Capitalisme : le temps des ruptures*, Michel Aglietta, Éditions Odile Jacob, novembre 2019.

390. « En définitive, c'est entre la survie du capitalisme et celle de l'humanité que nous devons choisir ! », Jean-Paul Deléage, in « Faire face aux mutations géopolitiques et climatiques », *Écologie politique* n° 56, 2018.

paix, l'égalité, la solidarité, la tolérance, la responsabilité³⁹¹...

Cette perspective de « Transformation » intègre aussi les nouveaux « droits sociétaux », pas tous encore codifiés et en émergence, basés, non plus seulement sur des valeurs individuelles, mais sur le « vivre ensemble » : le droit, la justice sociale, la quête de sens, l'équité intergénérationnelle, la protection des biens communs, le respect des droits des populations, l'hybridation et le métissage, la promotion des régulations publiques et privées, l'inclusivité des nouveaux modes de production et de consommation... tout ce qui, au-delà des différentes conceptions que chacun peut avoir de notre société, implique les relations entre les hommes.

Pour répondre à la question « Quel récit construire ? », on peut considérer que cet ensemble de valeurs et de droits composent bien un nouveau « narratif », pour une majorité autour des notions de « communs », de « monde viable », de « nouveau contrat social »³⁹².

Dans le contexte actuel de montée des intégrismes et des populismes, il est peut-être même la seule référence politique universelle, « le seul récit sur

lequel s'appuyer pour constituer un rempart contre la barbarie »³⁹³.

« Si tout ce que nous avons à proposer aux gens comme rêve et comme horizon, c'est de la publicité, les idéologies antidémocratiques ont de beaux jours devant elles »³⁹⁴. L'essentiel du récit porté par l'Agenda 2030, « c'est de produire du « Nous » et lui donner sens »³⁹⁵, ce qui doit permettre de déplacer le récit de son obédience majoritairement économique à un positionnement culturel et humaniste.

Pour la France, ces mêmes valeurs fondent ainsi la vision qu'elle développe dans sa « Feuille de route nationale de mise en œuvre des ODD », adoptée en septembre 2019.

Toutefois, l'Agenda 2030, malgré ou à cause de son universalité, est d'un format extrêmement vaste, difficilement appropriable par tout un chacun et dont l'opérationnalité n'est pas évidente. Il faut donc aussi sans doute fabriquer des « récits », des « histoires » plus proches de notre quotidien, ancrés sur la réalité physique de notre environnement, et qui, en termes de communication, soient relayés par des porte-paroles.

Et ce récit doit aussi faire la part à

391. *Le Principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Hans Jonas, Éditions du Cerf, 1990.

392. *Manifeste pour le progrès social*, Marc Fleurbaey avec Olivier Bouin, Ravi Kanbur, Helga Nowotny, Elisa Reis, Marie-Laure Salles-Djélic, Éditions La Découverte, janvier 2019.

393. Pierre Ducret, Conseiller Climat de la Caisse des dépôts, Président I4CE, membre du Comité de prospective.

394. Entretien avec Vaclav Havel, dramaturge, essayiste, ancien Président de la République tchèque, 2011.

395. « Une crise de civilisation », article de Raphaël Glücksman, essayiste, *in L'Obs*, octobre 2017.

la responsabilité de chacun, le citoyen comme l'élu, le responsable politique et le média, responsabilité à laquelle nul ne peut échapper.

2. Et puisqu'on a vu que la principale caractéristique de l'anthropocène est d'avoir engendré une modification profonde des rapports de l'homme avec son écosystème³⁹⁶, rapports qui constituent la base de sa vie sur Terre, cette nouvelle histoire quotidienne pourrait alors être fondée sur un renouvellement de ces rapports, dans une perspective de « révolution naturelle »³⁹⁷.

Cette « histoire », c'est que, jusqu'ici, l'homme a toujours cherché à s'extraire de sa condition naturelle, et qu'il a si bien réussi qu'il s'en est éloigné au point d'en être rejeté. Aujourd'hui, au contraire, « il se rend compte qu'il doit renouer avec cette condition qui fait de lui un être vivant comme les autres de cette planète ». La pandémie l'a brusquement remis au coeur de sa condition, faite de fragilité, de vulnérabilité, et aussi d'immenses capacités de résilience, maître mot de la crise. Il s'agit maintenant de « renverser le processus »

dans le cadre d'une « co-évolution » homme-nature, qu'on pourrait qualifier de « néo-darwinisme », permettant de développer un nouveau « pacte entre croissance et démocratie reposant sur un implicite : la maîtrise de la nature comme ressource illimitée »³⁹⁸.

On peut penser que cette « co-évolution » est inscrite dans l'Histoire si on suit une « trajectoire de l'Humanité en quatre métamorphoses, ou « changements civilisationnels » : la Préhistoire, avec le troc ; le Primaire, avec l'agriculture et l'élevage ; le Secondaire et le Tertiaire, avec l'industrie et les services ; le Quaternaire, avec le numérique ; et, à venir dans quelques décennies, l'avènement du Quinquénaire, avec cette « co-évolution » Homme-machine et l'intelligence artificielle³⁹⁹.

Comme le dit le paléoanthropologue Pascal Picq, plutôt que « l'homme augmenté », cher aux transhumanistes, c'est la re-création d'un « vivant augmenté » qui pourrait écrire le « récit » de notre « Grande Transformation »⁴⁰⁰.

396. « La nature est l'impensé du contrat social », Cynthia Fleury, en référence à Jean-Jacques Rousseau et à Carl Gustav Jung, lors du colloque international « Gaïa face à la théologie », Collège des Bernardins, Institut catholique de Paris, 6-7 février 2020.

397. Voir nota 135.

398. Dont la montée en puissance du crime d'écocide et de la reconnaissance des droits de la nature constituent les prémices, tribune de la juriste Valérie Cabanes in *Le Monde*, 15 février 2020.

399. « La métamorphose numérique », intervention de Francis Jutand, DGA de l'Institut Mines Télécom, lors d'un colloque de Cerisy, mai 2019.

400. *Abondance et liberté. Une histoire environnementale des idées*, Pierre Charbonnier, Éditions La Découverte, décembre 2019 ; *Sapiens face à Sapiens*, Pascal Picq, Éditions Flammarion, novembre 2019 ; « Écouter la Terre pour réenchanter le monde. Une écologie politique alternative », Geneviève Azam in « Faire face aux mutations géopolitiques et climatiques », revue *Écologie politique* n° 56, 2018 ; *L'économie symbiotique*, Isabelle Delannoy, Actes Sud, 2017 ; *Le contrat naturel*, Michel Serres, Éditions Champs Flammarion, 1990.



ANNEXES

ANNEXE 1

COMPOSITION DU COMITÉ DE PROSPECTIVE

Liste des membres 2017-2020

Président

Phillipe Dessertine, économiste, professeur à l'Institut d'Administration des Entreprises de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne, directeur de l'Institut de Haute Finance

Vice-Président

Raymond van Ermen, conseiller auprès du président d'European Partners for Environment, ancien président du Comité d'experts 2013/2015 du Comité 21

Membres

Bachir Arouna, vice-président du Comité 21, directeur développement, stratégies locales, prévisions et gestion des risques à la ville d'Enghien-les-Bains

Dominique Auverlot, ancien conseiller auprès du Commissaire de France Stratégie

Monique Barbut, ancienne secrétaire exécutive de la convention des Nations unies pour la lutte contre la désertification (CNULCD), ancienne présidente du FEM

Mathieu Baudin, directeur de l'Institut des futurs souhaitables

Luc Blondiaux, professeur de sciences politiques à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Christophe Bultel, administrateur du Comité 21, directeur conseil de la société Épiceum

Henry de Cazotte, ancien directeur à l'AFD, président du Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET)

Pierre-Antoine Chardel, professeur de philosophie sociale et d'éthique à Institut Mines-Télécom Business School, co-fondateur du LASCO IdeaLab de l'IMT

Denis Couvet, professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle

Amy Dahan, mathématicienne, historienne, directrice de recherche émérite au CNRS

Christian Dubost, administrateur du Comité 21, chargé de mission au MTES/CGEDD, ancien directeur du développement durable du Groupe SNCF

Pierre Ducret, conseiller climat du Groupe Caisse des Dépôts, président d'I4CE

Philippe Estèbe, enseignant à Science Po, géographe, directeur de l'IHEDATE

Paul Fattal, administrateur du Comité 21, vice-président de l'Université de Nantes

François Gemenne, chercheur en science politique

Jean-Pierre Goux, mathématicien, écrivain, directeur général adjoint de Powernext

Denis Guibard, vice-président du Comité 21, directeur de l'Institut Mines-Télécom Business School

Géraud Guibert, président de la Fabrique écologique

Charles-Benoît Heidsieck, président de l'association Le Rameau

Christine Jean, présidente honoraire de SOS Loire vivante, administratrice de la LPO

Alexandre Jost, fondateur et délégué général de la Fabrique Spinoza

Thomas Kerting, président Les Respirations, fondateur d'Airpublica

Bettina Laville, présidente fondatrice du Comité 21, conseillère d'État honoraire

Laure Mandaron, directrice développement durable du Groupe La Poste - Branche Services-Courrier-Colis

Julia Marton-Lefevre, Université de Yale, ancienne directrice générale de l'UICN

Valérie Masson-Delmotte, paléoclimatologue, membre du GIEC

François Moisan, ancien directeur exécutif stratégie, recherche et international à l'ADEME

Marc-Olivier Padis, directeur des études au think tank Terra Nova

Gérard Payen, ancien conseiller pour l'eau et l'assainissement du secrétaire général des Nations unies

Luc Picot, administrateur du Comité 21, ancien directeur de Décider ensemble

Henri Robert, vice-président du Comité 21, administrateur de Green Cross France et Territoires

David Sadek, vice-président recherche, technologie et innovation au groupe Thalès

Guillaume Sainteny, ancien maître de conférences à l'École Polytechnique

Marie-Laure Salles-Djelic, professeure au Centre de Sociologie des Organisations de Sciences Po

Stéphanie Thiébault, directrice de l'Institut écologie et environnement (INEE) du CNRS

André Torre, enseignant chercheur à AgroParisTech

Hélène Valade, administratrice du Comité 21, directrice environnement développement de LVMH

Claire Visentini, Caisse des dépôts, responsable du pôle Stratégie durable et évaluation au sein de la Banque des territoires.

*Le secrétariat du Comité de prospective est assuré par **Georges Ribièrre**, chargé de mission prospective au Comité 21.*

ANNEXE 2

LISTE DES REUNIONS, AUDITIONS ET CONTRIBUTIONS

Réunions du Comité de prospective

Le Comité de prospective s'est réuni à huit reprises en deux ans : 7 janvier 2019, 5 juin 2019, 6 mars 2019, 17 septembre 2018, 4 juillet 2018, 19 octobre 2017, 5 juillet 2017, 27 mars 2017. Chaque réunion était nourrie d'une note préparatoire et suivie d'un compte-rendu. Un débat sur le rapport s'est par ailleurs tenu le 20 juin 2019 à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle du Comité 21.

Auditions du Comité de prospective

Membres du Comité de prospective

Henry de Cazotte, ancien directeur à l'AFD, président du GRET

Denis Couvet, professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle

Amy Dahan, directrice de recherche émérite au CNRS

Pierre Ducret, conseiller climat du Groupe Caisse des Dépôts, président d'I4CE

Raymond van Ermen, conseiller auprès du Président de European Partners for Environment

Paul Fattal, vice-président de l'Université de Nantes

Géraud Guibert, président de la Fabrique écologique

François Moisan, ancien directeur exécutif stratégie, recherche et international à l'ADEME

Gérard Payen, ancien conseiller pour l'eau et l'assainissement du secrétaire général de l'ONU

Hélène Valade, ancienne directrice du développement durable de Suez et Présidente de l'ORSE

Pierre Victoria, directeur du développement durable de Véolia

Personnalités extérieures

Muriel Barnéoud, directrice de l'engagement sociétal de La Poste

Daniel Baumgarten, directeur du développement durable de Séché Environnement

Valérie Charolles, philosophe, chercheur à l'EHESS

Pierre Giorgini, président-recteur de l'Université catholique de Lille

Christian de la Guéronnière, directeur général d'Épiceum

Nicolas Imbert, directeur de Green Cross France et Territoires

Les membres du Comité d'experts du Comité 21 Grand Ouest

Alain Marty, directeur du développement durable d'Enedis

Contributions au Comité de prospective

« L'alliance révolutionnaire », note de Raymond van Ermen, vice-Président du Comité de prospective, mai 2018.

« Note de travail sur Hans Jonas », Pierre-Antoine Chardel, chercheur, membre du Comité de prospective, juillet 2019.

Contribution de Dominique Auverlot, CGEDD, membre du Comité de prospective.

Contribution de Christian Dubost, CGEDD, membre du Comité de prospective.

De plus, Loïc Blondiaux (Université Panthéon-Sorbonne), Julie Chabaud (Conseil départemental de la Gironde), Charles-Benoît Heidsieck (Le Rameau), Francis Jutand, DGA de l'Institut Mines Télécom, Valérie Masson-Delmotte, paléoclimatologue, membre du GIEC, Marie-Laure Salles-Djelic, professeure au Centre de Sociologie des Organisations de Sciences Po, , Alain Rousset et Françoise Coutant (Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine), notamment, ont participé à des rencontres-débats organisées par le Comité 21 sur les thèmes de la transition, de la citoyenneté, de l'humanisme, des ODD, au cours desquels a été abordé la Transformation.

ANNEXE 3

NOTES ET OUVRAGES DE PROSPECTIVE DU COMITE 21

Rapports

Note « La Grande Transformation : moteurs et leviers », juin 2019.

« La prospective au service de l'Agenda 2030 », mars 2018.

Cahier de prospective 3 : « Nouveaux modèles, nouveaux marqueurs, nouveaux territoires », septembre 2015.

Cahier de prospective 2 : « Changer de modèle », janvier 2015.

Cahier de prospective 1 : « L'apport des démarches de développement durable à l'attractivité et à la prospérité des territoires », mai 2014.

Rapport du Comité de prospective : « Trois défis pour Rio + 20 : transition économique, renouveau de l'Agenda 21, dialogue parties prenantes », juin 2012.

Rapport du Comité de prospective : « La ville, nouvel écosystème du XXI^{ème} siècle », mars 2012.

Note de prospective 2 : « L'écologie saisie par la croissance ? », mars 2010.

Note de prospective 1 : « Sommes-nous sur la voie d'une sortie de crise ? », novembre 2009.

Rapport du Comité de prospective : « Temps de crise, financière, économique, écologique, sociale », juin 2009.

Publications

« Après Rio + 20, (re)dessiner le futur », 2013.

Revue « Vraiment Durable », 2012-2015.

« L'avenir en vert. Environnement, santé, emploi : pour une France du XXI^{ème} siècle », 2007.

Atlas mondial du développement durable, 2004.

LE COMITÉ 21, association nationale pour le développement durable



Né à la suite du Sommet de la Terre de RIO (92), le Comité 21 est l'association française pour le développement durable, qui réunit près de 400 adhérents (entreprises, collectivités, associations, institutionnels, établissements d'enseignement, citoyens et médias) dans l'esprit de l'ODD 17, incarné avant l'heure depuis près de 25 ans ! Anticiper, Accompagner, Transformer : le Comité 21 contribue à transformer la société vers un modèle durable en s'appuyant sur l'Agenda 2030 et les 17 Objectifs mondiaux du développement durable (ODD).

- **Anticiper les mutations** : la société doit aujourd'hui se préparer à de nombreuses mutations qu'elles soient environnementales, technologiques, démographiques ou encore réglementaires. Pour anticiper ces transformations, et mieux s'y adapter, le Comité 21 propose un décryptage régulier des actualités, afin d'analyser les tendances et repérer les variables de rupture. Ce travail consiste à éclairer les décisions avant qu'elles ne deviennent inévitables.
- **Accompagner ses membres** : pour permettre aux acteurs d'adopter une démarche « proactive », le Comité 21 anime différents parcours d'accompagnement, intégrant un benchmark des outils et des bonnes pratiques, des méthodes d'intelligence collective, des expérimentations et du passage à l'acte. En parallèle, le Comité 21 propose des formations courtes, disponibles en inter ou intra, ainsi qu'une offre d'accompagnement sur-mesure.
- **Transformer la société** : le Comité 21 anime un Comité de prospective, réunissant les grandes composantes de la société française. Ces acteurs débattent librement, dans une enceinte neutre, des questions qui traversent la société d'aujourd'hui et qui dessinent celle de demain. Ils répondent à l'ambition d'analyser, pour mieux les prévenir, les risques de rupture au sein de la société. Ce Comité de prospective formule des recommandations, destinées aux décideurs publics et privés.

Retrouvez les travaux du Comité 21 : www.comite21.org

Avec le soutien de



Réseau National
102 avenue des Termes
75017 Paris
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Réseau Grand Ouest
3, bd de la Loire
44200 Nantes
Tél. : 02 28 20 60 80
grandouest@comite21.org

www.comite21.org
www.comite21grandouest.org

